



# Rapport d'activité 2016

Février 2017



Introduction.....	9
A. Département de la Famille et de l'Intégration .....	11
<b>I. Administration générale</b> .....	11
1. <i>Réformes et travaux législatifs et réglementaires</i> .....	11
2. <i>Commission d'harmonisation</i> .....	14
3. <i>Agence du Bénévolat</i> .....	15
<b>3.1. Présentation</b> .....	15
<b>3.2. Réunions</b> .....	15
<b>3.3. Activités rentrant dans le travail journalier de l'Agence du Bénévolat</b> .....	15
<b>3.4. Réunions, conférences et stands pour accroître la visibilité de l'Agence et promouvoir le bénévolat</b> .....	16
<b>3.5. Réunions internationales</b> .....	17
<b>3.6. Formation du personnel de l'Agence du Bénévolat</b> .....	17
<b>3.7. Formations organisées par l'Agence du Bénévolat sur le bénévolat (rôle de l'agence, assurances, offres de bénévolat)</b> .....	17
<b>3.8. Initiatives dans le domaine accueil et intégration de DPI/BPI</b> .....	18
<b>3.9. Portail du bénévolat</b> .....	19
<b>3.10. Projet « 72 Stonnen Bénévolat »</b> .....	19
<b>3.11. Label de qualité</b> .....	19
4. <i>Services de consultation</i> .....	20
<b>4.1. Erzéiungs-a Familljeberodung</b> .....	21
<b>4.2. Familljencenter</b> .....	21
<b>4.3. Erwuessebildung</b> .....	21
<b>4.4. Eltereschoul Janusz Korzcack</b> .....	22
<b>4.5. Centre de Consultation et de Médiation familiale</b> .....	22
<b>4.6. Centre de Consultation Initiativ Liewensufank</b> .....	22
<b>4.7. Haus 89</b> .....	23
<b>4.8. CIGALE (Centre d'Information Gai et Lesbien)</b> .....	23
<b>4.9. SOS Détresse</b> .....	23
<b>4.10. Association nationale des Victimes de la Route</b> .....	24
5. <i>Subsides</i> .....	24
<b>II. Personnes handicapées</b> .....	24
<b>1.1. Politique gouvernementale</b> .....	24

1.2. Politique internationale .....	27
1.3. Conseil Supérieur des Personnes Handicapées (CSPH).....	29
1.4. Les procédures d'agrément .....	30
1.5. Services conventionnés.....	30
1.6. Les services d'hébergement.....	30
1.7. Les services d'activités de jour.....	39
1.8. Les services de formation .....	46
1.9. Les services d'information, de consultation et de rencontre .....	49
1.10. Logements semi-autonomes.....	58
1.11. Les services d'assistance à domicile et de suivi (logements autonomes).....	60
<b>III. Solidarité .....</b>	<b>64</b>
1. <i>Politique internationale</i> .....	64
1.1. Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD).....	64
1.2. Comité de la protection sociale (CPS).....	65
1.3. Stratégie Europe 2020.....	65
1.4. Rapport social national 2016 (RSN).....	65
1.5. Exclusion liée au logement .....	66
1.6. Stratégie nationale d'intégration des Roms.....	66
1.7. Socle européen des droits sociaux .....	66
1.8. Personnes LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes).....	67
2. <i>Politique nationale</i> .....	67
2.1. Exclusion sociale liée au logement et stratégie nationale contre le sans-abrisme .....	67
2.2. Budget de référence minimal : projet de construction d'un panier de consommation « minimal » pour le Luxembourg.....	68
2.3. 11ème rencontre participative pour l'inclusion sociale .....	68
3. <i>Etudes réalisées en 2016</i> .....	68
3.1. Evaluation du chèque-service dans le cadre de la stratégie 2020.....	68
3.2. Analyse du mal-logement et de l'exclusion liée au logement.....	69
3.3. Evaluation qualitative du projet pilote Housing First au Luxembourg.....	69
3.4. Recensements sur les structures d'hébergement.....	69
4. <i>Aides financières octroyées par la division Solidarité</i> .....	70
4.1. Secours.....	70
4.2. Rapatriements.....	71
4.3. Catastrophes naturelles .....	71
5. <i>Surendettement</i> .....	72
5.1. Commission de médiation en matière de surendettement .....	72

<b>5.2. Fonds d'assainissement en matière de surendettement</b> .....	72
<b>5.3. Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS)</b> .....	72
6. <i>Commission des domiciliations</i> .....	74
7. <i>Formation</i> .....	76
<b>7.1. Formation aux fonctions d'aide socio-familiale</b> .....	76
<b>7.2. Auxiliaire de vie</b> .....	76
8. <i>Action Hiver 2015/2016</i> .....	77
9. <i>Services conventionnés pour adultes</i> .....	78
<b>9.1. Structures d'hébergement</b> .....	78
<b>9.2. Structures de jour</b> .....	85
<b>9.3. Services d'encadrement par le travail</b> .....	86
<b>9.4. Services de suivi social</b> .....	88
<b>9.5. Spëndchen asbl</b> .....	91
<b>9.6. Travail communautaire</b> .....	92
10. <i>Offices Sociaux</i> .....	93
<b>10.1. Caractéristiques de la population des offices sociaux</b> .....	93
<b>10.2. Secours financiers accordés</b> .....	93
<b>10.3. Avances remboursables et récupérables (compte provisoire)</b> .....	94
<b>10.4. Le droit de recours devant le Conseil arbitral et le Conseil supérieur des assurances sociales</b> .....	95
<b>10.5. Projet « Assistance aux ménages en situation de précarité énergétique»</b> .....	95
<b>10.6. Formation continue</b> .....	96
<b>10.7. Evaluation des offices sociaux</b> .....	96
<b>10.8. Dépenses selon les aides accordées (compte provisoire)</b> .....	96
<b>10.9. Dépenses par habitant des 30 offices sociaux</b> .....	98
<b>IV. Personnes âgées</b> .....	98
1. <i>Considérations générales</i> .....	98
2. <i>Le Conseil supérieur des personnes âgées (CSPA)</i> .....	99
3. <i>Les activités</i> .....	100
<b>3.1. Les activités dans le cadre de l'hébergement en institution</b> .....	100
<b>3.2. Les activités dans le cadre du vieillissement actif</b> .....	101
<b>3.3. Les activités dans le cadre du maintien à domicile</b> .....	101
4. <i>La politique du « vieillissement actif »</i> .....	103
<b>4.1. Les Clubs Seniors - Centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées</b> .....	103

4.2. Projets contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des personnes âgées .....	104
4.3. RBS - Center fir Altersfroen a.s.b.l. ....	104
4.4. L'Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil asbl (EGCA) .....	106
4.5. Amiperas asbl .....	107
4.6. La Maison des Associations asbl .....	107
5. La politique en matière de maintien à domicile .....	107
5.1. Les activités assurées par le Ministère .....	107
5.2. Les services nationaux de formation, de consultation et d'assistance .....	109
5.3. La tarification sociale .....	116
5.4. Soins palliatifs en milieu extrahospitalier .....	117
6. Les projets d'action nationale .....	119
6.1. Le plan d'action national « maladies démentielles » .....	119
6.2. Le 1er octobre 2016: Journée internationale des personnes âgées .....	120
6.3. Le site internet « luxsenior.lu » .....	120
6.4. Participation au Plan National « Gesond lessen, Méi Bewegen » (GIMB) .....	121
7. Les procédures d'agrément .....	121
7.1. Contrôles institutionnels .....	121
7.2. Accords de principe .....	123
7.3. Gestion des plaintes .....	123
Annexes .....	124
<b>V. Infrastructures socio-familiales .....</b>	<b>129</b>
1. Généralités .....	129
2. Projets de constructions, transformations, rénovations et 1er équipement .....	129
2.1. Secteur « personnes âgées » .....	129
2.2. Secteur « adultes » .....	134
2.3. Secteur « handicap » .....	136
2.4. Secteur « égalité des chances » .....	141
2.5. Secteur « OLAI » .....	143
2.6. Services de consultation .....	143
3. Contrôle des conditions d'agrément .....	143
<b>VI. Administrations publiques .....</b>	<b>143</b>
1. Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) .....	143
Introduction .....	143
1.1. L'afflux massif de demandeurs de protection internationale : une situation qui se poursuit .....	144

<b>1.2. Nouvelle gouvernance installée et restructuration consolidée</b> .....	145
2. <i>Service national d'action sociale (SNAS)</i> .....	156
<b>2.1. Organisation du SNAS</b> .....	156
<b>2.2. Exécution des dispositions du chapitre II de la loi RMG</b> .....	156
<b>2.3. Collaboration avec les services de l'Etat et organismes privés</b> .....	158
<b>2.4. Relations internationales</b> .....	161
<b>2.5. Statistiques administratives</b> .....	161
VII. <b>Établissements publics</b> .....	171
1. <i>La Caisse pour l'avenir des enfants (CAE)</i> .....	171
<b>1.1. Introduction</b> .....	171
<b>1.2. Le Comité-directeur de la CAE</b> .....	174
<b>1.3. L'effectif de la CAE</b> .....	175
<b>1.4. Les prestations familiales</b> .....	175
<b>1.5. L'indemnité de congé parental</b> .....	178
2. <i>Fonds national de la solidarité (FNS)</i> .....	179
<b>2.1. Administration et personnel</b> .....	179
<b>2.2. Aperçu synoptique</b> .....	181
<b>2.3. Revenu minimal garanti</b> .....	184
<b>2.4. Allocation compensatoire</b> .....	195
<b>2.5. Allocation spéciale en faveur de personnes gravement handicapées</b> .....	195
<b>2.6. Avance et recouvrement de pensions alimentaires</b> .....	196
<b>2.7. Allocation de vie chère</b> .....	198
<b>2.8. Accueil gérontologique</b> .....	200
<b>2.9. Revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH)</b> .....	202
<b>2.10. Forfait d'éducation</b> .....	205
<b>2.11. Service Recouvrement</b> .....	208
<b>2.12. Service Restitutions</b> .....	209
<b>2.13. Répression des fraudes</b> .....	211
3. <i>Servior</i> .....	211
<b>3.1. Les activités de SERVIOR</b> .....	211
<b>3.2. Le Conseil d'administration de SERVIOR</b> .....	212
<b>3.3. L'effectif de SERVIOR</b> .....	212
B. <b>Département à la Grande Région</b> .....	213
<b>1.1 Présidence luxembourgeoise de la Grande Région (2017-2018)</b> .....	213
<b>1.2. Sommet final de la Présidence wallonne de la Grande Région (2015-2016)</b> .....	222

<b>1.3. 5e session de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière.....</b>	<b>223</b>
<b>1.4. Entrevues et visites de Madame Corinne Cahen, Ministre à la Grande Région .....</b>	<b>225</b>

# Introduction

Les nombreux travaux initiés en 2015 par les différents services, administrations et établissements publics dépendant du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région se sont poursuivis et ont pu être concrétisés en 2016.

D'importants dossiers ont constitué la poursuite des travaux en relation avec la crise migratoire et la restructuration de la politique familiale. Un autre dossier très attendu par les salariés et le patronat du secteur conventionné a concerné la Commission paritaire instituée par la loi dite ASFT.

L'intensité de travail dans le domaine de **l'accueil et de l'intégration des étrangers** n'a pas connu de relâche au courant de l'année 2016. Après la mise en place d'un plan d'urgence pour l'accueil des demandeurs de protection internationale (DPI) en 2015 par le Ministère et l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI) ensemble avec le Haut-Commissariat à la Protection nationale (HCPN), l'année 2016 a été marquée par la mise en œuvre et la gestion du dispositif d'hébergement provisoire mis à disposition. Ainsi, le hall 6 de la Luxexpo a fait office de centre de primo-accueil. Les anciens bâtiments de la maternité, du centre de logopédie, du magasin Monopol ou encore le bâtiment du CHNP, ont hébergé des réfugiés. Suite à des procédures en cours devant les juridictions administratives, la construction, dans un certain nombre de communes, de centres de premier accueil à moyen terme (« villages conteneurs ») est retardée. Il est entendu que tous les acteurs concernés maintiennent leurs efforts à un niveau élevé pour mobiliser tous les moyens du bord nécessaires pour continuer à œuvrer de manière intensive dans le domaine de l'accueil et de l'intégration des étrangers.

Le second événement marquant pour le Ministère a concerné la **restructuration de la politique familiale** en vue de permettre de meilleures chances d'avenir aux enfants et d'adapter la politique aux réalités sociales telles qu'elles se présentent aujourd'hui. Les trois buts poursuivis par le Ministère, à savoir investir davantage dans des prestations en nature plutôt que dans des prestations en espèces afin d'améliorer les chances des enfants avant et durant leur parcours scolaire, mettre l'accent sur une meilleure conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle ou encore se concentrer sur une indépendance plus prononcée des femmes pour qu'elles ne basculent pas dans la précarité en cas de séparation du couple, ont été atteints au courant de l'année.

Les deux grands projets de réforme déposés par le Ministère en 2015, à savoir le **projet de loi portant réforme des prestations familiales** et le **projet de loi portant réforme du congé parental** sont entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2016 respectivement le 1<sup>er</sup> décembre 2016.

En matière de **prestations familiales**, celles-ci constituent le moyen permettant de compenser partiellement les charges supplémentaires dues à la présence d'enfants dans le ménage. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, chaque enfant qui entre nouvellement dans le système, bénéficie d'une allocation familiale d'un montant unique. Les montants des majorations d'âge ont été augmentés, le montant de l'allocation spéciale supplémentaire a été relevé et de nouveaux montants uniques pour l'allocation de rentrée scolaire ont été introduits. Afin de porter les éléments de cette réforme à la connaissance du public, plusieurs séances d'information présentant les tenants et aboutissants de la réforme à destination de leurs partenaires ont été organisées par la Caisse pour l'avenir des enfants.

Avec la réforme du **congé parental**, les parents pourront choisir parmi des formes de congé parental plus flexibles. L'indemnité forfaitaire a été remplacée par un revenu de remplacement. L'implémentation de la loi sera suivie de près durant les mois à venir afin de pouvoir effectuer d'éventuelles adaptations. De plus, en vertu d'une motion adoptée par la Chambre des Députés, il

sera dressé un bilan après une période de trois ans qui évaluera les différents modèles de congé parental et le fonctionnement des nouvelles dispositions légales.

Depuis le 5 septembre 2016, la volonté exprimée par le Gouvernement de rendre les chèques-services accueil (CSA) accessibles aux travailleurs frontaliers a été rendue opérationnelle. Ainsi, la Caisse pour l'avenir des enfants assume dorénavant, pour les travailleurs frontaliers, le rôle qu'ont les communes en matière de demande de chèques-services accueil de la part des résidents.

Pour s'informer davantage sur les réformes dans le domaine de la politique familiale, un nouveau portail internet a été mis en place dénommé <http://www.reforme-famille.public.lu>.

Le projet de loi portant création d'un **mécanisme d'adaptation des prestations familiales en espèces et en nature** a été déposé en juin 2016. Les avis des différentes instances concernant ce projet sont en cours d'être analysés et le projet sera finalisé à la suite de ces avis. Ce mécanisme d'adaptation vise à permettre un investissement de manière ciblée dans l'avenir des enfants.

Les travaux de la **Commission paritaire**, prévue par l'article 12 de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique ont duré près de six mois au courant de l'année 2016. L'objectif de la Commission paritaire, composée de représentants étatiques, des syndicats et du patronat, a été de formuler, à l'attention du Gouvernement, l'avis prévu par la loi au sujet de l'adaptation de l'enveloppe financière suite aux dispositions légales et réglementaires ayant porté modification des rémunérations, conditions de travail et avantages sociaux des agents de l'Etat. La fixation de l'enveloppe financière constitue finalement la participation financière de l'Etat aux dépenses de personnel du secteur conventionné. Il convient de noter que cette enveloppe financière a dû être adaptée à la suite des accords salariaux conclus dans la Fonction publique depuis l'année 2008 ainsi qu'à la suite des réformes dans le même secteur et du paquet d'avenir. Les travaux de la Commission paritaire continueront en 2017 afin de transposer les conventions collectives conclues pour les salariés de l'Etat et le nouvel accord salarial conclu fin 2016.

Finalement, dans le domaine de la **politique de lutte contre l'exclusion sociale**, c'est en date du 21 décembre 2016 que le Conseil de gouvernement a approuvé le projet de loi relatif au revenu d'inclusion sociale. Avec ce projet, le gouvernement a souhaité redynamiser le dispositif du revenu minimum garanti (RMG). Les quatre objectifs de cette réforme sont de concrétiser une approche d'inclusion sociale, d'établir un système cohérent de politiques de stabilisation, d'activation sociale et de réinsertion professionnelle, d'agir contre la pauvreté des enfants et des familles monoparentales et de procéder à une simplification administrative.

# A. Département de la Famille et de l'Intégration

## I. Administration générale

### 1. Réformes et travaux législatifs et réglementaires

Au courant de l'année 2016, divers projets de loi et de règlement ont été introduits dans la procédure législative ou réglementaire et un certain nombre de textes législatifs et réglementaires sont entrés en vigueur. Le Ministère a procédé et participé, en concertation avec d'autres Ministères, administrations, établissements publics et acteurs concernés par la matière, aux travaux législatifs et réglementaires suivants :

- Lois et règlements

<b>Politique familiale</b> Prestations familiales	Loi du 23 juillet 2016 portant modification 1. du Code de la sécurité sociale; 2. de la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu, et abrogeant la loi modifiée du 21 décembre 2007 concernant le boni pour enfant. Mémorial A n° 138 de 2016 Doc. parl. : 6832
Prestations familiales	Règlement grand-ducal du 27 juillet 2016 portant exécution de certaines dispositions du Livre IV du Code de la sécurité sociale. Mémorial A n° 145 de 2016
<b>Politique familiale</b> Congé parental	Loi du 3 novembre 2016 portant réforme du congé parental et modifiant 1. le Code du travail; 2. le Code de la sécurité sociale; 3. la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu; 4. la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'Etat; 5. la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux; 6. la loi modifiée du 14 mars 1988 portant création de congés d'accueil pour les salariés du secteur privé; 7. la loi modifiée du 12 février 1999 portant création d'un congé parental et d'un congé pour raisons familiales; 8. la loi modifiée du 31 juillet 2006 portant introduction d'un Code du travail. Mémorial A n° 224 de 2016 Doc. parl. : 6935
<b>Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - RMG</b>	Règlement grand-ducal du 12 décembre 2016 portant nouvelle fixation des montants du revenu minimum garanti et du revenu pour personnes gravement handicapées. Mémorial A n° 252 de 2016

- Projets de loi et projets de règlement

<p><b>Politique familiale</b> Prestations familiales</p>	<p>Projet de loi portant création d'un mécanisme d'adaptation des prestations familiales en espèces et en nature et son règlement grand-ducal d'exécution. Doc. parl. : 7003 Objectif : Le projet de loi portant création d'un mécanisme d'adaptation des prestations familiales en espèces et en nature a été déposé le 20 juin 2016. Le mécanisme d'adaptation vise à permettre un investissement de manière ciblée dans l'avenir des enfants. Conformément à l'accord du 28 novembre 2014 entre le Gouvernement et les organisations syndicales OGB-L, LCGB et CGFP, le projet de loi et son projet de règlement grand-ducal d'exécution prévoient la mise en place d'un mécanisme permettant l'adaptation des prestations familiales en espèces et en nature en faveur des enfants par rapport à l'évolution du salaire médian et ce tous les deux ans. Le mécanisme d'adaptation est institué par le projet de loi et détaillé quant à ses modalités dans le projet de règlement grand-ducal.</p>
<p><b>Egalité de traitement</b></p>	<p>Projet de loi portant</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) transposition de la directive 2014/54/UE du 16 avril 2014 relative à des mesures facilitant l'exercice des droits conférés aux travailleurs dans le contexte de la libre circulation des travailleurs ;</li> <li>2) modification de la loi modifiée du 28 novembre 2006 portant             <ol style="list-style-type: none"> <li>1. transposition de la directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique ;</li> <li>2. transposition de la directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail ;</li> <li>3. modification du Code de travail et portant introduction dans le Livre II d'un nouveau titre V relatif à l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail ;</li> <li>4. modification des articles 454 et 455 du Code pénal ;</li> <li>5. modification de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.</li> </ol> </li> </ol> <p>Doc. parl. : 7102 Objectif : Le 13 décembre 2016, le Ministère a déposé un projet de loi ayant pour objet d'opérer deux changements relatifs au fonctionnement du Centre pour l'égalité de traitement (CET).</p> <p>Un premier objectif consiste en le rattachement du CET, actuellement organisé sous l'égide du Ministère de la Famille, de l'Intégration et de la Grande Région, à la Chambre des Députés. Ce rattachement s'inscrit dans la volonté du Gouvernement de créer une Maison des Droits de l'Homme, accueillant les services du Médiateur, de la Commission consultative des droits de l'homme (CCDH), de l'Ombuds-Comité fir d'Rechter vum Kand (ORK) et du Centre pour l'égalité de traitement (CET).</p> <p>Un deuxième objectif du projet de loi consiste à transposer la directive 2014/54/UE du 16 avril 2014 relative à des mesures facilitant l'exercice des</p>

	<p>droits conférés aux travailleurs dans le contexte de la libre circulation des travailleurs. Ainsi, le CET est investi de la mission de mener ou commanditer des enquêtes et des analyses indépendantes sur les restrictions et obstacles injustifiés au droit à la libre circulation ou sur la discrimination fondée sur la nationalité à l'encontre des travailleurs de l'Union et des membres de leur famille. Le CET devient ainsi le point de contact national prévu par ladite directive à l'instar des points de contact équivalents des autres pays membres de l'UE et de la Commission européenne.</p>
<p><b>Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - REVIS</b></p>	<p>Projet de loi relatif au Revenu d'inclusion sociale et portant modification</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ;</li> <li>2. de la loi modifiée du 26 juillet 1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires par le Fonds national de solidarité ;</li> <li>3. de la loi modifiée du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit ;</li> <li>4. de la loi modifiée du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale et portant abrogation</li> </ol> <p>1. de la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti.</p> <p>Projet de règlement grand-ducal fixant les modalités d'application de la loi du jj/mm/aaaa relative au Revenu d'inclusion sociale et portant modification</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. du règlement grand-ducal modifié du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées ;</li> <li>2. du règlement grand-ducal modifiée du 27 septembre 2004 portant exécution de la loi du 30 avril autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit ;</li> <li>3. du règlement grand-ducal du 3 août 2010 fixant les montants des droits d'inscription à payer lors de l'admission à un cours organisé par l'Institut national des langues ;</li> <li>4. du règlement grand-ducal du 27 août 2012 portant application des dispositions relatives à la Commission consultative prévue à l'article L.523-1 du Code du travail et portant abrogation</li> </ol> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. du règlement grand-ducal du 16 janvier 2001 fixant les modalités d'application de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti ;</li> <li>2. du règlement grand-ducal du 16 janvier 2001 organisant la participation à des stages en entreprise des bénéficiaires de l'indemnité d'insertion</li> </ol> <p>Approuvé par le Conseil de Gouvernement en date du 21 décembre 2016 ainsi qu'en date du 13 janvier 2017. Doc. parl. : 7113</p>

	<p>Objectif : Avec ce projet de loi, le gouvernement a souhaité redynamiser le dispositif du revenu minimum garanti (RMG). Les quatre grands défis de cette réforme sont de concrétiser une approche d'inclusion sociale, d'établir un système cohérent de politiques de stabilisation, d'activation sociale et de réinsertion professionnelle, d'agir contre la pauvreté des enfants et des familles monoparentales et de procéder à une simplification administrative. Le <u>premier objectif</u> vise l'accompagnement des bénéficiaires du Revis dans le respect de leurs compétences et de leur situation personnelle. Les mesures d'activation doivent donc être ciblées sur les besoins des bénéficiaires en vue de stabiliser dans un premier temps les bénéficiaires et/ou de les activer dans un second temps. Pour concrétiser cette approche, les champs de compétence clairs ont été délimités entre l'actuel Service national d'action sociale (SNAS) et l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM).</p> <p>Avec le <u>second objectif</u>, le projet de loi veut établir un système cohérent entre, d'une part, les politiques de stabilisation et d'activation sociale et, d'autre part, les politiques d'insertion professionnelle. Le partage ainsi réalisé entre ADEM et SNAS, qui deviendra le futur Office national d'inclusion sociale (ONIS), permet d'assurer un suivi adéquat des bénéficiaires du Revis. Le <u>troisième objectif</u> vise à agir contre la pauvreté des enfants et des familles monoparentales. Pour ce faire, la part du Revis destinée aux enfants et aux enfants de familles monoparentales a été réévaluée.</p> <p>Le <u>quatrième objectif</u> vise à procéder à une simplification administrative. Le Fonds national de solidarité (FNS) devient le seul organisme compétent en matière d'instruction, d'octroi et de gestion des demandes et de paiement du Revis et notifie toutes les décisions y relatives.</p>
--	---

## 2. Commission d'harmonisation

L'exercice, contre rémunération, de certaines activités dans les domaines social, familial et thérapeutique est soumis à un agrément gouvernemental. Les activités concernées sont énumérées dans la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans le domaine social, familial et thérapeutique dite loi ASFT.

A noter que l'Etat est autorisé à accorder un soutien financier pour l'exercice des activités relevant de la loi ASFT, ainsi que pour les investissements y relatifs. Le bénéficiaire doit néanmoins accepter de conclure avec l'Etat une convention qui détermine certaines obligations, dont notamment les prestations à fournir et les modalités de gestion financière à observer par le bénéficiaire. Dans ce cadre, une commission d'harmonisation a été créée par la loi ASFT.

Elle a notamment pour mission d'émettre un avis sur la convention-type, ainsi que sur toute proposition de modification y relative. En outre, elle est chargée de faire des propositions de mise en œuvre et de surveiller l'application des conventions.

La commission est composée de représentants de l'Etat, mais aussi des personnes physiques et morales ayant signé une convention avec l'Etat.

En 2016, la Commission d'Harmonisation s'est réunie à 8 reprises. Elle a finalisé la refonte du texte des « Conditions générales régissant les conventions visées par les articles 11 et 12 de la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique » en vue d'établir un document adapté aux situations actuelles et aux conditions harmonisées afin de permettre leur application par tous les secteurs. La version révisée des Conditions générales sera d'application au 1er janvier 2017 pour une durée de trois ans. Parallèlement, un groupe de travail spécifique s'est penché sur la question des frais généraux ou « overhead costs ».

### 3. Agence du Bénévolat

#### **3.1. Présentation**

L'Agence du Bénévolat est conventionnée par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région depuis 2003.

L'année 2016 était une année de transition vue les changements au niveau personnel de l'Agence du Bénévolat.

#### **3.2. Réunions**

Assemblée Générale	1
Conseils d'Administration	7
Plateformes et réunions:	
10/06/2016 Réunion MIFA – Agence	1
20/06/2016 Conseil Supérieur du Bénévolat	1
12/09/2016 Conseil Supérieur du Bénévolat	1
14/10/2016 Ministère de la Famille et de l'Intégration	1
24/10/2016 Réunion de concertation Mme Lima	1

#### **3.3. Activités rentrant dans le travail journalier de l'Agence du Bénévolat**

Les activités suivantes peuvent être énumérées pour 2016 :

- 227 entretiens d'orientation pour futurs bénévoles (dont 66 demandeurs de protection internationale)
- 80 consultations à visée juridique sur les modifications de statuts ou créations d'A.s.b.l.
- 19 réunions d'orientations avec des associations (Blëtz a.s.b.l., Maison Françoise Dolto, Amitié Portugal-Luxembourg,...)
- 7 réunions avec IMS sur le sujet « Entreprises et associations : co-créeer un projet de volontariat d'entreprise »

- Le 26 avril 2016 organisation d'un workshop Part&Act avec 49 participants.
- La nouvelle chargée de direction contacte les organisations en vue de s'associer à la démarche de promotion du bénévolat au Luxembourg. Des réunions de concertation sont organisées par les organisations suivantes :
  - 01/12/2016 Asti
  - 29/11/2016 Croix-Rouge,
  - 08/11/2016 Maison des Associations
  - 20/12/2016 Cercles des ONG
- 3 réunions avec les Bâtiments Publics pour travaux d'entretien, de réparation et de rafraîchissement de l'Agence.
- 3 réunions avec les services informatiques pour optimisation du réseau informatique de l'Agence.
- Différentes réunions suite à des sollicitations de plus en plus fréquentes par de nouveaux partenaires sur la voie de l'employabilité par l'intermédiaire du bénévolat (RTPH, SNJ, Adem, Ecoles...).
- Différentes sollicitations par des entreprises pour organiser une journée « d'échange et de bénévolat » engagée pour le personnel des entreprises en collaboration avec les associations (Commission Européenne...), projets centrés autour d'une bonne action citoyenne.
- Recrutement de conseillers juridiques « freelance » pour l'Agence.
- Recrutement d'un nouveau bénévole pour l'Agence.
- Visites de lieu pour organiser les manifestations à venir (Formation Get Involved), contacts communes, traiteurs etc.

#### **3.4. Réunions, conférences et stands pour accroître la visibilité de l'Agence et promouvoir le bénévolat**

Dans ce contexte, sont énumérées les réunions et événements suivants :

- 12 et 13/03/2016 Festival des migrations et de la citoyenneté
- 23/04/2016 OLAI, journée de l'orientation
- 07/06/2016 Foire interinstitutionnelle pour les nouveaux (INF) de la Commission européenne
- 29/06/2016 Présentation Fieldgen, ...
- 22/09/2016 Job day, City Concorde
- 28/09/2016 Cohésion sociale, EGCA
- 30/09/2016 Conférence « Mateneen »
- 06/10/2016 INFPC, lifelong learning, portail
- 11/10/2016 Rentrée SNJ, Forum Géesseknëppchen
- 17/10/2016 Conférence Internationale sur les Hommes et l'Egalité des chances, Commission européenne
- 15/11/2016 « Musées Luxembourg (MULUX) »
- 17/11/2016 Cinéma du Sud sur le thème des réfugiés
- 26/11/2016 OLAI, Journée d'orientation

- 05/12/2016 Interview RTL, Journée internationale du bénévolat
- 14/12/2016 Conférence nouveau foyer, commune de Mersch
- 15/12/2016 Sleeves up, favoriser l'entrepreneuriat pour les BPI

### **3.5. Réunions internationales**

Dans le contexte international, il y a lieu de faire référence à deux événements, l'Assemblée Générale du CEV (Centre Européen du Volontariat) à Bruxelles et la réunion annuelle de la BAGFA (Bundesgemeinschaft der Freiwilligenagenturen) à Brême.

### **3.6. Formation du personnel de l'Agence du Bénévolat**

- 17 et 18/10/2018  
« Angebote und Aktionsfelder in Freiwilligenagenturen »,  
2 jours de formation à Würzburg en Allemagne, Danielle Merx.
- 03/12/2016 Formation Asti, Danielle Merx

### **3.7. Formations organisées par l'Agence du Bénévolat sur le bénévolat (rôle de l'agence, assurances, offres de bénévolat)**

Les formations dispensées par l'Agence du Bénévolat ont pour objet d'expliquer le rôle de l'Agence, ses missions et de montrer en quoi elle peut être un vecteur pour les associations. Par exemple en diffusant les annonces de recherche de bénévoles, en dispensant des conseils juridiques, en participant aux projets 72 heures de bénévolat, en promouvant le label de qualité, etc.

Les formations permettent aussi d'informer le grand public sur la fonction d'interface qu'occupe l'Agence sur la place du Luxembourg entre les bénévoles et les associations. Elles permettent de sensibiliser les participants au cadre légal en vigueur, aux ressources et limites en matière de bénévolat.

Dans ce contexte plusieurs formations ont eu lieu :

- 28 et 29/04/2016 : « **Freiwilligenkoordination – Koordination praktisch** »  
Formation en langue allemande dans les locaux de l'Agence du Bénévolat, dispensé par Monsieur Heinz Janning.

Cette formation s'adresse plus particulièrement à des professionnels dans les associations en vue de garantir un cadre propice et enchanteur pour bénévoles. Il est question de bonnes pratiques en matière d'encadrement de personnes bénévoles. 10 personnes ont assisté à la formation avec un grand degré de satisfaction.

Parler de l'accompagnement et de la coordination des bénévoles (Freiwilligenmanagement) est considéré comme étant « la » bonne pratique par excellence. Ces dernières années, ces formations ont porté sur ce thème extrêmement important pour développer le bénévolat de qualité.

- 16/11/2016 : **Formation Naxi**

- 28/11/2016 : **Formation Info Mann** en partenariat avec l'Initiativ Rëm Schaffen
- La formation « **Get Involved** » (plus explicitement détaillés sous le point ci-dessous)

Diverses demandes de formation en matière de création d'Asbl sont en projet pour 2017.

### **3.8. Initiatives dans le domaine accueil et intégration de DPI/BPI**

#### **1) Participation au groupe de concertation avec différentes organisations travaillant dans l'accueil des DPI/BPI pour la formation « Get Involved »**

L'objet principal du projet est la formation de base pour bénévoles qui veulent s'engager auprès des réfugiés.

Projet financé par l'œuvre.

18 réunions pour établir la formation de base encore appelée « Get involved » suite à l'afflux massif de personnes réfugiés.

Groupe de travail : Agence du Bénévolat, ASTI, Caritas, Croix-Rouge, Ministère de la Famille et de l'Intégration, OLAI, Reech eng Hand, Ville de Dudelange.

Ce groupe de travail s'est réuni 7 fois pour fixer le contenu et les modalités de formation.

Après développement et élaboration, la formation de base (composée de 4 modules d'une durée totale de 6 heures) se décline comme suit :

- Contexte géo-politique, historique et flux migratoires (durée 1 ½ h)
- Réfugiés et bénévoles : Histoires et expériences de vie (durée 1 ½ h)
- Introduction à l'interculturalité (durée 2h)
- Contexte juridique et social de la procédure d'asile (durée 1 ¼ h)

Deux séances d'information ont été organisées pour promouvoir la formation :

- 11 mai 2016, première séance d'information au Home de la FNEL au Cents. Nombre de participants 160 personnes.
- 14 décembre 2016, réunion d'information organisée par l'Administration communale de Mersch.

Deux formations de base ont été organisées les 18/06/2016 et 22/10/2016 avec un total 170 participants.

4 nouvelles dates sont prévues en 2017

#### **2) Organisation et transfert de la Hotline Bénévolat de l'OLAI vers l'Agence du Bénévolat**

5 réunions et transfert de la hotline le 1<sup>er</sup> septembre 2016

#### **3) Participation au « Ronnen Dësch »**

10 réunions de préparation

### **3.9. Portail du bénévolat**

Continuation des travaux d'amélioration vers une version actualisée du Portail du Bénévolat. Ces travaux, qui ont porté sur toute l'année, ont été réalisés en collaboration avec le CTIE (Centre Technologique et Informatique de l'Etat) et Aubay.

Statistiques visites Portail du Bénévolat ( <i>hors bourse du bénévolat</i> )	
Visites mensuelles	3.931
Nombre de pages consultées	19.734
Nombre de pages par visite	5,4

### **3.10. Projet « 72 Stonnen Bénévolat »**

La 3ème édition de l'événement a eu lieu du 3 au 5 juin 2016.

L'événement vise à sensibiliser toutes les personnes intéressées par la vie associative à découvrir les actions menées près de chez elles et à y prendre part.

Les organisations, par le biais d'une action concrète, ponctuelle et interactive ont la possibilité de se faire connaître, de partager leurs expériences et de montrer leur engagement.

Le but de la manifestation n'est pas d'organiser une porte ouverte, mais d'offrir au grand public une première prise de contact où ils peuvent mettre la main à la pâte sur le terrain.

- 28 organisations ont participé
- 43 activités différentes ont été proposées
- + de 250 personnes se sont inscrites via le site des « 72 Stonnen Bénévolat »
- 21 réunions et entrevues avec les sponsors, entreprises, médias et autres partenaires ont eu lieu

Le 16 février 2016, remise de chèque par LIDL dans ce cadre.

### **3.11. Label de qualité**

5 vérifications auprès des organisations suivantes ont été effectuées en 2016 :

- Entente des Maison des Jeunes
- Fondation Kriibskrank Kanner
- Fédération luxembourgeoise de la marche populaire
- natur&ëmwelt
- Amitié Portugal-Luxembourg

#### 4. Services de consultation

Les services de consultation sont prévus par le règlement grand-ducal modifié du 10 novembre 2006 portant exécution des articles 1er et 2 de la loi du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes oeuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique pour ce qui concerne l'agrément à accorder aux personnes physiques ou aux personnes morales entreprenant ou exerçant une activité de consultation, de formation, de conseil, de médiation, d'accueil et d'animation pour familles.

Ils proposent les activités suivantes (Art.2. de la loi du 08.09.1998) :

- Formation socio-éducative
- Médiation socio-familiale
- Consultation thérapeutique
- Conseil socio-familial

Les services de consultation qui disposent d'un agrément et qui ont signé une convention avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région sont les suivants :

Services	Gestionnaires	Activités agréées et conventionnées
Erzéiongs- a Familljeberodung	AFP Solidarité Familles asbl	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial
Familljencenter	Consultation et Préparation Familiale asbl	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial, médiation socio-familiale
Erwuessebildung	Erwuessebildung asbl	formation socio-éducative
Eltereschool Janusz Korczack	Fondation Kannerschlass	formation socio-éducative, conseil socio-familial
Centre de Consultation et de Médiation Familiale	Fondation Pro Familia	consultation thérapeutique, formation socio-éducative, conseil socio-familial, médiation socio-familiale
Centre de Consultation Initiativ Liewensufank	Initiativ Liewensufank asbl	formation socio-éducative, conseil socio-familial
Haus 89	Liewens, Partner, Familljeberodung asbl	consultation thérapeutique,
CIGALE	Rosa Lëtzebuerg asbl	formation socio-éducative, conseil socio-familial
SOS Détresse	SOS Détresse Helef iwwer Telefon asbl	formation socio-éducative, conseil socio-familial
Aide aux Victimes de la Route	Aide aux Victimes de la Route	formation socio-éducative, conseil socio-familial

Le budget global (frais de personnel et frais de fonctionnement) inscrit au budget de 2016 pour l'ensemble de ces services s'élève à 5.051.533 €.

#### **4.1. Erziehung- und Familienberatung**

Ce service de consultation propose un accompagnement psychologique et pédagogique aux familles en cas de difficultés au niveau des relations parents/enfants, de problèmes de couples et de questions relatives à la vie en famille en général. Il s'adresse aux familles, parents, couples, enfants, jeunes et aux institutions qui travaillent au contact de ces publics-cibles.

Le service offre des consultations individuelles et familiales, des consultations juridiques ainsi que des ateliers et activités familiaux.

L'année 2016 en chiffres :

- 1503 personnes, dont 715 enfants et jeunes ont été accompagnés pédagogiquement et psychologiquement ce qui constitue un total de 2165 rendez-vous.

#### **4.2. Familiencenter**

Ce service de conseil, de formations, de consultation thérapeutique et de médiation socio-familiale s'adresse aux personnes et aux familles qui connaissent des difficultés ou des crises au niveau relationnel et familial.

Il propose des consultations thérapeutiques, des séances de médiation socio-familiale, des activités et des groupes d'interaction, des formations, des stages ainsi que des informations juridiques.

L'année 2016 en chiffres :

- 544 adultes ont été accueillis et accompagnés totalisant 3719 heures de consultation thérapeutique et psychologique et 339 personnes ont bénéficié d'une prise en charge psychologique.
- Le service de médiation a effectué un total de 192 heures de médiation avec 88 personnes.
- 645 personnes ont participé à des activités dans le domaine du conseil socio-familial, ce qui équivaut à 782 heures de prestations.
- Les 484 heures d'activités de formation socio-éducative ont vu la participation de 641 personnes.

#### **4.3. Erwachsenenbildung**

Ce service de formation, de conseil et de sensibilisation dans le domaine de la pédagogie des médias s'adresse aux parents, aux agents socio-éducatifs, aux enfants, aux jeunes et à tout autre public intéressé.

Il assure la gestion d'une médiathèque classique et d'une médiathèque en ligne, anime des groupes de travail avec des bénévoles et organise des manifestations dans le domaine des médias.

L'année 2016 en chiffres :

- 199 locations de médias,
- 62 films visionnés en streaming,
- 172 téléchargements de films,
- 37 jours de location de matériel audiovisuel et
- 41 manifestations, avec un total de 1848 participants, organisées.

#### **4.4. Eltereschoul Janusz Korzcack**

Ce service a pour mission la promotion de la parentalité et qui sensibilise les futurs parents et les parents aux principes et aux méthodes d'éducation de leurs enfants.

Il organise des conférences et des séminaires sur des sujets relatifs à la parentalité ; ces manifestations s'adressent au grand public et aux professionnels. En 2016, l'Ecole des Parents a déménagé dans ses nouveaux locaux à la Maison des Parents à Esch/Alzette.

L'année 2016 en chiffres :

- 430 activités (conférences, tables-rondes, formations, entretiens) ont été organisées et elles ont touché un total de 4400 parents.
- 97 cours de préparation à la naissance organisées dans les 4 maternités ont vu la participation de 858 parents.

#### **4.5. Centre de Consultation et de Médiation familiale**

Ce service de consultation thérapeutique, de conseil, de formation et de médiation socio-familiale propose des consultations thérapeutiques, des groupes de parole pour enfants, adolescents et adultes.

Il propose un accompagnement personnalisé individuel et familial aux personnes confrontées à des difficultés affectives, relationnelles, conjugales, familiales et parentales.

L'année 2016 en chiffres :

- 306 personnes ont été accueillies, dont :
  - 48 pour une médiation socio-familiale (134 entretiens),
  - 218 pour des consultations thérapeutiques (1241 consultations),
  - 48 pour un conseil socio-familial (136 entretiens).
- 391 personnes ont participé à des formations organisées par le service.

#### **4.6. Centre de Consultation Initiativ Liewensufank**

Ce service de consultation s'adresse aux futurs parents et aux jeunes parents. Il propose des cours pré- et postnataux, des groupes parents/bébés ainsi que des conférences et des formations pour les familles.

Il assure une consultance téléphonique sur sa « baby hotline », propose le service « baby + » en collaboration avec certaines communes, gère un dépôt de vêtements et d'articles de puériculture ainsi qu'un centre de documentation. Le service organise en outre des activités d'information en faveur de l'allaitement maternel.

L'année 2016 en chiffres :

- 409 personnes ont participé à 65 cours prénataux.
- 1472 personnes ont pris part aux 165 cours postnataux et conférences et 717 personnes ont participé aux formations.
- 488 pères ont participé aux activités.

- 2605 entretiens ont été menés par téléphone et par courriel alors que 789 consultations ont eu lieu sur rendez-vous.
- 76 familles ont profité du dépôt de vêtements.
- Le journal pour parents « baby info », tiré à 1.200 exemplaires, est paru 4 fois par an.

#### **4.7. Haus 89**

Ce service de consultation thérapeutique dans les domaines affectif, conjugal et familial s'adresse aux personnes en souffrance ou en détresse psychique et/ou relationnelle.

L'année 2016 en chiffres :

- 305 personnes au total ont été accueillies dans le cadre des consultations thérapeutiques (222 personnes individuelles, 32 couples et 5 familles) ce qui équivaut à 2607 heures d'encadrement.

#### **4.8. CIGALE (Centre d'Information Gai et Lesbien)**

Ce service d'information et de conseil s'adresse à des personnes gaies et lesbiennes ainsi qu'à leur entourage. En outre, il assure une mission de sensibilisation et de documentation à et sur les sujets liés à l'identité et à l'orientation sexuelle.

CIGALE assure la gestion d'un centre d'information, de documentation et de rencontre, organise des groupes de rencontre et de parole, intervient en milieu scolaire et accompagne des personnes à leur demande.

L'année 2016 en chiffres :

- 198 personnes, âgées de 15 à 59 ans, ont sollicité les services de CIGALE (97 femmes, 92 hommes et 9 personnes transgenres) et les 642 heures d'encadrement ont été effectuées en relation directe avec les usagers.

#### **4.9. SOS Détresse**

Ce service d'écoute téléphonique anonyme propose une écoute active et un soutien aux adultes en détresse ou en crise aiguë.

Il est accessible 7/7 jours de 11.00 heures à 03.00 heures du matin et est assuré par 45 collaborateurs bénévoles. 15 collaborateurs bénévoles assurent le service « SOS OnlineHelp » et 16 nouveaux bénévoles sont en cours de formation.

L'année 2016 en chiffres :

- 4003 communications téléphoniques ont été enregistrées.
- La plupart de ces appels avait trait à des problèmes psychiques, des difficultés relationnelles, des problèmes de santé ainsi que des problèmes de dépendances.
- 295 appels ont été transférés à des services spécialisés appropriés.
- Le nouveau service « SOS OnlineHelp » a réceptionné 699 courriels et a compté 95 usagers actifs.

#### **4.10. Association nationale des Victimes de la Route**

L'association nationale des Victimes de la Route défend les intérêts des victimes de la route et de leurs familles.

L'équipe professionnelle propose une écoute, un accompagnement psychologique, un accompagnement social, un coaching des victimes, un plan d'aide à l'orientation professionnelle et à la recherche d'un emploi ainsi qu'un groupe de parole.

L'année 2016 en chiffres :

- 1424 personnes, dont 675 hommes et 749 femmes, ont contacté l'association. Dans 88 cas, il s'agissait d'un premier contact.
- L'association a organisé des activités d'information, de sensibilisation et de responsabilisation dans 22 classes de lycée et dans 2 maisons de jeunes.

### *5. Subsidés*

Le ministère peut accorder une aide financière sous forme de subside, sur demande, à une œuvre de bienfaisance et de solidarité ou à un organisme œuvrant dans le cadre de la loi dite ASFT si le projet présenté concorde avec ses attributions. Le projet bénévole, pour lequel un subside est demandé, doit être dûment documenté et accompagné d'un budget prévisionnel indiquant l'utilisation de l'allocation du soutien financier ponctuel. En 2016, un montant total de 20.520 euros a été alloué pour 11 projets différents.

## **II. Personnes handicapées**

### **1.1. Politique gouvernementale**

#### **a. Actions de mise en œuvre de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH)**

La CRDPH fait une relecture de certains droits et libertés fondamentales qui sont communs à tous les hommes pour les (ré)interpréter à la lumière des besoins spécifiques des personnes handicapées. Pour tous ces droits et libertés, elle énonce des mesures spécifiques à prendre par les États parties (dont fait partie le Luxembourg depuis le 26 octobre 2011) en leur faveur afin que les personnes handicapées puissent exercer ces droits et libertés de manière effective. Une mise en œuvre selon les règles de l'art de cette convention est susceptible d'accélérer considérablement le processus d'inclusion des personnes handicapées dans tous les domaines de la vie.

- **Missions du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région dans le cadre de la mise en œuvre de la CRDPH:**

Le Ministère est le « point de contact » dans le cadre de la CRDPH. En cette qualité, il promeut, encourage et fait avancer, notamment par la voie d'un plan d'action quinquennal (2012-2017), le « mainstreaming » du handicap dans tous les domaines de la vie et domaines politiques et favorise ainsi la mise en place d'une culture de l'inclusion.

Ses principales missions en tant que point de contact sont:

- (1) sensibiliser et informer le grand public sur le contenu de la Convention,
- (2) promouvoir une insertion de la thématique du handicap dans tous les domaines politiques,
- (3) favoriser et encourager la participation de la société.

- **Etude sur la mise en œuvre au Luxembourg de l'article 19 de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (ci-après CRDPH)**

En 2016, le Ministère de la Famille a chargé le centre de recherche public « Luxembourg Institute of Socio-Economic Research » (LISER) de faire une étude comparative portant sur différents modèles d'assistance personnalisée pour les personnes en situation de handicap qui ont fait leur preuve à l'étranger. Cette étude a entre autres pour objet de mettre en perspective les différents modèles étudiés afin de fournir des orientations dans un contexte luxembourgeois et de guider par cette voie les politiques du Ministère de la Famille quant à la mise en œuvre pratique de l'article 19 « Autonomie de vie et inclusion dans la société » de la CRDPH.

- **Soirée d'information : suivi du plan d'action « handicap »**

Le 30 mai 2016 le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a organisé, une soirée d'information sur le suivi du plan d'action « handicap ». Ce plan d'action quinquennal qui viendra à échéance en 2017 a pour objet principal de mettre en œuvre des dispositions de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH). Parmi les invités, on pouvait compter Mme Corinne Cahen, ministre de la Famille et de l'Intégration, M. Claude Meisch, ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, M. Nicolas Schmit, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire ainsi que des représentants de différentes administrations gouvernementales, de nombreuses personnes en situation de handicap et des gestionnaires de service pour personnes handicapées.

Cet événement a été organisé dans le but d'informer la société civile sur les récentes avancées en matière de politique en faveur des personnes en situation de handicap et de promouvoir et renforcer le dialogue constructif avec ces dernières. Le programme de la soirée prévoyait une table ronde lors de laquelle les ministres et fonctionnaires présents ont fait le point sur les avancées réalisées au cours des derniers mois et les actions futures en faveur des personnes en situation de handicap.

Les principaux sujets abordés étaient :

- Sensibilisation / information - Liberté d'expression et d'opinion et accès à l'information,
- Travail et emploi,
- Education et enseignement,
- Transport et mobilité,
- Accessibilité,
- Reconnaissance égale devant la loi et capacité juridique,

- Autonomie et inclusion et
- Santé.
- **Conférence 'Modes d'Emploi' : Inclusion professionnelle et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap**

Le 29 novembre 2016, Mme Corinne Cahen, Ministre de la Famille et de l'Intégration a participé à une conférence organisée par l'association Info-Handicap intitulée « Mode d'Emploi » dans le cadre de la journée internationale des personnes en situation de handicap. Sous le thème de « l'Inclusion professionnelle et maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap », l'objectif était de rassembler la société civile et les acteurs des divers domaines concernés afin d'améliorer les réseaux de collaboration et d'optimiser la mise en commun des connaissances et expériences.

150 personnes ont participé à la conférence, dont également le Grand-duc héritier Guillaume et la Grande-duchesse héritière Stéphanie.

Lors de la conférence, le Ministre Corinne Cahen a révélé des informations quant à un avant-projet de loi, dont l'un des objectifs majeurs est l'insertion dans le monde du travail des personnes handicapées.

Cet avant-projet de loi, qui met en œuvre bon nombre des dispositions prévues à l'article 27 de la CRDPH, prévoit, entre autres, une mesure dite d'« aide à l'inclusion dans l'emploi », qui pourra être demandée auprès de l'ADEM par le patron et le salarié handicapé. « Trop souvent, l'inclusion du salarié handicapé dans le marché du travail régulier est un échec, parce que les divers acteurs n'ont pas les bons outils et informations », a lancé le Ministre Corinne Cahen. Pour y remédier, l'avant-projet prévoit qu'un aidant à l'inclusion pourra accompagner le processus d'inclusion d'un salarié handicapé au sein d'une entreprise pendant une durée maximale de 250 heures par année et pendant une période maximale continue ou discontinue de 3 ans.

Les interventions des divers acteurs ont été suivies d'une table ronde sur les possibilités de formation des personnes handicapées, les ateliers protégés et sur les besoins des entreprises qui désirent engager des salariés handicapés.

- **Projet de sensibilisation des écoliers au handicap**

L'article 8 de la CRDPH prévoit une obligation pour les Etats parties d'encourager à tous les niveaux du système éducatif, notamment chez tous les enfants dès leur plus jeune âge, une attitude de respect pour les droits des personnes handicapées.

Dans cette optique, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a réalisé en collaboration avec l'atelier protégé de la Ligue HMC « collectif DADOFONIC » un projet de sensibilisation. Le projet consiste à monter une représentation théâtrale pour sensibiliser les jeunes aux compétences et aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, non forcément par le sujet de la pièce, mais en l'adaptant aux besoins de l'ensemble des écoliers – handicapés ou non (p.ex. discours en langage facile, interprétation en langue des signes, explication des scènes pour les écoliers aveugles).

Le public cible de ce spectacle sont les élèves du cycle 3 de l'école fondamentale et les élèves de l'éducation différenciée. Dans l'intention de favoriser l'interaction entre les acteurs et les jeunes, le projet prévoit une séance de sensibilisation en classe par des experts pédagogiques avant la mise en scène de la pièce de théâtre ainsi qu'une discussion après la présentation de celle-ci. A noter que les

classes ont la possibilité de participer activement à l'illustration musicale de la pièce. Le projet a commencé en octobre 2016 et se déroulera tout au long de l'année scolaire 2016/2017.

## **b. Design for all et accessibilité des lieux ouverts au public**

L'élaboration de l'avant-projet de loi portant sur l'accessibilité des voies et espaces publics, des lieux ouverts au public et des logements et de ses règlements d'exécution est en préparation.

La législation actuelle relative à l'accessibilité des lieux ouverts au public sera revue. Il est notamment prévu que le champ d'application de la loi de 2001 sera largement étendu, entre autres à de nombreux lieux ouverts au public privés et à certains types de logement. Ainsi, dans un futur proche, les exigences d'accessibilité s'appliqueront notamment aux projets de nouvelle construction et de rénovation des commerces, des restaurants, des aires de jeux et des cabinets médicaux.

Le fil rouge du prédit avant-projet de loi est le respect des principes du Design for all qui est une stratégie qui a pour objet la création d'environnements accessibles et de produits utilisables par tous sans distinction d'âge, de taille ou d'aptitude et donc aussi aux personnes handicapées et aux personnes vieillissantes.

Quant à la question des logements accessibles aux personnes handicapées, le Ministère de la Famille est conscient du fait que l'amélioration des conditions d'accessibilité dans le domaine du logement passe nécessairement par la sensibilisation du grand public aux principes du Design for all.

Ainsi, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a élaboré en 2016, en collaboration avec l'asbl ADAPTH – Centre de Compétence National pour l'Accessibilité des Bâtiments et l'asbl Info-Handicap, une brochure qui a le potentiel d'intéresser un très grand public, et plus particulièrement les personnes désireuses de bâtir une maison ou un appartement. Le principal objectif de cette brochure est d'aider les futurs propriétaires de logements à mieux appréhender les questions cruciales liées à la construction d'un logement adapté à leurs besoins actuels et adaptable à leurs besoins futurs et d'encourager la construction d'habitations qui ont la capacité de s'adapter à leurs habitants et à des contextes différents.

Sur le plan européen, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a participé aux négociations de la proposition de directive dite « *European Accessibility Act* » qui prévoit d'harmoniser au niveau européen les exigences en matière d'accessibilité pour une liste de produits et services.

## **1.2. Politique internationale**

### **a. Collaboration transfrontalière**

Depuis 1999, une collaboration étroite s'est instaurée, dans le domaine du handicap, entre 6 régions limitrophes, à savoir la région wallonne, la région flamande et la communauté germanophone de Belgique, le Land Nordrhein-Westfalen, le Land Rheinland-Pfalz et le Grand-Duché de Luxembourg.

Sur base d'un co-financement Interreg, ces régions ont réalisé plusieurs projets, en particulier les projets Eurecard, EureWelcome et Euregio for All.

En 2016, les représentants de 2 régions (Flandre et la communauté germanophone de Belgique) ont assuré en alternance la coordination de ce projet dénommé « High Level Group Inclusion » (HLGI).

Les thèmes principaux traités au cours de l'année 2016 furent les suivants :

- Pérennisation du label EureWelcome ;
- Présentation de projets tels que l'European Mobility Card;
- Échanges d'information réguliers sur la politique européenne en faveur des personnes en situation de handicap et plus particulièrement sur les sujets « Convention relative aux droits des personnes handicapées » et « Accessibility act ».
- Lancement du site internet [www.eurewelcome.org](http://www.eurewelcome.org) pour assurer un accès facile à toutes les informations concernant les régions partenaires, telles que p.ex. l'accessibilité des infrastructures touristiques, sportives et de loisirs pour les personnes handicapées.

En décembre 2016, une des trois réunions de l'année du HLGI a été organisée au Luxembourg dans les locaux d'Info Handicap. Lors de cette réunion, parmi les sujets traités furent, entre autres, les projets mis en place au Luxembourg en vue de la mise en œuvre du plan d'action de la convention relative aux droits des personnes handicapées.

### **b. European Accessibility Act (EAA)<sup>1</sup>**

Cette proposition de directive vise à établir des exigences européennes communes pour l'accessibilité de certains produits et services clés afin de permettre – par l'application des principes du design for all - à toutes personnes, y compris aux personnes handicapées, de participer pleinement à la vie de la société dans l'ensemble de l'UE.

La division 'Personnes handicapées' du Ministère de la Famille et de l'Intégration est chargée de la négociation de la proposition de l'EAA au sein du groupe de travail 'Questions sociales' du Conseil de l'UE.

A l'instar des autres Etat membres, le Luxembourg a pour le moment une réserve générale d'examen sur le texte à cause des consultations internes qui sont encore en cours.

Pendant la présidence néerlandaise (1<sup>e</sup> moitié de 2016), la division a assisté à deux réunions du groupe de travail. Il y était surtout question de présenter la nouvelle proposition et de parvenir à une approche générale d'ici la fin de la présidence. Au cours de la présidence slovaque (2<sup>e</sup> moitié de 2016), la division a aussi participé à deux réunions. La présidence a décidé de se concentrer sur le champ d'application et les définitions du texte.

### **c. Proposition de directive égalité de traitement<sup>2</sup>**

La proposition de directive a été adoptée par la Commission européenne, le 2 Juillet 2008. L'objectif est d'établir un niveau de protection minimal uniforme à l'intérieur de l'Union européenne pour les victimes des discriminations en lien avec la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou encore l'orientation sexuelle.

---

<sup>1</sup> Proposition de directive 2015/0278 (COD) du Conseil relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des Etats membres en ce qui concerne les exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services

<sup>2</sup> Proposition de directive 2008/0140 (CNS) du Conseil relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de religion ou de convictions, de handicap, d'âge ou d'orientation sexuelle

Les négociations sont bloquées depuis 9 années à cause de certains pays, dont particulièrement l'Allemagne et, depuis peu, la Pologne, qui remettent en question la proposition, estimant notamment qu'elle porte atteinte aux principes de subsidiarité et de proportionnalité.

Au cours de la présidence slovaque (2<sup>e</sup> moitié de 2016), la division 'Personnes handicapées' a participé à une réunion du groupe de travail Questions sociales du Conseil de l'UE dans lequel la proposition est discutée. Les slovaques ont décidé d'analyser, pendant leur présidence, l'interaction des dispositions relatives à l'accessibilité pour les personnes handicapées contenues dans cette proposition et l'EAA. Le sujet de la « conception universelle » dite « universal design » a également été abordé.

### **1.3. Conseil Supérieur des Personnes Handicapées (CSPH)**

L'article 34 (1) de la loi modifiée du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées crée un CSPH. Celui-ci est placé sous la tutelle du ministre ayant dans ses attributions la politique pour personnes handicapées (ci-après le Ministre).

Ses missions sont les suivantes :

- assister et conseiller le Ministre dans son travail de coordination de la politique gouvernementale en faveur des personnes handicapées ;
- réunir à cette fin les partenaires impliqués, à savoir des personnes à besoins spéciaux, des professionnels du secteur et des membres du Gouvernement ;
- aviser tout projet de loi ou de règlement touchant au domaine du handicap qui lui est soumis par le Gouvernement ;
- étudier toutes les questions qui lui sont soumises par le Ministre ainsi que tous les sujets qu'il juge utile d'analyser.

Des représentants du CSPH sont mandatés (nommés) au sein du Conseil d'administration du RehaZenter, de la Commission des aménagements raisonnables, de la Commission consultative de l'Assurance dépendance et de la Commission spéciale chargée du réexamen des décisions de l'Administration de l'Emploi en matière de travailleurs handicapés.

Monsieur Mario Huberty a assuré la fonction de président du CSPH tout au long de l'année 2016 et Madame Tilly Metz remplit la fonction de vice-présidente depuis le 16 mars 2016.

En 2016, le CSPH s'est réuni en assemblée plénière à 4 reprises et s'est principalement consacré à :

- rédiger des avis sur différents projets de loi
- constituer un groupe de travail « Handicap invisible » et un groupe de travail « Prise en charge précoce » et à présenter leurs rapports écrits lors d'une entrevue avec le ministre de l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse ;
- constituer un groupe de travail « Assurance Dépendance » et rédiger un rapport avec les remarques et propositions du CSPH relatives à la future réforme ;
- constituer un groupe de travail « Mobilité » pour examiner les modalités des cartes de stationnement, des cartes ADAPTO et des cartes d'invalidité pour personnes handicapées.

#### **1.4. Les procédures d'agrément**

La loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique et le règlement grand-ducal modifié du 23 avril 2004 concernant l'agrément gouvernemental à accorder aux gestionnaires de services pour personnes handicapées fixent les modalités du contrôle d'agrément.

**Tableau des visites effectuées en 2016 au niveau des différentes activités :**

Dénomination des activités	Nombre de structures existantes	Nombre de visites effectuées
Service d'assistance à domicile	18	3
Service d'hébergement	42	7
Service de formation	13	3
Service d'emploi ou atelier protégé	29	4
Service d'activités de jour	20	5
Service d'information, de consultation et de rencontre	24	4
<b>TOTAL</b>	<b>146</b>	<b>26</b>

#### **1.5. Services conventionnés**

Les services qui relèvent directement de la compétence du Ministère sont gérés par des associations ou établissements de droit privé ou public qui offrent en principe plusieurs types d'activités à une population bien déterminée.

En ce qui concerne les structures d'accueil pour personnes handicapées, l'extension de l'offre en la matière se fait selon les besoins constatés.

Le soutien financier de l'Etat pour l'exercice des activités agréées est déterminé par 13 conventions de type participation financière forfaitaire dans les domaines ci-après :

- services d'hébergement
- services d'activité de jour

Le soutien financier de l'Etat pour l'exercice des activités agréées est déterminé par 25 conventions de type participation financière par la couverture du déficit dans les domaines ci-après :

- logements semi-autonomes
- services d'information, de consultation et de rencontre
- services d'assistance à domicile
- services de formation

Les 29 ateliers protégés sont agréés par le Ministère, mais conventionnés par le Ministère du Travail et de l'Emploi.

#### **1.6. Les services d'hébergement**

- ➔ Accompagnement socio-pédagogique (ASP)
- ➔ Participation financière forfaitaire

12 organismes gestionnaires (42 services d'hébergement) ont signé en 2016 une convention avec le Ministère pour un service d'hébergement :

Organismes gestionnaires conventionnés		Activités agréées
1	APEMH, Hébergement et Services asbl <i>Handicap mental léger, moyen, profond ou polyhandicap</i>	Bétebuerger Haus Cliärwer Haus Cliärwer Villa Déifferdenger Haus Escher Wunneng (anc.Patton) Fermette Haus Amitié Haus Roude Fiels 1 et 2 Haus Senior 1 et 2 Haus Solidarité Haus Am Weier 1 et 2 Housener WG et WG 2 Nidderkuerer Haus Uewerkuerer Haus Uewerkuerer WG Wuelessen Haus 1 et 2
2	Association pour la création de foyers pour jeunes asbl <i>Handicap mental léger à moyen</i>	Foyer Bamerdall
3	Autisme Luxembourg asbl <i>Autisme</i>	Centre d'intégration et de récréation pour personnes atteintes d'autisme-CIRPA Foyer à Boxhorn
4	CHNP - De Park <i>Handicap mental associé de troubles psychiques, comportementaux et/ou d'adaptation, handicap profond</i>	De Park – Villa Ikarus De Park – Villa Rousegaart, Villa Kléiblatt, Villa Karblumm, Villa Pegasus, Villa Schlesselblumm
5	Coopérations asbl <i>Handicap mental</i>	Weeltzer Haus
6	Fondation Autisme <i>Autisme</i>	Foyer Munshausen
7	Fondation Kräizbiereg <i>Handicap physique, handicap associé, polyhandicap</i>	Foyer Brill Foyer Lankhelzerweier Foyer Pietert Foyer La Cerisaie Domaine Schoumannsbongert
8	Foyer Eisleker Heem asbl <i>Handicap mental léger et moyen</i>	Eisleker Heem
9	Ligue HMC asbl <i>Handicap mental</i>	Millebaacher Haus Baastenduerfer Haus Ettelbrecker Haus
10	Op der Schock <i>Handicap mental</i>	Foyer Mertzig
11	Tricentenaire asbl <i>Handicap physique et/ou mental</i>	Foyer Emile Künsch Haus am Bierg Pavillon Emile Künsch Résidence Nico Kremer Résidence « A Pultz »
12	Yolande <i>Handicap mental et polyhandicap</i>	Centre am Klouschter, Mondorf-les-Bains Foyer Op de Wolleken Foyer st. Joseph, Esch/Alzette Institut St. Joseph à Betzdorf

organisme gestionnaire	Type d'handicap	Classe d'âge	Total des lits		Total des lits conventionnés		Lits occupés au 31/12/2016		Population				Journées de présences 2016	
			fixes	temporaires	fixes	temporaires	fixes	temporaires	♀		♂		fixes	temporaires
									fixes	temporaires	fixes	temporaires		
APEMH	handicap mental	tous âges	183	23	183	23	182	5	83	27	99	30	66332	1198,5
Association pour la création de foyers pour jeunes asbl	mental léger à moyen	>18	10	0	10	0	9	0	2	0	7	0	2904	0
Autisme Luxembourg	autisme	tous âges	15	1	16	2	14	0	7	0	7	0	2797	0
CHNP	lég.-sév./troub. de comport.	>12	78	0	93	2	78	0	26	0	52	0	28055	0
Coopérations asbl	handicap mental	>18	8	1	8	1	8	0	4	0	4	0	2384	21
Fondation Autisme	autisme	tous âges	28	2	28	2	20	2	11	9	9	4	6938	133
Fondation Kräizbiereg	handicap physique / polyhandicap	tous âges	121	1	118	4	118	0	42	0	76	0	40468,5	22
Foyer Eisleker Heem	handicap mental	>18	19	3	19	3	17	3	6	2	11	1	6220	103
Ligue HMC	handicap mental	>18	27	3	27	3	24	2	13	1	11	1	8301	491
Op der Schock	handicap mental	>18	23	2	23	2	11	1	7	0	4	1	1017,5	22
Tricentenaire	handicap physique et mental	1 an et plus	85	8	85	8	85	8	42	4	43	4	28553,5	2213
Yolande	handicap mental / polyhandicap	tous âges	188	4	196	4	182	1	106	1	76	0	65030,5	320,5
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>785</b>	<b>48</b>	<b>806</b>	<b>54</b>	<b>748</b>	<b>22</b>	<b>349</b>	<b>44</b>	<b>399</b>	<b>41</b>	<b>259001</b>	<b>4524</b>
<b>TOTAL</b>			<b>833</b>		<b>860</b>		<b>770</b>		<b>393</b>		<b>440</b>		<b>263525</b>	

La capacité d'accueil dans les services d'hébergement est de 860 lits, dont 806 lits fixes et 54 lits temporaires.

Au 31.12.2016, 748 places ont été occupées dans les différentes structures d'hébergement.

organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		80 ans »)		total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
APEMH	1	1	18	17	8	10	10	17	24	29	12	18	10	5	0	2	182
Association pour la création de foyers pour jeunes asbl	0	0	2	0	0	1	2	0	2	0	1	1	0	0	0	0	9
Autisme Luxembourg	0	0	4	1	1	2	1	3	0	1	0	0	0	0	0	0	13
CHNP	0	3	3	4	2	6	5	7	12	16	4	16	0	0	0	0	78
Coopérations asbl	0	0	0	2	0	0	1	2	1	1	0	1	0	0	0	0	8
Fondation Autisme	0	0	2	3	3	3	2	0	2	2	0	3	0	0	0	0	20
Fondation Kräizbiereg	0	0	3	7	7	5	12	17	14	33	6	11	0	2	0	1	118
Foyer Eisleker Heem	0	0	0	2	2	2	1	2	2	2	1	3	0	0	0	0	17
Ligue HMC	0	0	2	1	3	0	2	4	2	2	5	5	0	0	0	0	26
Op der Schock	0	0	4	0	1	2	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	11
Tricentenaire	2	5	4	10	6	7	12	7	8	12	13	6	0	1	0	0	93
Yolande	2	10	11	19	5	11	14	15	23	16	27	3	15	1	9	1	182
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>19</b>	<b>53</b>	<b>66</b>	<b>38</b>	<b>49</b>	<b>62</b>	<b>76</b>	<b>92</b>	<b>114</b>	<b>69</b>	<b>67</b>	<b>25</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>757</b>

## a. APEMH - Hébergement et Services asbl

Au 31 décembre 2016, l'APEMH Hébergement et Services dispose de 21 groupes de vie à encadrement permanent :

- **Hébergements pour personnes en situation de handicap mental profond et/ou polyhandicap :**
  - Haus Solidarité : 21 lits fixes, 1 lit temporaire
  - Wuelessen Haus 2 : 6 lits fixes
- **Hébergements pour personnes en situation de handicap mental léger à profond avec troubles associés :**
  - Haus Roude Fiels 1 et 2 : 18 lits fixes, 2 lits temporaires
- **Hébergements pour personnes âgées et vieillissantes en situation de handicap mental :**
  - Haus am Weier 1 et 2 : 21 lits fixes, 3 lits temporaires
  - Haus Senior 1 et 2 : 16 lits fixes, 4 lits temporaires
  - Haus Amitié : 10 lits fixes, 1 lit temporaire
  - Cliärwer Villa : 8 lits fixes

Un accompagnement est assuré 24h/24h.

- **Hébergements pour jeunes adultes en situation de handicap mental léger avec un projet d'autonomie :**
  - Uewerkuerer WG : 6 lits fixes
  - Housener WG : 8 lits fixes, 2 lits temporaires
  - Housener WG 2 : 8 lits fixes
  - Bétebuenger Haus : 8 lits fixes, 1 lit temporaire
- **Hébergements pour personnes en situation de handicap mental léger et modéré ayant une occupation professionnelle en journée :**
  - Nidderkuerer Haus : 8 lits fixes, 2 lits temporaires
  - Déifferdenger Haus : 7 lits fixes
  - Uewerkuerer Haus : 7 lits fixes, 2 lits temporaires
  - Fermette : 8 lits fixes, 2 lits temporaires
  - Escher Wunneng (anc. Patton) : 7 lits fixes, 1 lit temporaire
  - Cliärwer Haus : 8 lits fixes
  - Wuelessen Haus 1 : 8 lits fixes, 2 lits temporaires

Au 31 décembre 2016, l'APEMH accueille dans ses structures d'hébergement, au total, 182 résidents fixes.

Au cours de l'année 2016, il y a eu 10 admissions et 2 décès.

Au 31 décembre 2016, les structures d'hébergement disposent de 1 place vacante.

1 nouvelle admission est en cours de préparation et devra être finalisée dans les premiers mois de l'année 2017.

## **b. Association pour la création de foyers pour jeunes asbl (ACFJ)**

L'ACFJ gère le Foyer Bamerdall (FB), un service d'hébergement pour personnes ayant un handicap mental. La structure comprend un Foyer proprement dit (10 lits) et un service « suivi social » (6 places).

Le FB encadre des personnes majeures des deux sexes, ayant un handicap mental léger à moyen. L'objectif est d'apporter une autonomie correspondant au potentiel, au niveau d'aptitudes, aux compétences et aux facultés de chacun.

Au cours de l'année 2016, le FB a pris en charge, au niveau « Foyer », 10 différentes personnes, dont 2 femmes et 8 hommes (22 à 67 ans). Au niveau « suivi social », 1 femme et 6 hommes (25 à 55 ans) ont été pris en charge. Pendant l'année 2016, 2 personnes ont été admises au Foyer Bamerdall, dont une a quitté le Foyer au cours de la même année.

A part trois personnes, tous les usagers (12 personnes au 31 décembre 2016) travaillent dans les secteurs privés (2), publics (1), assimilés (1) ou dans des ateliers protégés (8). 12 personnes ont le statut de salarié handicapé. Une personne poursuit une formation dans un atelier protégé, une fréquente un centre jour, une autre est retraitée et fréquente un Foyer de Jour pour personnes âgées. Tous les clients des structures de l'ACFJ ont un haut degré d'autonomie physique.

## **c. Autisme Luxembourg**

Le foyer d'hébergement à Hollerich accueille 5 résidents qui travaillent dans les ateliers protégés d'Autisme Luxembourg asbl ou fréquentent le Service de Formation Professionnelle ou le Centre de Jour spécialisé.

Un plan d'accompagnement socio-pédagogique (PASP) est établi individuellement en concertation avec le résident et en tenant compte de ses compétences, attentes et besoins. La famille est étroitement associée, dans la mesure du possible, à l'élaboration du PASP.

En août 2016, le foyer d'hébergement à Boxhorn est devenu opérationnel et a accueilli neuf personnes, tout en offrant une place pour des séjours de courte durée dite « lit de répit ». L'ouverture de ce nouveau foyer d'Autisme asbl répond non seulement à la demande croissante, mais aussi à l'hétérogénéité du groupe de vie actuel ainsi qu'au besoin de lits « de dépannage ».

## **d. CHNP - « De Park » Handicap Mental : structures de logement**

Au 31 décembre 2016, le nombre de résidents s'élevait à 83 personnes, dont 54 hommes et 29 femmes âgés entre 15 et 68 ans. L'âge moyen des résidents s'élevait à 51 ans.

L'année 2016 a été marquée, entre autres, par l'agrandissement du groupe d'adolescents. En effet, deux jeunes adolescents ont été admis. Si l'un était hospitalisé en psychiatrie juvénile depuis 1 an, l'autre était encadré au Centre d'éducation à Dreibern depuis quelques mois. Une collaboration excellente avec le Centre d'éducation différenciée de Warken a permis d'intégrer ces adolescents rapidement dans le rythme scolaire. Un nouveau groupe de vie a été créé au sein d'une structure existante, composé de ces trois adolescents et de trois résidents en jeune âge adulte. Un éducateur gradué a été engagé pour élaborer et organiser l'encadrement de ce groupe. Etant donné que le Centre Hospitalier Neuropsychiatrique possède à l'heure actuelle l'infrastructure nécessaire pour encadrer un groupe de neuf adolescents dont le financement est garanti depuis 2010 par le Ministère

de la Famille, 3 adolescents supplémentaires seront admis dans les mois à venir au détriment d'admissions de personnes adultes en situation de handicap.

Grâce à une convention de financement signée entre le Ministère de la Famille, le Ministère des Finances et le Centre Hospitalier Neuropsychiatrique pour la réalisation du projet « DE PARK », l'année 2016 fut aussi marquée par le début des travaux de construction de ce projet. Avant le début des travaux, différents services ont dû être délogés.

Une cérémonie pour la pose de la première pierre a été organisée le 14 octobre 2016 en présence du Ministre de la Famille, Madame Corinne Cahen, la Ministre de la Santé, Madame Lydia Mutsch, le Conseil Échevinal de la Ville d'Ettelbruck, ainsi que les membres du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Neuropsychiatrique.

La création d'une nouvelle structure d'hébergement et d'accueil de jour pour 34 personnes en situation de handicap psychique sur le site du Centre thérapeutique à Useldange est en phase de planification. La convention de financement entre le Ministère de la Famille, le Ministère des Finances et le Centre Hospitalier Neuropsychiatrique fût signée au mois de décembre. Le plan d'aménagement particulier fut accordé par le Conseil Communal d'Useldange et le début des travaux de construction est programmé pour le premier trimestre 2017. Reste à voir si l'occupation provisoire de cette structure par des personnes en situation de handicap profond s'imposera dans les mois à venir.

Pour les résidents qui sont depuis des années encadrés par les collaborateurs, l'année 2016 a été caractérisée par la continuité dans l'offre d'encadrement, d'accompagnement socio-pédagogique et de soins dans les structures d'hébergement ainsi que dans les centres de jour :

- Admission de nouveaux résidents en situation de handicap mental ayant de graves troubles du comportement, mais ne bénéficiant pas de l'Assurance Dépendance. Le Centre Hospitalier Neuropsychiatrique est de plus en plus confronté à des demandes d'admission pour personnes en situation de handicap léger avec de graves troubles du comportement. En effet, l'encadrement de ces personnes exige non seulement un personnel formé et expérimenté, mais également une infrastructure adaptée et des services de support qualifiés.
- Engagement d'une psychologue spécialisée dans la psychologie du développement avec une expérience dans le domaine des personnes en situation de handicap. Il s'agit de garantir, en collaboration avec les autres thérapeutes, le suivi psychothérapeutique des résidents à besoins spécifiques. Cet engagement s'est imposé après le départ de la psychologue présente dans sa phase d'essai.
- Création par le service social et psychologique d'un « Heimrat » des résidents qui défend les intérêts des résidents de l'entité « DE PARK ».
- Réalisation d'un projet d'expression artistique appelé « Zesammen Kreativ », avec des étudiants du Lycée Classique de Diekirch, sous la direction de Madame Marguerite Wagner, professeur d'éducation artistique.
- Réalisation d'un projet « Cuisine » entre les participants du centre de jour et des collaborateurs du Lycée Technique Alexis Heck.
- Organisation et participation au groupe de travail « troubles du comportement », sous la tutelle de l'EGCA. A quatre reprises, des professionnels de différents gestionnaires ont participé à une analyse de situation de certains résidents. Ce groupe de travail s'est réuni au Centre Pontalize en présence de Johan De Groef, spécialiste dans la matière.
- Collaboration au groupe de travail créé par le Ministère de la Famille pour définir le partage entre les gestionnaires concernant la prise en charge des frais d'encadrement de personnes encadrées par plusieurs services différents.

- « DE PARK » a offert un terrain de stage aux élèves du Lycée technique pour professions de santé et du Lycée technique pour professions éducatives et sociales.
- Dans le cadre de la formation continue, 7 collaborateurs ont participé à une formation managériale organisée en interne par le Centre hospitalier neuropsychiatrique.
- Auto-évaluation dans le cadre du modèle de qualité EFQM.
- Organisation de différentes manifestations (Disco, Rallye) pour les résidents de « DE PARK » et les visiteurs externes.

#### e. Coopérations asbl

Le « Weeltzer Haus » de l'asbl Coopérations a été créé pour donner la possibilité à 8 personnes en situation de handicap de vivre au nord du pays. La maison permet aux résidents de vivre à proximité de leur lieu de travail.

Une chambre temporaire permet à des personnes en situation de handicap, qui vivent encore chez leurs parents, de passer quelques jours au « Weeltzer Haus ». L'idée est de leur permettre de faire des expériences dans une cohabitation similaire à une vie en famille. Cette chambre peut également accueillir en urgence une personne en situation de handicap, qui doit pour des raisons quelconques, quitter son lieu de vie habituel.

La majorité des résidents travaillent dans les ateliers protégés de l'asbl Coopérations à Wiltz.

#### f. Fondation Autisme

Le service d'hébergement de la Fondation Autisme Luxembourg accueille les personnes atteintes de troubles du spectre autistique. Il leur assure une vie digne et de qualité dans un cadre spécifique organisé en fonction de leurs besoins particuliers. Une priorité est donnée aux personnes ayant un handicap sévère.

A côté de l'hébergement de longue ou de moyenne durée, la Fondation dispose à Munshausen, en permanence, de deux lits de répit destinés à des séjours de courte durée.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Fondation Autisme accueille 20 personnes en hébergement à Munshausen. Ces personnes fréquentent également le Centre de Jour de la Fondation Autisme.

#### g. Fondation Kräizbiereg

- **Foyer Brill à Dudelange** : Il s'agit d'un foyer d'hébergement pour jeunes adultes et salariés handicapés. Il peut accueillir jusqu'à 13 personnes.
- **Foyer Lankhelzerweiher à Esch/Alzette** : C'est un foyer d'hébergement pour salariés handicapés. Il peut accueillir jusqu'à 9 personnes.
- **Foyer Pietert à Grevenmacher** : Il s'agit d'un foyer d'hébergement pour personnes lourdement handicapées et polyhandicapées. Il peut accueillir jusqu'à 18 personnes.
- **Foyer La Cerisaie à Dalheim** : Le foyer possède une section stationnaire et une section d'hébergement pour salariés handicapés. Il offre la possibilité d'héberger 25 personnes. De plus, ce foyer dispose d'une chambre de dépannage.

- **Le Domaine Schoumansbongert** : Il propose un lieu de vie adapté à 56 résidents. Il héberge des personnes handicapées et polyhandicapées vieillissantes. Actuellement, 8 pensionnaires fréquentent l'unité respiratoire pour personnes ayant une déficience respiratoire.

#### **h. Foyer Eisleker Heem**

Cette institution propose un accueil, un encadrement et un accompagnement socio-pédagogique de jour et de nuit à des personnes présentant un handicap mental léger à moyen et originaires prioritairement du nord du pays.

Actuellement, 18 pensionnaires sont accueillis au foyer d'hébergement traditionnel. Ils sont répartis en deux groupes (10+8 personnes).

La plupart des pensionnaires fréquentent les ateliers protégés du « Lelljer Gaart » à Lullange, de l'APEMH à Hosingen, de l'asbl Cooperations Wiltz, « Op der Schock » Redange ou bien sont intégrés au centre de jour de l'institution. Ils peuvent aussi s'inscrire au centre de propédeutique professionnelle et d'éducation différenciée de Clervaux.

#### **i. Ligue HMC**

Actuellement, la Ligue gère 3 services d'hébergement ASP :

- le Millebaacher Haus
- le Baastenduerfer Haus
- le Ettelbrécker Haus

Les 3 maisons disposent de 25 places fixes et de 3 places temporaires.

Vu le nombre croissant des résidents en retraite, la Ligue HMC a créé pour ces personnes le service 'Dagestreff' à Burden. Il est actuellement ouvert 3 jours par semaine.

Les travaux de rénovation et d'agrandissement du Millebaacher Haus ont débuté en avril 2015. En octobre 2015, les résidents du foyer ont déménagé temporairement, pour la durée des travaux, dans un bâtiment situé à Bonnevoie, 4 rue M.S. Beving. Durant ce déménagement, le nombre de places a été réduit à 6.

La réouverture du Millebaacher Haus réaménagé est prévue pour le 1<sup>er</sup> février 2017. La maison disposera de 8 places fixes et d'une place temporaire.

#### **j. Op der Schock**

En 2016, OP der Schock asbl a travaillé intensivement sur l'élaboration du concept de fonctionnement et du concept pédagogique pour la structure d'hébergement. Ils ont consacré un temps de travail considérable au recrutement et à la formation du personnel, ainsi que l'accompagnement de la nouvelle équipe mise en place. Comme la structure d'hébergement à Mertzig est le premier projet en ce sens, l'association n'a pas pu recourir à un concept déjà en place, ni à une équipe confirmée dans l'encadrement d'un groupe de vie en hébergement, mais le projet était à monter dès la base.

Une grande importance a été accordée au travail biographique, pour faciliter l'intégration des résidents qui habitaient encore chez leurs parents. Une grande affinité est également accordée à l'accompagnement de ce processus de séparation.

Le 19 juin 2016, les 2 premiers résidents ont déménagé dans la structure d'hébergement. Au total, la structure abrite deux groupes de vie de 8 respectivement 9 résidents fixes et 4 studios. A chaque groupe de vie est ajouté un lit temporaire. Au 31 décembre 2016, 11 résidents fixes habitaient à Mertzig et un lit temporaire était occupé.

## k. Tricentenaire

L'asbl « Tricentenaire » reconnue d'utilité publique offre actuellement les services suivants :

- **Le Réseau Tricentenaire «Hëllef Handicap»** (338 usagers) : C'est un réseau national d'aide et de soins spécialisés dans le domaine du handicap.
- **Le Foyer d'Aide aux Familles « Emile KÜNSCH » à Walferdange** : Il offre, au niveau national, des courts et moyens séjours planifiés ou en urgence. Il a une capacité d'accueil de 22 personnes.
- **La maison unifamiliale « Haus am Bierg » à Walferdange** : Elle accueille 5 jeunes enfants et adolescents avec un handicap mental présentant des troubles envahissants du développement (TED).
- **Le Pavillon de Heisdorf** : Il héberge 16 résidents adultes en situation de handicap physique.
- **La Résidence « Nico KREMER » à Heisdorf** : Il s'agit d'un service d'hébergement dans un bâtiment bénéficiant d'une accessibilité optimale pour les personnes à mobilité réduite. Il accueille 38 personnes adultes en situation de handicap physique.
- **La Résidence « A PULTZ » à Prettingen-Lintgen** : Cette résidence accueille 12 personnes adultes en situation de handicap intellectuel.

## l. Yolande

Les services d'hébergement sont organisés dans des groupes de vie à caractère familial :

- **L'Institut St Joseph à Betzdorf** : Il offre un lieu de vie pour 114 personnes. Ces personnes vivent dans 14 groupes (dont un à caractère semi-autonome). En outre, 2 lits sont réservés pour l'accueil temporaire.
- **Le Foyer « Op de Wolleken » à Niederanven** : Il offre un lieu de vie à 9 personnes, dont 1 lit semi-autonome.
- **Le Foyer St Joseph à Esch/Alzette** : Il a de la place pour 8 personnes.
- **Le Centre pour personnes handicapées Am Klouschter à Mondorf-les-Bains** : Il accueille 64 personnes au sein de 8 groupes de vie. Par ailleurs, il dispose de 2 lits pour un accueil temporaire.

## 1.7. Les services d'activités de jour

→ Accompagnement socio-pédagogique (ASP)

→ Participation financière forfaitaire

L'objectif des services d'activités de jour est d'assurer la protection, l'épanouissement et l'indépendance des personnes gravement handicapées ou polyhandicapées. Ils ont également une importante mission de dépannage pour les familles concernées.

11 organismes gestionnaires (17 services agréés) ont signé une convention avec le Ministère pour un service d'activités de jour :

Organismes gestionnaires conventionnés (11)		Activités agréés
1	APEMH, Hébergement et Services asbl	Centre de Jour Esch/Alzette Service d'activité de jour Esch/Alzette Centre de jour « Sonnenhaus » Clervaux Centre de jour Mondorf
2	Autisme Luxembourg	Centre de Jour
3	CHNP - De Park	De Park – Treff, Sonneblumm, Genzebléi, Rousegaart
4	Fondation Autisme	Centre de Jour Munshausen Centre de Jour Niederfeulen
5	Fondation Kräizbiert	Centre de jour Kräizbiert
6	Fondation Sclérose en Plaques asbl	Day Center « Um Bill »
7	Foyer Eisleker Heem asbl	Service d'activités de jour et de rencontre
8	Ligue HMC asbl	Service d'activités de jour
9	Op der Schock asbl	Centre polyvalent
10	Tricentenaire asbl	Foyer Emile Künsch Centre Jean Heinisch
11	Yolande asbl	Institut St Joseph Am Klouschter

**Tableau 1: Les services d'activités de jour - situation au 31/12/2016**

organisme gestionnaire	Type d'handicap	Classe d'âge	Journées d'ouverture 2016	Chaises conventionnées	Chaises existantes		Chaises occupées au 31/12/2016		Population				Journées de présences 2016	
					externe	interne	externe	interne	♀		♂		externe	interne
									externe	interne	externe	interne		
APEMH	handicap mental	>16	246	78	63	23	51	9	26	5	25	11	11278	3555
Autisme Luxembourg	autisme	>20	234	6	4	4	4	4	2	2	2	2	786	836
CHNP - de Park	handicap léger et sévère / troubles de comportement	>18	245	10	10	82	7	72	3	26	4	46	1259,5	16348,5
Fondation Autisme	autisme	tous âges	253	9	10	0	9,75	7,25	4	4	16	4	1781	1425
Fondation Kräizbiert	polyhandicap	>20	244	23	15	9	14,5	9	5,5	0	9	9	2662	1718,5
Fondation Sclérose en Plaques	polyhandicap	>18	197	16	16	0	14	0	22	0	10	0	2290	0
Foyer Eisleker Heem	handicap mental	>16	249	4	4	8	6	8	4	3	2	5	732	1984
Ligue HMC	handicap mental	>18	236	16	15	11	15	11	7	4	8	7	2963,5	1449
Op der Schock	handicap mental	>18	253	13	9	4	9	4	6	2	3	2	2399	428
Tricentenaire	handicap physique	1 an et plus	256	54	54	19	54	8	24	6	36	13	8712	1709
Yolande	handicap mental et polyhandicap	tous âges	247	32	32	55	21	55	10	104	14	72	4196,5	10000,5
<b>SOUS-TOTAL</b>					<b>232</b>	<b>215</b>	<b>205,25</b>	<b>187,25</b>	<b>113,5</b>	<b>156</b>	<b>129</b>	<b>171</b>	<b>39060</b>	<b>39454</b>
<b>TOTAL</b>			<b>2660</b>	<b>261</b>	<b>447</b>		<b>392,5</b>		<b>269,5</b>		<b>300</b>		<b>78514</b>	

La capacité d'accueil dans les 17 services d'activités de jour est de 447 chaises, dont 232 chaises externes et 215 chaises internes.

**Tableau 2: l'âge des usagers dans les services d'activités de jour au 31/12/2016 (chaises externes)**

organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		80 ans »		total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
APEMH	0	2	12	17	9	3	3	3	1	0	1	0	0	0	0	0	51
Autisme Luxembourg	0	0	2	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	4
CHNP - de Park	0	0	1	1	1	0	1	0	0	2	0	1	0	0	0	0	7
Fondation Autisme	4	11	1	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
Fondation Kräizbiert	0	0	3	5	1	4	2	1	0	1	0	0	0	0	0	0	17
Fondation Sclérose en Plaques	0	0	0	1	1	0	3	0	11	3	4	5	3	1	0	0	32
Foyer Eisleker Heem	1	0	1	1	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	6
Ligue HMC	0	0	3	3	1	1	3	1	0	2	0	1	0	0	0	0	15
Op der Schock	0	0	2	1	3	2	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9
Tricentenaire	2	1	10	14	5	0	2	4	2	9	1	4	0	0	0	0	54
Yolande	1	3	5	8	1	2	1	1	1	0	0	0	1	0	0	0	24
<b>TOTAL</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>40</b>	<b>56</b>	<b>23</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>12</b>	<b>16</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>239</b>

**Tableau 3: l'âge des usagers dans les services d'activités de jour au 31/12/2016 (chaises internes)**

organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		80 ans »)		total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
APEMH	0	0	1	4	2	3	0	2	2	2	0	0	0	0	0	0	16
Autisme Luxembourg	0	0	1	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	4
CHNP - de Park	0	1	3	4	2	6	3	6	14	14	4	15	0	0	0	0	72
Fondation Autisme	0	2	3	2	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	8
Fondation Kräzbiere	0	0	0	1	0	3	0	4	0	2	0	0	0	0	0	0	10
Fondation Sclérose en Plaques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Foyer Eisleker Heem	0	0	0	0	1	0	0	1	1	1	1	3	0	0	0	0	8
Ligue HMC	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	4	5	0	0	0	0	11
Op der Schock	0	0	2	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Tricentenaire	0	0	3	9	2	1	1	0	0	2	0	1	0	0	0	0	19
Yolande	2	10	12	17	8	11	13	15	23	15	24	3	14	1	8	0	176
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>13</b>	<b>25</b>	<b>37</b>	<b>16</b>	<b>26</b>	<b>17</b>	<b>32</b>	<b>41</b>	<b>36</b>	<b>33</b>	<b>27</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>328</b>

### a. Apemh - Hébergement et Services asbl

Les structures d'accueil de jour de l'APEMH sont destinées à des adolescents ou adultes en situation de handicap mental avec ou sans handicap physique associé. Il s'agit de personnes qui ne sont plus soumises à l'obligation scolaire et qui ne peuvent pas suivre le rythme de travail soutenu dans les ateliers protégés.

Ces structures proposent des activités variées qui sont cependant toutes de caractère occupationnel (travaux de sous-traitances, jardinage, cuisine) créatif (peinture, céramique), thérapeutique (relaxation, musique, stimulation basale) ou de loisirs (excursions, achats,...).

Capacité d'accueil des structures d'accueil de jour de l'APEMH :

- Centre de Jour Esch-sur-Alzette : 24 places
- Service d'Activités de Jour Esch-sur-Alzette : 25 places
- Centre de jour Mondorf : 18 places
- Centre de jour « Sonnenhaus » à Clervaux : 20 places

### b. Autisme Luxembourg asbl

Le Centre de Jour (CDJ) concerne les personnes atteintes de troubles du spectre de l'autisme n'ayant pas obtenu le statut du salarié handicapé. Il leur propose des activités de jour de type occupationnel, socio-pédagogique et thérapeutique. Ce service a été mis en place pour assurer la phase de transition entre la vie de travail et l'âge de retraite pour les salariés handicapés âgés. Or, aujourd'hui, il est de plus en plus confronté à des demandes de jeunes personnes qui ne sont pas aptes à travailler, ceci même en milieu protégé.

### **c. CHNP - « De Park » Handicap Mental : service d'activité de jour**

En 2016, l'entité DE PARK a géré 5 différents services de Centre de Jour. Les activités y proposées correspondent aux capacités cognitives et motrices des participants.

Vu que les troubles du comportement des personnes y encadrées sont de plus en plus graves et s'expriment par des passages à l'acte souvent très dangereux, et pour les participants, et pour le personnel, le CHNP est obligé de garantir très souvent, pour un nombre de plus en plus élevé de résidents, un encadrement individuel avec en plus, une dotation de sécurité dans les services. Cette obligation se pratique au détriment de l'encadrement des résidents plus calmes mais avec une autonomie minimale respectivement inexistante.

« De Park » du CHNP organise diverses activités en vue de permettre aux résidents de développer leurs compétences et de découvrir certains centres d'intérêts personnels. Parmi ces activités, on peut compter le jardinage, la production de jus de pommes, la collaboration avec le SIDEC, la vente de pommes de terre, les activités de sous-traitance, les activités de cartonnage et de buanderie, les ateliers de cuisine et de poterie ou encore les visites hebdomadaires du « Liewenshaaff ».

Les groupes de participants dans les différents Centres de Jour se caractérisent par une plus ou moins grande homogénéité de ses participants au niveau de la dépendance, respectivement au niveau des troubles du comportement voire pathologies psychiatriques associées.

Les 83 personnes accueillies dans les structures de logement de l'entité « De Park » fréquentaient de manière périodique ou régulière soit les services d'activités de jour internes soit les structures de travail ou d'activités de jour externes (7 résidents).

À noter que notre constat de 2015 s'est confirmé en 2016, à savoir que de moins en moins de résidents de l'entité « De Park » réussissent à satisfaire aux conditions d'admission des ateliers protégés existants. En effet, le nombre de résidents travaillant dans des ateliers protégés a diminué, en passant de 9 à 7 personnes.

D'autre part nous constatons une augmentation significative des demandes d'admission dans nos Centres de Jour. Il semble que de plus en plus de personnes en situation de handicap ayant par moments un comportement inadapté aux règlements internes, ne trouvent leur place dans les ateliers existants.

Dans le cadre de la réalisation du projet de construction, le CHNP était obligé de déménager un Centre de Jour dans un autre bâtiment.

L'admission de trois adolescents dans nos services d'hébergement a obligé le CHNP d'établir des projets d'encadrement de jour très personnalisés pour chaque adolescent en collaboration très étroite avec le Centre d'éducation différenciée et de propédeutique professionnelle de Warken. L'expression des troubles du comportement de ces adolescents ne leur permettait pas de suivre de manière régulière le programme offert par le Centre d'éducation.

Une fois de plus, et ce depuis 10 ans, DE PARK a réalisé un atelier artistique durant 2 mois, en collaboration avec des élèves des classes terminales du Lycée Classique de Diekirch.

En 2016, le comité des festivités du Park du CHNP a organisé, avec beaucoup de succès, deux soirées Disco, ainsi qu'une fête de carnaval pour les résidents et visiteurs de gestionnaires externes. Le traditionnel rallye a rassemblé une centaine de personnes en situation de handicap provenant des différentes régions du pays.

Par ailleurs, des activités de soutien dans divers domaines ont été organisées afin d'offrir aux résidents le meilleur encadrement possible. Il s'agit par exemple d'activités de soutien dans les domaines de la consultation psychiatrique, de la médecine rééducative, de la psychothérapie, de la musicothérapie, de la psychomotricité, du Snoezelen, du suivi socio-pédagogique, ainsi que des supervisions régulières avec un expert externe.

#### **d. Fondation Autisme**

Le Centre de Jour à Munshausen prend en charge des personnes atteintes d'autisme. Il leur propose un éventail d'activités du lundi au vendredi. Il s'agit par exemple d'activités dans un jardin, une serre, une buanderie ou une cuisine, ainsi que des activités sportives, créatives et de bureau.

Au 31 décembre 2016, 29 personnes atteintes d'autisme ont participé aux activités de jour de la Fondation Autisme.

Le Centre de jour à Niederfeulen prend en charge des enfants avec autisme les mardis/jeudis après-midi et les samedis pendant l'année, et la semaine complète pendant les congés scolaires d'été. Leur sont offerts des activités variées à l'intérieur (bricolage, cuisine, apprentissages individuels à table, espace sensoriel, loisirs, ordinateur, ...), comme à l'extérieur (jeux relationnels, promenade, piscine, parc animalier, parc d'attraction, bateau, spectacle, ...) tout en favorisant leur développement, leur autonomie et leur qualité de vie.

Sur l'année 2016, 16 enfants ont participé aux activités de jour à Niederfeulen.

#### **e. Fondation Kräizbiereg**

Le Centre d'Accueil de Jour prend en charge 27 personnes polyhandicapées, bénéficiaires de l'Assurance-Dépendance, qui ne peuvent pas suivre une activité professionnelle à 100% ou qui n'ont pas le statut de salarié handicapé.

Le service dispose de 23 chaises, dont certaines sont occupées par deux usagers à mi-temps. Il offre aux usagers une place d'accueil et de bien-être.

Le Centre d'Accueil de Jour permet d'établir un quotidien familial et rassurant, tout en respectant le bien-être psychique et le confort physique des usagers. Les activités individuelles et collectives sont adaptées aux capacités et aptitudes de chaque usager et facilitées par des outils spécifiques élaborés à leur mesure. Un projet socio-pédagogique individualisé est élaboré pour chaque usager et évalué annuellement. Ces activités motrices, cognitives, ludiques et sociales stimulent l'éveil ainsi que les capacités et les aptitudes des usagers. De même, les activités d'hygiène y ont une grande importance.

#### **f. Fondation Sclérose en plaques**

Le MS Day-Center « Um Bill » est un centre d'accueil spécialisé pour personnes atteintes de sclérose en plaques. Il est prévu d'y accueillir également les personnes atteintes de maladies rares et neurologiques. Le centre propose des thérapies, soins et activités de loisir répondant aux besoins spécifiques des usagers. Il est ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 17h00. Par ailleurs, le centre organise, en collaboration avec la Résidence Al Esch, des activités, deux fois par mois, les vendredi après-midi.

### **g. Foyer Eisleker Heem**

A partir du mois de septembre 2007, l'association Eisleker Heem a ouvert un centre de jour pour accueillir des personnes gravement handicapées. Il accueille actuellement 10 usagers (2 personnes externes et 8 pensionnaires du Foyer).

### **h. Ligue HMC asbl**

Le service d'activité de Jour de la Ligue HMC accueille 16 personnes en situation de handicap mental qui ne peuvent pas travailler dans un atelier protégé. En juillet 2015, dans le cadre du réaménagement du site de Capellen, le SAJ a déménagé temporairement de Capellen à Gasperich au 7, rue Christophe Plantin.

Le service offre un accompagnement socio-pédagogique et thérapeutique, adapté aux besoins spécifiques des personnes. La prise en charge se fait en mettant un accent sur l'autonomie, la participation et l'épanouissement personnel. Le service offre notamment des activités pédagogiques et occupationnelles afin de promouvoir et de préserver l'autonomie des personnes.

### **i. Op der Schock asbl**

Depuis septembre 2013, les 13 places du « service d'activités de jour » sont occupées.

Les objectifs du service sont la stabilisation d'un environnement stimulant, l'exécution d'une structure journalière et hebdomadaire, mais aussi le développement de la personnalité. Par ailleurs, il vise la mise en place d'un encadrement permettant de développer les capacités motrices, sensibles, cognitives et sociales de l'utilisateur, en prenant en compte ses besoins individuels.

En 2016, le service a continué son projet avec des animaux domestiques. En effet, le groupe organise hebdomadairement une matinée dans une ferme afin d'y réaliser des activités d'équitation et de contact avec des animaux.

De plus, quatre autres projets ont été évalués et adaptés :

- Activités individuelles hebdomadaires pour 2 usagers, visant à favoriser le langage et la communication ;
- Activité individuelle journalière pour un usager, visant à diminuer les tensions émotionnelles et troubles de comportement ;
- Accompagnement par une musicothérapeute, visant à adapter davantage les activités de musique aux besoins des usagers ;
- Diversifier et professionnaliser les activités créatives, en collaboration avec une personne qualifiée.
- Extension des activités de motricité : organisation des activités sur un « Airtramp » avec 3 groupes différents (3 x par semaine)

De même, le service a organisé 3 colonies à l'étranger. Il s'agissait de soulager la famille, de promouvoir l'intégration et de faire connaissance avec d'autres lieux, pays et cultures.

## **j. Tricentenaire**

Au Foyer Emile KÜNSCH à Walferdange sont accueillis 6 enfants et adolescents.

Au Centre Jean HEINISCH à Bissen sont accueillis des adolescents et adultes en situation de handicap physique et troubles associés (60 places).

Les services d'accueil de jour offrent aux usagers un accompagnement thérapeutique et socio-pédagogique de qualité, tant individuel que collectif, selon une approche holistique et interdisciplinaire, basée sur leurs projets personnalisés, et ce dans le respect des valeurs du Tricentenaire (auto-détermination et inter-responsabilité).

## **k. Yolande asbl**

La Yolande asbl offre des services d'activités de jour sur les deux sites ci-après :

- Institut St Joseph (Betzdorf) ;
- Centre pour personnes handicapées Am Klouschter (Mondorf-les-Bains).

L'accueil de jour dispose d'un large éventail d'offres occupationnelles, thérapeutiques, de travail et de loisirs. L'objectif est de répondre, de façon la mieux adaptée, aux besoins individuels des usagers, ceci indépendamment du degré du handicap.

Les ateliers occupationnels et lieux de thérapie à Betzdorf et à Mondorf-les-Bains constituent un second cadre de vie où chaque pensionnaire ou personne externe peut exercer une occupation motivante dans un rythme quotidien structuré.

Le centre de jour spécialisé à Betzdorf accueille 22 usagers externes répartis en 3 groupes. Outre les 22 usagers externes, 123 usagers internes ont fréquenté les services d'activités de jour à Betzdorf.

Sur le site de Mondorf-les-Bains, 58 personnes, dont 57 usagers des services d'hébergement et 1 usager externe, ont été prises en charge dans les services d'activités de jour.

## 1.8. Les services de formation

→ Participation financière par couverture du déficit

9 organismes gestionnaires (13 services agréés) ont signé une convention avec le Ministère pour un service de formation :

Organisme gestionnaire	Type d'handicap	Journées d'ouverture 2016	Total des places au 31/12/2016	Dont nouvelles places 2016	nombre de places maximum	Places occupées au 31/12/2016	Population		Admissions 2016	Sorties 2016
							♀	♂		
<b>APEMH</b>	handicap mental	209	120	0	120	99	39	60	44	56
<b>Autisme Luxembourg</b>	autisme	244	15	5	20	15	4	11	5	5
<b>Coopérations</b>	handicap mental	245	4	0	4	4	1	3	3	3
<b>Fondation Kräizbiereg</b>	handicap physique	211	25	0	25	18	9	9	5	12
<b>Foyer Eisleker Heem</b>	handicap mental	249	6	3	6	5	2	3	2	0
<b>Ligue HMC</b>	handicap mental	238	30	0	30	21	13	8	15	18
<b>Op der Schock</b>	handicap mental	238	15	0	15	12	9	3	5	5
<b>Tricentenaire</b>	handicap physique et troubles associés	232	9	0	9	9	2	7	6	7
<b>Yolande</b>	handicap mental	246	12	0	12	12	3	9	9	9
<b>TOTAL</b>		2112	236	8	241	195	82	113	94	115

### a. APEMH – Formation et Travail

L'APEMH possède 5 sites qui se trouvent à Bettange-sur-Mess, Esch-sur-Alzette, Bettembourg, Hosingen et depuis janvier 2016 à Limpach. Au 31.12.2016, 99 personnes, à savoir des jeunes stagiaires en situation de handicap mental après leur scolarité obligatoire, y sont formés dans un centre de propédeutique professionnelle. La formation consiste en un apprentissage de compétences professionnelles dans différents métiers, renforcement des aptitudes scolaires et sociales. Les apprentissages pratiques y sont privilégiés. Le but est l'acquisition des compétences nécessaires pour trouver un emploi dans un atelier protégé ou de préférence sur le marché du travail ordinaire.

### b. Autisme Luxembourg

Au 31.12.2016, quinze places étaient occupées au SFP pour des étudiants atteints de troubles du spectre de l'autisme.

L'objectif de la formation est de permettre à ces étudiants de développer des compétences sociales et professionnelles, ainsi que de se préparer à la vie professionnelle.

En général, la formation d'un stagiaire au SFP s'achève au bout de deux ans.

### **c. Coopérations**

Le centre de formation (Centre de propédeutique professionnelle CPP) accueille des jeunes adultes en situation de handicap mental. L'objectif principal est leur insertion professionnelle sur le marché de travail ordinaire ou dans des ateliers protégés, ceci dans les domaines de jardinage, de la gastronomie, du service technique (travaux polyvalents), de l'art et du design.

Le CPP fait le lien entre l'école et la vie professionnelle. Les participants ont la possibilité de s'essayer à différents métiers. Le rôle de l'éducateur est de promouvoir les compétences et talents de chaque participant en élaborant des plans individuels. A l'aide de structures clairement définies et de la proximité des travaux pratiques, le CPP encourage et favorise le processus de l'orientation professionnelle, l'accès au marché de travail, l'entrée dans la vie professionnelle et le développement personnel.

### **d. Fondation Kräizbiereg**

Le service de formation Kräizbiereg (SFK) propose une formation professionnelle élargie à des adolescents et jeunes adultes en situation de handicap, qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire (IMC, Ediff, classes modulaires, Lycée technique, Centre de logopédie) et/ou qui se remettent d'un traumatisme/accident (Rehazenter).

La formation est surtout d'ordre éducatif, instructif et de (ré-) apprentissage. Après leur admission les apprenants passent par une année de préparation et d'orientation avant d'entamer une formation pouvant aller jusqu'à trois ans dans le département choisi avec l'option de demander une année de prolongation selon le potentiel d'apprentissage et/ou selon l'état de santé de l'apprenant. La formation vise à faciliter l'intégration future de l'utilisateur dans le monde du travail ordinaire ou dans un atelier protégé, ainsi qu'à le préparer autant que possible à la vie active et autonome.

Les enseignements sont basés sur un plan de formation individuel et multisectoriel. Ils sont adaptés aux capacités et aptitudes de chaque usager. Des outils spécifiques sont élaborés à leur mesure, et le dispositif pédagogique est ajusté en permanence afin de s'adapter à la situation.

De plus, des activités socio-pédagogiques, facultatives, sont planifiées pendant les vacances scolaires, favorisant ainsi l'inclusion sociale de la personne en situation de handicap.

### **e. Foyer Eisleker Heem**

En 2015, l'association a créé un service de formation pour jeunes (CPP) sur le même site que l'atelier protégé. Il offre une formation professionnelle à 6 étudiants en situation de handicap mental. Cette formation est principalement axée sur les différentes tâches de travail qui sont effectuées dans leurs ateliers. Elle leur permet de mieux se prononcer au sujet de l'employabilité et du profil de compétence du futur demandeur d'emploi, ainsi que d'élaborer un avis détaillé dans le cadre de la procédure d'obtention du statut de salarié handicapé. Durant leur formation les étudiants parcourront les différents ateliers proposés par leur atelier protégé. Après avoir évalué leurs compétences concernant les différents processus de travail dans chaque atelier, l'association essaiera d'augmenter leur niveau d'autonomie par une formation individuelle dans le cadre réel de leurs ateliers. Le service fonctionne du lundi au vendredi entre 8h00 et 16h30.

#### **f. Ligue HMC asbl**

Le service de formation de la Ligue HMC, intitulé Service d'Admission, de Formation et d'Evaluation (SAFE), vise des jeunes gens présentant un handicap mental et ayant terminé leur obligation scolaire. Le but principal est de les mener, grâce à des ateliers, vers une intégration sur le marché ordinaire ou dans une autre structure adaptée. Depuis juillet 2015, dans le cadre du réaménagement du site de Capellen, le SAFE est localisé temporairement à Gasperich, au 7 rue Christophe Plantin.

#### **g. Op der Schock asbl**

En 2016, 5 personnes en situation de handicap encadrées dans le service de formation ont été embauchées dans un atelier protégé. Au cours de l'année 2016, 12 personnes ont fait un stage au CPP, dont 5 ont été admises définitivement en formation.

Ainsi, au 31 décembre 2016, 13 personnes handicapées ont suivi une formation professionnelle, sociale et personnelle dans le centre de propédeutique professionnelle de l'asbl Op der Schock.

En 2016, la structuration des processus de formation a été poursuivie dans les domaines de la fabrication de bougies et de la céramique. L'asbl a également continué l'implémentation du travail avec les pictogrammes dans les ateliers de formation.

#### **h. Tricentenaire asbl**

Le centre de propédeutique professionnelle cible des adolescents en situation de handicap ayant terminé leur scolarité et toute personne en situation de handicap souhaitant se former au Centre Jean Heinisch. Le CPP offre une formation basée sur des projets professionnels personnalisés, valorisant et développant les compétences requises en vue d'un emploi sur le marché du travail ordinaire ou en ateliers protégés (9 places).

#### **i. Yolande asbl**

Le centre de propédeutique professionnelle (CPP) de Betzdorf encadre des personnes en situation de handicap ayant terminé leur vie scolaire. Il leur offre un programme de formation qui tient compte de leurs capacités et préférences individuelles. L'objectif général est l'insertion des candidats dans un atelier protégé après 3 ans d'apprentissage.

A la fin de l'an 2016, 12 candidats y étaient inscrits.

## 1.9. Les services d'information, de consultation et de rencontre

→ Participation financière par couverture du déficit

13 organismes gestionnaires ont signé une convention avec le Ministère pour un service d'information, de consultation et de rencontre :

Tableau 1 : Les services d'information, de consultation et de rencontre - situation au 31/12/2016							
Organisme gestionnaire	Type d'handicap	Journées d'ouverture 2016	Nombre de clients 2016	Population		Institutions, Associations	Unités de service prestées 2016
				♀	♂		
ADAPTH	Tous	260	595	298	297	53	7000 unités
APEMH	Déficiences intellectuelle, associée ou non à des comportements dévifs ou autres types de déficiences	204	124	50	74	65	18084 heures
Autisme Luxembourg	autisme	244	265	120	145	35	3923 unités
Coopérations	handicap mental	251	493	209	284	0	143 unités
Fondation Autisme Luxembourg	autisme	253	353	74	279	0	718 unités
Fondation Kräizbiereg	physique et associé (spina bifida, imc, trauma crânien, maladies génétiques, ...)	220	714	334	380	0	2144 unités
Fondation Sclérose en Plaques	polyhandicap	124	96	64	32	0	457 unités
Info Handicap	tous	253	1662	843	769	57	1662 contacts
Ligue HMC	mental	170	391	189	202	0	892,25 unités
Op der Schock	mental	287	45	27	18	0	267 activités de loisirs 3 colonies 248 suivis
Parkinson Luxembourg	Maladie de Parkinson	252	199	100	99	0	551 activités 2 vacances 2 grands événements
Solidarität mit Hörgeschädigten	déficiences auditives	251	82	45	37	13	341 service social 107 interprétations
Tricentenaire	Tous	232	132	66	66	49	41 bénévoles ont accompagné un de nos voyages / excursions de groupe 18 demandes d'information sur le service 11 recherches sur des destinations 210 accompagnements pour des activités de loisirs par des bénévoles (Piscine, restaurant, concerts, théâtre,....) 15 activités de chauffeur de personnes par des bénévoles 6 locations de matériel adapté/ mise en contact avec le service 1 mise en contact avec un service de soins 5 recherches pour un bénévole non mises en place
<b>TOTAL</b>		3001	5151	2419	2682	272	

## **a. ADAPTH**

L'ADAPTH est un bureau de conseil en « conception universelle » (design for all). Depuis 2012, il est aussi le Centre de compétence national pour l'accessibilité des bâtiments (CCNAB).

L'association offre une expertise unique aux professionnels du bâtiment du Luxembourg. Elle les assiste lors de la réalisation de projets de construction ou de rénovation en vue de réaliser des bâtiments "designed for all" et donc accessibles à tous. Par ailleurs, les services s'adressent aussi aux particuliers qui veulent rendre leur logement accessible.

L'association gère annuellement quelque 270 dossiers d'aménagement de logement pour le compte de l'Assurance Dépendance. Parmi les projets d'aménagement de lieux ouverts au public de grande envergure traités en 2016 figurent l'analyse des stations du tram au Kirchberg, de l'arrêt CFL à Schiffflange, du complexe scolaire à Belval-Sud, du réaménagement de rues à Dudelange, Niederkorn, Rodange, Reckange-sur-Mess, ainsi que le suivi des travaux du bâtiment Konrad Adenauer du Parlement Européen au Kirchberg.

En 2016, l'ADAPTH a réalisé des expertises pour le compte de 648 clients, dont 595 sont des personnes privées et 53 des sociétés ou administrations.

## **b. APEMH – Hébergement et Services asbl**

### **• Le Centre d'activités, de réadaptation et de rencontre**

Le CARR est un lieu éducatif de découverte et de détente, offrant aux enfants et jeunes un relais entre école et famille. Il s'adresse particulièrement aux enfants et jeunes adolescents scolarisés, âgés de 5 à 16 ans, qui sont en situation de handicap associé ou non à des comportements défis ou autres types de déficiences.

Missions :

- offrir un accueil complémentaire aux enfants et jeunes, en dehors des temps d'école et des moments familiaux
- favoriser l'interaction sociale et l'apprentissage dans un environnement collectif
- répondre aux besoins de répit des familles en dehors des horaires scolaires, leur permettant de conjuguer leurs responsabilités éducatives et leur insertion dans la vie sociale et professionnelle
- permettre aux familles de faire des rencontres et des échanges.

Les activités peuvent s'articuler autour des offres d'éveil, des ateliers d'expression, de la musicothérapie, de la psychomotricité, de la thérapie équestre, des activités promenades ou piscine, des visites d'expositions et musées, des spectacles pour enfants, etc.

Il existe deux antennes CARR. Le CARR-Sud, créé en 1998, est implanté au Centre Nossbiert à Esch-sur-Alzette. Le CARR-Nord, quant à lui, a ouvert ses portes le 2 juillet 2013 dans l'enceinte du Sonnenhaus à Clervaux. Durant les périodes scolaires, les deux antennes accueillent les enfants et jeunes tous les mardis et les jeudis après-midi, de 12h00 à 18h00. Pendant les vacances scolaires, elles sont ouvertes tous les après-midis de 12h00 à 18h00.

- **Centre Ressource Parentalité**

Faisant suite à de nombreuses demandes de soutien et d'accompagnement, l'APEMH créée en août 2014 un Centre Ressource Parentalité dédié à l'accompagnement de parents en situation de handicap et de leurs enfants.

Ce nouveau service offre sensibilisation, conseil et soutien à la fonction parentale. Destiné à soutenir des personnes en situation de handicap de la grossesse à l'éducation de l'enfant, il oriente son action également lors de l'expression du désir d'enfant.

Plus particulièrement, il aura pour mission de :

- Accompagner les parents en situation de handicap dans leur désir d'être parents, l'éducation de leurs enfants en leur permettant d'obtenir une orientation, un soutien et une aide adaptée parmi l'offre disponible dans les champs de la petite enfance et du handicap
- Soutenir les professionnels confrontés à des situations de parentalité dans la mise en place d'un dispositif adapté
- Offrir un lieu d'accueil « parents-enfants » valorisant et soutenant le rôle parental
- Offrir des formations et sensibilisations aux professionnels autour du sujet parentalité et handicap
- Soutenir le développement d'études et recherches dans le domaine.

Il s'adresse :

- aux personnes en situation de handicap avec désir d'enfant ou en situation de parentalité
- aux professionnels, structures et services travaillant avec des personnes en situation de handicap.

En 2016, le Centre Ressource Parentalité a soutenu 15 parents. 36 rencontres de groupe étaient organisées et 85 contacts individuels ont eu lieu. Pour les professionnels, 4 modules de formation étaient réalisés et 20 réunions ont eu lieu avec différents services dans le but d'un échange.

- **UFEP, Unité de formation et d'éducation permanente**

L'UFEP est un organisme de formation continue qui favorise la transmission et l'acquisition de savoir-être et de savoir-faire afin de soutenir, tout au long de la vie, une meilleure adéquation des compétences avec les pratiques professionnelles en constante évolution.

À travers ses actions de formation, l'UFEP s'engage à promouvoir des valeurs telles que l'inclusion et la diversité, la participation et le respect de la personne. L'action de l'UFEP s'inscrit dans un cadre partenarial permettant l'échange et le transfert d'expertise entre disciplines, entre secteurs, au niveau national et international.

Depuis sa création, l'UFEP contribue, année après année, à spécialiser et à affiner son offre pour le secteur social et dans le secteur de l'aide et des soins :

- Pour offrir des formations qui répondent de façon pragmatique aux questions rencontrées quotidiennement sur le terrain.
- Pour expérimenter et soutenir de nouvelles formes d'apprentissage tout au long de la vie.

Au titre de l'année 2016, l'UFEP a contribué, directement ou indirectement, à la préparation, à l'organisation et à la mise en œuvre de **près de 114 événements Formation** (formations externes, formation internes, formations usagers, conférences/journées d'études). Ces événements ont réuni,

à eux seuls, **1 808 personnes** (1452 femmes, 356 hommes) **issues d'horizons professionnels divers, vivant majoritairement à Luxembourg.**

- **Le Centre de Compétences pour « Langage Facile » - KLARO**

Klaro, est doté d'un pédagogue à temps plein. Il s'occupe depuis le 1<sup>ier</sup> avril 2012 de la coordination et de la propagation du langage facile au Luxembourg.

En 2016, Klaro a donné des formations et du coaching aux professionnels :

- 17 formations de ½ journées à 2 jours se déclinant en 31 interventions, pour un total d'environ 250 personnes
- Le nombre de participants par formation va de 4 personnes (coaching) à 20 personnes (séance info)
- Pour 4 formations, des personnes en situation de handicap ont participé en tant que co-formateurs.

Cette participation des usagers pour donner des formations s'est avérée fructueuse. Les usagers doivent être accompagnés et formés à cette tâche. Cependant sans moyens adéquats elle ne pourra pas être développée.

La réalisation de documents en langage facile pour des personnes en situation de handicap intellectuel s'est poursuivie en 2016 et cela pour l'APEMH (rapports, lettres, matériel de formation...) et une dizaine d'organismes publics, par exemple: Empowerment Meetings de CET/IHA/CCDH ; documents ADEM.

L'activité de relecture se fait en collaboration avec le Centre de Propédeutique Professionnelle et les Ateliers Protégés de l'APEMH. Elle permet de développer la participation active des usagers. Cette activité qui fait l'objet d'un projet pilote se terminera en 2017. A l'avenir, un « atelier d'écritures » nécessiterait d'être reconnu pour se développer de manière permanente et régulière au sein des ateliers protégés.

Cela permettrait de:

- donner aux usagers des formations pour la relecture (Proofreading),
- développer la participation des usagers en tant que co-formateurs (formations inclusives etc...)
- réaliser des vidéo-clips pour le Digital Learning.

Klaro-Treff s'est retrouvé 8 fois en 2016 pour une soirée d'échange informelle avec les usagers en situation de handicap. La participation moyenne est de 14 personnes.

Klaro collabore également au niveau européen avec des organismes d'Allemagne, Suisse et Autriche dans le cadre du Networking sur le Langage Facile et participe à des projets européens afin de développer de nouvelles méthodes de participation et de communication dans la société pour des usagers en situation de handicap.

Klaro doit faire face à une demande croissante de communes, d'associations, de services publics ou de centres de formation (INAP) pour des traductions ou l'adaptation de documents afin d'appliquer un langage simplifié au service du grand public, ceci dans une optique d'inclusion, voire l'accessibilité des organismes.

Autres nécessités à développer à l'avenir:

- La visualisation (pictogrammes, Point,.etc) des documents en langage facile

- Développer la communication avec les personnes en situation de handicap via plateforme internet et médias sociaux (Facebook).
- **Le Centre de Loisirs**

Ce centre offre des activités récréatives, culturelles ainsi que des formations continues adaptées.

### **c. Autisme Luxembourg**

Le service d'information, de consultation et de rencontre a rencontré 241 personnes touchées directement ou indirectement par l'autisme.

L'objectif est de favoriser les rencontres, la participation à la vie sociale et le développement des compétences sociales par le biais d'activités culturelles et récréatives.

Dans le cadre du Fonds social européen, un nouveau service intitulé O.P.E.C.E. (Orientation Professionnelle et Empowerment des Compétences d'Employabilité) a été créé pour la période du 01.01.2016-31.12.2017.

### **d. Coopérations**

Le « Service d'Information, de Consultation et de Rencontre » est composé de :

- La **Kreative Werkstatt** : Il s'agit d'un programme d'ateliers créatifs dirigés par des artistes professionnels, destinés aux personnes en situation de handicap mental en mettant l'accent sur la créativité et l'art.
- **Classes créatives** : Ce sont des ateliers créatifs dirigés par des artistes et destinés aux écoles maternelles, élémentaires et à l'Education Différenciée.
- Le **Centre Loisirs** : Ce service propose des activités de loisirs pour personnes en situation de handicap mental, en particulier pour les personnes qui vivent seules. En moyenne, 2 à 3 activités par semaine sont organisées.

### **e. Fondation Autisme Luxembourg**

Dans le cadre de la convention « services d'information, de consultation et de rencontre », la Fondation Autisme Luxembourg offre depuis 2004 un soutien diversifié et individualisé aux personnes de tous âges atteintes d'autisme, à leurs familles et aux professionnels.

Les soutiens sont mis en place par une équipe pluridisciplinaire de professionnels spécialisés en autisme, parmi laquelle on trouve des psychologues, ergothérapeutes, psychomotriciens, éducateurs gradués et assistants sociaux.

Les interventions se font, selon les besoins, dans les milieux de vie et/ou dans les locaux de la Fondation (à Capellen ou à Munshausen).

Le service propose des soutiens basés sur 3 axes :

- **Axe 1 :** Évaluation diagnostique ainsi que réévaluation systématique et régulière des compétences et du projet pédagogique
- **Axe 2 :** Service aux familles et à la personne atteinte d'autisme : formation en autisme, information sur les services existant au Grand-Duché, soutien à domicile et appui ponctuel
- **Axe 3 :** Service aux professionnels : formation en autisme, matériel didactique spécifique, conseil, support et information

Pendant l'année 2016, 345 familles et 124 professionnels ont pu bénéficier de ce service.

#### **f. Fondation Kräizbiereg**

- **Service de rééducation fonctionnelle :**

Ce service veille au maintien et à l'amélioration du bien-être physique et de l'indépendance motrice. A cet effet, sont utilisés la kinésithérapie traditionnelle et des techniques spécifiques, ainsi que des techniques de relaxation, d'hydrothérapie et de thérapie sportive. Les ergothérapeutes veillent particulièrement à l'adaptation du lieu de vie et de travail, ainsi qu'aux difficultés motrices rencontrées. Les orthophonistes se chargent des problèmes d'élocution et de déglutition.

- **Service ambulatoire de suivi :**

Ce service se compose d'une équipe multidisciplinaire (psychologues, éducateurs diplômés et gradués) qui assure un suivi de la personne handicapée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Fondation Kräizbiereg. Le service assiste la personne en situation de handicap dans sa vie quotidienne tant sur le plan administratif, psychologique ainsi que socio-professionnel.

#### **g. Fondation sclérose en plaques**

Ce service organise des consultations individuelles pour les personnes atteintes de SEP, ainsi que pour leurs proches. L'offre comprend par ailleurs l'organisation des groupes de parole pour les personnes atteintes de SEP et pour leurs proches. Un cycle de conférence est organisé régulièrement avec la participation de médecins et autres professionnels du secteur (ergo, kiné, Adem etc). Pour 2017, un programme d'entraînement en « mindfulness » (pratique de méditation) sera organisé pour 8 séances de 2 heures par semaine.

#### **h. Info-Handicap**

Le « centre national d'information et de rencontre du handicap » est à l'écoute des personnes en situation de handicap, de leurs familles, des professionnels, des employeurs, des techniciens, des décideurs et d'une façon générale, de toute personne recherchant des renseignements sur le handicap et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Les activités du centre s'inspirent des mesures préconisées dans la Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées et du plan d'action afférent du gouvernement luxembourgeois.

L'élément-clé du travail d'Info-Handicap est la concertation et la collaboration avec ses divers partenaires aux niveaux national et international.

En 2016 une attention particulière a été vouée à l'empowerment des personnes en situation de handicap et de leurs organisations ainsi qu'au projet et à la conférence « Modes d'Emploi ».

Selon Info-Handicap l'inclusion des personnes en situation de handicap dépend de l'application systématique des sept facteurs interdépendants ci-dessous :

- l'engagement des décideurs,
- la coordination des mesures,
- la mise en réseau des parties prenantes,
- l'application de plans d'actions,
- la gestion des connaissances,
- l'optimisation des ressources,
- la communication.

Info-Handicap gère les sites Internet suivants :

- [www.info-handicap.lu](http://www.info-handicap.lu)
- <http://agenda.info-handicap.lu>
- <http://www.modesdemploi.lu>
- [www.unokonventioun.lu](http://www.unokonventioun.lu)
- [www.welcome.lu](http://www.welcome.lu)
- [www.eurewelcome.lu](http://www.eurewelcome.lu)
- [www.resolux.lu](http://www.resolux.lu)
- [www.eca.lu](http://www.eca.lu)
- [www.empower.lu](http://www.empower.lu)

#### **i. Ligue HMC asbl**

- **Day Center Bonnevoie**

Il s'agit d'un lieu de formation, de loisirs, de rencontre, de communication et d'information pour personnes en situation de handicap mental. Une centaine d'utilisateurs y sont inscrits.

Objectifs du service :

- offrir des projets et des activités dans le domaine de la formation et des loisirs
- être un point de rencontre et de communication pour tous
- soutenir la participation des personnes en situation de handicap à la vie sociale et culturelle

- **Day Center Norden**

Le Day Center Norden est situé à Burden, dans les locaux du centre Culturel « A Maesch ».

Ses activités sont organisées par l'équipe existante du Day Center de Bonnevoie avec la participation d'intervenants externes.

- **Life-Academy**

- Life-Long Learning
- Inclusion
- Formation
- Empowerment

Ce service d'information, de consultation et de rencontre vise à promouvoir les droits des personnes en situation de handicap à une autonomie de vie et à l'inclusion dans la société.

Il s'inscrit également dans le cadre de l'article 21 de la Convention de l'ONU portant sur le droit des personnes handicapées à la liberté d'expression et d'opinion et à l'accès à l'information.

- **Espace-Famille**

Ce service d'information, de consultation et de rencontre, géré par une psychologue (20 heures) s'adresse aux personnes en situation de handicap et à leurs familles.

#### **j. Op der Schock**

Le « **Fräizäitservice** » organise des activités de loisirs durant la semaine et le weekend pour des personnes en situation de handicap mental. Les usagers vivent chez leurs parents ou familles et suivent un travail ou une occupation non salariée pendant la journée. Le service a organisé 3 colonies à l'étranger en vue de soulager la famille, de promouvoir l'intégration des usagers et de leur permettre de découvrir de nouveaux lieux, pays et culture. L'âge des usagers se situe entre 18 et 59 ans.

Le volet « **Berodung doheem** » concerne toute personne en situation de handicap mental, ainsi que les membres de sa famille. Il leur offre un accompagnement lors de projets de vie, de problèmes quotidiens, de démarches administratives, de soutien et d'accompagnement dans le suivi médical et thérapeutique, ainsi que lors du transfert vers un autre environnement de vie. En 2016, 20 familles ont sollicité ce service, dont 10 ont nécessité un accompagnement intensif.

#### **k. Parkinson Luxembourg asbl**

Le Centre Parkinson « La Tulipe » a ouvert ses portes le 1<sup>er</sup> mars 2013. Ces objectifs sont :

- Des prestations pour personnes de tout âge atteintes de la maladie, leurs aidants informels et leur entourage. Il s'agit de leur permettre d'accéder à l'autonomie, l'indépendance, le bien-être, l'intégration, ainsi que de permettre la participation active des personnes concernées (exercices physiques adaptés à la maladie de Parkinson tenus par des experts).
- Mise à disposition d'informations fiables permettant aux concernés de mieux gérer la maladie.
- La promotion d'attitudes responsables, en encourageant les usagers à s'investir eux-mêmes dans l'exploitation et le développement de leurs ressources et de leurs compétences, ainsi que la préservation de leur santé physique et psychique.
- La mise à disposition d'un lieu de rencontre pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson et leur entourage.
- La mise à disposition d'un environnement adéquat aux intéressés. Les usagers eux-mêmes, à travers leurs idées et leurs initiatives, créent la diversité, les spécificités et l'ambiance.

En 2016, 32 personnes (concernés et aidants informels) se sont rendues au centre pour la première fois afin d'obtenir des informations sur la maladie de Parkinson.

Le centre est fréquenté par 71 usagers réguliers, détenteurs d'une « activity card » et de 54 usagers ponctuels (3277 présences à 551 activités).

142 entretiens d'information, de consultation et d'orientation et 20 consultations psychologiques ont été réalisés ainsi que 159 heures d'échange psycho-sociaux.

Les contacts téléphoniques n'ont pas été enregistrés.

Les ateliers ont été divisés en cinq catégories :

- les ateliers à but thérapeutique : Musculation et autonomie, Gymnastique douce, Exercices de Logopédie, Parkinson Boxing, Workshop Parkinson, Nordic Walking, Chants, Exercices de mémoires, Danses, Hatha Yoga, Qi-Gong)
- les groupes d'entraide (aidants informels, Parkinsoniens, Young Parkinson)
- les entretiens individuels (information, consultation, orientation,)
- les ateliers créatifs (dessins, fimo argile, décorations, bricolage, peinture méditative....)
- les activités de loisirs et d'amusement

Deux grands événements ont été organisés, à savoir une conférence pour la Journée Mondiale du Parkinson (212 participants) et la Fête de Noël (92 participants).

Le rapport détaillé peut être consulté sur le site web [www.parkinsonlux.lu](http://www.parkinsonlux.lu).

## **I. Solidarität mit Hörgeschädigten asbl - Service social HörgeschädigtenBeratung S.m.H**

Il s'agit d'un service de consultation, d'information, de rencontre et d'accompagnement pour les personnes déficientes auditives.

En 2016, 60 clients, dont 7 nouveaux, ont profité du service d'accompagnement dans les domaines social et de l'emploi. Le service répond à des demandes d'informations ou de renseignements et assure la traduction d'informations importantes en langue allemande simplifiée. Les deux interprètes du service ont effectué 107 interventions pour 12 personnes privées et 10 institutions.

### **m. Tricentenaire**

« 321 Vakanz » est un service spécialisé en vacances et loisirs pour personnes en situation de handicap et/ou à mobilité réduite.

En 2016, le service a organisé 18 voyages et 9 excursions. Cela correspond à 2827 heures prestées par des professionnels et 2772 heures prestées par des collaborateurs bénévoles.

## 1.10. Logements semi-autonomes

→ Participation financière par couverture du déficit

6 organismes gestionnaires ont signé une convention avec le Ministère pour un service d'assistance à domicile :

organisme gestionnaire	Type d'handicap	Classe d'âge	places conventionnées	Total des places au 31/12/2016	Places occupées au 31/12/2016	Population		Journées de présences 2016
						♀	♂	
<b>APEMH</b>	handicap mental léger	adultes	17	17	11	6	7	1464
<b>Association pour la création de foyers pour jeunes</b>	handicap mental	>18	6	4	4	1	3	1464
<b>CHNP</b>	handicap léger-sévère / troubles de comportement	>18	5	5	5	3	2	1588
<b>Foyer Eisleker Heem</b>	handicap mental	adultes	6	6	8	5	3	2518
<b>Ligue HMC</b>	handicap mental	18+	18	18	14	8	6	5654
<b>Yolande</b>	handicap mental léger	sans limite	7	7	6	1	5	1715,5
<b>TOTAL</b>			<b>59</b>	<b>57</b>	<b>48</b>	<b>24</b>	<b>26</b>	<b>14403,5</b>

organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		80 ans »)		total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
<b>APEMH</b>	0	0	0	0	2	1	1	2	3	2	0	1	0	1	0	0	13
<b>Association pour la création de foyers pour jeunes</b>	0	0	1	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	4
<b>CHNP</b>	0	0	0	0	0	0	1	2	2	0	0	0	0	0	0	0	5
<b>Foyer Eisleker Heem</b>	0	0	0	1	2	2	1	0	2	0	0	0	0	0	0	0	8
<b>Ligue HMC</b>	0	0	2	2	3	2	2	0	1	1	0	1	0	0	0	0	14
<b>Yolande</b>	0	0	0	4	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	6
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50</b>

#### **a. Apemh, hébergement et services**

Le service d'accompagnement en milieu ouvert (AEMO) s'adresse à des personnes en situation de handicap mental et ayant les capacités à mener une vie autonome. Au 31.12.2016, 67 personnes étaient suivies par le Service dont 13 dans les structures de type semi-ouvertes et 54 au sein de logements autonomes.

Les logements semi-autonomes (ou semi-ouverts) sont des maisons communautaires accueillant 3 à 5 personnes. L'encadrement est quotidien, mais non permanent.

- Maison Georges Mayer, Dudelange (5 places)
- Haus Lalleng, Esch/Alzette (4 places)
- Haus Woier, Obercorn (4 places)
- Maison Think (3 places)

#### **b. Association pour la création de foyers pour jeunes (Bamerdall)**

4 personnes habitent dans trois appartements loués à la ville de Diekirch par l'ACFJ (un couple et deux personnes seules).

L'intensité de la prise en charge des personnes respectives dépend des compétences et de l'autonomie de chacun. Les quatre personnes sont accompagnées régulièrement dans leurs appartements et participent à des activités du groupé résidentiel du Foyer Bamerdall.

Le personnel encadrant leur rend visite pour les assister dans la gestion de leur argent et du ménage (courses, hygiène, contact avec administrations, tuteurs, banques et employeurs), lors de visites médicales, ainsi que lors de l'organisation des transports et de la participation aux activités de loisirs.

Le personnel du Foyer Bamerdall est disponible à tout moment pour intervenir auprès de ses clients quand les personnes de référence ne sont pas en service.

#### **c. CHNP – Villa Phoenix (intégré dans les services d'hébergement)**

#### **d. Foyer Eisleker Heem**

5 personnes vivent dans un appartement séparé et mènent une vie semi-autonome grâce au soutien régulier d'une éducatrice.

#### **e. Ligue HMC**

La Ligue HMC gère 3 services d'hébergement semi-autonomes :

- Beggener Haus 1, 54, rue Cyprien Merjai, L-2145 Luxembourg (5 places)
- Beggener Haus 2, 16, rue Nothomb, L-2232 Luxembourg (6 places)
- SAEMO (Service d'Aide Educative en Milieu Ouvert), 80, rue du Cimetière, L-1338 Luxembourg (7 places)

Ces services accompagnent 18 personnes en situation de handicap mental qui ne nécessitent pas une présence éducative permanente.

#### f. Yolande

L'asbl Yolande dispose de 6 lits semi-autonomes au lieu-dit « Um Juck » à l'Institut St. Joseph (3, rue de Wecker, L-6832 Betzdorf) et d'un lit semi-autonome au Foyer Op de Wolleken (53, rue Laach, à L-6775 Niederanven).

Les usagers des lits semi-autonomes sont des adultes en situation de handicap mental avec un degré d'autonomie élevé. Ils y bénéficient d'un accompagnement socio-pédagogique afin de les assister dans la réalisation de leur projet de vie. L'objectif est principalement le développement de l'autonomie, de l'inclusion dans la vie sociale et professionnelle ainsi que de l'autodétermination des usagers.

#### 1.11. Les services d'assistance à domicile et de suivi (logements autonomes)

➔ Participation financière par couverture du déficit

9 organismes gestionnaires ont signé une convention avec le Ministère pour un service d'assistance à domicile :

Organisme gestionnaire	Type d'handicap	Journées d'ouverture 2016	Nombre de bénéficiaires	Population		Unités de service prestées en 2016
				♀	♂	
<b>APEMH</b>	handicap mental léger	279	54	37	17	558
<b>Association pour la création de foyers pour jeunes</b>	handicap mental	366	3	0	3	400
<b>Autisme Luxembourg</b>	autisme	307	16	2	14	1652
<b>Fondation Autisme Luxembourg</b>	autisme	236	19	3	16	1224
<b>Fondation Kraizbiert</b>	handicap physique	366	9	4	5	3888
<b>Fondation Lëtzebuerger Blannenvereenegung</b>	handicap visuel, cécité ou malvoyance	268	134	80	54	2335
<b>Fondation Sclérose en Plaques</b>	sclérose en plaques	253	8	4	4	398
<b>Foyer Eisleker Heem</b>	handicap mental léger	366	2	1	1	120
<b>Ligue HMC</b>	handicap mental	366	27	14	13	3203
<b>TOTAL</b>			<b>272</b>	<b>145</b>	<b>127</b>	<b>13778</b>

Organisme gestionnaire	0-17 ans		18-29 ans		30-39 ans		40-49 ans		50-59 ans		60-69 ans		70-79 ans		80 ans »		total des usagers
	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	♀	♂	
APEMH	0	0	15	4	10	6	2	2	6	4	3	0	1	1	0	0	54
Association pour la création de foyers pour jeunes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	3
Autisme Luxembourg	0	0	1	6	1	2	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	16
Fondation Autisme Luxembourg	3	16	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19
Fondation Kraizberg	0	0	0	0	0	2	0	1	3	2	1	0	0	0	0	0	9
Fondation Lëtzeburger Blannenvereenegung	1	2	2	4	7	6	11	10	10	8	7	11	13	5	29	8	134
Fondation Sclérose en Plaques	0	0	0	1	0	1	1	3	3	1	3	2	1	0	0	0	16
Foyer Eisleker Heem	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Ligue HMC	0	0	0	0	0	2	7	2	7	6	0	3	0	0	0	0	27
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>16</b>	<b>19</b>	<b>19</b>	<b>21</b>	<b>24</b>	<b>29</b>	<b>24</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>6</b>	<b>29</b>	<b>8</b>	<b>280</b>

### a. Apemh, hébergement et services

Le service d'accompagnement et de suivi (SAS) offre un accompagnement individualisé à des personnes qui vivent en appartement dans le sud et le nord du pays. Au 31 décembre 2016, 54 personnes étaient suivies par le service au sein de logements autonomes.

### b. Association pour la création de foyers pour jeunes (Bamerdall)

Le service « suivi social » du Foyer Bamerdall prend actuellement en charge 3 personnes.

### c. Autisme Luxembourg

- **Service d'aide à domicile (SAD)**

Le SAD propose un accompagnement personnalisé dans le cadre de la vie familiale des personnes souffrant de troubles du spectre de l'autisme. La plupart de ces personnes sont atteintes du syndrome d'Asperger et vivent en autonomie dans leur propre domicile. Ces personnes risquent de faire l'objet d'isolement, mais aussi d'abus de la part d'individus malveillants.

De ce fait, le service vise à maintenir la personne atteinte d'autisme en contact avec d'autres personnes, réseaux et groupes sociaux, tout en favorisant activement son intégration et son autonomie maximale en fonction de son potentiel et de son bien-être. A noter qu'une augmentation de l'autonomie provoque une exposition plus grande aux risques de la vie en société et donc aussi une

diminution de la protection des personnes atteintes d'autisme. C'est pour cette raison que le SAD intervient activement dans la lutte contre l'abus, voire le harcèlement de la part des personnes malveillantes. En vue d'une intervention urgente, il aide à construire un réseau de personnes de référence vigilantes et intéressées au bien-être des personnes atteintes d'autisme. Ce réseau, qui collabore avec les éducateurs de référence, est constitué de diverses personnes, dont des voisins, des collègues de travail, des membres de la famille ou d'un club que la personne atteinte d'autisme fréquente. En outre, le service encourage la participation régulière aux activités offertes dans le cadre du centre de loisirs (CDL) Autisme Luxembourg asbl et d'autres centres de proximité.

Le plus grand défi dans l'encadrement des personnes atteintes d'autisme vivant de façon autonome est le maintien des compétences et des acquis de l'expérience. Le plus souvent des interventions régulières sont nécessaires dans les domaines tels que les tâches domestiques, soins personnels, déplacements et organisation des loisirs, la gestion financière, les démarches administratives, visites médicales, collaboration avec d'autres services d'aides et/ou de soins, la promotion et le soutien dans la gestion des relations sociales, l'organisation d'activités personnalisées et de groupe, ainsi que la planification et l'organisation de voyages en groupe ou individuels.

En 2016, le SAD a pris en charge 16 personnes souffrant de troubles du spectre de l'autisme.

- **Service d'intervention ambulatoire (SIA)**

Le SIA est un projet inclusif qui vient en aide aux personnes atteintes de troubles envahissants du développement (spectre de l'autisme) et plus spécialement du syndrome d'Asperger. Il s'adresse particulièrement aux élèves des lycées et aux adultes qui sont à la recherche d'un emploi sur le premier marché du travail. L'objectif est l'accompagnement de ces personnes en milieu ouvert et le développement de leurs compétences sociales.

Ces personnes rencontrent des difficultés importantes pour suivre un parcours scolaire, acquérir une qualification professionnelle et s'insérer de manière durable sur le marché du travail. Ces difficultés nécessitent une prise en charge aussi précoce que possible. Elles proviennent principalement de la dégradation des compétences sociales inhérente à l'autisme. Parmi ces difficultés, on peut citer les problèmes à adopter un comportement adéquat, à reconnaître et gérer ses émotions, à reconnaître et comprendre des situations sociales, les problèmes de communication, l'altération de l'hygiène de vie, le décrochage scolaire ou des problèmes dans le travail, ainsi que des difficultés d'auto-évaluation.

Outre les consultations individuelles, le projet prévoit la mise en place d'un travail en petits groupes visant l'entraînement aux habilités sociales. Les travaux de groupe aborderont, de manière modulaire, différentes dimensions des compétences sociales, telles que le comportement, la gestion des émotions, de la communication, la perception, la cognition, les relations affectives, l'hygiène de vie et les loisirs. Des aides à la planification des activités et à la gestion du comportement sont également assurées. Un soutien dans la poursuite du cursus scolaire peut également être proposé.

Le but principal de l'entraînement aux habilités sociales est que les participants aient une vision positive de l'interaction sociale et non de la frustration.

#### **d. Fondation Autisme Luxembourg**

Une équipe spécifique de professionnels de la FAL offrent des services de soutien à des personnes atteintes d'autisme par le biais de Assurance Dépendance. Il s'agit par exemple de soutien psychosocial, de soutien individuel hygiène-mobilité-nutrition, ou encore de conseil entourage.

Ces services ont été prestés pour les bénéficiaires ci-après :

- 19 enfants à leur domicile, un peu partout dans le pays

#### **e. Fondation Kräizbiert**

Le service « Betreit Wunnen Gasperich » (BWG) à Gasperich concerne des personnes avec un handicap physique, âgées entre 18 et 60 ans. Il leur propose des appartements en location adaptés, ainsi que des services destinés à permettre à ces personnes de jouir d'un logement autonome. Les habitations BWG sont réparties dans le quartier « Sauerwiss », qui comprend 10 logements (12 places) et un centre d'assistance pour les actes essentiels de la vie.

#### **f. Fondation Lëtzebuenger Blannevereenegung**

Le Service Berodung, Betreuung a Fräizäit a comme objectif d'aider les personnes déficientes visuelles ou atteintes de cécité.

L'encadrement thérapeutique du service comprend notamment un entraînement en orientation et en mobilité. Le service vise à familiariser les clients avec les appareils et moyens accessoires adaptés au handicap de vue dans leur milieu ordinaire et essaie d'éviter l'isolation sociale.

Les travaux de la structure semi-autonome se sont terminés début 2015 et la structure a ouvert ses portes le premier juin. Fin décembre 2016, 10 personnes y habitent et sont également encadrées par notre service.

#### **g. Fondation Sclérose en plaques**

La Fondation est située dans la Résidence Al Esch, 45, rue du Commerce, L-4067 Esch/Alzette (17 appartements de différentes tailles).

L'objectif de ce service est de promouvoir le maintien à domicile des personnes atteintes de SEP ou d'autres handicaps moteurs d'origine neurologique. En 2016, l'offre est complétée par des activités communes, comme la préparation des repas dans la cuisine commune (2 fois par mois) et, l'organisation des soirées télévision dans la salle commune. Le « Fridays in Esch » est une activité organisée deux après-midis par mois proposant du bricolage et des excursions.

#### **h. Foyer Eisleker Heem**

6 personnes mènent une vie plus ou moins autonome à l'extérieur de l'institution et profitent du service « suivi ». Elles louent des studios appartenant à l'asbl ou à des privés.

## **i. Ligue HMC**

Le Service d'Accompagnement et de Suivi est situé au 4, rue M.S. Beving, L-1234 Luxembourg (déménagement temporaire au 1, rue M.S. Beving, L-1234 Luxembourg).

En 2016, 27 personnes avaient un contrat d'accompagnement avec le SAS.

## **III. Solidarité**

### *1. Politique internationale*

#### **1.1. Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD)**

Au Luxembourg, le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) contribue, conformément à la Stratégie Europe 2020, à l'objectif de réduire d'au moins 20 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté et d'exclusion sociale, tout en complétant les autres Fonds structurels. Il concourt à atténuer les formes d'extrême pauvreté et ayant une forte incidence en matière d'exclusion sociale. Au Luxembourg, le FEAD permet de répondre à une situation de détresse au niveau alimentaire et au niveau des biens matériels de base.

La plateforme de collaboration du FEAD est composée de représentants du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, de la Spëndchen asbl, de la Croix-Rouge luxembourgeoise, de la Fondation Caritas Luxembourg, de la Banque Alimentaire, du « den Cent Buttek asbl » et de l'épicerie solidaire « Eis Epicerie Zolwer ». En 2016, la plate-forme de collaboration a notamment eu des échanges de vue sur les produits à adjudiquer, le stockage et la livraison des produits, les expériences des organisations partenaires, les indicateurs et le rapport annuel de mise en œuvre du programme de l'année 2015, transmis en août 2016 à la Commission européenne.

Il ressort du rapport annuel de mise en œuvre que le montant total des dépenses publiques éligibles s'élève à 104.019,86 € pour l'acquisition alimentaire et à 54.188,17 € pour l'acquisition de l'aide matérielle de base.

Les produits alimentaires distribués sont l'huile de tournesol, le lait, les pâtes, le riz et le sucre. Les produits de l'assistance matérielle de base distribués sont le papier hygiénique, le shampooing, le dentifrice, le gel douche.

Au Luxembourg, 9.243 personnes, dont 5.008 femmes et 4.235 hommes (3.515 ménages) ont bénéficié de l'aide alimentaire et de l'aide matérielle de base.

En 2016, les représentants du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région ont tenu 2 réunions avec les représentants de la Commission européenne. Les discussions ont porté sur les sujets suivants : le rapport de mise en œuvre, l'état d'avancement des campagnes de distribution, le soutien des bénéficiaires de protection internationale et autres personnes vulnérables, l'information et la communication sur les actions du FEAD.

## **1.2. Comité de la protection sociale (CPS)**

Une représentante de la Division Solidarité est membre du Comité de la protection sociale (CPS). Le Comité de la protection sociale (CPS), établi par l'article 160 du Traité sur le fonctionnement de l'UE, est un comité consultatif de l'Union européenne (UE) dont les travaux sont destinés aux Ministres de l'emploi et des affaires sociales, réunis au sein du Conseil "Emploi et politique sociale" (EPSCO).

En 2016, le programme de travail du CPS était articulé autour des thèmes suivants :

- la surveillance multilatérale dans le cadre du « Semestre européen 2016 »;
- la rédaction d'un avis portant sur l'Examen Annuel de Croissance et le Socle européen des droits sociaux ;
- la contribution aux conclusions du Conseil sur le sujet de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale : une approche intégrée ;
- les examens thématiques approfondis par l'intermédiaire du « Social protection performance monitor » (SPPM) ;
- la rédaction du rapport annuel 2016 du Comité intitulé « Review of the social protection performance monitor and developments in social protection policies » ;
- la revue thématique sur le sujet de la conciliation de la vie familiale et professionnelle ;
- les discussions sur le rôle des systèmes de protection sociale pour favoriser l'inclusion sociale des bénéficiaires de protection internationale suite à l'afflux massif de réfugiés en Europe ;
- l'échange de vues avec les partenaires sociaux, la « plateforme sociale » et l'EAPN (European Anti Poverty Network).

La Division Solidarité a collaboré étroitement avec les responsables du Ministère de la Sécurité sociale et de l'Inspection générale de la Sécurité Sociale (IGSS) pour la réalisation des contributions à remettre au secrétariat du Comité de la protection sociale.

## **1.3. Stratégie Europe 2020**

La Division Solidarité coordonne l'objectif « favoriser l'inclusion sociale en réduisant la pauvreté » du Programme National de Réforme (PNR) du Grand-Duché de Luxembourg dans le cadre du semestre européen 2016. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la contribution sur le site Internet <http://www.gouvernement.lu/5693901/2016-pnr-luxembourg-fr.pdf>.

Un groupe de travail a collaboré à la réalisation de l'évaluation du chèque-service accueil et de la réforme des offices sociaux dans le cadre du mi-parcours de la Stratégie Europe 2020.

## **1.4. Rapport social national 2016 (RSN)**

En 2016, ce rapport a porté sur le thème des réformes et mesures réalisées dans les domaines de la santé, des pensions, de l'assurance dépendance, de l'inclusion sociale, sur la situation macro-économique et sur le sujet thématique des mesures réalisées en faveur des bénéficiaires de protection internationale.

### **1.5. Exclusion liée au logement**

Une représentante du Ministère de la Famille a participé à deux conférences organisées par la FEANTSA le 9 juin et le 23 septembre 2016. La FEANTSA, la Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri, est une fédération d'organisations à but non lucratif qui participent ou contribuent à la lutte contre l'exclusion liée au logement en Europe. Il s'agit du seul grand réseau européen qui se concentre exclusivement sur le sans-abrisme au niveau européen.

### **1.6. Stratégie nationale d'intégration des Roms**

En 2016, la Division Solidarité a été présente à la Plateforme européenne pour l'inclusion des Roms organisée en novembre par la Commission Européenne dans le cadre des stratégies nationales d'intégration des Roms à Bruxelles sur le thème de « *Mutual accountability of all* ».

Dans le cadre des réunions entre la Commission européenne et les « Points de Contact Nationaux Roms », la mise en place d'un nouvel outil de reporting concernant les stratégies nationales d'intégration des Roms a été largement discutée en 2016.

Sur proposition de la présidence slovaque du Conseil de l'Union européenne, le Conseil « Epsco » a adopté en décembre 2016 des conclusions sur l'accélération du processus de l'intégration des Roms.

Au niveau du Conseil de l'Europe, le Luxembourg a été représenté à la 11<sup>e</sup> réunion du CAHROM qui s'est tenue en avril 2016 à Sofia, en Bulgarie, dans le cadre de la présidence bulgare du Conseil de l'Europe.

### **1.7. Socle européen des droits sociaux**

La Commission européenne a lancé en mars 2016 une consultation publique sur une ébauche préliminaire du Socle européen des droits sociaux qui devra faire l'état des lieux de l'acquis social communautaire en matière de droits sociaux.

Le Ministère de la Famille a collaboré étroitement avec le Ministère de la Sécurité sociale, l'Inspection générale de la Sécurité Sociale, le Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire et le Ministère de la Santé pour élaborer la réponse du Luxembourg à la consultation publique de la Commission européenne.

Le Luxembourg a proposé d'aligner le Socle européen des droits sociaux avec les conclusions du Conseil de l'Union européenne de décembre 2015, sous Présidence luxembourgeoise. Ces conclusions ont porté sur la gouvernance sociale pour une Europe inclusive visant à renforcer la dimension sociale dans le Semestre européen afin de mener l'Europe de façon équilibrée vers une croissance durable et inclusive. Pour favoriser le retour à la convergence dans la zone euro, le Luxembourg souligne l'importance de l'intégration des objectifs sociaux dans toutes les politiques, y compris dans le Semestre Européen et le Pacte de Stabilité et de Croissance.

## **1.8. Personnes LGBTI (lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes)**

Depuis mars 2015, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région assure la coordination des politiques en faveur des personnes LGBTI. Deux personnes de référence ont été désignées et remplissent le rôle de «point de contact national gouvernemental LGBTI» auprès du Conseil de l'Europe. Le but est de coordonner et de mettre en œuvre les politiques internationales en matière de LGBTI et de les soutenir au niveau national. En 2016, les thèmes abordés portaient plus spécifiquement sur le harcèlement à l'école des enfants LGBTI, les discriminations à l'égard des réfugiés LGBTI et les personnes intersexes.

Au niveau national, des réunions régulières avec les autres ministères et les ONG ont eu lieu et ce en vue de coordonner les actions nationales futures.

## *2. Politique nationale*

### **2.1. Exclusion sociale liée au logement et stratégie nationale contre le sans-abrisme**

Tout au long de l'année 2016, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a continué la coordination de la mise en œuvre de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement. La stratégie s'étend sur la période de 2013 à 2020 et elle fournit le cadre aux actions menées par le Gouvernement pour lutter contre toutes les formes de sans-abrisme et d'exclusion liée au logement. La stratégie est basée sur le principe du « logement d'abord » et elle préconise une approche globale qui prend en compte les besoins sociaux, psychologiques et médicaux de la personne sans-abri.

Une évaluation interne à mi-parcours de la stratégie se déroulera de juin 2016 jusqu'en février 2017. L'objectif de l'évaluation est d'acquérir des connaissances sur l'état de la mise en œuvre des mesures définies dans la stratégie.

Les résultats finaux des études «Analyse du mal-logement et de l'exclusion liée au logement » de l'institut Liser et « Evaluation qualitative du projet pilote Housing First au Luxembourg » de l'institut TNS Ilres ont été présentés au mois de juin aux différents partenaires de la stratégie.

Par ailleurs, le Ministère de la Famille a continué les recensements sur le nombre des personnes hébergées auprès de dix-neuf gestionnaires de structures d'hébergement pour adultes. Deux recensements ont été effectués en date du 15 mars et du 15 octobre 2016.

Un autre domaine d'actions a concerné la continuation de la collaboration interministérielle afin de combattre l'exclusion liée au logement chez les jeunes. Le groupe de travail interministériel s'est réuni six fois en 2016.

Le Ministère a d'ailleurs aussi accordé un agrément au nouveau centre d'accueil de jour bas seuil « Courage » que Caritas Accueil et Solidarité a ouvert à Bonnevoie en collaboration avec la Ville de Luxembourg.

La Division Solidarité a participé à la journée annuelle de l'association luxembourgeoise de la gérontologie et gériatrie. Par la suite, un groupe de travail a été lancé pour l'élaboration d'un concept

d'une maison de retraite pour les personnes sans-abri vieillissantes. En 2016, le groupe de travail s'est réuni à deux reprises.

## **2.2. Budget de référence minimal : projet de construction d'un panier de consommation « minimal » pour le Luxembourg**

Le Comité de pilotage, composé de représentants du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, de l'Institut national de la statistique et des études économiques (STATEC), de l'Inspection générale de la Sécurité sociale (IGSS), de LISER, de l'EAPN, de la Confédération Caritas et de la Ligue médico-sociale, avait pour mission d'accompagner le projet de construction d'un budget de référence pour le Luxembourg.

Le but est d'estimer le montant nécessaire pour une personne ou un ménage pour vivre décemment et pour participer adéquatement à la vie sociale. Le budget de référence se présente sous forme de paniers de biens et de services qui touchent à différents aspects de la vie.

En décembre 2016, le STATEC a présenté le cahier économique N° 122 : « Quels besoins pour une vie décente ? Vers un budget de référence pour le Luxembourg ». L'étude montre que le logement (comprenant le loyer, l'électricité, le chauffage et les autres charges) constitue de loin le poste le plus important dans le budget de tous les ménages. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'étude sur le site internet :

<http://www.statistiques.public.lu/fr/publications/series/cahiers-economiques/2016/122-budget-de-referance/index.html>

## **2.3. 11<sup>ème</sup> rencontre participative pour l'inclusion sociale**

La 11<sup>e</sup> rencontre participative pour l'inclusion sociale organisée par EAPN Lëtzebuerg, réseau luxembourgeois de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, avec le soutien du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a eu lieu le 14 juillet 2016.

Les discussions ont notamment porté sur les politiques et les pratiques qui ont un impact favorable ou défavorable sur la vie des personnes en situation d'exclusion sociale. La rencontre rassemblait des représentants d'associations et des personnes exposées au risque de pauvreté.

### *3. Etudes réalisées en 2016*

#### **3.1. Evaluation du chèque-service dans le cadre de la stratégie 2020**

Un groupe de travail composé de représentants du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, du Syndicat intercommunal de gestion informatique (S.I.G.I.) et de l'Inspection générale de la Sécurité sociale (IGSS) a collaboré à la réalisation de l'évaluation du chèque-service accueil et de la réforme des offices sociaux dans le cadre du mi-parcours de la Stratégie Europe 2020. En octobre 2016, l'IGSS a finalisé les résultats de l'analyse en question.

Au niveau de l'aide sociale, le montant total des prestations financières versées par les offices sociaux est passé de 7,96 millions EUR en 2012 à 10,91 million EUR en 2015, soit une hausse de 37%.

Avec un poids proche de 25%, le logement constitue le premier poste des dépenses des aides financières, suivi par les postes santé et frais alimentaires qui pèsent chacun pour environ 15% dans ces dépenses. Pour de plus amples informations, veuillez consulter l'évaluation sur le site Internet [http://www.mfi.public.lu/publications/Solidarite/EvaluationIGSS\\_Europe2020\\_Officessociaux\\_Cheque-service.pdf](http://www.mfi.public.lu/publications/Solidarite/EvaluationIGSS_Europe2020_Officessociaux_Cheque-service.pdf).

### **3.2. Analyse du mal-logement et de l'exclusion liée au logement**

L'institut Liser a finalisé l'analyse du mal-logement et de l'exclusion liée au logement en 2016.<sup>3</sup> Cette étude a apporté des éléments d'analyse dans le cadre de l'Action 8 de l'Objectif III de la stratégie nationale contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement.

L'étude a permis d'identifier plusieurs catégories de ménages en situation de fragilité financière vis-à-vis de leur logement et/ou vivant dans de mauvaises conditions d'habitat. Ce sont surtout les locataires sur le marché privé qui sont très touchés par les fortes hausses de loyer et les jeunes ménages les plus pauvres qui présentent un risque élevé de basculer vers l'exclusion liée au logement.

### **3.3. Evaluation qualitative du projet pilote Housing First au Luxembourg**

L'institut TNS Ilres a réalisé une évaluation qualitative du projet pilote Housing First<sup>4</sup> au Luxembourg qui a été présentée au mois de juin aux différents partenaires de la stratégie nationale contre le sans-abrisme.

Lancé en octobre 2014 par le biais d'une convention signée avec le Comité National de Défense Sociale (CNDS), le projet pilote Housing First met des logements à long terme à disposition pour des personnes sans-abri de longue durée. Le concept est basé sur le fait que la personne sans-abri a besoin avant tout d'un logement, ses autres problèmes pouvant être abordés par la suite.

L'évaluation qualitative du Housing First au Luxembourg a montré que le projet pilote a atteint ses objectifs et les impacts souhaités. Les points forts du projet Housing First soulignés par l'étude sont la stabilisation de la personne, le maintien dans le logement et l'augmentation de la qualité de vie.

### **3.4. Recensements sur les structures d'hébergement**

En vue de la planification des politiques en matière de lutte contre le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement, la division Solidarité du Ministère de la Famille et de l'Intégration effectue semestriellement un recensement sur le nombre de personnes hébergées auprès de dix-neuf

---

<sup>3</sup> [http://www.mfi.public.lu/publications/Solidarite/LISER\\_Rapport-Exclusion-liee-au-logement-2016.pdf](http://www.mfi.public.lu/publications/Solidarite/LISER_Rapport-Exclusion-liee-au-logement-2016.pdf)

<sup>4</sup> [http://www.mfi.public.lu/publications/Solidarite/TNS-Ilres\\_RapportEvaluationqualitativeCNDS\\_Housing-First2016.pdf](http://www.mfi.public.lu/publications/Solidarite/TNS-Ilres_RapportEvaluationqualitativeCNDS_Housing-First2016.pdf)

gestionnaires de structures d'hébergement pour adultes depuis le 15 octobre 2012. Deux recensements ont été effectués en 2016 au 15 mars<sup>5</sup> et au 15 octobre<sup>6</sup>.

En date du 15 mars 2016, 2.144 personnes ont été hébergées dans les structures d'hébergement pour adultes, dont un tiers de femmes, 29% d'hommes et 38% d'enfants. 81% de la population totale vit dans des logements avec accompagnement social, 14% dans les foyers de jour et de nuit et 5% dans les foyers d'urgence.

En ce qui concerne le recensement du 15 octobre 2016, 2.519 personnes ont été hébergées dans les structures d'hébergement, dont un tiers de femmes, 27% d'hommes et 40% d'enfants. 83% vivent dans des logements avec accompagnement social, 13% dans les foyers de jour et de nuit et 4% dans les foyers d'urgence.

Les femmes et les enfants sont proportionnellement plus souvent hébergés dans les logements avec accompagnement social. La population masculine prédomine dans les foyers d'urgence.

Les données collectées au cours des années montrent que le nombre total des personnes hébergées a connu constamment une forte augmentation sur une période de 4 ans. Ce nombre a progressé de 1.336 personnes au 15 octobre 2012 à 2.519 personnes au 15 octobre 2016, soit une augmentation de 1.183 personnes (+89%). Le nombre de personnes accueillies au sein des centres d'accueil classique reste relativement stable au cours de la période observée, tandis que le nombre de personnes hébergées dans les logements avec accompagnement social a fortement augmenté depuis octobre 2012. Cette hausse s'explique entre autre par les efforts déployés en vue de l'augmentation de l'offre de logements avec accompagnement social.

En comparant les types de population rencontrée au sein des structures d'hébergement, on peut constater que les proportions entre femmes, hommes et enfants restent relativement identiques depuis octobre 2012. On peut constater que la population hébergée au sein des logements avec accompagnement social est plus stable que celle des centres d'accueil classique. Les recensements démontrent par ailleurs que la présence d'enfants au sein du ménage est un facteur favorable permettant aux familles de gagner plus vite en autonomie.

#### *4. Aides financières octroyées par la division Solidarité*

##### **4.1. Secours**

Les aides financières accordées par la Division Solidarité du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région se résument à des aides urgentes et ponctuelles sous forme d'un chèque permettant la survie dans l'immédiat.

Pendant l'exercice 2016, 4 personnes ont bénéficié d'une prise en charge de leurs cotisations d'assurance maladie facultative ou continuée pour un montant de 3.338 €.

Quant à la participation financière du Ministère de la Famille aux placements à l'étranger, 5 adultes ont été placés à l'étranger du fait qu'il n'existe pas d'institution adaptée à leurs besoins spécifiques

---

<sup>5</sup> [http://www.mfi.public.lu/publications/Solidarite/RecensementStructuresHebergement\\_15mars2016.pdf](http://www.mfi.public.lu/publications/Solidarite/RecensementStructuresHebergement_15mars2016.pdf)

<sup>6</sup> Le recensement du 15 octobre 2016 sera publié sur le site Internet du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région au cours du premier trimestre 2017.

au Grand-Duché. La participation du Ministère de la Famille et de l'Intégration aux frais de placement de ces adultes est de 106.336 € en 2016.

#### **4.2. Rapatriements**

La Division Solidarité a été sollicitée pour la prise en charge de 5 rapatriements en faveur de citoyens luxembourgeois se trouvant dans une situation financière de détresse à l'étranger. 2 personnes ont bénéficié d'une aide financière du Ministère de la Famille pour un coût de 2.434 €. Les situations sociales des personnes concernées nécessitent souvent un suivi plus ou moins intense, vu que les personnes ne disposent normalement pas de revenus et n'ont pas de logement.

#### **4.3. Catastrophes naturelles**

L'année 2016 a été très fortement marquée par les inondations du 22 juillet 2016 et dans une moindre mesure celles de mai/juin.

Plusieurs séances d'information ont été organisées rapidement sur les lieux des sinistres après les événements du 22 juillet 2016. De même, plusieurs réunions ont eu lieu avec les assureurs, les autres ministères concernés et le bureau d'expertise pour clarifier les démarches et coordonner les actions.

La commission des secours sociaux suite aux dommages causés par les catastrophes de la nature s'est réunie à 8 reprises pour analyser les dossiers et prendre des décisions y relatives. Les travaux sont actuellement toujours en cours. Le bilan provisoire au 31 décembre 2016 permet d'identifier les chiffres suivants :

	Mai/juin 2016	Juillet 2016	Total
Nombre total de demandes	36	106	142

Pour les inondations de mai/juin 2016, 34 des 36 demandes ont été traitées. 2 demandes sont en attente de traitement, car des documents font défaut. Les aides financières accordées se chiffrent à 86.561 € pour 19 dossiers. Pour 15 dossiers, les demandes ont été refusées pour différentes raisons : transfert pour compétence au Ministère de l'Economie (1), prise en charge de la totalité des dégâts par l'assurance (3), résidence secondaire (3), montant remboursé par l'assurance et la franchise dépassent le montant des dégâts (4), demande tardive (4).

Quant aux inondations de juillet 2016, 92 des 106 demandes ont été traitées au 31 décembre 2016. Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a versé des aides sociales pour un montant total de 1.025.205 € pour 76 dossiers, donc une moyenne d'environ 13.600 €. Pour 16 dossiers, aucun paiement n'a été effectué pour différentes raisons : résidence secondaire (3), franchise dépassant le montant des dégâts (6), prise en charge de la totalité des dégâts par l'assurance (4), renonciation à l'aide sociale (2) ou encore transfert pour compétence au Ministère de l'Economie (1). 14 demandes n'ont pas encore pu être traitées au 31 décembre 2016 car des documents indispensables font défaut.

## 5. Surendettement

Depuis avril 2016, la division Solidarité a collaboré intensivement avec le Centre des technologies de l'Information de l'Etat (CTIE) en vue de la mise en place d'une gestion informatique des dossiers de surendettement sur base d'un accès sécurisé. Les objectifs principaux sont une simplification administrative et une meilleure sécurité au niveau du transfert de données entre la Commission de Médiation, les services d'information et de conseil en matière de surendettement et les services sociaux.

### **5.1. Commission de médiation en matière de surendettement**

En 2016, la Commission de Médiation en matière de surendettement a siégé à 7 reprises. Elle a pris 264 décisions concernant les dossiers de surendettement, donc 38 décisions en moyenne par réunion.

84 demandes d'admission à la procédure du règlement conventionnel des dettes ont été déposées en 2016 (80 demandes en 2015) :

- Au 31 décembre 2016, 47 dossiers se trouvaient en phase d'instruction en vue de leur admissibilité.
- Pour 1 dossier, la demande a été retirée par le débiteur avant que la Commission n'ait pu statuer sur l'admissibilité.
- La Commission de Médiation a statué sur l'admission de 36 dossiers en 2016. Parmi ceux-ci, 29 ont été admis à la procédure du règlement conventionnel des dettes et 7 n'ont pas été admis.

En considérant seulement les dossiers admis en 2016, 2 dossiers ont fait l'objet d'un plan de redressement, 1 dossier a échoué au niveau de la phase du règlement conventionnel et pour 2 dossiers la mise en place d'un moratoire de paiement des dettes a été décidé. Au 31 décembre 2016, 24 dossiers sont en cours en vue de la préparation d'un plan de redressement.

### **5.2. Fonds d'assainissement en matière de surendettement**

Le Fonds d'assainissement a pour objet l'octroi de prêts de consolidation de dettes dans le cadre du règlement conventionnel ou d'un redressement judiciaire.

En 2016, 6 nouvelles conventions ont été signées, toutes en relation avec des plans de redressement conventionnel. Le montant total des prêts accordés s'élève à 55.430 €. En 2016, le Fonds a récupéré la somme de 15.892 € en remboursement de prêts accordés antérieurement.

### **5.3. Service d'information et de conseil en matière de surendettement (SICS)**

Les missions premières du Service d'information et de conseil en matière de surendettement sont d'informer les particuliers en matière d'endettement et de surendettement, d'élaborer des projets de plans de règlement conventionnel, de participer aux procédures de règlement des dettes et de contrôler l'exécution des engagements pris par les personnes surendettées. Ce service est assuré par Inter-Actions asbl et par la Ligue Médico-Sociale.

En matière de prévention du surendettement, le SICS d'Inter-Actions a donné des séances de formation et d'information, notamment à l'attention de professionnels encadrants et usagers de mesures d'insertion professionnelle. 66 classes ont participé à des ateliers abordant les thèmes de l'argent, la consommation et les valeurs repris dans le classeur pédagogique « IMPULS » qui a été élaboré par le SICS d'Inter-Actions. Le SICS de la Ligue Médico-Sociale a tenu plusieurs cours sur la problématique du surendettement. Il a réitéré sa campagne dans le cadre du salon automobile 2016.

Au 31 décembre 2016, 311 dossiers étaient inscrits dans le répertoire du surendettement. Ce répertoire centralise les avis et informations établis dans le cadre de la procédure de surendettement et informe sur l'état d'avancement de la procédure.

Les 311 dossiers inscrits au répertoire depuis 2014 ont nécessité l'intervention de l'un des deux SICS. Les SICS n'interviennent non seulement dans le cadre de la procédure de surendettement au niveau de la Commission de Médiation, mais également au niveau de la justice de paix. 53 des 311 dossiers inscrits au répertoire se trouvent en phase judiciaire au 31 décembre 2016. Le juge de paix a prononcé la clôture du rétablissement personnel dans 8 dossiers.

En 2016, les SICS ont enregistré 2.562 demandes d'informations sans prise de rendez-vous. Au total, 349 clients ont demandé un premier rendez-vous au SICS en 2016. Parmi ces clients, un tiers ne s'est pas présenté à ce rendez-vous.

La Commission de Médiation a enregistré 84 demandes d'admission en 2016, dont 1 a été retirée avant qu'elle puisse statuer sur l'admissibilité. Les 83 demandes d'admission pouvant être prises en compte pour 2016 (78 demandes en 2015, 85 demandes en 2014) correspondent à 107 débiteurs différents (97 débiteurs en 2015, 107 débiteurs en 2014). Le SICS de la Ligue Médico-Sociale a enregistré 50 demandes d'admission pour 62 débiteurs en 2016 (63 demandes d'admission pour 79 débiteurs en 2015), tandis que le SICS d'Inter-Actions a noté 33 demandes d'admission pour 45 débiteurs (15 demandes pour 18 débiteurs en 2015).

En analysant le profil des 107 débiteurs, on peut constater que la répartition des sexes est presque égalitaire. Peu de débiteurs sont âgés de moins de 30 ans (14%). La majorité d'entre eux est âgée entre 31 et 50 ans (60%). Les personnes âgées de 51 ans ou plus représentent environ un quart de la clientèle.

38% des débiteurs est de nationalité luxembourgeoise. Les ressortissants de l'UE représentent 55% des débiteurs, tandis que seulement 7% des débiteurs sont originaires d'un pays tiers.

Quant au statut professionnel, 31% des personnes surendettées ont le statut de salarié, 21% d'entre elles bénéficient du RMG et 19% sont pensionnées ou invalides. Les chômeurs indemnisés représentent 9 % des débiteurs, tandis que 8% n'ont pas de statut professionnel. Les personnes employées dans le cadre d'une mesure d'insertion professionnelle représentent 7% des personnes surendettées. 3% des débiteurs sont indépendants et 2% des clients sont actifs au sein de la fonction publique.

Concernant la composition de ménage, 43% des personnes concernées habitent seules. 27% des débiteurs vivent en couple et ont des enfants, tandis que 12% sont en couple, mais n'ont pas d'enfant. 17% des clients vivent en famille monoparentale. 1% des demandeurs vivent dans une forme de ménage différente de celles précitées.

51% des ménages ayant déposé une demande d'admission à la loi sur le surendettement n'ont pas d'enfants. 19% des ménages ont un enfant à charge, 20% ont deux enfants à charge et 6% ont trois enfants à charge. Les ménages avec 4, 5 ou 6 enfants représentent 3% des ménages concernés. Au

total, 79 enfants vivent dans les ménages des personnes ayant introduit une demande d'admission en 2016.

Quant à l'état civil, 39% des débiteurs sont mariés, 35% sont divorcés, 2% des personnes sont veuves et 24% sont célibataires.

### 6. Commission des domiciliations

Créée en 2006, la commission des domiciliations a regroupé des délégués des Ministères des Affaires Etrangères, de la Justice, de l'Intérieur, du Logement, de la Famille et de l'Intégration, ainsi que des représentants du Fonds National de Solidarité et du Service National d'Action Sociale. La procédure de domiciliation a été introduite pour permettre de trouver des solutions dans des situations sociales difficiles.

En date du 1er avril 2016, les dispositions relatives aux registres communaux de la loi du 19 juin 2013 sur l'identification des personnes physiques sont entrées en vigueur. En effet, la loi précitée prévoit différentes solutions pour les personnes n'ayant pas d'adresse légale au Luxembourg et qui ont sollicité la procédure de domiciliation. En vue du cadre légal instauré, la Commission des domiciliations a décidé d'arrêter ses fonctions le 26 février 2016. La division Solidarité a contribué activement à la bonne mise en place de la loi en participant aux diverses réunions d'informations régionales qui ont eu lieu avant l'entrée en vigueur des dispositions en question.

Avant l'arrêt de ses fonctions, la commission des domiciliations a siégé 2 fois en 2016. Elle a examiné 171 demandes, dont 67 demandes de prolongation (39%). Ces demandes ont concerné 159 personnes différentes, dont 37 femmes (23%) et 122 hommes (77%).

Evolution du nombre de demandes et de demandeurs				
Année	Demandes	Variation	Personnes	Variation
2006	79	-	47	-
2007	100	+27 %	86	+ 82 %
2008	125	+ 25 %	108	+ 26 %
2009	169	+ 35 %	144	+ 33 %
2010	219	+ 30 %	165	+ 15 %
2011	289	+ 32 %	214	+ 30 %
2012	542	+ 88 %	346	+ 62 %
2013	610	+ 13 %	368	+ 6 %
2014	731	+ 20 %	446	+ 21 %
2015	959	+ 31 %	562	+ 26 %
2016 (2 réunions)	171	/	159	/

Le nombre de demandes avait progressé constamment depuis la création de la commission de domiciliation. Cette hausse montre que de plus en plus de personnes vivent dans des conditions de logement précaires sans pouvoir se domicilier.

En 2016, 120 demandes de domiciliations ont été acceptées (70%). Le taux de refus était de 19%, étant donné qu'un bon nombre de demandes n'ont pas rempli pas les conditions de recevabilité. 4% des demandes ont été mises en suspens pour des besoins de compléments d'information et 7% des demandes ont trouvé une autre solution en attendant le passage à la commission.

La majorité des demandes proviennent du milieu médico-social. Il s'agit très souvent des services sociaux de première ligne qui constituent le lieu initial de contact pour les personnes sans domicile.

Les demandes ont été introduites par 72 professionnels du secteur social et de 47 services différents qui peuvent être regroupés sous diverses catégories :

Services demandeurs	Nombre de demandes	%
Service Streetwork	36	22%
Offices sociaux	34	21%
Services spécialisés en addictologie	22	13%
Centres hospitaliers et de soins	37	22%
Services pénitentiaires d'insertion et de probation	17	10%
Services spécialisés pour personnes sans-abris	9	5%
Services spécialisés pour jeunes	7	4%
Divers autres services sociaux	9	5%
<b>Total</b>	<b>171</b>	<b>100%</b>

La majorité des demandes de domiciliation sont introduites par des personnes de nationalité luxembourgeoise (57%). 35% des demandes proviennent de personnes originaires des autres pays de l'Union Européenne, surtout du Portugal, de la France et de l'Allemagne. Les personnes originaires des pays tiers représentent 9% des demandes.

43% des nouvelles demandes proviennent de demandeurs hébergés auprès d'autres personnes qui ne peuvent pas les domicilier. Les demandes provenant de personnes se trouvant en thérapie ou au CHNP représentent 11 % des demandes, alors que les personnes hospitalisés en hôpital général représentent 6% des demandes. Les demandes provenant des structures pour sans-abris représentent 10%. Certaines structures pour sans-abris ne peuvent pas domicilier les personnes y dormant. Un certain nombre de demandes, soit 8%, résultent de personnes vivant dans des logements non conformes. Il s'agit de personnes habitant sur des campings, hôtels, auberges de jeunesse, zones vertes, etc. 8% des demandes proviennent de personnes incarcérées au Centre pénitentiaire de Givenich ou de Luxembourg lors de la demande. 13% des nouvelles demandes appartiennent à la catégorie « autres ». On y retrouve majoritairement des personnes qui n'indiquent pas de lieu de résidence lors de la demande ou des personnes vivant à la rue.

8 familles avec enfants ont introduit une demande de domiciliation en 2016. 11 enfants, dont 8 filles et 3 garçons, ont été concernés.

## 7. Formation

### **7.1. Formation aux fonctions d'aide socio-familiale**

La formation aux fonctions d'aide socio-familiale est définie par le règlement grand-ducal du 21 mai 1999. Elle est organisée conjointement par le service de la formation professionnelle du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

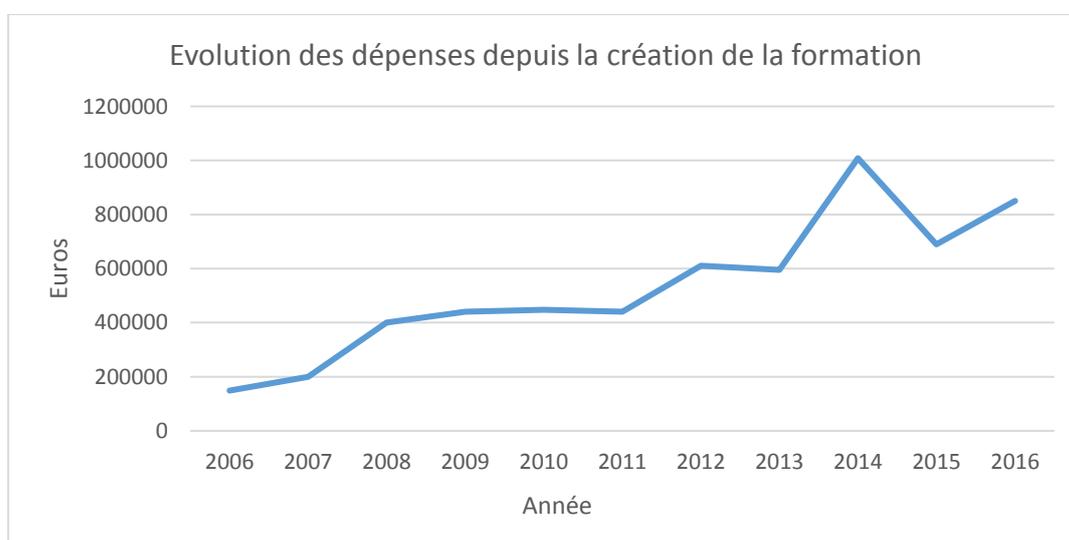
Au cours de l'année 2016, trois formations ont débuté, une au Centre national de Formation professionnelle continue (CNFPC) à Ettelbruck et deux au CNFPC d'Esch-sur-Alzette. Six sessions d'examens ont été organisées. 124 personnes se sont présentées aux examens. Il y a eu 84 réussites (68%), 31 ajournements (25%) et 9 échecs (7%).

Au vu des demandes qui sont parvenues au Ministère, les besoins de formation ont diminué. Effectivement, le Ministère a enregistré 74 nouvelles demandes (6 hommes et 68 femmes) en 2016 (97 en 2015 et plus de 200 en 2014). Au 31 décembre 2016, 189 personnes (17 hommes et 172 femmes) sont toujours sur la liste d'attente pour accéder à la formation aux fonctions d'aide socio-familiale.

### **7.2. Auxiliaire de vie**

La formation d'auxiliaire de vie prévoit le travail au sein d'une institution formatrice et parallèlement la fréquentation de l'école. Le paiement de l'indemnité est à assurer par l'employeur. Vu que bon nombre d'institutions n'ont pas de recettes pour effectuer ce paiement, le Ministère de la Famille et de l'Intégration dispose d'un article budgétaire spécifique à cet effet. Pour l'année 2016, les indemnités d'apprentissage de 70 élèves se trouvant en classe de 11<sup>ième</sup> et de 12<sup>ième</sup> ont été prises en charge via cet article budgétaire.

De 2006 à 2014, le budget affecté à la formation de l'auxiliaire de vie a fortement augmenté. Les dépenses ont été moins importantes en 2015, mais augmentent de nouveau en 2016.



## 8. Action Hiver 2015/2016

L'Action Hiver (Wanteraktioun) est une action humanitaire organisée par le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg depuis l'hiver 2001/2002 et dont le but est d'éviter que des personnes ne souffrent d'hypothermie par périodes de grand froid.

Depuis 2012, la société Luxairport met à la disposition du Ministère un bâtiment désaffecté sis au 2b, route de Trèves au Findel ce qui permet de loger les personnes sans-abri dans un seul endroit. Quelques personnes sont hébergées au Foyer Abrisud à Esch/Alzette.

L'Action Hiver est organisée par le Ministère en étroite collaboration avec Inter-Actions asbl qui assure la coordination, Caritas Accueil et Solidarité asbl, ainsi que la Croix-Rouge luxembourgeoise. Les associations et organismes suivants sont étroitement associés à son organisation : Croix-Rouge-Doheem Versuergt, Stëmm vun der Strooss, Comité national de Défense sociale/Vollekskichen, Jugend- an Drogenhëllef, Femmes en Détresse, Foyer Abrisud, Police grand-ducale, Médecins du Monde, Office luxembourgeois d'Accueil et d'Intégration, Ministère des Affaires étrangères, Ministère de la Santé, Ministère des Transports, CFL- Chemins de Fer luxembourgeois/ Parachute, Ville de Luxembourg - Direction des Affaires sociales et AVL - Autobus de la Ville de Luxembourg ainsi que la Ville d'Esch/Alzette.

Depuis décembre 2013, un Centre de Jour est mis en place par la Croix-Rouge luxembourgeoise, en partenariat avec le Ministère. Les personnes sans-abri y sont accueillies et un repas chaud leur est proposé à midi. Par ailleurs, des permanences infirmières et médicales y sont régulièrement assurées par des professionnels bénévoles.

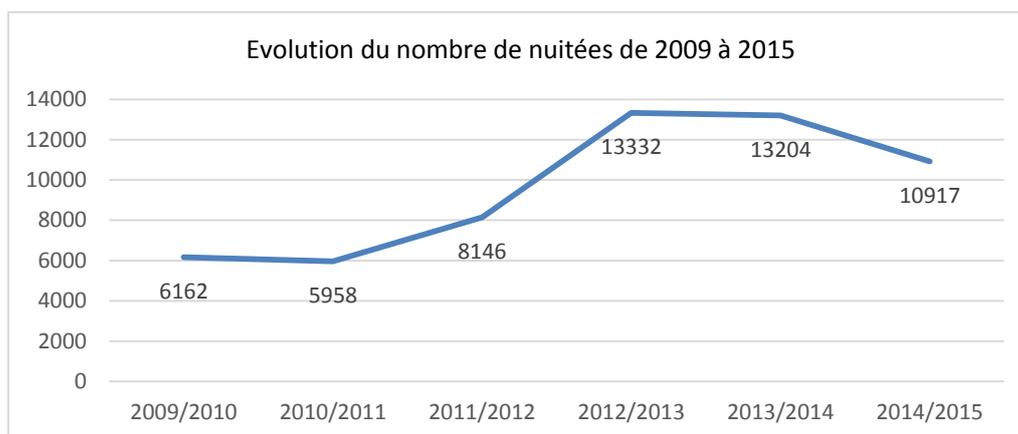
L'Action Hiver 2015/2016 a débuté le 1<sup>er</sup> décembre 2015 pour se terminer le 31 mars 2016. En tout, 9849 nuitées sont comptabilisées pour le Foyer de Nuit, de même que 18.469 fréquentations du Centre de Jour. Au total, 1.222 personnes ont fréquenté les services.

Par rapport à l'édition 2014/2015 de l'Action Hiver, on constate une diminution de 3% du nombre de personnes accueillies au Foyer de Jour. Le nombre des personnes accueillies diminue de 674 à 522 au Foyer de Nuit.

En ce qui concerne le Centre de Jour, 91% des personnes étaient de sexe masculin. Les personnes âgées de 26 à 45 ans constituent avec 57% le groupe d'âge le plus important. Parmi les personnes fréquentant le Centre de Jour, 61% sont des ressortissants de l'Union européenne (hors Luxembourg), 30% des personnes sont issues d'un pays non membre de l'Union européenne et 9% sont des Luxembourgeois.

Quant au Foyer de Nuit, la majorité des personnes fréquentant celui-ci est de sexe masculin (90%). 57% des personnes appartiennent à la catégorie d'âge de 26 à 45 ans qui constitue le groupe d'âge le plus important. 65% des personnes accueillies sont ressortissants de l'Union Européenne (hors Luxembourg), 29 % ont la nationalité d'un pays non-membre de l'Union Européenne et 6 % sont de nationalité luxembourgeoise.

Le tableau ci-dessous renseigne sur l'évolution du nombre de nuitées des 7 dernières années :



### 9. Services conventionnés pour adultes

La contribution financière prévue par l'Etat pour les services conventionnés pour adultes pour l'année budgétaire 2016 s'élève à 15.752.500€, déduction faite des recettes ordinaires qui sont estimées à 707.000€. Elle englobe 156 postes de personnel pour un coût de 13.568.000€.

En 2016, la Division Solidarité du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a pourvu à la mise en place/accroissement de plusieurs services dont l'objectif commun est de favoriser l'intégration sociale des réfugiés au Luxembourg et de les préparer au marché de l'emploi.

Concrètement, il s'agit des initiatives suivantes :

- Centre luxembourgeois pour l'intégration et la cohésion sociale LISKO (*Lëtzebuurger Integratiouns- a Sozialkohäsiounscenter*) de la Croix-Rouge luxembourgeoise : Soutien des communes et des offices sociaux dans leur tâche d'autonomiser les personnes ayant le statut de réfugié politique.
- « Structure de Meubles » du Comité national de Défense sociale asbl (CNDS) : Mise à disposition de meubles à des personnes vulnérables, y compris les familles réfugiées, et mise en œuvre de mesures d'activation qui incluent des personnes ayant obtenu le statut de réfugié.
- « Centre de Tri » de Spëndchen asbl : Collecte et redistribution de vêtements et mise en œuvre de mesures d'activation qui incluent des personnes ayant obtenu le statut de réfugié.
- Agence Immobilière Sociale de la Fondation pour l'Accès au Logement : Augmentation des capacités et gestion d'un stock de logements mis à disposition par le Gouvernement luxembourgeois pour les familles réfugiées.

#### 9.1. Structures d'hébergement

- **Projet Housing First**

Lancé en octobre 2014, le service Housing First du Comité National de Défense Sociale (CNDS) offre des logements à long terme à des personnes sans-abri de longue durée. Le concept se base sur le fait

que la personne sans-abri a besoin avant tout d'un logement, ses autres problèmes pouvant être abordés par la suite.

Le CNDS dispose de 20 studios dans un même bâtiment (« congregate housing ») et accompagne 2 bénéficiaires dans des studios dispersés à travers le Luxembourg (« scattered housing »).

24 personnes adultes ont été accueillies dans le cadre du Housing First en 2016, dont 19 hommes (79%) et 5 femmes (21%).

Durée du séjour	< 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 12 mois	12 mois à 24 mois	Plus de 24 mois
Nombre de personnes	0	4	2	2	6	10
%	0%	17%	8%	8%	25%	42%

Quant à la durée de séjour, un tiers des bénéficiaires est logé depuis moins d'un an dans le cadre du Housing First. Un quart est hébergé depuis une durée de 1 à 2 ans. 42% des personnes sont accueillies depuis plus de 2 ans. Cette longue durée de séjour s'explique par l'objectif du Housing First de fournir un logement stable à des personnes sans-abris de longue durée.

Âge	18 – 25	26 – 30	31 – 40	41 - 50	51 – 60	61 - 70
Nombre de clients	0	0	2	11	9	2
%	0%	0%	8%	46%	38%	8%

Quant à l'âge de la population, 2 personnes ont moins de 40 ans. 11 personnes sont âgées entre 41 et 50 ans, 9 personnes entre 51 et 60 ans et 2 personnes ont plus de 61 ans. La moyenne d'âge est assez élevée avec 50 ans, comme le concept prévoit une population qui a vécu pendant une longue durée à la rue.

En ce qui concerne les nationalités, 15 bénéficiaires possèdent la nationalité luxembourgeoise, 8 personnes sont des ressortissants de l'Union Européenne et une personne est originaire d'un pays tiers.

- **Foyers d'urgence de nuit**

Les foyers d'urgence de nuit sont ouverts toutes les nuits de l'année. Ces foyers mettent temporairement à disposition une possibilité d'hébergement à des adultes sans abri ou menacés de sans-abrisme. Dans la majorité des cas, les usagers présentent de multiples problématiques : précarité du logement, problèmes de santé, conduites addictives et psychiques, difficultés financières, difficultés judiciaires, etc.

Le Foyer « Abrisud » dispose de 18 lits (14 lits hommes et 4 lits femmes). Le « Centre Ulysse » dispose d'une capacité de 64 lits (56 lits hommes et 8 lits femmes), ainsi que de deux lits d'urgence. Bien que le Centre Ulysse soit conçu comme un foyer d'urgence, il faut constater que le séjour de dépannage devient pour un certain nombre de personnes un séjour de longue durée. Depuis le début de l'année

2015, 13 chambres individuelles sont destinées à des personnes sans-abris de longue durée ayant une problématique de dépendance et/ou de maladie psychiatrique.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients différents	Nombre de nuitées	Nombre de clients différents		Nombre de nuitées	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Centre Ulysse – Caritas Accueil et Solidarité	192	22.830	159	33	19.329	3.501
Foyer de nuit Abrisud – Ville d’Esch/Alzette	162	5.891	125	37	4.882	1.009
TOTAL	354	28.721	284	70	24.211	4.510

En 2016, les foyers d’urgence de nuit ont connu un total de 28.721 nuitées pour 354 personnes, dont 80% d’hommes et 20% de femmes. Le taux moyen d’occupation est élevé et se situe entre 90% (Foyer Abrisud) et 98% (Centre Ulysse).

Evolutions dans les foyers d’urgence de nuit au cours des 7 dernières années				
Année	Nombre de clients différents	Nombre de nuitées	Taux moyen d’occupation	Durée moyenne de séjour
2010	658 personnes	25.399 nuitées	83,84%	38,6 jours
2011	601 personnes	26.795 nuitées	88,45%	44,6 jours
2012	407 personnes	28.581 nuitées	94,08%	70,2 jours
2013	372 personnes	28.256 nuitées	93,27%	76,0 jours
2014	396 personnes	27.816 nuitées	92,93%	70,2 jours
2015	405 personnes	28.005 nuitées	93,57%	69,1 jours
2016	354 personnes	28.721 nuitées	95,96%	81,1 jours

Au cours des sept dernières années, le nombre de clients différents a diminué jusqu’en 2013. Il a augmenté de nouveau en 2014/2015 et connaît une baisse sensible en 2016 (-51 personnes). Quant à l’évolution du nombre de nuitées et du taux moyen d’occupation au cours des sept dernières années, ils ont connu une augmentation jusqu’en 2012 et se stabilisent actuellement à un haut niveau. En 2010, la durée moyenne de séjour se situait à un peu plus d’un mois. Depuis 2012, les personnes restent un peu plus de 2 mois dans ces structures. La durée moyenne de séjour est de 81 jours en 2016, le plus haut seuil depuis les 7 dernières années.

Séjour de la population aux foyers de nuit						
Durée du séjour	1 – 3 jours	4 – 7 jours	1 semaine à < 1mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	>6 mois
Nombre de clients différents	102	14	40	75	43	80
%	29%	4%	11%	21%	12%	23%

Parmi les 354 personnes hébergées dans les foyers d'urgence, 33% des personnes ne font qu'un séjour de courte durée, à savoir inférieur à une semaine par rapport à 37% en 2015. 23% des personnes séjournent au-delà de six mois dans ces foyers par rapport à 17% en 2015.

Souvent ces personnes présentent plusieurs problématiques associées (p.ex. âge avancé ou troubles psychiques et problème de dépendance, troubles psychiques et/ou cas limite d'handicap). La solution de l'hébergement, en principe temporaire, semble ainsi devenir une situation qui se prolonge vu que l'orientation vers des institutions spécialisées se veut difficile en raison des problématiques multiples que présentent ces personnes et du marché du logement défavorable.

Âge	18 – 25	26 – 30	31 – 40	41 - 50	51 – 60	> 61
Nombre de clients	50	32	83	94	69	26
%	14%	9%	23%	27%	19%	7%

La moyenne d'âge augmente dans les foyers de nuit. Elle se situe à 42 ans en 2016 (41 ans en 2015, 39 ans en 2014). Les usagers âgés de moins de 30 ans représentent 23% des personnes hébergées en foyer d'urgence. La moitié des clients est âgée entre 31 et 50 ans, tandis que les personnes de 51 ans ou plus représentent 27% de la population.

Nationalité	Luxembourgeoise	Ressortissants UE	Ressortissants non UE	Indéterminée
Nombre de personnes	159	145	49	1
%	45%	41%	14%	0,2%

Les personnes accueillies dans les foyers d'urgence représentent une trentaine de nationalités différentes. 45% des personnes sont de nationalité luxembourgeoise, 41% sont issues de l'Union Européenne. Les ressortissants issus de pays de l'UE proviennent en majeure partie du Portugal, de la France, de l'Italie et de l'Allemagne. Le nombre de ressortissants de pays tiers s'élève à 11%.

- **Structures d'hébergement pour adultes**

Les structures d'hébergement proposent diverses formes de logements tels que des foyers, des chambres individuelles, communauté de vie ou studio/appartement à des personnes fragilisées qui ont besoin de soutien avant de vivre de manière autonome. Cette diversité de l'offre permet de répondre de façon appropriée aux besoins des différents usagers.

Ces structures fonctionnent jour et nuit et accueillent aussi bien des célibataires que des familles. Ils œuvrent en faveur des personnes sans-abri ou menacées d'exclusion sociale par le biais du logement, serait-ce en raison de problèmes financiers ou de surendettement, de la perte du travail, de difficultés relationnelles/violence, d'ennuis de santé ou encore en raison de l'insalubrité des logements.

L'intensité du suivi est variable selon les structures et selon la/les problématique(s) présentée(s) par les personnes, allant d'une présence permanente en journée jusqu'à un accompagnement sporadique en cas de besoin. Le suivi social des résidents peut également être réalisé par des associations partenaires.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients	Adultes		Enfants	
		Hommes	Femmes	Garçons	Filles
CNDS Wunnen	130	70	39	8	13
Caritas Accueil et Solidarité (CAS)	91	59	23	4	5
Wunnéngshëllef	294	64	110	50	70
Ennerdaach asbl	112	16	36	34	26
Agence Immobilière Sociale (AIS)*	1.420	308	443	343	319
Co-labor	10	8	1	1	0
Jongenheem LSE-Adultes**	29	7	11	4	7
<b>TOTAL</b>	<b>2.086</b>	<b>532</b>	<b>663</b>	<b>444</b>	<b>440</b>

\*Quant à l'AIS, le sexe et l'âge de 4 personnes est inconnu, de même que le sexe de 3 mineurs.

\*\* Le service LSE accompagne au total 41 personnes. 12 personnes qui habitent dans des logements de l'AIS ou de la Wunnéngshëllef n'ont pas été prises en compte afin d'éviter un double comptage.

Le parc locatif des structures d'hébergement a permis de loger 2.086 en 2016. 887\* enfants et 1.195\* personnes adultes différents, dont 45% d'hommes et 55% de femmes ont été hébergés. Par rapport à 2015, le nombre de personnes accueillies a connu une forte augmentation de 48% (1.405 personnes en 2015, 1.147 personnes en 2014). Cette hausse s'explique surtout par l'augmentation des capacités de l'Agence Immobilière Sociale.

<b>Séjour de la population</b>									
Durée de séjour	Nombre de personnes							TOTAL	
	CNDS-Wunnen	CAS	Wunnéngshëllef	Ennerdaach asbl	AIS	Co-labor	LSE-Adultes	Nombre de personnes	%
< 1 mois	13	0	2	0	18	1	0	34	2%
1 mois à 3 mois	22	5	11	0	90	1	0	129	6%
3 mois à 6 mois	22	3	19	1	218	0	8	271	13%
6 mois à 12 mois	48	11	57	16	412	3	9	556	27%
12 mois à 24 mois	18	21	106	26	431	0	8	610	29%
Plus de 24 mois	7	51	99	69	251	5	4	486	23%
<b>TOTAL</b>	<b>130</b>	<b>91</b>	<b>294</b>	<b>112</b>	<b>1.420</b>	<b>10</b>	<b>29</b>	<b>2.086</b>	<b>100%</b>

53% des usagers restent au-delà d'un an dans les structures d'hébergement. Le laps de temps pendant lequel les personnes sont hébergées devrait leur permettre d'accéder à un niveau d'autonomie suffisant pour se réinsérer dans la société avec ou sans suivi social. Les structures de logement en milieu ouvert observent des durées de séjour plus longues pouvant aller au-delà de deux ans. Un bon nombre d'usagers rencontrent d'importantes difficultés à trouver des logements à des prix accessibles sur le marché locatif privé.

<b>Tranche d'âge de la population</b>									
Âge	Nombre de personnes							TOTAL	
	CNDS-Wunnen	CAS	Wunnéngs-hëllef	Ennerdaach asbl	AIS	Co-labor	LSE-Adultes	Nombre de personnes	%
< 18	21	9	120	60	663	1	11	885	42%
18 - 25	37	4	50	11	179	0	11	292	14%
26 - 30	14	6	33	9	73	1	0	136	7%
31 - 40	16	9	44	16	215	3	6	309	15%
41 - 50	23	14	30	14	197	2	1	281	14%
51 - 60	18	30	16	2	67	1	0	134	6%
61 - 70	1	17	1	0	14	2	0	35	2%
>71	0	2	0	0	1	0	0	3	0,1%
Inconnu	0	0	0	0	11	0	0	11	1%
TOTAL	130	91	294	112	1.420	10	29	2.086	100%

Au niveau de la répartition en fonction de l'âge, on peut relever que la grande majorité des usagers, soit 63%, ont moins de 30 ans. 28% des personnes ont entre 31 et 50 ans. Les personnes ayant plus de 51 ans représentent 8% des bénéficiaires. La moyenne d'âge est de 25 ans.

<b>Nationalité de la population</b>									
Nationalité	Nombre de personnes							TOTAL	
	CNDS-Wunnen	CAS	Wunnéngs-hëllef	Ennerdaach asbl	AIS	Co-labor	LSE-Adultes	Nombre de personnes	%
Luxembourgeoise	75	58	79	23	298	1	8	542	26%
Ressortissants UE	42	29	114	73	627	8	13	906	43%
Ressortissants non UE	13	4	95	16	480	1	8	617	30%
Inconnue	0	0	6	0	15	0	0	21	1%
TOTAL	130	91	294	112	1.420	10	29	2.086	100%

Quant à la nationalité, on constate que 26% des personnes sont de nationalité luxembourgeoise, alors que les ressortissants UE représentent 43%. Les ressortissants non UE représentent 30% de la population des structures d'hébergement. Leur proportion a augmenté de 8% en 2016 par rapport à l'année 2015 et de 13% par rapport à l'année 2014.

- **Structures de logement spécialisées pour jeunes adultes**

La population cible des structures de logement spécialisées pour jeunes adultes sont des personnes de 18 à 30 ans souhaitant vivre de manière autonome, mais nécessitant un encadrement individuel dans leurs activités de la vie quotidienne. Ces personnes sont le plus souvent issues de milieux défavorisés et sont en rupture sociale et/ou en décrochage scolaire.

De manière générale, les jeunes adultes vivent de façon indépendante dans leur chambre (simple ou double), dans un espace communautaire ou dans un logement individuel et peuvent utiliser des infrastructures communes tels que buanderie, cuisine, salle de séjour ou salle de bains.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients différents	Adultes		Enfants	
		Hommes	Femmes	Garçons	Filles
Jugend-Wunnen - Wunnéngshëllef	86	43	43	0	0
Betreit Wunnen fir Jonk Leit - Hesper	9	6	3	0	0
La Main Tendue a.s.b.l.	6	2	3	1	0
TOTAL	101	51	49	1	0

En 2016, les structures de logement spécialisées pour jeunes adultes ont accueilli 101 personnes différentes, soit une diminution de 22 % par rapport à l'année 2015 (130 jeunes hébergés).

Il s'agit principalement de jeunes qui ne peuvent ou ne veulent plus habiter avec leurs parents en raison de conflits permanents, mais qui nécessitent néanmoins un soutien et un accompagnement sur le plan socio-éducatif, scolaire ou professionnel.

Durée du séjour	< 1 mois	1 mois à 3 mois	3 mois à 6 mois	6 mois à 12 mois	12 mois à 24 mois	Plus de 24 mois
Nombre de personnes	6	12	19	20	25	19
%	6%	12%	19%	20%	24%	19%

La durée de séjour dans les structures de logement spécialisées pour jeunes adultes est variable et peut s'étendre sur une période allant de quelques semaines à plusieurs mois, voire années. La durée de séjour est inférieure à 3 mois pour 18% des jeunes. 38% des jeunes font un séjour allant de 3 mois à un an et 44% d'entre eux passent plus de 12 mois dans ces structures.

Nationalité	Luxembourgeoise	Ressortissants UE	Ressortissants non UE
Nombre de personnes	48	32	21
%	48%	32%	21%

Les Luxembourgeois constituent avec 48% la majorité des jeunes résidents. Les jeunes ayant une nationalité d'un autre pays de l'UE représentent 32% et 21% des personnes ont une nationalité d'un pays tiers.

## 9.2. Structures de jour

- **Vollekskichen (Comité National de Défense Sociale)**

La Vollekskichen offre des repas à prix modérés à des personnes avec un revenu modeste. Elle constitue un lieu de rencontre pour personnes isolées. Elle est ouverte tous les jours de l'année.

En 2016, elle a préparé un total de 24.034 repas.

Repas midi, jours ouvrables	17 268
Repas soir, jours ouvrables	1 017
Repas midi, week-end et jours de fête	4 817
Repas soir, week-end et jours de fête	932
<b>Total repas 2016</b>	<b>24 034</b>

En moyenne, la Vollekskichen sert 68 repas par jour.

Evolution des repas vendus par année									
Année	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Total des repas vendus	27 012	28 005	30 648	30 490	33 533	33 547	23 040	24 477	24 034

Le nombre de repas vendus avait fortement diminué en 2014, ce qui s'explique surtout par le fait que la Vollekskichen n'est plus impliquée directement à l'Action Hiver. Depuis l'édition 2013/2014 de l'Action Hiver, des repas gratuits sont distribués dans une structure qui est également située à Bonnevoie.

- **Téistuff (Caritas Accueil et Solidarité)**

La Téistuff est un centre de jour pour personnes défavorisées et/ou sans abri. Ses activités s'adressent plus particulièrement aux personnes dormant au Foyer Ulysse. Parmi les prestations pour les personnes ne séjournant pas au Foyer Ulysse, figurent la douche publique, la possibilité de faire leur lessive, la distribution de sandwichs et boissons gratuites et des aides ponctuelles (écoute, conseils).

### 9.3. Services d'encadrement par le travail

Les services d'encadrement par le travail ont encadré au total 453 personnes en 2016, par rapport à 399 personnes en 2015 et 382 personnes en 2014. La population est essentiellement masculine (80%).

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nombre de clients différents	Adultes	
		Hommes	Femmes
Co-labor	119	102	17
Schläifmillen (Inter-Actions) – Mesure d'emploi pour jeunes	20	20	0
Nei Aarbecht (CNDS)	88	77	11
Services de l'Entraide (CNDS)	160	112	48
Naturaarbechten (CNDS)	35	34	1
Vollekkichen (CNDS)	31	18	13
<b>TOTAL</b>	<b>453</b>	<b>363 (80%)</b>	<b>90 (20%)</b>

Aux 453 personnes bénéficiant d'une mise au travail par les services énumérés ci-dessus s'ajoutent 114 jeunes qui ont pu bénéficier d'un bilan des compétences à la Schläifmillen.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Âge							TOTAL
	<18	18 – 25	26 – 30	31 – 40	41 – 50	51 – 60	> 61	
Co-labor	1	9	26	32	23	26	2	119
Schläifmillen (Inter-Actions) – Mesure d'emploi	0	15	5	0	0	0	0	20
Nei Aarbecht (CNDS)	0	19	12	20	16	20	1	88
Services de l'Entraide (CNDS)	0	17	21	37	38	46	1	160
Naturaarbechten (CNDS)	0	3	7	14	5	6	0	35
Vollekkichen (CNDS)	1	5	6	5	6	8	0	31
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>68</b>	<b>77</b>	<b>108</b>	<b>88</b>	<b>106</b>	<b>4</b>	<b>453</b>
<b>%</b>	<b>0,4%</b>	<b>15%</b>	<b>17%</b>	<b>24%</b>	<b>19%</b>	<b>23%</b>	<b>1%</b>	<b>100%</b>

La population des services d'encadrement par le travail est en moyenne âgée de 39 ans. La population de moins de 30 ans qui est concernée par le chômage élevé des jeunes représente 32% des personnes encadrées. 43% de la population est âgée entre 31 et 50 ans, tandis que ceux âgés de plus de 51 ans représentent 24% des bénéficiaires.

Nom du service/Organisme gestionnaire	Nationalité			TOTAL
	Luxembourgeoise	Ressortissants UE	Ressortissants non UE	
Co-labor	52	51	16	119
Schläifmillen (Inter-Actions) – Mesure d’emploi	16	2	2	20
Nei Aarbecht (CNDS)	32	28	28	88
Services de l’Entraide (CNDS)	74	62	24	160
Naturaarbechten (CNDS)	13	17	5	35
Vollekkichen (CNDS)	17	8	6	31
<b>TOTAL</b>	<b>204</b>	<b>168</b>	<b>81</b>	<b>453</b>
%	45%	37%	18%	100%

La majorité des personnes suivies par les services d’encadrement par le travail est de nationalité luxembourgeoise avec 45%. Les ressortissants de l’Union Européenne représentent 37% de la population, tandis que le pourcentage de personnes issues de pays tiers s’élève à 18%.

Les différents services d’encadrement par le travail qui ont une convention avec le Ministère de la Famille, de l’Intégration et à la Grande Région sont les suivants :

- **Co-labor** : Au total, 119 personnes étaient engagées auprès de Co-labor à travers différentes mesures d’insertion en 2016. Les 17 femmes engagées au cours de l’année 2016 ne représentent que 14% des participants, étant donné que l’espace vert est un secteur moins recherché par les femmes. La moyenne d’âge de la population se situe à 39 ans. Parmi les personnes encadrées en 2016, 18 personnes ont trouvé une perspective concrète en termes d’emploi ou de formation, 36 personnes ont quitté les différents projets d’insertion sans perspective d’emploi au moment du départ et 65 personnes continuent leur projet professionnel auprès de Co-labor en 2017.
- **Schläifmillen (Inter-Actions)** : En 2016, 20 hommes ont travaillé dans une mesure d’emploi pour jeunes à la Schläifmillen. Un bilan de compétence servant à détecter leurs compétences et leurs faiblesses en matière d’emploi a été proposé à 114 jeunes. Les différentes mesures proposées à la Schläifmillen s’adressent exclusivement à des jeunes de moins de 30 ans.
- **Service ACT ! – Accompagnement et Coaching pour le Travail (Inter-Actions)** : La mission du service ACT ! consiste dans l’aide à la réinsertion sociale et professionnelle. Le service assure l’encadrement psycho-social des jeunes de l’atelier Schläifmillen, des salariés sous contrats CDD de la société Polygone et des bénéficiaires du RMG sélectionnés par le Service Régional d’Action Sociale pour participer à l’atelier socio-professionnel. Le public cible sont des demandeurs d’emploi avec peu de qualifications présentant des problèmes psycho-sociaux. En 2016, le service ACT ! a pris en charge l’encadrement de 305 usagers. La majorité des personnes encadrées est de sexe masculin (76%) et a moins de 30 ans (65%). La moyenne d’âge se situe à 30 ans. 35% des personnes encadrées ont la nationalité luxembourgeoise, 37% sont des ressortissants de l’Union Européenne et 28% sont originaires de pays tiers.

- **Nei Aarbecht (Comité National de Défense Sociale)** : Durant l'année 2016, Nei Aarbecht a encadré au total 88 personnes par rapport à 70 personnes en 2015. La moyenne d'âge est de 38 ans. Au 31 décembre 2016, le service a pris 51 demandeurs d'emploi en charge, majoritairement des hommes. Ces personnes peuvent être engagées soit sous contrat AIP, occupation temporaire indemnisée, contrat CAE ou bénévolat. Depuis juin 2016, le service « distribution meubles » est opérationnel. Il vise la mise à disposition de meubles à des personnes vulnérables, y compris les familles réfugiées, et la mise en œuvre de mesures d'activation qui incluent des personnes ayant obtenu le statut de réfugié.
- **Services de l'Entraide (Comité National de Défense Sociale)** : En 2016, 160 personnes (112 hommes et 48 femmes) ont été suivies par les Services de l'Entraide. La moyenne d'âge des personnes encadrées est de 41 ans. Pour 9 personnes, l'encadrement a abouti à une perspective concrète en termes d'emploi/de formation. Même si ce taux est faible, pour la majorité des autres personnes, le fait de travailler dans un projet leur procure une meilleure autonomie socio-professionnelle, notamment par le biais de la formation continue.
- **Naturaarbechten (Comité National de Défense Sociale)** : En 2016, Naturaarbechten a encadré 35 personnes, majoritairement de sexe masculin. 6% des personnes sont encadrées pendant moins d'un mois. 63% sont encadrées durant 1 à 6 mois, tandis que 31% des personnes sont encadrées pendant plus de 6 mois. La moyenne d'âge se situe à 38 ans. 12 personnes ont trouvé une perspective concrète en termes d'emploi ou de formation.
- **Vollekskichen (Comité National de Défense Sociale)** : La Vollekskichen a encadré 31 personnes en 2016 dans le cadre d'une mesure de réinsertion professionnelle ou d'un bénévolat, dont 18 hommes et 13 femmes. La moyenne d'âge se situe à 38 ans. 8 personnes ont trouvé une perspective concrète en termes d'emploi ou de formation.

#### 9.4. Services de suivi social

- **Le Centre luxembourgeois pour l'intégration et la cohésion sociale LISKO (Lëtzebuerger Integratiouns- a Sozialkohäsiounscenter) de la Croix-Rouge luxembourgeoise**

La mission du LISKO (équipe mobile) vise à garantir une intégration sociale optimale au niveau régional des personnes concernées. Le LISKO a comme mission de soutenir les communes et les offices sociaux dans leur tâche d'autonomiser les personnes ayant le statut de réfugié politique. Les communes peuvent recourir à cette équipe d'un côté pour les familles nécessitant un suivi intensif dû à la différence culturelle et aux problèmes de communication.

Il a comme mission, en dehors du suivi spécialisé avec les familles, la mise en réseau avec les autres institutions, telles que l'école, les services de la santé, les services psychologiques, les services du domaine du logement et de favoriser le travail communautaire au sein des différentes communes, voire régions.

Avec l'appui d'un interprétariat interculturel, des assistants sociaux aident les bénéficiaires de protection internationale (personnes ayant obtenu le statut de réfugié) à s'intégrer au mieux dans la société luxembourgeoise. Prioritairement, ce sont les personnes et les familles réfugiées les plus vulnérables et ne disposant pas ou peu de ressources propres qui bénéficient d'un appui par la mise en place de mesures destinées à augmenter leur degré d'autonomie (empowerment).

Le LISKO soutient également ces personnes dans la création de nouveaux liens avec la population locale. Dans ce contexte, le service remonte les besoins détectés vers les instances communales et contribue au besoin à la mise en œuvre d'un plan d'intégration communal en partenariat avec tous les acteurs concernés.

Nombre de clients	Adultes		Mineurs	
	Hommes	Femmes	Garçons	Filles
1262	438	297	287	240

Le Lisko a été lancé le 1<sup>er</sup> avril 2016. Depuis cette date, il a suivi 1.262 personnes, dont 735 adultes et 527 mineurs.

Le nombre de dossiers pris en charge s'élève à 496. La grande majorité d'entre eux concerne des personnes ayant le statut de réfugié (91%).

Âge	< 18	18 - 25	26 - 30	31 - 40	41 - 50	51 - 60	61 - 70	> 71
Nombre de clients	527	123	133	275	130	60	10	4
%	42%	10%	11%	22%	10%	5%	1%	0%

Le Lisko accompagne une population relativement jeune avec 63 % de personnes qui ont moins de 30 ans. Les personnes âgées entre 31 et 50 ans représentent 32% de la population. Très peu de personnes ont plus de 50 ans (6%).

Nationalité	Luxembourgeoise	Ressortissants UE	Ressortissants non UE	Apatride
Nombre de personnes	9	22	1.212	19
%	0,7%	2%	96%	2%

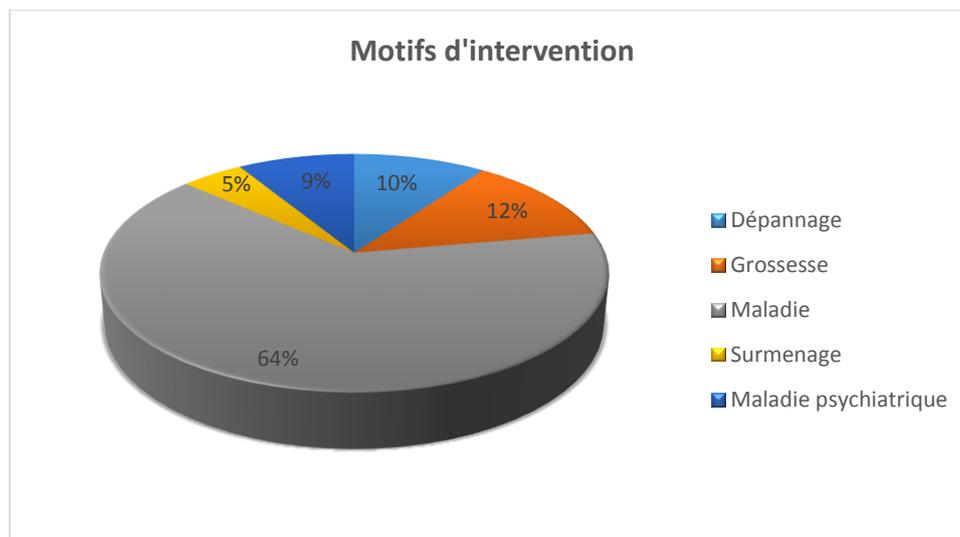
Quant aux nationalités, il est peu surprenant que le Lisko accompagne en grande majorité des personnes qui ne sont pas ressortissants de l'Union Européenne. Les nationalités les plus représentées sont la Syrie avec 54%, l'Irak avec 11% et l'Erythrée avec 7% des personnes suivies par le Lisko.

- **Service Aide Familiale (Arcus)**

Le service Aide Familiale est un service d'aide à domicile offrant un accompagnement aux personnes ayant besoin d'une aide extérieure pour maintenir le déroulement habituel de la vie au foyer par exemple en cas de maladie, de grossesse ou de handicap. Le service intervient sur base d'un certificat médical ou sur demande de l'Office National de l'Enfance. Il propose une aide essentiellement d'ordre pratique (ménage, repas, courses, ...). Une participation aux frais est calculée sur base des revenus du ménage et du nombre de personnes vivant au sein de celui-ci.

En 2016, 56 familles monoparentales, 85 couples avec enfant(s), 19 femmes seules et 11 hommes seuls ont bénéficié du service d'aide familiale.

Quant à la nationalité, 56% des usagers sont de nationalité luxembourgeoise. Les ressortissants de l'Union Européenne représentent 30% des personnes encadrées, tandis que ceux provenant d'un pays tiers représentent 14% de la population.



Quant aux motifs d'intervention du service Aide Familiale, les cas de maladie représentent la majorité des raisons d'intervention avec 64%. 12% des interventions du service sont dû à une grossesse, tandis que 10% des interventions ont pour motif le dépannage. 9% des interventions sont engendrées par la maladie psychiatrique. Le surmenage ne représente que 5% des motifs d'intervention.

- **Service d'accompagnement social - SAS (Ligue médico-sociale)**

Le service d'accompagnement social offre une aide sociale à long terme et en milieu ouvert sur tout le territoire du Luxembourg à des personnes fragilisées présentant des problèmes sociaux. Il s'agit d'un service de deuxième ligne, c'est-à-dire que la demande d'accompagnement est introduite par l'intermédiaire d'un service social de première ligne ou par un tribunal. Le but de l'accompagnement social est la restauration de l'autonomie du client et une stabilisation de sa situation pour éviter une déchéance sociale.

En 2016, 979 ménages ont été accompagnés par le SAS, soit 3.750 personnes (dont 48% de sexe masculin et 52% de sexe féminin). Parmi ces 3.081 personnes figurent 1.677 descendants à charge, dont 1.180 enfants de moins de 14 ans. La moyenne d'âge est de 30 ans.

<b>Dossiers pris en charge dans le cadre d'une gestion financière</b>		
	Nombre de dossiers	%
Gestion financière volontaire	153	36%
Mesure de protection de personnes majeures incapables	101	24%
- dont curatelles	33	8%
- dont tutelles	20	5%
- dont tutelles aux prestations sociales	48	11%
Loi sur le surendettement	171	40%
TOTAL	425	100%

En 2016, 425 dossiers étaient couplés à une gestion financière, dont 153 gestions financières volontaires. 101 dossiers ont été suivis dans le cadre d'une mesure de protection de personnes majeures incapables. Le nombre de dossiers pris en charge dans le cadre de la loi sur le surendettement s'élève à 171.

Le nombre de dossiers ouverts dans le cadre d'une mesure de protection de la jeunesse s'élève à 38 dossiers. 169 dossiers relèvent de la convention avec l'agence immobilière sociale (AIS). 41 personnes ont été accompagnées dans le cadre de l'article 16 de la loi sur le Revenu Minimum Garanti.

770 nouvelles demandes d'accompagnement social ont été introduites au cours de l'année 2016 dont 438 demandes (57%) en vue de l'attribution d'un logement social par l'AIS.

- **Service Orientation et Consultations psychologiques – OC (Caritas Accueil et Solidarité)**

Le Service Orientation et Consultations psychologiques (OC) oriente les personnes nouvellement accueillies au foyer d'urgence « Ulysse » et élabore un plan d'aide. Il assure également le suivi psychologique des clients de Caritas Accueil et Solidarité. Ainsi, le service OC a mené 1.034 entretiens psychologiques en 2016.

Une collaboration étroite avec le CHNP a été mise en place afin d'assurer des permanences psychiatriques au Centre Ulysse. En 2016, 450 consultations psychiatriques ont eu lieu.

### **9.5. Spëndchen asbl**

Cette centrale d'approvisionnement organise la collecte, l'achat et la distribution d'une centaine de produits aux épiceries sociales. Les membres fondateurs sont Caritas Luxembourg, Croix-Rouge luxembourgeoise et l'asbl Aarbechtshëllef, qui est partenaire logistique des épiceries sociales.

Actuellement, la Spëndchen travaille avec une trentaine de fournisseurs fixes, qui proposent leurs marchandises gratuitement ou à des prix très bas. Elle garantit l'approvisionnement permanent d'une centaine d'articles qui sont distribués dans les épiceries sociales.

En 2016, 8 épiceries sociales ont été gérées par la Croix-Rouge (à Differdange, Echternach, Rollingen, Weidingen/Wiltz, Clervaux, Steinfort, Remich et Grevenmacher) et 4 épiceries sociales ont été gérées par Caritas (à Esch/Alzette, Luxembourg, Redange/Attert et à Diekirch). Trois Cent Buttek existent à Bettembourg, Lamadelaine et Beggen, de même que « Eis Epicerie Zolwer » à Soleuvre.

En 2016, les épiceries sociales ont comptabilisé 63.394 passages en caisse, soit une augmentation de 51% par rapport à 2015, essentiellement dû au programme FEAD. La valeur moyenne du panier par client par passage de caisse est de 20,69 euros. La participation demandée au client est de l'ordre d'un tiers du prix normal.

Depuis la mise en place du programme du Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) en 2015, douze produits sont distribués gratuitement dans les épiceries sociales, les Cent Buttek, « Eis Epicerie Zolwer » et l'office social Ieweschte Syrdall après évaluation des besoins des ménages.

Depuis octobre 2015, le nouveau Centre National de Collecte et de Tri (CNCT) a ouvert ses portes pour les dons vestimentaires. Le projet a pour objet de regrouper les différentes structures œuvrant dans la collecte de vêtements et d'exploiter un centre commun de tri et de répartition des vêtements collectés. Il permet d'éviter le gaspillage, tout en assurant une redistribution équitable. En 2016, des bénévoles ont presté 1.668 heures au Centre de Collecte et de Tri. Le nombre total de vêtements triés s'élève à 120.580 kg. En 2016, 7 personnes ayant obtenu le statut de réfugié ont réalisé une mise au travail au CNCT afin de les préparer au premier marché du travail.

## **9.6. Travail communautaire**

Le travail communautaire a comme objectif principal de promouvoir la cohésion d'un groupe de personnes de quartiers ou de régions moins développés dans le cadre moyen du pays, en diminuant les inégalités et en augmentant leur degré de participation à la vie sociale.

Ce travail communautaire se fait à travers la connaissance et des contacts quotidiens avec les acteurs du quartier (institutions, services, commerçants et habitants) et dans le cadre de manifestations organisées ponctuellement.

Le Ministère conventionne les organismes suivants dans le domaine du travail communautaire :

- **Travail Communautaire Gare-Bonnevoie et Dudelange (Inter-Actions)** : La population visée peut bénéficier de différentes activités proposées par Inter-Actions dans les quartiers Schmelz et Petite Italie à Dudelange et dans le quartier de Gare-Bonnevoie à Luxembourg, comme par exemple des cours de langues, des ateliers créatifs ou interculturels, l'organisation de fêtes. Des permanences sociales sont également proposées.
- **Atelier Zeralda (Caritas Jeunes et Familles)** : Cette asbl organise de nombreuses activités ayant pour objectif de favoriser la rencontre, l'échange et la solidarité entre les habitants du quartier Paffendall. Différentes activités, fêtes et excursions ont été réalisées en 2016 et un journal du quartier est publié régulièrement.
- **Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg** : Situé à Beggen, le Mouvement ATD Quart Monde Luxembourg est au 31 décembre 2016 en relation avec 63 familles (+/- 98 personnes) ayant vécu ou vivant toujours dans des situations de précarité et/ou d'exclusion. Le nombre des bénévoles

à cette date est de 33 personnes. Différentes activités et ateliers créatifs et thématiques ont été organisés au cours de l'année 2016, de même qu'une formation sur les liens entre parents et enfants placés.

- **Travail social communautaire de l'ASTI (association de soutien aux travailleurs immigrés asbl) :** Le travail social communautaire de l'ASTI vise à promouvoir la cohésion sociale dans les quartiers du nord de la Ville de Luxembourg. Il propose des cours de langues luxembourgeoise et française, du coaching linguistique et des tables de conversation. Il organise par ailleurs un réseau d'accompagnement scolaire pour enfants et jeunes et des activités pour des personnes âgées de plus de 50 ans (37 activités réalisées en 2016).

## *10. Offices Sociaux*

En 2016, la contribution financière prévue pour les 30 offices sociaux a été d'environ 18 millions d'euros. Aux termes de la loi, l'Etat et les communes prennent à charge à part égale le déficit annuel de l'aide accordée. La contribution englobe 123 postes de personnel, dont 84 postes d'encadrement social et 39 postes administratifs.

### **10.1. Caractéristiques de la population des offices sociaux**

Au cours de l'année 2016, les 30 offices sociaux ont encodé 81.336 dossiers. Notons que les grands offices ouvrent seulement un dossier informatisé pour les secours à être accordés ou notifiés par le Conseil d'administration selon l'article 18 de la loi sur l'aide sociale.

La majorité des personnes qui s'adressent à l'office social ont entre 41 et 60 ans (48 %), dont 13 % dans la catégorie d'âge de 41 à 45 ans, 15 % dans la catégorie d'âge de 46 et 50 ans et 20 % dans la catégorie d'âge de 51 à 60 ans.

35 % des personnes qui s'adressent à l'office social sont célibataires, 29 % sont mariées, 24% sont divorcées, 3% des personnes sont veuves, 2% sont séparées et pour 7 % des personnes l'état civil est inconnu.

52 % des clients de l'office social sont de sexe féminin et 48 % de sexe masculin.

### **10.2. Secours financiers accordés**

Au cours de l'année 2016, les 30 offices sociaux ont dispensé des secours financiers non remboursables pour un montant total de 3.368.578 €. On constate une augmentation de 460.000 € par rapport à 2015. Les secours sont pris en charge à moitié par le Ministère de la Famille et à moitié par les communes. Pour le secours humanitaire urgent, le Ministère de la Famille prend la totalité à charge.

Source: SIGI	Compte provisoire	Pourcentage
Aides exceptionnelles	24.611 €	1 %
Aides financières divers n/a	332.021 €	10 %
Aides besoins quotidiens	379.233 €	11 %
Frais administratifs	92.820 €	3 %
Aides ménages (électricité, gaz, eau, alimentation, taxes communales)	1.137.241 €	33 %
Secours humanitaire urgent	39.152 €	1 %
Santé	559.971 €	17 %
Logement	803.529 €	24 %
<b>TOTAL</b>	<b>3.368.578 €</b>	<b>100 %</b>

Les frais de ménage, où on retrouve les frais d'énergie, mais aussi les frais de l'alimentation, représentent 33 % des aides accordées. Parmi ces 33 %, l'aide alimentaire domine avec un montant de 873.399 €. L'aide accordée pour subvenir au coût du logement représente 24 %. Il est à noter que les frais de ménages ont plus augmenté que les frais de logement.

Les besoins élémentaires de santé représentent 17 % des frais. Les secours humanitaires de 39.152 € sont entièrement pris en charge par le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.

### **10.3. Avances remboursables et récupérables (compte provisoire)**

Avances récupérables - Source SIGI	Dépenses	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Caisse de Pension	39.613 €	0,5%	22	0,3%
Curateur	13.480 €	0,2%	8	0,1%
Administration de l'Emploi	106.099 €	1,3%	52	0,6%
<b>Total Avances récupérables</b>	<b>159.192 €</b>	<b>2%</b>	<b>82</b>	<b>1%</b>
Avances remboursables - Source SIGI				
Caisse nationale de Santé	1.060.823 €	13%	1.351	16%
Bénéficiaires	2.104.474 €	25%	1.211	15%
Caisse nationale des prestations familiales	819.452 €	10%	406	5%
Fonds national de solidarité	219.831 €	3%	159	2%
Tiers payant social	283.091 €	4%	3.017	36%
Gestion	3.392.648 €	41%	455	5%
Tiers payant social déchargé	141.016 €	2%	1.692	20%
<b>Total Avances remboursables</b>	<b>8.021.335 €</b>	<b>98%</b>	<b>8.291</b>	<b>99%</b>
<b>Total Avances récupérables/ remboursables</b>	<b>8.180.531 €</b>	<b>100%</b>	<b>8.373</b>	<b>100%</b>

A côté des secours non-remboursables, les offices sociaux accordent des aides remboursables. Cela signifie que les personnes sont financièrement aidées par l'office social à un moment précis, mais elles doivent rembourser le montant par la suite. Le montant total des avances accordées est de 4.787.883€.

Le montant total des secours remboursables est plus élevé que celui des secours non-remboursables. Donc, la majorité des personnes demandant de l'aide à l'office social rembourse l'aide financière accordée. Certains offices sociaux s'occupent aussi du paiement d'aides financières accordées (montant : 485.298 €) de la part des communes.

Un bon nombre d'offices sociaux font une gestion financière pour leurs clients. Ils gèrent au total 3.392.638 €. Les gestions financières entraînent également plus de travail.

Les secours financiers constituent seulement une petite partie du travail des travailleurs sociaux, la majeure partie de leurs interventions se situe au niveau des prestations non-matérielles, comme notamment les conseils, renseignements et les guidances socio-éducatives.

#### **10.4. Le droit de recours devant le Conseil arbitral et le Conseil supérieur des assurances sociales**

En 2016, 4 jugements ont été pris par le conseil arbitral des assurances sociales et un jugement par le conseil supérieur des assurances sociales.

#### **10.5. Projet « Assistance aux ménages en situation de précarité énergétique »**

Le Ministère du Développement durable et des Infrastructures et le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, les offices sociaux et le G.I.E. Myenergy ont collaboré pour mettre en route le projet « Assistance aux ménages en situation de précarité énergétique ».

A partir du mois de septembre 2016, le projet a débuté un conseil en énergie personnalisé et comportemental pour des ménages en situation de précarité énergétique à l'échelle nationale. Les offices sociaux ont évalué la situation des différents ménages en situation de précarité énergétique et ont invité les ménages concernés à bénéficier du système de conseil en énergie personnalisé et comportemental de Myenergy.

Sur base d'une check-list standardisée, le conseiller de Myenergy a analysé la situation, a établi des recommandations quant aux mesures d'amélioration et remet au ménage des outils aidant à réaliser des économies d'énergie (p.ex. multiprise avec interrupteur, thermomètre pour le réfrigérateur). L'accompagnement et le suivi des ménages sont assurés conjointement par les offices sociaux et Myenergy.

Le système de conseil est complété par une mesure de subvention, financée par le Fonds climat et énergie, pour le remplacement du ou des appareil(s) électroménager(s) énergivore(s) (réfrigérateur, congélateur, lave-vaisselle, machine à laver) préalablement identifiés par le conseiller Myenergy. Cette aide financière est plafonnée à 75% du prix TTC de l'appareil et ne peut dépasser 750 € par appareil. La demande du ménage pour profiter de la subvention doit être faite auprès de l'office social concerné.

Les chiffres relatifs à ce projet seront seulement disponibles à partir de 2017.

## 10.6. Formation continue

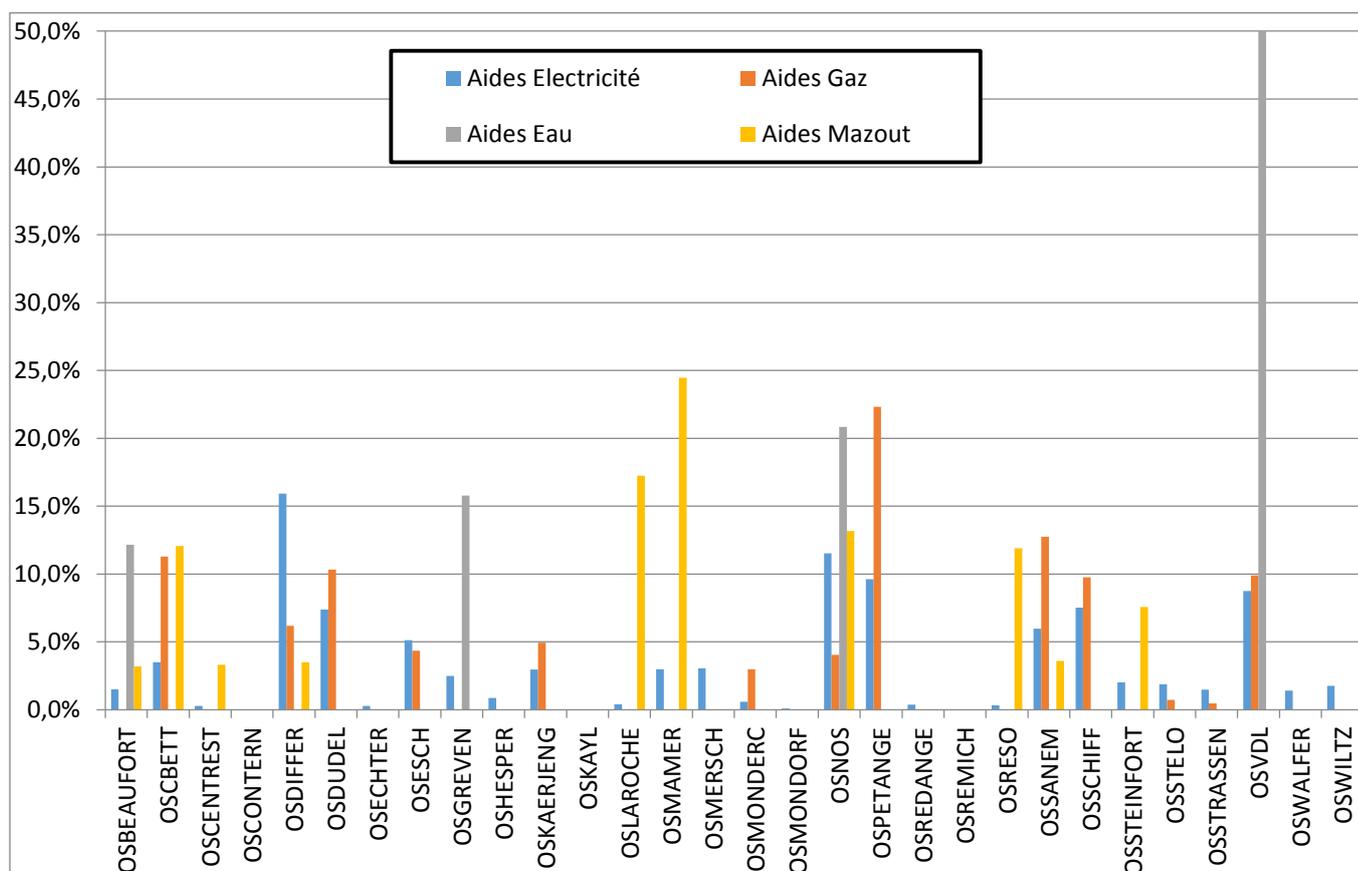
Avec l'INAP, le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région, en concertation avec les offices sociaux, est en train de travailler sur un programme de formation continue pour les offices sociaux. En 2016, plusieurs réunions avec les responsables des offices sociaux, ainsi qu'un questionnaire pour le personnel des offices sociaux, a permis de définir les préoccupations et d'établir une première piste.

## 10.7. Evaluation des offices sociaux

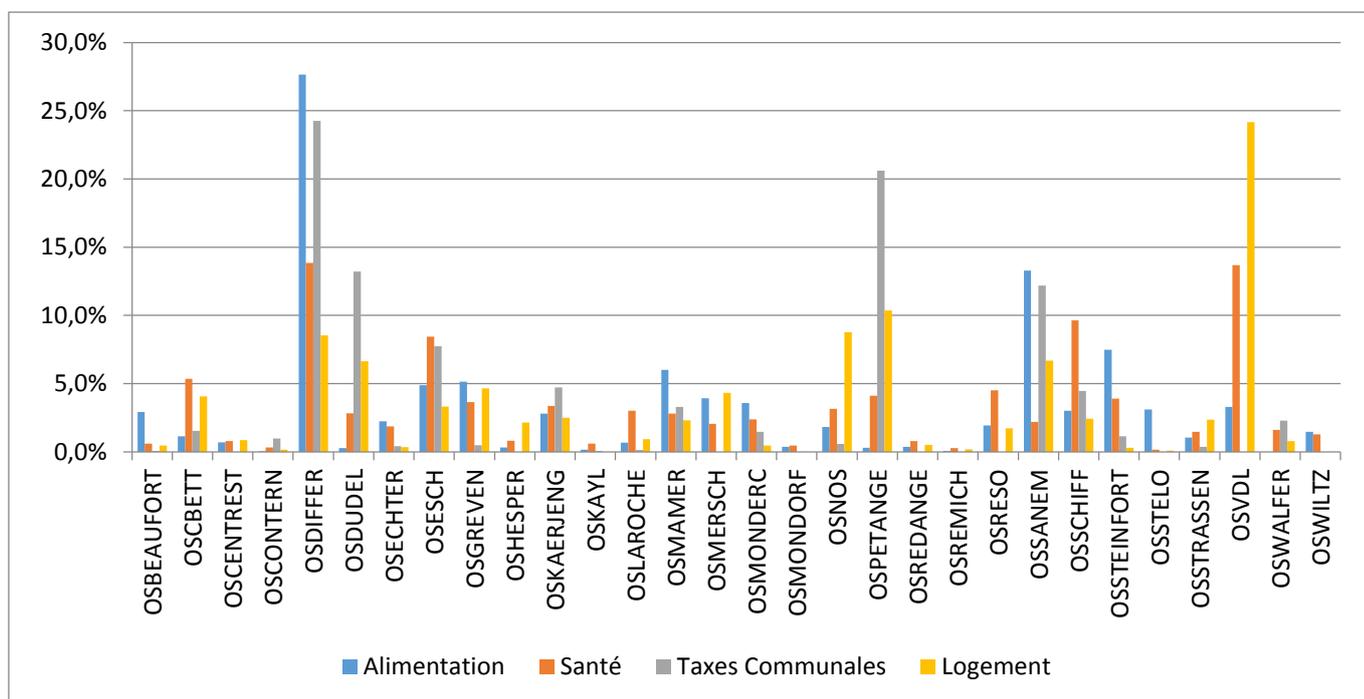
Suite à l'évaluation de la réforme des offices sociaux par l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a mandaté l'Université de Luxembourg pour réaliser une évaluation participative de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale. Les travaux ont débuté au mois de novembre 2016. Plusieurs réunions entre le Ministère et l'Université ont eu lieu en vue de clarifier les détails.

## 10.8. Dépenses selon les aides accordées (compte provisoire)

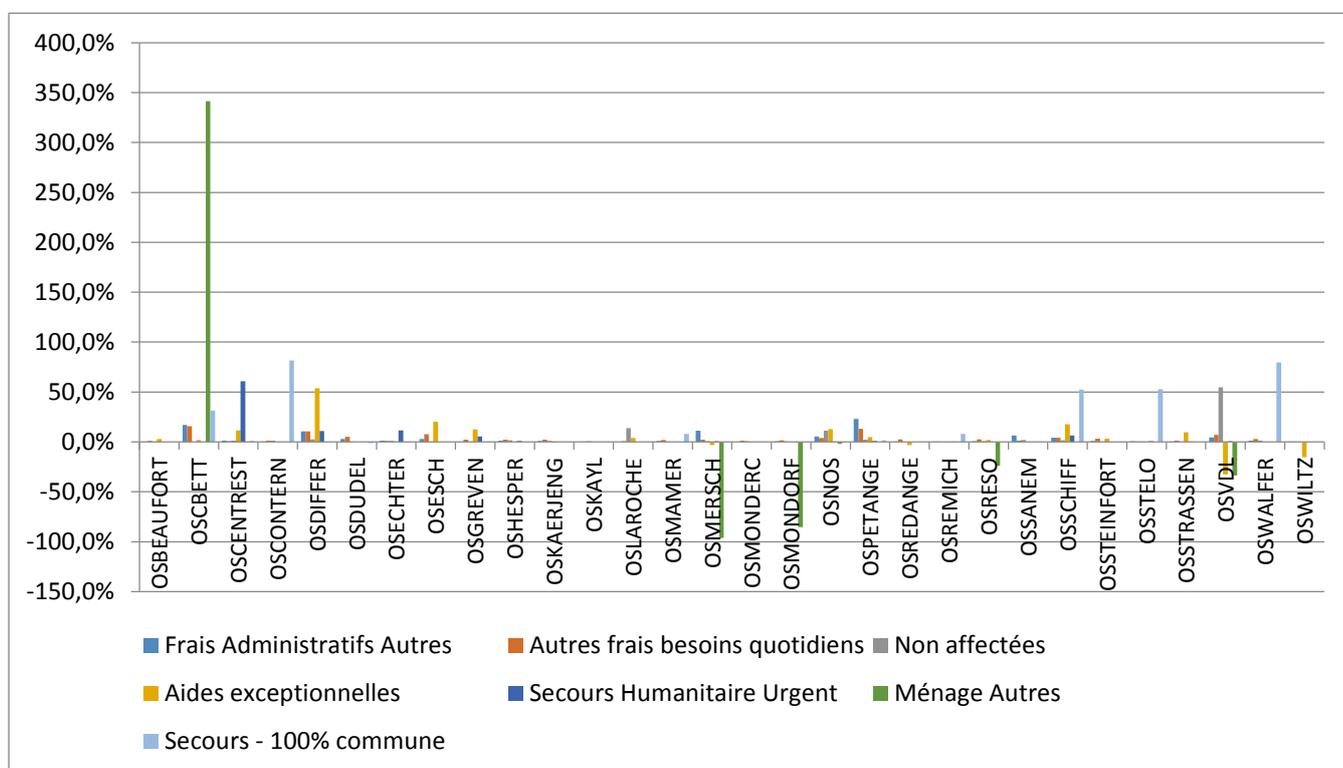
Le tableau ci-dessous montre les aides accordées pour frais d'électricité, de gaz, d'eau et de mazout. Ces frais constituent des dépenses importantes dans le budget des ménages.



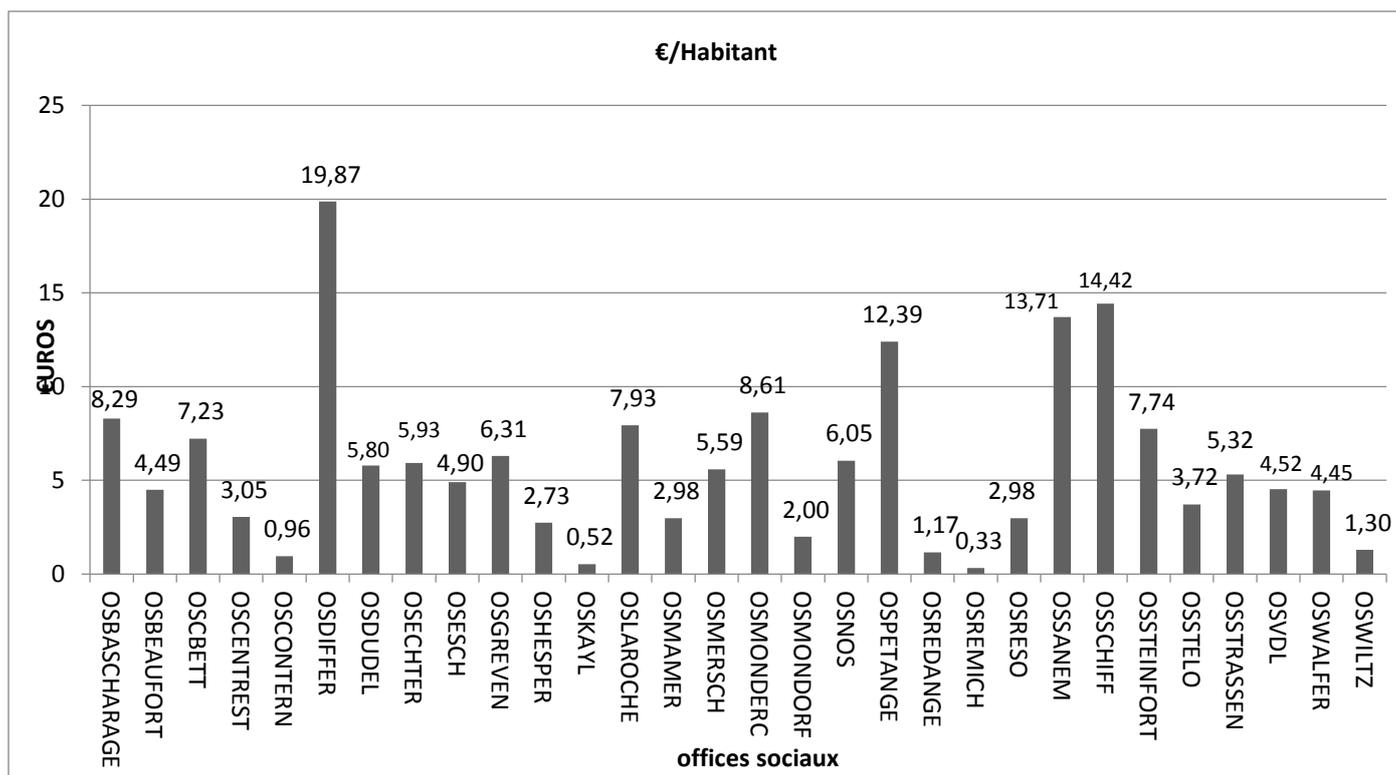
Le tableau ci-dessous présente les aides pour bons alimentaires, frais de santé, taxes communales et logement par office social.



Le tableau ci-dessous montre les autres aides accordées par les offices sociaux.



## 10.9. Dépenses par habitant des 30 offices sociaux



## IV. Personnes âgées

### 1. Considérations générales

Compte tenu des compétences qui lui sont dévolues, le Ministère de la Famille et de l'Intégration en charge de la politique pour personnes âgées a mis des accents particuliers dans 4 domaines d'actions, à savoir :

1. Les moyens d'information mis à disposition de la population et des professionnels intéressés : le Guide pratique pour seniors – Praktischer Ratgeber für Senioren a été complètement retravaillé et publié en 5 langues (français, allemand, portugais, italien, anglais). Le succès est franc, à tel point que dans l'espace de quelques mois, environ 2.500 exemplaires ont été distribués. Le site [www.luxsenior.lu](http://www.luxsenior.lu) a fait peau neuve : dans une présentation fraîche et conviviale, il présente des informations très diversifiées à la population 50+ et à tous les intéressés.
2. Dans le domaine du vieillissement actif, l'accent a été mis sur l'interculturalité. Au niveau local et régional, les Clubs Seniors et le RBS-Center fir Altersfroen ont invité à des manifestations très diverses. Tous les acteurs de l'*active ageing* ont réuni leurs forces pour organiser une marche gourmande interculturelle qui présentait les multiples cuisines du Luxembourg le 1<sup>er</sup> octobre 2016, Journée internationale des personnes âgées.
3. Pour ce qui est du maintien à domicile et de l'accueil des personnes âgées dans les établissements du long séjour, un suivi rapproché des travaux portant réforme de l'assurance dépendance a été

assuré. Dans ce contexte, une évaluation de la tarification sociale a été réalisée, en collaboration étroite avec les prestataires d'aides et de soins concernés. Les travaux devant mener à une réforme de la loi modifiée du 8 septembre 1998 dite « loi ASFT » se sont poursuivis.

4. La mise en œuvre du Plan national Démences s'est poursuivie. L'Info-Zenter Demenz a ouvert ses portes en juillet 2016 en plein centre de la Ville de Luxembourg, sur base d'une collaboration fructueuse entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration et l'Association Luxembourg Alzheimer, et en concertation avec tous les acteurs œuvrant au bénéfice des personnes atteintes d'une forme de démence.

## *2. Le Conseil supérieur des personnes âgées (CSPA)*

Le Conseil supérieur des personnes âgées s'est réuni en 6 séances plénières au courant de l'année 2016.

Les groupes de travail, définis en début du mandat, ont continué leurs travaux entamés.

Le premier groupe de travail, chargé de l'élaboration d'un avis du Conseil supérieur dans le cadre de la réforme de l'assurance dépendance, s'est réuni à plusieurs reprises au courant de l'année. La commission ne peut finaliser son avis qu'en 2017, elle devra attendre le texte complet sur la réforme ainsi que les règlements grand-ducaux qui vont la compléter.

Le groupe de travail, chargé d'analyser les besoins financiers des personnes âgées à la retraite, doit également attendre la parution du projet de loi sur la réforme de l'assurance dépendance pour pouvoir formuler son avis définitif.

Lors de la séance plénière en janvier 2016, les 5 communes lauréates (Hesperange, Reckange/Mess, Lintgen, Rumelange et Steinsel) de l'appel à projet « Seniorenfreundliche Gemeinden », lancé au printemps 2015, ont présenté leurs projets respectifs. Le groupe de travail, poursuivant le projet « Seniorenfreundliche Gemeinden », a organisé, en collaboration avec le Syvicol, en date du 2 juillet 2016 une matinée « Forum fir den 3. Alter – Eeler Leit an eise Gemengen ». Les buts de cette manifestation étaient de réfléchir sur le défi de faire participer les personnes âgées à la vie communale et de favoriser l'échange de bonnes pratiques entre les commissions communales.

Un quatrième groupe de travail qui a commencé ses travaux en 2016 a pour mission de retravailler et de rééditer l'ancienne brochure « Wohnen im Alter ». A cette fin, deux représentants de l'association « Ad-hoc » ont été invités à la dernière séance plénière du Conseil supérieur des personnes âgées et ont pu présenter leurs idées relatives aux formes alternatives de logement au Luxembourg.

En automne, les mandats du Conseil supérieur des personnes âgées ont été renouvelés, 13 membres effectifs et 11 membres cooptés sont désignés pour un mandat de 2 ans.

En octobre, une délégation du Conseil supérieur des personnes âgées fut invitée à la journée « 2. Saarländischer Seniorentag », placée sous le thème « Jedes Alter zählt », organisée par le « Landesseniorenbeirat Saarland ».

### 3. Les activités

Les activités qui relèvent de la compétence du Ministère sont gérées par des associations ou établissements de droit privé ou public qui offrent en principe plusieurs types d'activités à une population bien déterminée.

Parmi ces activités, il y a lieu de distinguer entre :

- Les activités dans le cadre de l'hébergement en institution :
  - les centres intégrés pour personnes âgées ;
  - les maisons de soins ;
  - les logements encadrés pour personnes âgées ;
- Les activités dans le cadre du vieillissement actif :
  - les Clubs Seniors (centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées) ;
- Les activités dans le cadre du maintien à domicile :
  - les centres psycho-gériatriques ;
  - les services aide à domicile et soins à domicile ;
  - les services repas sur roues ;
  - l'appel assistance externe ;
  - les activités seniors.

#### **3.1. Les activités dans le cadre de l'hébergement en institution**

Les services suivants exercent leurs activités dans le cadre de l'hébergement en institution :

- 29 centres intégrés pour personnes âgées ;
- 22 maisons de soins ;
- 10 logements encadrés pour personnes âgées.

Les gestionnaires exerçant des activités reprises dans cette rubrique ne sont pas bénéficiaires d'une participation financière aux frais de fonctionnement de la part de l'Etat. 2 centres intégrés pour personnes âgées, la Seniorie Saint Joseph à Consdorf et la Seniorie Saint Jean de la Croix à Luxembourg, ont été reclassés en maisons de soins étant donné que la grande majorité des usagers de ces 2 institutions bénéficient d'une prise en charge de plus de 12 heures de prestations hebdomadaires d'aides et de soins comprenant les actes essentiels de la vie pris en charge par l'assurance dépendance.

- **Les centres intégrés pour personnes âgées :**

Un centre intégré pour personnes âgées est un service qui garantit une prise en charge globale d'aides et de soins et un accueil gérontologique 24 heures sur 24.

Les 29 centres intégrés pour personnes âgées sont gérés par 15 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 3.873 lits, dont 32 lits de vacances.

Ces lits sont répartis sur 3.550 logements :

- 3.227 chambres individuelles à 1 lit
- 240 chambres doubles à 2 lits
- 83 appartements à 2 lits.

**cf Annexe 1 :** Tableau Centres intégrés pour personnes âgées

- **Les maisons de soins :**

Les usagers d'une maison de soins nécessitent en principe plus de 12 heures de prestations hebdomadaires d'aides et de soins comprenant les actes essentiels de la vie pris en charge par l'assurance dépendance.

Les 22 maisons de soins sont gérées par 14 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 2.316 lits, dont 12 lits de vacances.

Ces lits sont répartis sur 2.167 logements :

- 2.028 chambres individuelles à 1 lit
- 120 chambres doubles à 2 lits
- 17 appartements à 2 lits
- 2 chambres de type oase (14 lits).

**cf Annexe 2 :** Tableau Maisons de soins

- **Les logements encadrés pour personnes âgées**

Par logement encadré pour personnes âgées on comprend un ensemble d'habitations mises à disposition ensemble avec une proposition de prestations d'assistance et/ou de soins. Ce service, qui assure une permanence d'assistance et/ou de soins sur place pendant 5 jours par semaine et 8 heures par jour, ne peut pas accueillir des usagers nécessitant plus de 12 heures de prestations hebdomadaires d'aides et de soins au sens de l'Assurance dépendance.

Les 10 logements encadrés sont gérés par 10 gestionnaires et disposent d'une capacité d'accueil totale de 625 lits, dont 4 lits de vacances.

**cf Annexe 3 :** Tableau Logements encadrés pour personnes âgées

### **3.2. Les activités dans le cadre du vieillissement actif**

Les acteurs principaux dans le cadre du vieillissement actif :

#### **Les Clubs Seniors**

Les Clubs Seniors (centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées) sont conventionnés dans le cadre de la loi dite ASFT. Cette structure ouverte à vocation régionale s'adresse prioritairement aux personnes âgées de plus de 50 ans. En 2016, le Luxembourg disposait d'un réseau de 17 Clubs Seniors avec 2 annexes dont la gestion a été assurée par 14 gestionnaires.

**cf Annexe 4 :** Tableau Clubs Seniors

### **3.3. Les activités dans le cadre du maintien à domicile**

Les structures énumérées ci-après exercent leurs activités dans le cadre du maintien à domicile :

- 34 centres psycho-gériatriques ;
- 13 services aide à domicile et soins à domicile ;

- les services repas sur roues ;
- les services appel assistance externe ;
- les activités seniors.

Alors que l'activité repas sur roues ne bénéficie pas d'une participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement, les gestionnaires des activités centres psycho-gériatriques, aides à domicile et soins à domicile sont éligibles à une participation financière de l'Etat dans le cadre de la tarification sociale.

Une participation financière de l'Etat est accordée à des gestionnaires de services appel assistance externe et activités seniors.

- **Les centres psycho-gériatriques :**

Les foyers de jour spécialisés accueillent des personnes âgées et/ou affectées de troubles à caractère psycho-gériatrique, pour leur proposer entre autres des prestations d'assistance au niveau de la vie quotidienne, d'aides et de soins spécialisés.

Les 12 gestionnaires des 34 foyers de jour spécialisés géraient en 2016 quelque 598 chaises.

**cf Annexe 5 :** Tableau Centres psycho-gériatriques

- **Les services Aide à domicile et Soins à domicile :**

Les services aide à domicile offrent au domicile des usagers entre autres des prestations d'entretien, d'assistance au niveau des activités de la vie quotidienne, d'aide au niveau des tâches domestiques, de garde, de guidance et d'orientation socio-familiales, mais aussi d'accompagnement au niveau des démarches administratives et sociales, ainsi que d'aides et de soins.

Un service soins à domicile offre au domicile de l'utilisateur des prestations de soins par des professionnels de santé, y compris les prises en charge de situations de fin de vie.

En 2016, quelque 61 antennes des 13 services aide et de soins à domicile exerçaient au Luxembourg, dont 58 dans le cadre de 10 réseaux. 3 services, Zitha Services S.A., Alive S.A. et Home Care s.à.r.l., étaient gérés par des gestionnaires non constitués en réseau.

**cf Annexe 6 :** Tableau Services Aide et Soins à domicile

- **Les services repas sur roues :**

Est à considérer comme repas-sur-roues toute activité ayant comme objectif principal, et ce pour des raisons socio-familiales attestées par un service social reconnu par le ministre, de fournir régulièrement à domicile au moins un repas principal par jour.

En 2016, quelque 58 services agréés offraient la livraison de repas sur roues à travers le pays.

- **Les services appel assistance externe :**

Par appel-assistance externe on entend une activité qui garantit aux usagers un service de permanence d'appel et, le cas échéant, de communication d'aide et de secours d'urgence.

En 2016, 6 gestionnaires offraient chacun 1 service agréé dans le cadre de l'appel assistance externe.

**cf Annexe 7:** Tableau Services Appel assistance externe

- **Les activités seniors :**

Par activité senior on entend des prestations de formation, de supervision, de consultation, de médiation, d'animation et d'assistance, organisées par un service pendant au moins 20 heures par semaine. Elles sont proposées principalement soit aux personnes âgées ou en fin de vie, soit à leurs familles, soit aux personnes et aux services qui œuvrent au bénéfice de ces usagers et de leurs familles.

En 2016, 4 gestionnaires offraient 5 services agréés dans le cadre des activités seniors. Un 6<sup>e</sup> service, le RBS - Center fir Altersfroen, œuvre dans le domaine du vieillissement actif (cf. 3.2).

**cf Annexe 8 :** Tableau Services Activités seniors

#### *4. La politique du « vieillissement actif »*

Depuis les années 1990, la politique du vieillissement actif constitue un des deux grands axes en matière de politique pour personnes âgées.

Les objectifs principaux poursuivis par le Ministère dans ce domaine sont le maintien en bonne santé des personnes concernées, ainsi que leur participation sociale. Au fil du temps, des objectifs particuliers se sont rajoutés, comme notamment l'ouverture des offres de services aux personnes non luxembourgeoises et la promotion de l'échange intergénérationnel.

##### **4.1. Les Clubs Seniors - Centres régionaux d'animation et de guidance pour personnes âgées**

Les Clubs Seniors sont une structure ouverte à vocation régionale qui s'adresse prioritairement aux personnes âgées de plus de 50 ans. Les objectifs sont le contact humain, la prévention de l'isolement, la promotion de l'intégration et de la participation sociale, ainsi que la prévention de déficiences sur les plans physique, psychique et cognitif.

Chaque Club Senior offre une multitude d'activités sur les plans artistique, culturel, éducatif, sportif, intellectuel et des loisirs. Ces activités tiennent compte des intérêts et des besoins des usagers ainsi que des particularités locales et régionales.

En 2016, un nouveau Club Senior a été créé à Esch-sur-Alzette. Actuellement, le Luxembourg dispose d'un réseau de 18 Clubs Seniors.

Les nouveaux concepts d'action générale (CAG) des différents Clubs Seniors s'étendent sur la période de 2016-2018. Les priorités visées dans la mise en œuvre des CAG sont:

- l'interculturalité et la participation des seniors non-luxembourgeois,
- la préparation et l'accompagnement lors du passage de la vie professionnelle vers la retraite et
- la prévention de l'isolement social.

**cf Annexe 9 :** Tableau Clubs Seniors

## **4.2. Projets contribuant à la participation, l'intégration et la citoyenneté des personnes âgées**

Depuis 2007, le Ministère soutient des projets novateurs qui favorisent la participation citoyenne des seniors en faveur d'autres seniors ou en faveur d'autres groupes sociaux. Ces projets peuvent se situer aux niveaux local, régional ou national.

Les thèmes prioritaires sont les suivants :

- le dialogue entre les générations ;
- la sécurité des personnes âgées ;
- le bénévolat, la solidarité et la participation active dans la société ;
- l'intégration et la participation de seniors non-luxembourgeois.

En 2016, le Ministère a soutenu financièrement le Club Senior « Nordstad » pour son projet de mise en réseau des associations pour personnes âgées dans les communes partenaires de la convention.

### **• Les conseillers seniors en sécurité (Senioresécherheetsberôder - SSB)**

L'Amicale des Senioresécherheetsberôder a fêté en 2016 son 10<sup>e</sup> anniversaire. Des seniors s'engagent pour donner régulièrement des conférences à d'autres seniors sur des thèmes comme la sécurité routière, le vol à la tire, le colportage, la manipulation de l'argent liquide et de cartes de crédit et la protection contre les cambriolages. En vue de recruter de nouveaux membres, une nouvelle formation de la Police s'avère nécessaire. Suite à l'accord obtenu lors des négociations avec la Police, une nouvelle formation peut être mise en place en 2017.

### **• Silver Surfer**

L'objectif poursuivi par le projet Silver Surfer est de sensibiliser les personnes âgées sur une utilisation plus sécurisée de l'internet et des nouvelles technologies. Depuis 2014, le Ministère soutient ce projet en collaboration avec BEE SECURE, SMILE, l'asbl Senioresécherheetsberôder et le service RBS-Center fir Altersfroen. Des multiplicateurs seniors ont été formés pour transmettre leurs connaissances et conseils à d'autres personnes âgées lors de conférences dans des Clubs Seniors ou lors de manifestations pour seniors.

Un guide « Senioren sicher im Netz » ainsi que des dépliants sur des thèmes spécifiques tel que l'achat ou les services bancaires en ligne ont été publiés en bilingue et connaissent un grand intérêt auprès du public cible.

Dans le cadre du « European crime prevention award », le Ministère a eu l'occasion de présenter le projet lors d'une conférence le 14-15 décembre 2016 à Bratislava.

## **4.3. RBS - Center fir Altersfroen a.s.b.l.**

Le service de l'asbl RBS-Center fir Altersfroen se définit comme un service d'information et de soutien pour toutes les questions liées à l'âge et au vieillissement. À côté du volet de l'Académie Senior, il maintient ses activités de formation pour les professionnels, la cellule de recherche et le service des publications.

- **L'Académie Senior :**

L'Académie Senior propose des activités qui permettent de renforcer le savoir, d'acquérir de nouvelles compétences, de créer de nouveaux contacts sociaux et de répondre à toutes les questions liées à l'âge. Elle promeut l'apprentissage tout au long de la vie, le dialogue intergénérationnel et interculturel, la participation à la vie sociale et le maintien en bonne santé.

- **Cours et manifestations :**

2016 a affiché une tendance d'intérêt au cours de coaching et du développement personnel. L'intérêt pour le domaine des nouvelles technologies (TIC) reste toujours d'actualité. Favoriser le bénévolat et l'engagement social reste une priorité du service RBS.

Le 1<sup>er</sup> Congrès intergénérationnel de la Grande-Région à Otzenhausen, dont RBS était le partenaire pour le Luxembourg, a été un grand succès.

- **Magazine Aktiv am Liewen et carte Aktiv60+ :**

L'Académie senior publie 4 fois par an le magazine « Aktiv am Liewen », distribué gratuitement aux quelque 12.000 abonnés de la carte Aktiv60+.

- **Travail interculturel :**

L'agent interculturel a continué à soutenir et à lancer des projets ayant comme but de développer des offres spécifiques pour migrants âgés.

Parmi les différentes activités, le projet pilote « Skype/Facetime » a été lancé en 2016 en collaboration avec le CIPA Esch-sur-Alzette. L'agent interculturel a été fortement impliqué dans l'organisation de la journée internationale des personnes âgées le 1<sup>er</sup> octobre 2016, qui était sous le signe de l'interculturalité. La collaboration avec la Maison des Associations a continué pour de multiples projets en commun.

- **Chargé de mission Clubs Seniors :**

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016 le poste de « chargé de mission Clubs Seniors » adhère au RBS-Center fir Altersfroen asbl. La mission principale du coordinateur consiste e.a. en la coordination des activités, de réseautage et de soutien des Clubs Seniors dans la mise en œuvre du plan d'action du Ministère de la Famille.

- **La Cellule de Recherche (CR) :**

L'objectif de la CR est de faciliter le dialogue entre la recherche et la pratique, c'est-à-dire d'étudier et de discuter les défis que pose le phénomène du vieillissement de la population.

Parmi les projets scientifiques de 2016, la CR a en outre :

- mis en place l'étude « ALPHA POWER – TRAIN your Brain to Relax », une évaluation comparative de trois types d'interventions de relaxation ;
- participé au projet SPONSOR - *knowledge and competence exchange SOLution for Supporting occupation in the life of Older adults*. La Cellule de Recherche est partenaire sous-traitant du LIST pour réaliser des tests réels d'utilisation de la plateforme au Luxembourg;
- lancé, à la demande de la part de la commune de Wintrange, le projet de type « sondage sur l'isolement social et qualité de vie auprès des habitants âgés 70+ dans la commune de Wintrange ».

- **Le service d'éditions et de publications :**

À côté des publications spécifiques des services Académie Senior, Institut de formation et Cellule de Recherche, l'asbl RBS - Center fir Altersfroen a mis en place un groupe biographique composé de seniors bénévoles et de collaborateurs internes en vue d'élaborer des outils pouvant servir dans le travail de mémoire.

Le livre « Eis Fofzeger Joren - Eng nei Zäit: Wunnen, lessen, Moud » a été publié en 2016. Il s'agit du premier volume d'une série de trois livres qui réunit des témoignages et documents sur la vie quotidienne dans les années 50.

Le site internet « MEMORIES – Meng Erënnerungen, eis Geschicht » ([www.memories.lu](http://www.memories.lu)) a été conçu afin de permettre à tout un chacun de publier ses souvenirs. Il compte actuellement une soixantaine de textes relatant des souvenirs personnels de personnes âgées. La version française du site facilite la navigation aux personnes francophones.

#### **4.4. L'Entente des Gestionnaires des Centres d'Accueil asbl (EGCA)**

Au 31 décembre 2016, l'EGCA comptait 100 organismes membres, parmi lesquels 13 gestionnaires de Clubs Seniors et le service RBS - Center fir Altersfroen.

La plateforme « Seniors », qui se compose de représentants des Clubs Seniors, du service RBS - Center fir Altersfroen et de l'EGCA, s'est réunie 3 fois en 2016. Parmi les sujets à l'ordre du jour, la préparation des réunions plénières avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration ainsi que l'organisation des événements dans le cadre de la Journée Internationale des personnes âgées 2016 et les statistiques annuelles ont représenté le gros du travail.

Le poste de chargé de mission Club Senior, conventionné avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration, a été transféré au service RBS - Center fir Altersfroen au 1<sup>er</sup> juin 2016.

La collaboration active entre le Ministère de la Famille et de l'Intégration et l'EGCA continue au niveau des tâches de comptabilité et de secrétariat social (salaires) pour les besoins d'associations conventionnées dans le secteur des seniors et le secteur du handicap.

La collaboration active entre le Ministère et l'EGCA continue entre autre au niveau des réunions de concertation avec les Clubs Seniors et les autres organisations actives dans le champ du vieillissement actif.

- **La collaboration avec les Clubs Seniors :**

A l'occasion des réunions plénières du 1<sup>er</sup> février 2016 et du 25 avril 2016, les sujets et dossiers suivants ont notamment été traités :

- Actions interculturelles de la Maison des Associations et de l'agent interculturel du service RBS-Center fir Altersfroen,
- organisation et préparation de la ballade gourmande à Remich dans le cadre de la Journée Internationale des personnes âgées 2016,
- journée sportive pour personnes âgées,
- attributions et rôle du chargé de mission Club Senior,
- formation continue pour les collaborateurs des Clubs Seniors.

#### **4.5. Amiperas asbl**

Depuis 52 ans, l'Amiperas s'emploie à soutenir les personnes retraitées, âgées et solitaires, à rompre leur isolement et à leur prêter conseil et assistance dans leurs aspirations sociales. Elle est organisée en environ 65 sections locales qui offrent des activités très diverses à leurs membres. Un nombre considérable de membres bénévoles s'engage ainsi régulièrement au bénéfice des personnes âgées.

#### **4.6. La Maison des Associations asbl**

A partir de 2016, la Maison des Associations a signé un contrat de collaboration avec le Ministère de la Famille et de l'Intégration. L'association s'engage à réaliser des projets interculturels ciblant les migrants âgés 50+ et favorisant leur intégration dans la société.

Parmi les projets, on peut citer :

- les cafés des âges,
- les soirées millefeuilles,
- les cuisines du monde,
- les cours informatique et luxembourgeois,
- l'étude sur l'intégration des migrants âgés dans les structures pour personnes âgées au Luxembourg.

Les projets sont organisés en collaboration étroite avec les Clubs Seniors et l'agent interculturel du service RBS-Center fir Altersfroen. Des réunions de concertation entre le Ministère, la Maison des Associations et l'agent interculturel ont lieu tous les deux mois.

### *5. La politique en matière de maintien à domicile*

Parmi les activités qui relèvent du domaine du maintien à domicile, il y a lieu de distinguer entre :

- les activités assurées directement par le Ministère ;
- les services nationaux de formation, de consultation et d'assistance ;
- la tarification sociale ;
- les soins palliatifs en milieu extrahospitalier.

#### **5.1. Les activités assurées par le Ministère**

- **Le Seniorenen - Telefon**

Le Seniorenen-Telefon est un service d'information, d'orientation et de consultation assuré par le Ministère. Il permet aux personnes âgées et à leur entourage socio-familial de trouver les informations correctes, ainsi que le service ou l'institution adéquate répondant à leurs besoins spécifiques. Ce service est opérationnel tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30.

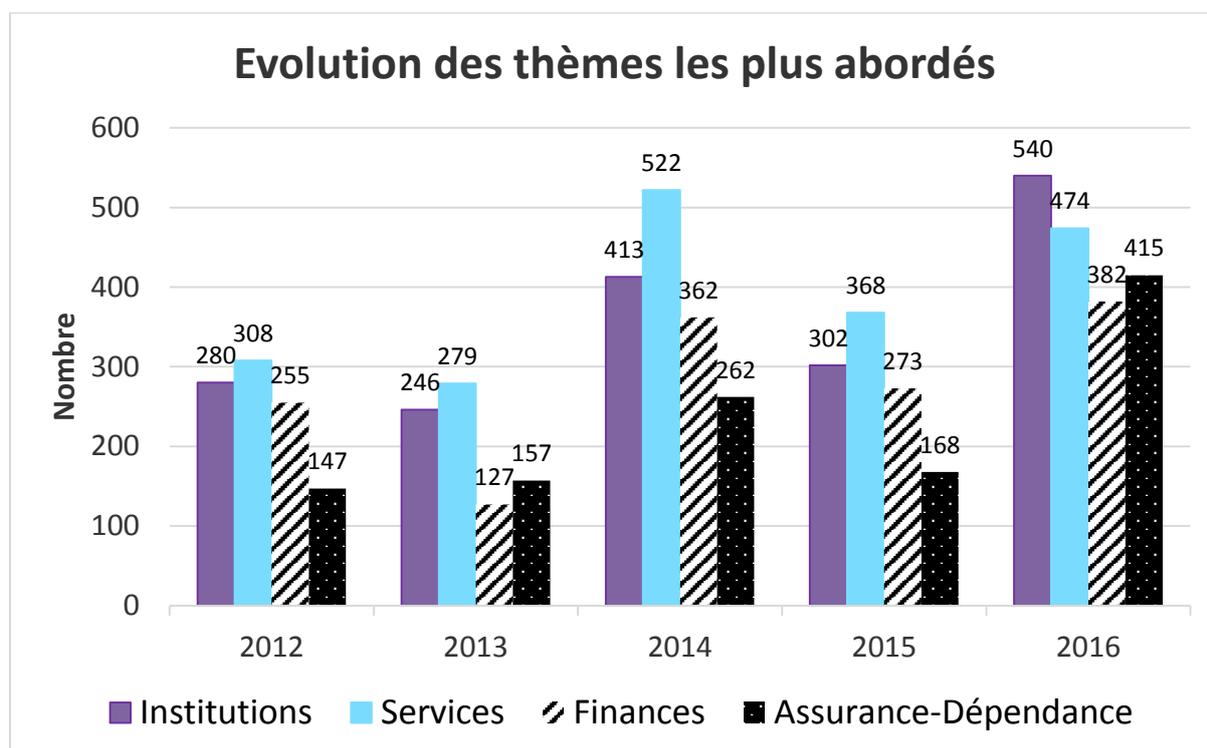
Comme les années précédentes, les demandes d'information sur les institutions et les services pour personnes âgées dominent. On constate une nette croissance du besoin d'information, car pour le

grand public, il devient presque impossible de distinguer les prestations offertes par les maisons de soins, centres intégrés pour personnes âgées, logements encadrés, logements adaptés et résidences-service.

Régulièrement les personnes âgées et leur entourage socio-familial expriment leurs doléances sur le manque de transparence des prix de pension, des prestations fournies et des charges supplémentaires facturées.

Le nombre de demandes de renseignements sur les aides financières accordées lors d'une admission en institution ou lors d'une prise en charge par un réseau est en nette progression.

Les demandes pour des services de prises en charge 24h/24h restent d'actualité.



Le grand besoin d'une écoute empathique de la part d'« aidants informels » prenant en charge un membre de famille dépendant, désorienté ou dément, persiste. En effet l'isolement social est souvent une réalité bien plus pesante pour le partenaire et/ou l'entourage socio-familial que pour la personne dépendante elle-même.

En revanche, on remarque de plus en plus de sollicitations d'aide pour pallier l'épuisement des aidants informels. Souvent ceux-ci essaient d'assumer la prise en charge de la personne dépendante eux-mêmes au lieu d'associer dès le début des professionnels pour éviter une surcharge physique et psychique.

On note que les personnes âgées avec des problèmes psycho-gériatriques ou psychiatriques, où le maintien à domicile arrive à ses limites, ont beaucoup de problèmes d'être admises dans un CIPA. Beaucoup de gestionnaires préfèrent des clients sans troubles de comportement et avec une prise en charge importante de la part de l'assurance-dépendance.

Les doléances de l'entourage socio-familial concernant la prise en charge de personnes âgées hospitalisées portent notamment sur :

- le manque d'information et de communication ;
- la prise en charge non suffisante surtout des personnes âgées multi-morbides ou avec des maladies psycho-gériatriques ;
- l'intervention tardive des services sociaux des hôpitaux mettant les familles sous pression pour accepter des solutions non adéquates.

#### • L'unité d'orientation et de guidance

L'unité d'orientation et de guidance du département personnes âgées soutient les démarches à trouver une solution, soit intermédiaire soit définitive, à des situations problématiques et qui sont en relation avec la situation des personnes âgées.

Ce travail se fait en étroite collaboration avec la Cellule d'Evaluation et d'Orientation de l'Assurance Dépendance, les réseaux d'aides et de soins, les différents services et institutions pour personnes âgées, les centres de rééducation gériatrique, les offices sociaux et les administrations communales.

En 2016 l'unité d'orientation et de guidance se voyait confrontée à une demande immense à proposer des solutions intermédiaires jusqu'au recouvrement de la personne âgée ou à trouver une place dans une institution. Vu le nombre restreint des vacances de lits, les places limitées dans les unités de rééducation gériatriques et l'envoi hâtif au domicile lors d'une hospitalisation, il était impossible de donner satisfaction aux demandes.

La majorité des demandes a été adressée à l'unité par le biais du Senioren-Telefon. Bon nombre de situations nécessitaient un suivi intense dû à la complexité des problèmes rencontrés (entourage socio-familial dépassé, absent ou non-existant; multi-morbidité, logement inadapté, suspicion de négligence ou de maltraitance, troubles de comportement majeurs, maladies psycho-gériatriques, difficultés financières,...). Les autres demandes concernaient surtout une aide à trouver une place dont le prix dans une institution est inférieur au montant maximal de l'accueil gérontologique.

#### **5.2. Les services nationaux de formation, de consultation et d'assistance**

Au courant de l'année 2016, le Ministère a soutenu financièrement 7 gestionnaires, offrant des services de formation, de consultation et d'assistance pour personnes âgées.

<b>Organismes gestionnaires (7)</b>	
1.	Fondation Stöftung Hëllef Doheem
2.	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.
3.	Omega 90 a.s.b.l.
4.	Croix-Rouge luxembourgeoise
5.	RBS – Center fir Altersfroen a.s.b.l.
6.	Amiperas a.s.b.l.
7.	EGCA a.s.b.l. (Entente des gestionnaires des centres d'accueil)

- **Le Service d'appel-assistance externe (Fondation Stëftung Hëllef Doheem)**

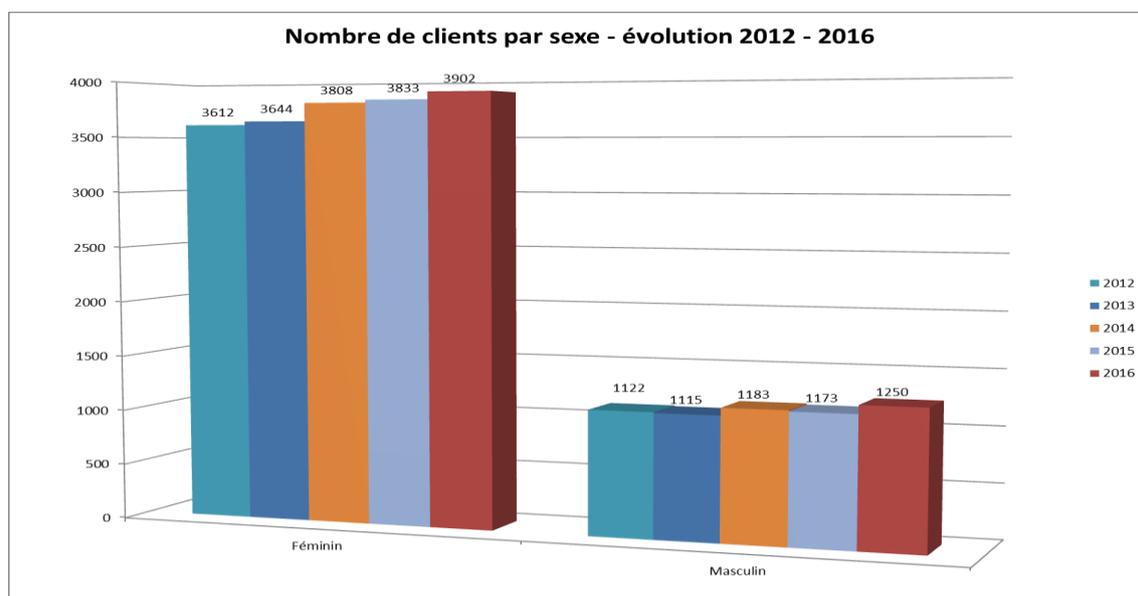
Le Ministère soutient financièrement le réseau national d'appel assistance externe Secher Doheem, qui est assuré par la Fondation Stëftung Hëllef Doheem

Ce service garantit une permanence d'appel ainsi qu'une communication d'aide et de secours d'urgence. Un comité, regroupant des représentants du Syvicol, du Ministère, de la Ligue luxembourgeoise d'action et de prévention médico-sociales, de la Protection civile, de l'EGCA et de la Fondation Stëftung Hëllef Doheem, assure le suivi du service.

Au cours de l'année 2016, le service a reçu 54.638 alarmes, dont 16.363 furent de réelles alarmes de détresse.

Interventions dans le cadre des appels de détresse :

Dans 1.108 cas, le service a dû faire appel au 112 ou au médecin de garde alors que l'intervention du médecin traitant ou d'un membre de la famille du client a été sollicitée 2.447 fois. Pour les situations restantes (12.808 cas), l'intervention des réseaux d'aides et de soins (2.918) ou le support téléphonique du service (9.890) ont suffi pour répondre aux demandes d'aide.



Au 31 décembre 2016, le service comptait 5.152 clients actifs (75.73 % ♀ et 24.27 % ♂) et 89,5% de ces personnes étaient âgées de 70 ans et plus.

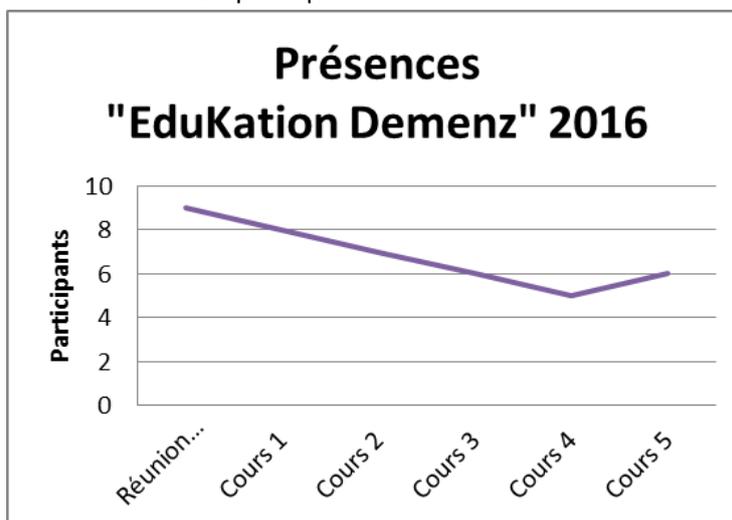
- **L'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.**

Selon le contrat de collaboration signé avec le ministère de la Famille, l'Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l. s'engage à faire fonctionner les services suivants :

1. **Activités de formation** aux professionnels du secteur et aux aidants informels pour optimiser l'encadrement des personnes affectées de troubles psycho-gériatriques. Ces formations portent sur la maladie, le comportement du malade, la prise en charge du malade par la famille.

## Cours EduKation®

«EduKation®» est l'abréviation pour: «Entlastung durch Förderung der Kommunikation bei Demenz». Il s'agit de l'éducation des aidants selon la méthode du Prof. Dr. Sabine Engel. Des études démontrent que les aidants ayant suivis cette méthode d'éducation sont plus résistants, présentent moins de signes dépressifs et arrivent mieux à maîtriser les situations de conflits liées à cohabitation avec une personne atteinte d'une démence. Le principe est basé sur la communication empathique.

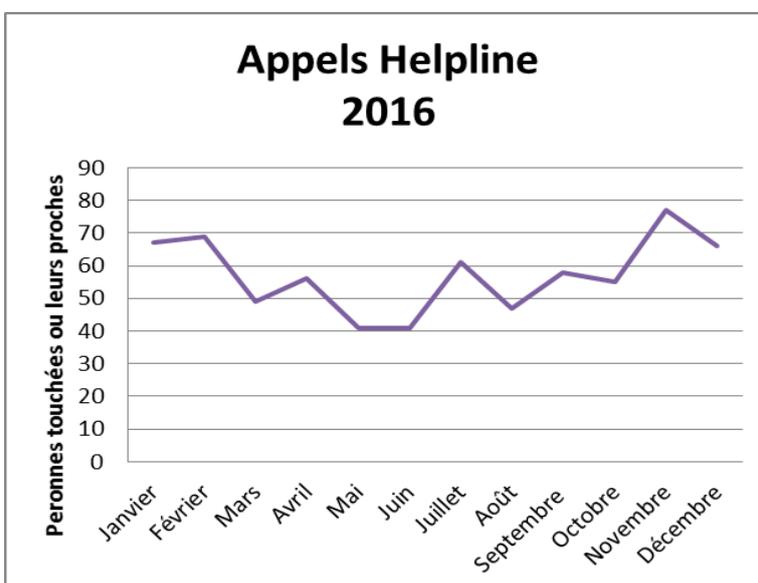


## 2. Permanence téléphonique appelée Helpline et fonctionnant 24/24 heures et 7/7 jours

Une maladie démentielle confronte continuellement les personnes concernées et leur entourage à des questions et à des défis.

Un pool de plusieurs collaborateurs (Infirmiers coordinateurs, infirmiers gradués, psychologues, ergothérapeutes, éducateurs, assistants sociaux, éducateurs gradués, kinés) possédant une grande expérience dans le domaine de l'encadrement et des soins des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou une autre forme de démence apparentée, répondent 24/24 heures aux appels et aux questions qui leur sont posés.

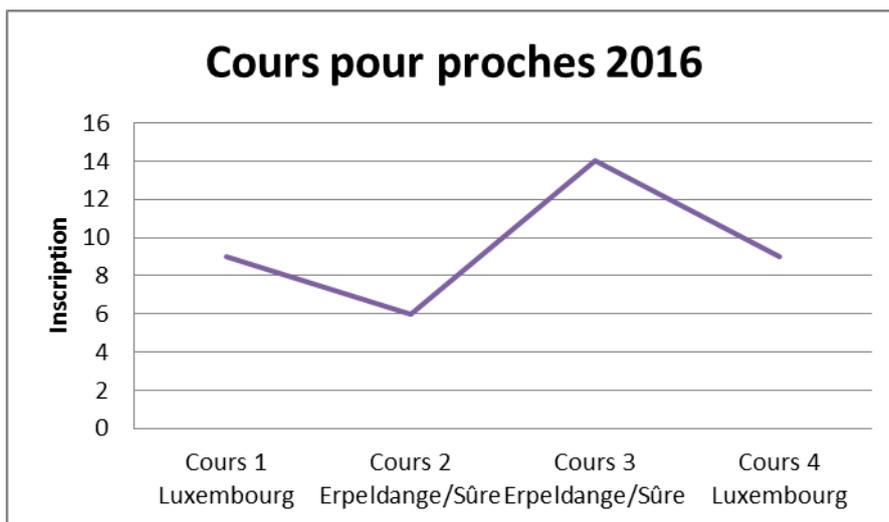
Dans certains cas, un appel sera suivi d'un conseil individuel chez la personne à domicile.



3. **Groupes d'entraide** ayant le but de promouvoir un échange d'informations et d'expériences entre les membres de familles concernées par une forme de démence et d'autres aidants informels

**Cours pour proches – « Kur fir betreffen Familjen »**

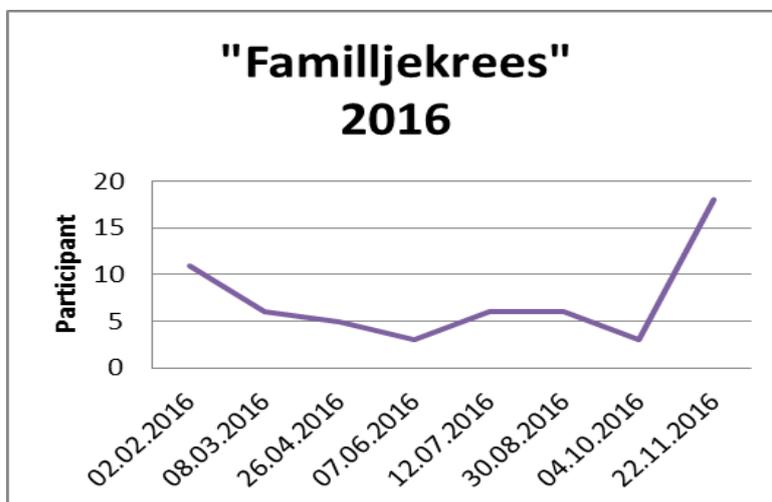
Ces cours sont offerts plusieurs fois par an en langue luxembourgeoise et française. Les cours comprennent plusieurs séances lors desquelles différents thèmes sont abordés.



**« Familjekrees »**

Les séances sont organisées à des intervalles de 6 semaines. Les rencontres sont encadrées par le service psychologique de l'association. Au total 18 femmes et hommes ont participé aux différentes rencontres, dont 11 personnes ont composé un groupe titulaire. En moyenne 7 membres de familles ont participé régulièrement, dont 6 partenaires de la personne concernée et 1 fille apparentée.

Les objectifs principaux liés à cette offre sont la prévention de maladies secondaires, l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être, la diminution de la charge vécue, l'apprentissage de nouvelles stratégies de dépassement et la stabilisation émotionnelle.

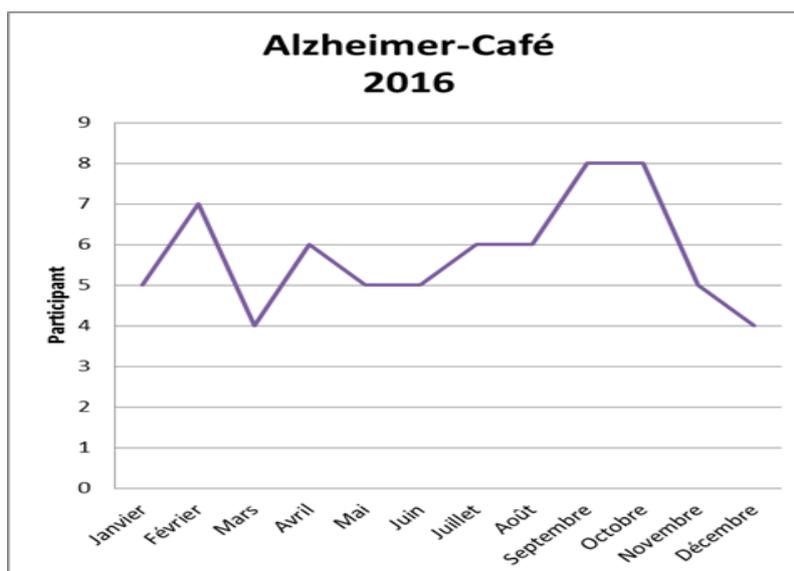


#### 4. Projets nationaux et internationaux

**Ala-Zeitung** est publié 4 fois par an.

**Alzheimer Café** est organisé 1 fois par mois dans les localités du « Cactus Inn » du centre commercial « Belle-Etoile » à Bertrange. Il offre au public la possibilité de se ressourcer et de s'échanger avec d'autres personnes concernées qui vivent la même réalité avec un membre atteint d'une forme de démence.

Les présences en 2016 sont restées stables. Au douze « Alzheimer Café » organisés en 2016 un total de 69 personnes ont participé.



#### Memory Walk 24.09.2016

L'association se mobilise chaque année lors de la journée mondiale Alzheimer pour sensibiliser et informer le grand public. A côté de la marche solidaire, elle offre encore d'autres activités aux stands à la place Clairefontaine (des stands d'information, atelier d'animation, catering, musique).

- **Gardes de nuit « Nuetswaachen » (Fondation Stëftung Hëllef Doheem)**

Un projet-pilote « gardes de nuit à domicile » a été lancé en 2003 par la Fondation « Stëftung Hëllef Doheem », en collaboration avec le Ministère.

En collaboration avec la Cellule d'Evaluation et d'Orientation de l'assurance dépendance et le Centre de Recherche Public Santé, la Fondation Stëftung Hëllef Doheem a lancé en 2009 un projet d'action expérimentale (PAEX) jusqu'en 2011.

En 2012, le Ministère a mis en place un financement transitoire en attendant la réforme de l'assurance-dépendance.

La prestation de garde de nuit constitue un élément important dans le cadre du maintien à domicile. Pour pouvoir bénéficier de ce service, le bénéficiaire doit remplir les conditions suivantes :

- une dépendance grave (être bénéficiaire d'une aide complète dans les trois domaines des actes essentiels de la vie) ;

- une indisponibilité subite de la personne s'occupant normalement du bénéficiaire (maladie, hospitalisation, décès).

Les prestations incluent une garde de nuit entre 20h00 et 8h00, d'une durée minimum de 5 heures et d'une durée maximale de 10 heures, ainsi que la présence physique auprès de la personne dépendante.

En 2016, le service a fait 75 nouvelles demandes, dont 70 ont été accordées par la Cellule d'évaluation et d'orientation de l'assurance dépendance. Le nombre des heures prestées au grand total a légèrement diminué. Pour 2016, un total de 2.955 heures a été presté sur 12 mois, par rapport à quelque 3.975 heures en 2015.

Ceci correspond à environ 246 heures, à savoir 24 nuits en moyenne par mois. Les variations par mois restent pourtant très importantes, avec un maximum de 423 heures en septembre et un minimum de 110 heures en avril.

Parmi les 70 demandeurs, 18 clients ont été pris en charge par le réseau HELP, 1 client par le réseau Camille, 2 clients par le réseau Verbandskëscht, 2 clients par le réseau Paiperlëck et 4 clients sans aucun réseau. Les autres demandeurs étaient clients de la fondation Stëftung Hëllef Doheem.

58 demandes ont été accordées en raison d'une dépendance grave du bénéficiaire et 12 en raison de l'indisponibilité subite de l'aidant informel. Cette proportion est restée inchangée par rapport à 2015. A noter que la dépendance grave a été constatée par l'existence d'un carnet palliatif pour 18 demandes, donc pratiquement pour un quart des cas.

En outre, quelques 17.692 heures ont été prestées auprès de 156 personnes, nécessitant une garde de nuit, qui ne remplissent pas les critères permettant une prise en charge sous les conditions de la convention avec le Ministère.

- **Omega90 a.s.b.l.**

En 2016, le Ministère a continué à soutenir les activités de l'asbl Omega90 à l'aide d'une Convention de collaboration.

#### Le service Consultation d'Omega90

Ce service offre des services d'accompagnement et de consultations à des personnes en fin de vie, à leurs proches et à des personnes endeuillées. Ce soutien se fait sous forme d'entretiens individuels, de couples, de familles ainsi que de groupes de paroles. En 2016, 790 situations de prises en charge ont eu lieu, dont 120 cas d'enfants et d'adolescents.

L'association organise régulièrement des conférences et des séminaires adressés aux professionnels et au grand public. En 2016, les sujets traités ont été la loi sur les soins palliatifs, la directive anticipée, le congé d'accompagnement et la loi sur l'euthanasie avec les dispositions de fin de vie.

#### Le service Bénévolat d'Omega90

Omega90 lutte contre l'isolement des malades en fin de vie en formant, coordonnant et supervisant un groupe de personnes bénévoles qui assurent un accompagnement des personnes malades et de leurs proches en deuil.

En 2016, 56 bénévoles étaient actifs au niveau de l'accompagnement, 3 bénévoles au niveau des travaux administratifs, 2 bénévoles au niveau de la méditation en groupe et 1 bénévole s'occupant de la décoration florale du Haus Omega.

Le projet «*Omega mécht Schoul*» a été réalisé dans les écoles fondamentales de Lorentzweiler et de Mersch. Il s'agit à chaque fois d'une semaine de 5 matinées. Sept bénévoles ont participé à ce projet.

#### Le Service Formation d'Omega90

En 2016, Omega90 a organisé 2.300 heures de formation qui ont atteint au total 1.200 personnes.

Le service formation a organisé 19 formations de sensibilisation de 40 heures, dont une formation interrégionale, pour un total de 286 participants. Une journée nationale pour tous les formateurs de ce type de formation a été organisée avec le Ministère de la Famille.

Trois formations d'approfondissement en soins palliatifs (cf. 5.4) de 160 heures se sont terminées en 2016 avec 42 participants. Par ailleurs, deux nouvelles formations d'approfondissement, dont une en luxembourgeois et une en langue française, ont commencé avec un total de 33 personnes.

Trois cours de base de 3 jours en aromathérapie et stimulation basale avec 35 participants ont été dispensés.

Une formation des bénévoles avec 14 participants s'est terminée en octobre, une formation continue obligatoire a été suivie par 71 bénévoles.

Le projet pilote « Palliative Geriatrie », rendu possible grâce au soutien financier de l'œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, a commencé début 2016 avec 8 institutions de long séjour pour personnes âgées. L'objectif principal est l'implémentation de la réflexion et de la culture palliative dans les institutions et ce en impliquant la direction, les collaborateurs, les résidents et leurs proches.

Depuis 2009, Omega90 collabore avec la « LAG Hospiz Saarland e.V. » et le « Caritasverband Westeifel e.v. » dans le cadre de l'Académie Interrégionale « Weiterbildungsakademie Palliative Care », projet européen « Interreg IV Grande Région ». Toutes les activités de formation en soins palliatifs de la Grande-Région sont publiées sur le site internet de l'asbl et la bibliothèque, qui est en croissance permanente, est consultable en ligne. Un spot radio concernant l'IWAP a été réalisé par Omega90 et a été diffusé sur RTL au mois de mai 2016.

- **Eng Hand fir déi Krank (Croix-Rouge luxembourgeoise)**

Le service « Eng Hand fir déi Krank » de la Croix-Rouge luxembourgeoise, créé en 2012, a comme objectif de répondre aux besoins des personnes souffrant de solitude par des visites de bénévoles. Le service « Eng Hand fir déi Krank » a, jusqu'à présent, limité ses visites chez des bénéficiaires vivant à domicile. En s'engageant par un contrat de collaboration avec le Ministère, le service « Eng Hand fir déi Krank » élargira son champ d'action et développera des projets en collaboration avec d'autres services du secteur personnes âgées, notamment avec les Clubs Seniors.

- **RBS – Center fir Altersfroen a.s.b.l.**

#### **L'institut de formation**

L'institut de formation continue à Itzig traite les questions auxquelles sont confrontés cadres et collaborateurs du secteur d'aide aux personnes âgées et concernant la gestion, les soins et le rapport approprié avec les personnes âgées. En 2016, l'institut a organisé au total 77 formations inhouse et

externes, ainsi que des colloques dans les domaines de la psychogériatrie, de la gérontologie et du management social.

### **E-QALIN®**

E-Qalin® est un modèle de gestion de la qualité ciblé adapté aux besoins des institutions pour personnes âgées et implémenté au Luxembourg par le RBS-Center fir Altersfroen.

Le RBS continue de promouvoir ce modèle dynamique et a organisé un séminaire «E-Qalin Prozessmanager» de 4 journées en juin et juillet 2016. Une évaluation externe a été réalisée, à la demande d'une institution, afin d'attribuer le certificat «E-Qalin Qualitätshaus nach Selbstbewertung».

### **RBS-Bulletin**

Le magazine luxembourgeois de gérontologie, publiant le calendrier des formations et des reportages thématiques et tiré à 1.500 exemplaires, a paru trois fois en 2016. Chaque édition peut aussi être consultée en ligne sur le site internet du RBS.

## **5.3. La tarification sociale**

La tarification sociale est une mesure du Gouvernement, visant à venir en aide aux personnes âgées de plus de 60 ans qui n'ont pas les moyens financiers suffisants pour faire face aux frais liés aux aides et soins nécessaires dans le cadre d'une dépendance et qui ne tombent pas dans le champ d'application de l'assurance dépendance. Elle entre dans le cadre des mesures de maintien à domicile en faveur des personnes âgées dépendantes.

Les prestations qui tombent sous le champ d'application de la tarification sociale sont les suivantes :

- les prestations de l'accueil gérontologique dans les centres psycho-gériatriques ;
- les aides et les soins fournis au domicile du bénéficiaire ainsi que dans les centres psycho-gériatriques.

La participation de l'utilisateur aux frais d'une heure d'aides et de soins à domicile varie en fonction de son revenu net mensuel. Les différents tarifs sont revus annuellement en fonction de l'évolution de la valeur monétaire (en 2016 : 67,90 € par heure pour les réseaux d'aides et de soins, et 58,20 € par heure pour les centres semi-stationnaires) et de l'indice du coût de la vie.

La différence entre le tarif maximal et la participation de l'utilisateur est à charge de l'Etat. Elle est versée aux prestataires ayant signé une convention afférente avec le Ministère.

Depuis 2004, les usagers des centres psycho-gériatriques peuvent également bénéficier d'une aide matérielle au niveau de leur participation financière journalière. La convention établit un montant seuil pour cette participation qui tient notamment compte de la situation familiale et matérielle de la personne.

En 2016, une convention a été signée avec 16 prestataires de services de maintien à domicile.

<b>Organismes gestionnaires conventionnés (16)</b>	
<b>1</b>	Fondation Stëftung Hëllef Doheem
<b>2</b>	Help-Doheem versuergt a.s.b.l.
<b>3</b>	Syrdall Heem asbl
<b>4</b>	Muselheem asbl
<b>5</b>	Hôpital Intercommunal de Steinfort
<b>6</b>	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique
<b>7</b>	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.
<b>8</b>	Novelia Senior Services s.a.
<b>9</b>	Verbandskëscht s.à.r.l.
<b>10</b>	Päiperléck s.à.r.l.
<b>11</b>	Opis aides et soins s.à.r.l.
<b>12</b>	Servior-Etablissement public « Centres, Foyers et Services pour personnes âgées »
<b>13</b>	Alive s.a.
<b>14</b>	Gesondheets-Service Lëtzebuerg s.a.
<b>15</b>	Paramedicus s.a.
<b>16</b>	ZithaServices s.a.

16 ans après sa création, la tarification sociale n’a rien perdu de son actualité : elle répond toujours à des besoins existants. Dans le contexte de la réforme de l’assurance dépendance, il y a lieu cependant d’en repenser et adapter certains éléments. Des premières entrevues avec les organismes gestionnaires conventionnés et avec la Fédération Copas ont été entamées, pour être poursuivies en 2017.

#### **5.4. Soins palliatifs en milieu extrahospitalier**

- **Concours Soins Palliatifs :**

En 2016, le Ministère a lancé pour la première fois un concours Soins Palliatifs pour valoriser les initiatives des gestionnaires qui, par leur engagement, ont su améliorer la qualité de vie des personnes âgées palliatives ainsi que de leur entourage socio-familial.

Les lauréats de ce concours étaient la Fondation Stëftung Hëllef Doheem dans la catégorie des réseaux d’aides et soins à domicile et la Maison de Soins Sacré-Cœur de Diekirch dans la catégorie des institutions.

- **Le maintien à domicile :**

Depuis 2004, le Ministère s’est doté de moyens financiers pour garantir un accompagnement en soins palliatifs à domicile par des services ambulatoires.

Pour pouvoir bénéficier d’une convention « accompagnement en soins palliatifs de services ambulatoires », les réseaux d’aides et de soins doivent proposer des actes spécifiques dans les domaines de l’accueil, de l’accompagnement, des aides et des soins palliatifs par un personnel qualifié en soins palliatifs et une prise en charge des personnes en fin de vie 7/7 jours et 24/24 heures sur tout le territoire national du Grand-Duché de Luxembourg.

Seulement deux réseaux d'aides et de soins remplissent les conditions pour pouvoir bénéficier de cette convention :

	<b>Organismes gestionnaires conventionnés (2)</b>
<b>1.</b>	Fondation Stëftung Hëllef Doheem
<b>2.</b>	HELP a.s.b.l.

En 2016, avec une augmentation considérable, 343 patients ont pu bénéficier d'une prise en charge palliative dans le cadre de cette convention. Ces équipes spécialisées disposent du personnel hautement qualifié en soins palliatifs, interviennent 24h/24h auprès des personnes palliatives, même la nuit, et assurent le soutien de la personne malade ainsi que de son entourage pour éviter l'épuisement des proches, souvent un des facteurs d'hospitalisation du patient en soins palliatifs.

• **Formation continue en soins palliatifs :**

Les personnes en fin de vie ont le choix entre différents milieux de vie où une prise en charge palliative peut être assurée : à domicile, dans une structure de long séjour ou un centre d'accueil pour personnes en fin de vie. Pour garantir une prise en charge qualitative, le règlement grand-ducal du 8 décembre 1998 modifié par règlement grand-ducal du 10 décembre 2009 impose des critères minimaux de formations en soins palliatifs pour le personnel :

- Centres intégrés pour personnes âgées, maisons de soins et soins à domicile :
  - au moins 40 % du personnel d'encadrement doivent avoir une qualification d'au moins 40 heures en soins palliatifs ;
  - une permanence en soins palliatifs 24/24 heures doit être assurée par au moins une personne exerçant une profession de santé qui doit faire valoir une qualification d'une durée d'au moins 160 heures en soins palliatifs.
- Aides à domicile :
  - Au moins 40 % du personnel d'encadrement doivent avoir une qualification d'au moins 40 heures en soins palliatifs.

Beaucoup de gestionnaires ont fait de grands efforts dans le Palliative Care et ont investi considérablement dans l'objectif de former tout leur personnel d'encadrement en soins palliatifs.

Trois formations d'approfondissement en soins palliatifs de 160 heures se sont terminées en 2016 avec 42 participants. Par ailleurs, deux nouvelles formations d'approfondissement, dont une en luxembourgeois et une en langue française, ont commencé avec en tout 33 personnes.

Ensemble avec l'asbl Omega 90, le Ministère a organisé en décembre une matinée d'information « Les droits du patient... en fin de vie ? » avec l'intervention de la juge de tutelle Madame Béatrice Kieffer, le médiateur de la Santé Monsieur Mike Schwebag et la directrice adjointe de Omega 90 Madame Marie-France Liefgen.

## 6. Les projets d'action nationale

### 6.1. Le plan d'action national « maladies démentielles »

Le Ministère s'était vu attribuer dans la période gouvernemental 2009-2014 la mise en place d'un plan d'action « démence » en concertation avec le Ministère de la Santé. Ce plan d'action « maladies démentielles » a été approuvé par le Conseil de Gouvernement en date du 13 mars 2013.

En ce qui concerne l'accompagnement de la personne concernée et de son entourage, le Ministère de la Famille et de l'Intégration avait fait en 2015 les travaux préparatoires et le centre national sur la démence appelé I-ZD (Info-Zenter Demenz) a ouvert ses portes le 04 juillet 2016 pour le public au 14a, rue des Bains à Luxembourg. Il a été officiellement inauguré le 30 novembre 2016. Avec l'inscription de 101 participants, les deux conférences qui ont été organisées pour cet événement dans l'Auditoire de la Banque de Luxembourg, ont connu un grand succès.

MOIS	Total	Où?			Sexe		Langue utilisée	Qui?					Raison						tps en moyenne
		Acc	Tel	@	♀	♂		Enfant	Partenaire/Conjoint	Étudiant	Concerné	Autres	Info maladie	Orientation	Écoute	Biblio	PDP	Autres	
Juin	4	3	1	0	3	1	2 - lu 2 - fr	2				2	3					1	
Juillet	7	7	0	0	6	1	5 - lu 2 - fr	2	1			4	5	3	2	1			
Août	9	7	2	0	6	3	2 - fr 6 - lu 1 - de	4	2		1	2	6	4	2	1		3	
Septembre	21	15	6	0	16	5	17 - lu 4 - fr 1 - en	7	6		5	3	16	6	8	3		5	
Octobre	16	11	5	0	13	3	14 - lu 2 - de	7	3	0	1	5	13	5	7	2		2	30 min
Novembre	35	27	8	0	24	11	25 - lu 8 - fr 1 - ro 1 - de	16	6		1	12	26	15	13	4	1	12	31 min
Décembre	54	32	22	0	33	21	50 - lu 2 - fr 2 - de	26	14	1	4	9	35	21	17	9		9	24 min
<b>TOTAL</b>	<b>146</b>	<b>102</b>	<b>44</b>	<b>0</b>	<b>101</b>	<b>45</b>	<b>119 - lu 20 - fr 5 - de 1 - en 1 - ro</b>	<b>64</b>	<b>32</b>	<b>1</b>	<b>12</b>	<b>37</b>	<b>104</b>	<b>54</b>	<b>49</b>	<b>20</b>	<b>1</b>	<b>32</b>	<b>29 min</b>

Depuis juin 102 accueils ont eu lieu dans les locaux du I-ZD et 44 conseils par téléphone.

Le I-ZD est doté d'une petite bibliothèque ouverte au public, qui va s'étoffer au fil des mois. 31 livres portant sur la thématique de la démence ont déjà été empruntés depuis.

Les activités de sensibilisation grand public ont comporté les actions suivantes :

- deux manifestations publiques
- une conférence
- cinq articles de presse consacrés à l'I-ZD et au sujet des démences

- deux séances d'informations sur les offres de la prise en charge de la démence au Luxembourg et deux présentations en Allemagne
- dix rencontres d'échange d'informations avec différents prestataires du pays
- deux stands d'information dans les grandes surfaces (Cactus)

Une deuxième mesure touche la formation du personnel d'encadrement dans les institutions. Bien que des formations continues existent depuis des années en psycho-gériatrie, aussi bien au niveau de l'institut de formation du secteur du long séjour des personnes âgées qu'individuellement au niveau des gestionnaires, des démarches sont faites pour créer un outil pédagogique national afin d'harmoniser les niveaux de formation de base. Les quatre vidéos tournées dans le contexte de la formation psycho-gériatrique seront présentées en janvier 2017 au grand public.

## **6.2. Le 1er octobre 2016: Journée internationale des personnes âgées**

« *Vivre ensemble dans notre société multiculturelle* »

Tel a été le thème choisi, parmi les nombreuses facettes du « *vieillissement actif* », pour la journée internationale des personnes âgées 2016.

Pour thématiser le volet de l'interculturalité dans le cadre du 3<sup>ème</sup> âge et afin de sensibiliser le grand public à la promotion du processus d'intégration, les services conventionnés du secteur des personnes âgées, que sont le RBS-Center fir Altersfroen et les Clubs Seniors nationaux, ont initié « *les multiples cuisines du Luxembourg* », présentées sous forme de balade gourmande et organisées autour des vignobles de Remich.

C'est sous le patronage du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et en collaboration avec la Ville de Remich, que des plats typiques de différentes cultures ont été présentés ensemble avec des associations internationales (Caraïbes, Cap Vert, Espagne, Hongrie, Portugal) basées à Luxembourg. Plus de 200 personnes ont pu participer à un quiz interculturel et savourer l'ambiance d'échanges et de rencontres présente au Thé dansant qui a clôturé la journée.

## **6.3. Le site internet « luxsenior.lu »**

Le site « Luxsenior.lu » du Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région a été entièrement relooké en été 2016. Avec un design attrayant et une nouvelle technologie, le site représente un outil performant permettant à tout utilisateur de faire une recherche rapide, efficace et multi-support. Il est disponible en langue française et allemande et accessible aux mal-voyants.

Il s'adresse avant tout aux seniors et à leurs proches mais aussi aux jeunes usagers. Le site offre une panoplie d'informations dans les domaines de l'« *active ageing* », de la formation et du bénévolat. Il renseigne sur les différentes offres de services pour personnes âgées vivant à domicile ou en institutions.

#### **6.4. Participation au Plan National « Gesond lessen, Méi Bewegen » (GIMB)**

Le Ministère est membre du groupe de travail interministériel créé pour mettre en œuvre le programme national « Gesond lessen, Méi Bewegen » (GIMB).

En 2016, le plan d'action national « Gesond lessen, Méi Bewegen » (GIMB) a fêté ses dix ans lors d'une séance académique en présence de 4 ministres.

L'année 2016 a connu aussi la première édition de la Journée Nationale du Sport pour le 3<sup>e</sup> âge « Fit 50 plus ». Cette journée organisée par le Ministère de la Famille en collaboration avec le Ministère des Sports et le Comité olympique sportif luxembourgeois a accueilli plus de 360 participants (dont environ 100 résidents d'une institution d'hébergement) et quelque 40 formateurs.

Dans le cadre de la semaine européenne du sport initiée par la commission européenne, le Ministère des Sports a organisé cette année pour la deuxième fois le Salon Top Sport. Un salon qui a pour but de promouvoir les activités sportives et de servir comme plateforme pour les différentes fédérations et associations sportives afin de se présenter au grand public. Le Ministère de la Famille et de l'Intégration a participé, avec les différents Clubs Seniors au Salon Top Sport qui a eu lieu le 24 et 25 septembre au Centre National Sportif et Culturel Coque et ceci dans le but de promouvoir les activités physiques organisées par les Clubs Seniors et dédiées aux personnes âgées.

### *7. Les procédures d'agrément*

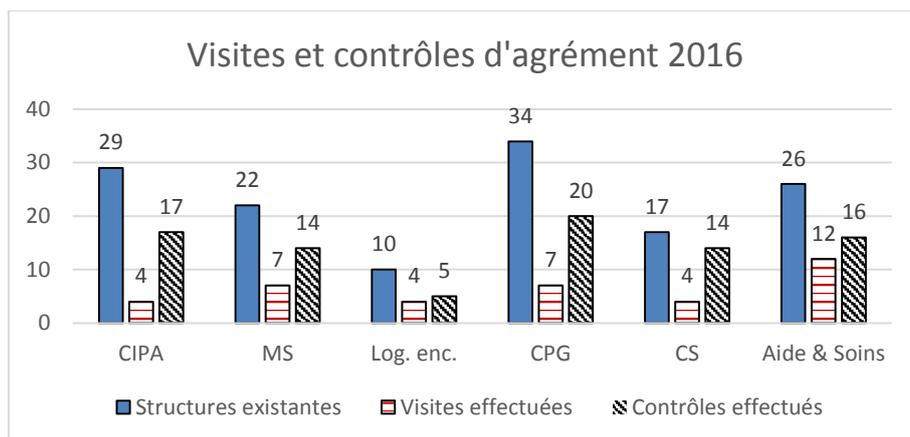
#### **7.1. Contrôles institutionnels**

Les modalités d'octroi et de contrôle d'agrément sont fixées par :

- la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'Etat et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique
- le règlement grand-ducal du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées, tel qu'il a été modifié par règlement grand-ducal du 10 décembre 2009.

Une visite d'agrément est effectuée dans le cadre de l'octroi d'un agrément. Un contrôle d'agrément, quant à lui, est effectué dans le cadre de la surveillance et du contrôle de la conformité avec les dispositions de la loi dite ASFT d'une activité pour laquelle un agrément non conditionné (définitif, à durée illimitée) a été accordé.

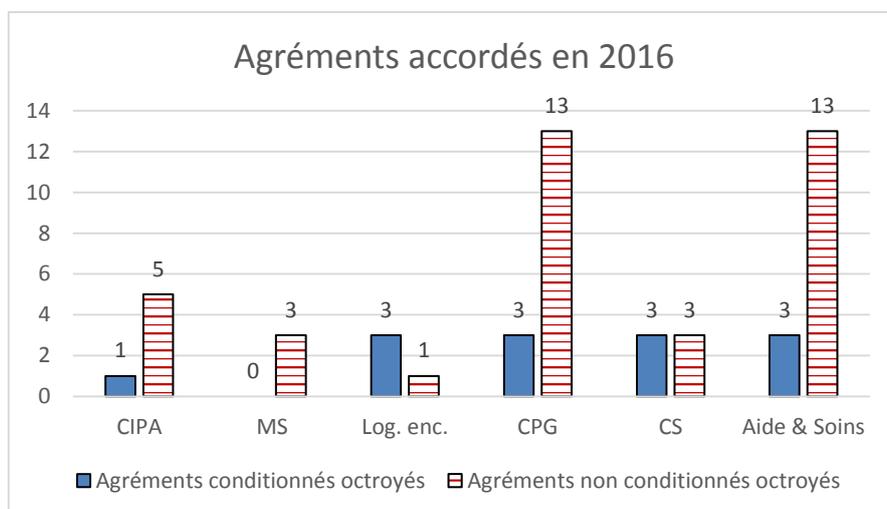
En 2016, le service Agrément a procédé, ensemble avec le service Infrastructures socio-familiales, à 128 visites d'activités dans le cadre du contrôle d'agrément (87 contrôles d'agrément et 41 visites d'agrément).



Outre ces visites et contrôles dans les institutions avec hébergement de jour et de nuit, ainsi que les activités avec accueil de jour et les services, le Ministère a procédé à un total de 16 contrôles sur dossier.

Un agrément conditionné d'une durée limitée d'une année peut être octroyé à un gestionnaire pour l'exercice d'une activité, même si les conditions de la loi et du règlement d'exécution cités ci-avant ne sont pas encore toutes respectées, sous condition toutefois que le non-accomplissement de ces conditions ne constitue pas une source de danger imminent pour la population cible.

Dès l'accomplissement de toutes les conditions requises, le gestionnaire se voit accorder un agrément non conditionné.



En 2016, le Ministère a octroyé 53 agréments dont 15 conditionnés avec une durée limitée d'une année et 38 non conditionnés avec une durée illimitée.

Sur les 38 agréments non conditionnés accordés, 7 étaient octroyés dans le cadre du passage d'un agrément conditionné à un agrément non conditionné (1 CIPA, 2 centre psycho-gériatrique, 1 club senior, 2 aide à domicile et 1 soins à domicile), 2 dans le cadre du reclassement d'un CIPA en maison de soins et 39 dans le cadre du remplacement d'agrément précédemment octroyés (harmonisation du texte de l'arrêté ministériel et inclusion de la capacité d'accueil (lits / chaises)).

Parmi les 15 agréments conditionnés accordés, 2 étaient octroyés dans le cadre de l'ouverture de nouvelles activités (1 centre psycho-gériatrique et 1 soins à domicile), 2 étaient octroyés dans le cadre

d'un déménagement, voire d'une reprise d'une activité par un autre gestionnaire (1 Club Senior et 1 CPG) et 11 dans le cadre du renouvellement d'agrément conditionnés venus à expiration.

### **7.2. Accords de principe**

Conformément à l'article 3 du règlement grand-ducal modifié du 8 décembre 1999 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services pour personnes âgées, tout demandeur est en droit d'obtenir, avant toute réalisation concrète de son projet, un accord de principe sur celui-ci.

En 2016, des accords de principe ont été octroyés pour 8 projets concernant les activités suivantes : 3 centres intégrés pour personnes âgées, 1 maison de soins, 2 logements encadrés, 1 centre psychogériatrique et 1 Club Senior.

### **7.3. Gestion des plaintes**

La gestion des plaintes réside dans l'organisation structurée de la réception, de l'examen et du traitement des plaintes. Les plaintes sont l'expression de l'insatisfaction des pensionnaires ou de leurs familles au sujet d'une prestation de services. Une plainte porte sur la prestation de services proprement dite, sur les résultats de celle-ci, sur la manière dont le service a été presté ou sur l'application d'une réglementation existante. Pendant 2016 le nombre de plaintes est resté stable.

## Annexes

### Annexe 1 : Tableau Centres intégrés pour personnes âgées

	Gestionnaires (15)	Activités agréées (29)	Nbr. de lits
1	Administration communale de Sanem	Op der Waassertrap, Belvaux	120
2	Claire a.s.b.l.	Haaptmann's Schllass, Berbourg Foyer Ste Elisabeth, Bettembourg Am Park, Luxembourg	130 118 124
3	Fondation Lëtzebuerger Blannevereenegung	Blannenheem, Rollingen	204
4	Etablissement public SERVIOR	Am Park, Bofferdange Grand-Duc Jean, Dudelange Belle Vue, Echternach Op der Léier, Esch-sur-Alzette Beim Klouschter, Howald Op der Rhum, Luxembourg Um Lauterbann, Niedercorn Roude Fiels, Rumelange	132 207 73 168 120 221 154 70
5	Syndicat intercommunal Clervaux	Résidences des Ardennes, Clervaux	112
6	Hospice Civil de la Ville d'Echternach	Hospice civil, Echternach	57
7	SenConcept s.à.r.l.	Bel Âge, Esch-sur-Alzette Parc Ronnwies, Rodange	46 42
8	HPPA Congrégation Franciscaines a.s.b.l.	St François, Grevenmacher Sacré Coeur, Luxembourg HPPA Mamer St Joseph, Mersch St François, Rédange / Attert	115 122 138 125 118
9	Maredoc a.s.b.l.	CIPA Maredoc, Heisdorf	139
10	Croix-Rouge luxembourgeoise	Centre G.-D. Joséphine-Charlotte, Junglinster	100
11	Fondation J.P. Pescatore	Fondation Pescatore, Luxembourg	354
12	Hospices civils de la Ville de Luxembourg	H. civils Pfaffenthal, Luxembourg	101
13	Monplaisir Assistance & Soins s.à.r.l.	Résidence Monplaisir, Mondorf-les-Bains	178
14	Sodexo Luxembourg S.A.	Gréngewald, Niederaanven	158
15	Hospice civil de la Ville de Remich	H. civil St Joseph, Remich	127
	<b>Total :</b>		<b>3 873</b>

## Annexe 2 : Tableau Maisons de soins

	<b>Gestionnaires (14)</b>	<b>Activités agréées (22)</b>	<b>Nbr. de lits</b>
1	Fondation Les Parcs du Troisième Âge	Les Parcs du Troisième Âge, Bertrange	133
2	Sodexo Résidences Services a.s.b.l.	An de Wisen, Bettembourg	146
3	HPPA Congrégation Franciscaines a.s.b.l.	St François, Clervaux	61
4	ZithaSenior S.A	Séniorie St Joseph, Consdorf Séniorie St François, Contern St Jean de la Croix, Luxembourg Séniorie St Joseph, Pétange	47 144 73 162
5	Claire a.s.b.l.	Sacré Cœur, Diekirch	96
6	Les Jardins d'Alyséa	Les Jardins d'Alyséa, Crauthem	94
7	Etablissement public SERVIOR	Bei der Sauer, Diekirch Thillebiert, Differdange Am Schléeschchen, Echternach Sanatorium, Vianden Schlassbléck, , Vianden Geenzebléi, Wiltz	110 86 57 91 72 120
8	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.	Beim Goldknapp, Erpeldange	117
9	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique	Centre Pontalize, Ettelbruck	145
10	Elysis a.s.b.l.	Elysis, Luxembourg	133
11	Hospices civils de la Ville de Luxembourg	Hospice de Hamm, Luxembourg	193
10	Novelia Senior services S.A.	Am Schmëttbësch, Schifflange	103
13	Syndicat de l'Hôpital Intercommunal Steinfort	Hôpital Intercommunal, Steinfort	52
14	Solucare S.A.	Op Lamp, Wasserbillig	81
	<b>Total :</b>		<b>2 316</b>

## Annexe 3 : Tableau Logements encadrés pour personnes âgées

	<b>Gestionnaires (10)</b>	<b>Activités agréées (10)</b>	<b>Nbr. de lits</b>
1	Hospice civil de la Commune de Bertrange	Domaine Schwall, Bertrange	51
2	Doheem versuergt a.s.b.l.	Résidence Val de Kayl, Kayl	40
3	Fondation Félix Chomé	Résidence Félix Chomé, Luxembourg	59
4	Le Home Israélite	Résidence Belle Vallée, Luxembourg	24
5	Sodexo Senior Service S.A.	Résidence Gr.-D. Joséphine-Charlotte, Luxembourg	161
6	Home Mondorf S.A.	Home St Louis, Mondorf-les-Bains	15
7	SenConcept s.à.r.l.	Schengen	120
8	Sodexo Luxembourg S.A.	Centre Riedgen, Strassen	61
9	Etablissement public SERVIOR	Résidence Liewensbam, Troisvierges	60
10	Muselheem a.s.b.l.	Muselheem, Wasserbillig	34
	<b>Total :</b>		<b>625</b>

**Annexe 4 : Tableau Clubs Senior**

	<b>Gestionnaires conventionnés (14)</b>	<b>Activités agréées (17)</b>	<b>Localités</b>
<b>1</b>	Proxicom a.s.b.l.	CS Eist Heem,	Berchem
<b>2</b>	Foyers Seniors a.s.b.l.	Club Haus Am Becheler avec ses 2 annexes : - Club Haus An der Schauwebuerg - Club Haus Am Brill Club Haus Op der Heed Club Haus An de Sauerwisen Club Haus Beim Kiosk	Bereldange Bertrange Capellen Hupperdange Rumelange Schifflange
<b>3</b>	Croix-Rouge luxembourgeoise	CS Atertdall	Colpach-Bas
<b>4</b>	Aide pour PA Prënzebiërg a.s.b.l.	CS Prënzebiërg a.s.b.l.	Differdange
<b>5</b>	Diddelenger Haus fir Senioren a.s.b.l.	CS Schwarze Wee	Dudelange
<b>6</b>	CS Nordstad a.s.b.l.	CS Nordstad	Ettelbruck
<b>7</b>	CS Kehlen a.s.b.l.	CS Kielen	Kehlen
<b>8</b>	Uelzechtall a.s.b.l.	CS Uelzechtall	Lorentzweiler
<b>9</b>	Amiperas a.s.b.l.	CS Um Ieschte Steiwer	Luxembourg
<b>10</b>	GIM – Commune Mondercange	CS Am Duerf	Mondercange
<b>11</b>	Hospice civil de la Ville de Remich	CS Jousefclub	Remich
<b>12</b>	Syrdall Heem a.s.b.l.	CS Syrdall	Sandweiler
<b>13</b>	Sodexo Luxembourg S.A.	CS Stroossen	Strassen
<b>14</b>	Muselheem a.s.b.l.	CS Muselheem	Wasserbillig

**Annexe 5 : Tableau Centres psycho-gériatriques**

	<b>Gestionnaires (12)</b>	<b>Activités agréées (34)</b>	<b>Nbr. de chaises</b>
<b>1</b>	Novelia Senior services S.A.	Bascharage Schifflange	12 12
<b>2</b>	Fondation Stëftung Hëllef Doheem	Bettembourg Holzthum Howald Hupperdange Larochette Luxembourg Mamer Mondorf-les-Bains Pétange Troisvierges	18 16 23 24 24 23 18 24 24 12
<b>3</b>	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.	Dahl Dudelange Esch/Alzette Luxembourg Luxembourg Rumelange	14 18 18 14 18 16
<b>4</b>	Doheem versuergt a.s.b.l.	Dudelange Lorentzweiler Luxembourg Mondorf-les-Bains	24 32 12 12

5	SenConcept s.à.r.l.	Esch/Alzette Rodange	6 12
6	Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique	Ettelbruck	23
7	HPPA St François	Grevenmacher Mersch Rédange/Attert	11 12 15
8	Syrdall Heem a.s.b.l.	Niederanven Sandweiler	20 11
9	Syndicat Intercommunal de l'Hôpital	Steinfort	23
10	Muselheem a.s.b.l.	Wasserbillig	25
11	Etablissement public SERVIOR	Wiltz	18
12	ZithaServices S.A.	Luxembourg	12
	<b>Total :</b>		<b>598</b>

#### Annexe 6 : Tableau Services Aide et Soins à domicile

	<b>Gestionnaires (13)</b>	<b>Activités agréées Aide &amp; Soins à domicile (26)</b>	<b>Services et Antennes régionales</b>
1	Fondation Stéftung Hëllef Doheem	2	24
2	Doheem versuergt a.s.b.l. - HELP	2	18
3	Musel Heem a.s.b.l. - HELP	2	1
4	Syrdall Heem a.s.b.l. - HELP	2	1
5	Novelia Senior Services S.A. - Camille	2	4
6	Päiperleck s.à.r.l.	2	6
7	Verbandskëscht s.à.r.l.	2	1
8	Opis aide et soins s.à.r.l. - COVIVA	2	1
9	Paramedicus S.A.	2	1
10	Gesondheets-Service-Lëtzebuerg S.A.	2	1
11	Zitha Services S.A.	2	1
12	Alive S.A.	2	1
13	Home Care s.à.r.l.	2	1

#### Annexe 7 : Tableau Services Appel assistance externe

	<b>Gestionnaires (6)</b>	<b>Activités agréées (6)</b>	<b>Localités</b>
1	Doheem versuergt a.s.b.l.	Appel assistance externe Seniorhôtel	Echternach
2	HELP a.s.b.l.	Appel assistance externe HELP 24	Esch/Alzette
3	ALIVEplus a.s.b.l.	ALERTE	Esch/Alzette
4	Ville de Luxembourg	Service SOS Seniors	Luxembourg
5	Fondation Stéftung Hëllef Doheem	Secher Doheem	Steinsel
6	Administration communale de Mertert	Appel assistance externe	Wasserbillig

**Annexe 8 : Tableau Services Activités seniors**

	<b>Gestionnaires (4)</b>	<b>Activités agréées (5)</b>	<b>Localités</b>
<b>1</b>	HELP a.s.b.l.	Activités - senior	Esch-sur-Alzette
<b>2</b>	Association Luxembourg Alzheimer a.s.b.l.	Service consultation Info-Zenter-Demenz	Luxembourg Luxembourg
<b>3</b>	Omega 90 a.s.b.l.	Omega 90	Luxembourg
<b>4</b>	Fondation Stéftung Hëllef Doheem	Berodungsdengscht	Steinsel

**Annexe 9 : Tableau Clubs Seniors**

	<b>Activités (17)</b>	<b>Localités</b>	<b>Jours ouverts</b>	<b>Séances</b>	<b>Nbre présences</b>	<b>Moyenne de fréquentation / jour</b>	<b>Nouveaux usagers</b>
<b>1</b>	CS Eist Heem	Berchem	252	555	20092	25	73
<b>2</b>	Club Haus Am Becheler + annexes : - Club Haus An der Schauwebuerg - Club Haus Am Brill	Bereldange - Bertrange - Capellen	231 249 220	1563 349 1163	16086 3658 17172	71 27 50	189 100 254
<b>3</b>	Club Haus Op der Heed	Hupperdange	235	958	11724	31	288
<b>4</b>	Club Haus An de Sauerwisen	Rumelange	281	1036	9409	28	227
<b>5</b>	Club Haus Beim Kiosk	Schiffflange	251	1249	23880	89	240
<b>6</b>	CS Atertdall	Colpach-Bas	249	438	3984	16	121
<b>7</b>	CS Prënzebiereg	Differdange	241	596	8798	37	112
<b>8</b>	CS Schwarze Wee	Dudelange	231	672	8347	43	40
<b>9</b>	CS Nordstad	Ettelbruck	255	759	8373	33	253
<b>10</b>	CS Kielen	Kehlen	237	545	5958	25	64
<b>11</b>	CS Uelzechtall	Lorentzweiler	271	1356	16400	61	258
<b>12</b>	CS Um Ieschte Steiwer	Luxembourg	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
<b>13</b>	CS A Bosselesch	Mondercange	238	700	4221	18	115
<b>14</b>	CS Jousefsclub	Remich	215	204	2982	12	30
<b>15</b>	CS Syrdall	Sandweiler	250	1190	9925	40	350
<b>16</b>	CS Stroossen	Strassen	192	310	4519	24	105
<b>17</b>	CS Muselheem	Wasserbillig	240	541	1242	23	68

## V. Infrastructures socio-familiales

### 1. Généralités

Au cours de l'exercice 2016, le service a assumé les missions suivantes :

- Conseiller les gestionnaires et surveiller les travaux d'infrastructures hébergeant des associations conventionnées ou agréées par le Ministère de la Famille et de l'Intégration.
- Conseiller les gestionnaires et contrôler les travaux de rénovation et de transformation dans ces immeubles.
- Concevoir de nouvelles constructions en collaboration avec les gestionnaires.
- Surveiller les travaux nécessaires dans le cadre de l'application de la loi dite « ASFT » et de la loi du 29 mars 2001 portant sur l'accessibilité des lieux ouverts au public.
- Aviser dans le cadre de l'accord de principe les nouveaux projets en planification.
- Suivre les chantiers de compétence commune avec l'Administration des Bâtiments publics concernant des infrastructures mises à disposition d'associations œuvrant dans les secteurs socio-familiaux.
- Contrôler les conditions d'agrément

### 2. Projets de constructions, transformations, rénovations et 1er équipement

Au total 32 chantiers de grande envergure ont été planifiés et exécutés soit en coopération avec des bureaux d'études ou d'architecture, soit en régie propre au courant de l'exercice 2016.

#### 2.1. Secteur « personnes âgées »

En 2016, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 9 projets d'envergure comprenant des nouvelles constructions, des transformations et des extensions dans le domaine des centres intégrés pour personnes âgées, des maisons de soins, des services pour personnes âgées, des centres psycho-gériatriques et des clubs seniors.

	Nom et lieu du projet	Situation du projet
1	Maison de soins à Consdorf (phase 1) – Transformation (44 lits)	Travaux en cours
2	Maison de Soins à Consdorf (phase 2) – Nouvelle construction (44 lits)	Travaux en cours
3	CIPA à Heisdorf – Construction ascenseur et 3 logements	Avant projet détaillé en cours
4	Maison de soins à Differdange – Nouvelle construction (200 lits)	Avant-projet détaillé en cours
5	Maison de soins à Luxembourg – Mise en conformité / sécurité	Accord de principe
6	Maison de soins à Berbourg – Travaux de rénovation	Avant-projet détaillé en cours
7	CIPA à Echternach – Nouvelle construction – extension (52 lits)	Concours d'architectes en cours

8	Maison de soins à Steinfort	Etudes en cours
9	CIPA à Mondorf – Travaux de rénovation	Travaux réalisés

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « personnes âgées », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 3.720.384. - €



ACT



ACT



## **2.2. Secteur « adultes »**

En 2016, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 4 projets d'envergure comprenant des nouvelles constructions, des transformations, des extensions et des mises en conformité dans des foyers d'hébergement pour adultes en détresse, des foyers d'hébergement pour sans-abri et des services pour personnes adultes seules ou avec enfants.

	<b>Nom et lieu du projet</b>	<b>Situation du projet</b>
<b>1</b>	Foyer d'hébergement pour personnes adultes en détresse à Mersch – Travaux de transformation	Accord de principe
<b>2</b>	Foyer d'hébergement pour personnes adultes en détresse à Hautbellain – Travaux de rénovation	Projet réalisé
<b>3</b>	Foyer d'hébergement pour personnes sans-abri à Esch-sur-Alzette – Nouvelle construction	Planification en cours
<b>4</b>	Exploitation horticole et locaux de formation à Bertrange – Nouvelle construction	Projet réalisé

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « adultes », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 134.793,67.- €.



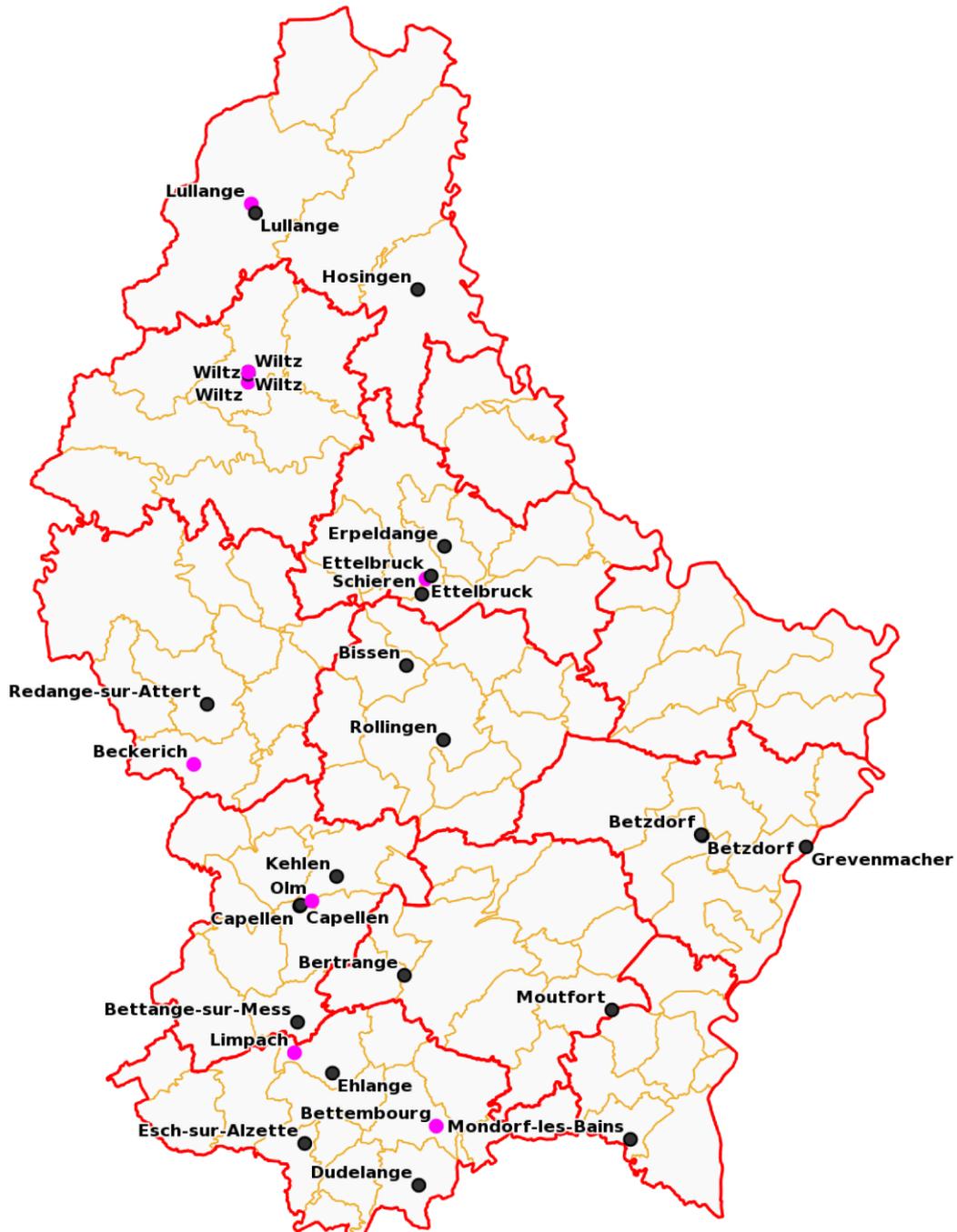
ACT

### 2.3. Secteur « handicap »

En 2016, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 17 projets d'envergure comprenant des nouvelles constructions, des transformations, des extensions et des mises en conformité dans des services d'hébergement, des services d'emploi ou « ateliers protégés » et des services d'activités de jour pour les besoins des personnes handicapées.

	<b>Nom et lieu du projet</b>	<b>Situation du projet</b>
1	Construction d'une structure d'hébergement à Mertzig – Nouvelle Construction	Projet réalisé
2	Construction d'un lieu de vie et structure d'activités de jour à Rambrouch – Nouvelle construction	Phase finale
3	Création d'une structure d'hébergement à Boxhorn - Travaux de rénovation et transformation d'un existant	Phase finale
4	Création d'une structure d'hébergement à Luxembourg - Travaux d'extension et de rénovation	Phase finale
5	Construction d'un atelier protégé à Limpach (première phase) – Nouvelle construction	Phase finale
6	Construction d'un atelier protégé à Limpach (deuxième phase) – Nouvelle construction	Avant-projet détaillé en cours
7	Construction d'un atelier protégé et centre de jour à Lullange – Nouvelle construction	Phase finale
8	Travaux d'extension et de rénovation de plusieurs bâtiments pour la création d'une structure d'hébergement à Ettelbrück	Travaux en cours
9	Création d'un centre d'accueil pour des personnes souffrant d'un handicap psychique à Useldange - Nouvelle construction	Avant-projet réalisé
10	Construction d'un atelier protégé à Olm - Nouvelle construction	Avant-projet détaillé en cours
11	Construction d'une structure d'hébergement à Heisdorf - Nouvelle construction	Avant-projet détaillé en cours
12	Construction d'une structure d'hébergement à Roodt-sur-Syre - Nouvelle construction	Travaux en cours
13	Construction d'un centre d'accueil pour personnes handicapées avec des troubles du comportement à Betzdorf - Travaux de rénovation et de transformation	Accord de principe
14	Rénovation d'une structure d'hébergement à Grevenmacher	Avant-projet réalisé
15	Construction et rénovation d'ateliers protégés à Wiltz	Etudes en cours
16	Agrandissement d'un atelier à Bettembourg	Avant-projet sommaire en cours
17	Construction d'une structure d'hébergement à Frisange - Nouvelle construction	Avant-projet sommaire en cours

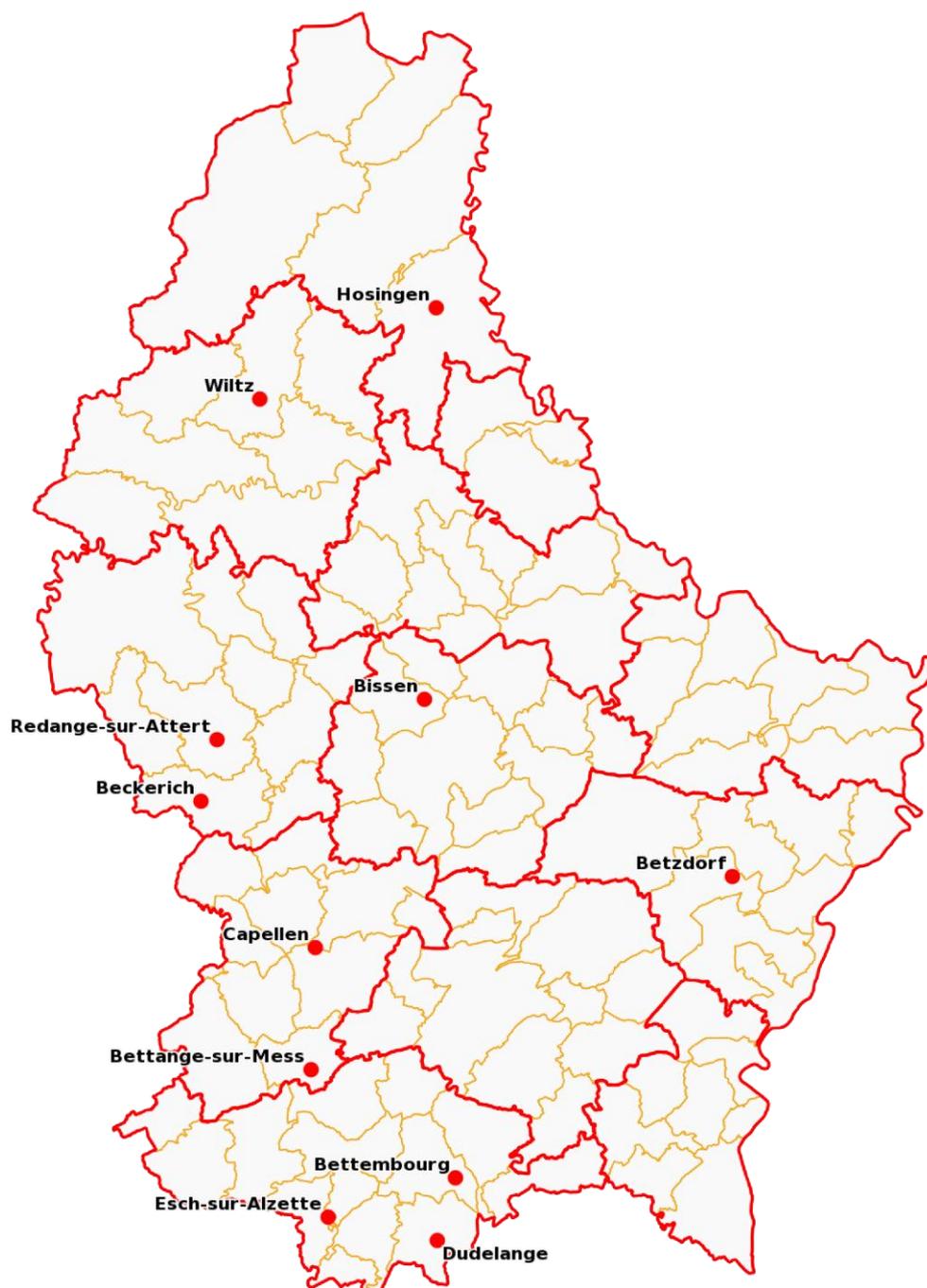
Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « handicap », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 10.558.159,41.- €.



ACT



ACT



ACT



ACT

#### **2.4. Secteur « égalité des chances »**

En 2016, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 1 projet d'envergure comprenant une mise en conformité et transformation dans un service d'hébergement pour femmes, filles et femmes avec enfants.

	<b>Nom et lieu du projet</b>	<b>Situation du projet</b>
<b>1</b>	Foyer d'hébergement pour femmes, filles et femmes avec enfants à Luxembourg – Travaux de mise en conformité et de transformation	Accord de principe

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « égalité des chances », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent 145.194,25.- €.



ACT

## **2.5. Secteur « OLAI »**

En 2016, le Service Infrastructures socio-familiales a travaillé sur 1 projet d'envergure relatif à la construction de nouveaux centres d'hébergement pour demandeurs de protection internationale.

	<b>Nom et lieu du projet</b>	<b>Situation du projet</b>
<b>1</b>	Nouveau centre d'hébergement pour demandeurs de protection internationale à Dudelange	Projet réalisé

Dans le cadre de l'exécution du programme du secteur « OLAI », les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 3.863.670,31.- €.

## **2.6. Services de consultation**

Dans le cadre de l'exécution du programme des Services de consultation, les dépenses par le biais du fonds spécial pour le financement des infrastructures socio-familiales s'élèvent à 141.484,58.- €.

### *3. Contrôle des conditions d'agrément*

En 2016, le service infrastructures socio-familiales a effectué 140 visites des lieux et 17 avis sur plans dans le cadre du contrôle des conditions d'agrément concernant les infrastructures des secteurs et services suivants :

- personnes handicapées (35),
- personnes âgées (96),
- personnes adultes seules ou avec enfants (7),
- filles, femmes et femmes avec enfants (2),

## **VI. Administrations publiques**

### *1. Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration (OLAI)*

#### **Introduction**

Pour la deuxième année consécutive l'année 2016 a été marquée par l'afflux massif de demandeurs de protection internationale (DPI).

La restructuration de l'Office luxembourgeois de l'Accueil et de l'Intégration (OLAI) et sa réorganisation dont les grandes lignes ont été décidées et amorcées en 2015 ont été poursuivies en 2016. L'afflux massif continu de DPI représente un défi à plus d'un titre ; à commencer par les aspects logistiques (hébergement, alimentation, aides matérielles etc) en se poursuivant au niveau du personnel qui œuvre quotidiennement afin d'assurer un accueil adéquat aux DPI en passant par

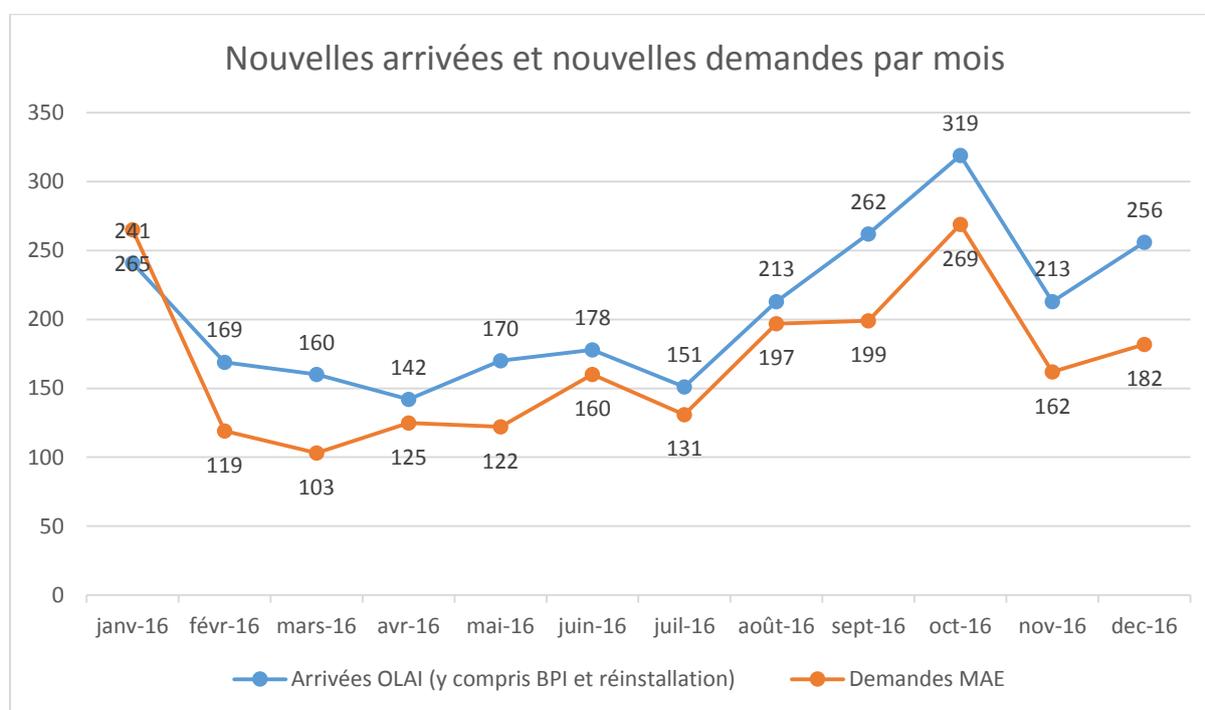
l'appareil administratif et financier de l'OLAI. A cela s'ajoute qu'une bonne communication interne et externe des politiques mises en œuvre et la définition d'une politique d'intégration adaptée ne doivent pas être en reste.

Après une mise en contexte relative à la continuation de l'afflux massif de DPI en 2016, le présent rapport d'activité passera en revue les axes principaux qui ont dominé les travaux au sein des différentes divisions de l'OLAI durant l'année écoulée.

### **1.1. L'afflux massif de demandeurs de protection internationale : une situation qui se poursuit**

Pour l'année 2015, 2.447 demandes de protection internationale ont été enregistrées auprès de la Direction de l'Immigration du Ministère des Affaires étrangères et européennes. 2.034 demandes ont été enregistrées durant l'année 2016.

D'une manière générale, l'OLAI a enregistré en 2016 un afflux continu avec en moyenne 200 arrivées par mois. Sur l'année 2016 l'OLAI a ainsi relevé 2.474 nouvelles arrivées.



L'écart entre les demandes déposées au Ministère des Affaires étrangères et européennes et les nouvelles arrivées à l'OLAI s'explique par un certain nombre de personnes accueillies par l'OLAI ne se présentant pas à la Direction de l'Immigration afin de déposer leur demande formelle de protection internationale. Il peut également s'agir de personnes arrivées dans le cadre du programme de réinstallation, de regroupements familiaux, de disparitions spontanées ou de DPI ou BPI qui font une deuxième demande auprès du Ministère des Affaires étrangères et européennes.

Contrairement aux années précédentes, le décalage temporaire entre l'arrivée des personnes, leur accueil dans les structures d'hébergement de l'OLAI et l'ouverture formelle de la demande de protection internationale, a par contre été réduit par un effort concerté des deux administrations (OLAI et Direction de l'Immigration) à 1 ou 2 jours ouvrables. Comme les nouvelles arrivées sont orientées et identifiées beaucoup plus rapidement par le Ministère des Affaires étrangères et

européennes, cette optimisation des procédures améliore non seulement de manière significative la qualité de l'accueil des personnes, mais aussi la situation au niveau de la sécurité nationale.

En décembre 2016 l'OLAI hébergeait 3.095 personnes dans ses structures. Cela correspond à un taux d'occupation de 76% en prenant en compte les capacités utilisées pour répondre à des configurations familiales. L'afflux continu de DPI représente par ailleurs au niveau des capacités d'accueil un défi permanent. Le présent rapport y reviendra sous le chapitre I « *L'encadrement de l'afflux massif* ».

## **1.2. Nouvelle gouvernance installée et restructuration consolidée**

La réorganisation amorcée par le nouveau directeur à la tête de l'OLAI dès 2015 a été consolidée tout au long de l'année 2016.

Un nouvel organigramme, subdivisé en plusieurs divisions, a été mis en place suite au recrutement de nouveaux agents. Au comité de coordination, composé des chefs de division et chefs de division adjoints, a été ajouté un nouvel organe décisionnel composé du directeur et de deux suppléants disposant d'une délégation de signature : le comité de direction (Chef de Division Accueil et Chef de Division Administration et Finances). Ces deux comités se réunissent régulièrement, au moins deux fois par mois, afin d'arrêter la marche et les démarches réglementaires pour transposer les décisions politiques en matière d'accueil et d'intégration.

La cellule direction, chargée d'assurer la communication interne et externe de l'OLAI, ainsi que le suivi des dossiers de la direction, a été renforcée par deux nouveaux agents. La direction s'est ainsi réorganisée pour assurer un meilleur suivi des différents dossiers en interne et soutenir les différentes divisions et afin d'améliorer la communication avec les partenaires externes de l'OLAI, soit les partenaires ministériels, associatifs, et les communes en particulier. La cellule direction a développé le volet communication en fournissant un important travail d'information de ses partenaires, du grand public et des médias nationaux.

Une nouvelle stratégie de communication et d'information a été élaborée, prévoyant :

- l'élaboration de brochures d'information évolutives destinées aux DPI ;
- un concept pour le renouvellement du site Internet ;
- un projet de fiches techniques informatives pour la formation des futurs agents et du personnel encadrant ;
- la mise à disposition d'un « Kit communes » et l'accompagnement des communes souhaitant organiser des soirées d'information pour leurs résidents ou les associations locales ;
- un manuel d'information destiné aux administrations communales qui accueillent des réfugiés et DPI sur leur territoire ;
- le développement d'outils de sensibilisation et d'information pour le grand public dans le cadre d'une campagne nationale pour l'inscription des non-luxembourgeois sur les listes électorales en vue des élections communales en 2017, comportant un dépliant en 10 langues, des affiches en 5 langues, des kits d'information, que l'OLAI mettra à disposition des communes et associations intéressées. Un site web opérationnel en 5 langues et une page Facebook font également partie intégrante de la campagne.

La cellule direction a assumé un rôle de coordination en assurant le lien entre les différentes divisions, en mettant en place de nouveaux partenariats avec des associations locales et en répondant au besoin grandissant d'information du grand public, suite à l'émergence de très nombreuses initiatives de

soutien des DPI et BPI, notamment l'appel à projet de l'œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, qui a porté le bénévolat auprès des réfugiés sur le devant de la scène médiatique.

## **A. L'encadrement de l'afflux massif**

### a. Consolidation des efforts au niveau de l'accueil des DPI

Toute personne déposant une demande de protection internationale au Grand-Duché de Luxembourg peut bénéficier pendant la durée de la procédure d'aides matérielles qui incluent la mise à disposition d'un hébergement, la fourniture de repas ou de denrées alimentaires ou encore les soins médicaux de base. Cette fourniture d'aides matérielles est assurée par la Division Accueil de l'OLAI, qui est aussi responsable du suivi social et de l'encadrement pédagogique des DPI résidant dans ses structures d'hébergement.

Outre les DPI en procédure, l'OLAI a comme public cible toutefois aussi :

- des DPI dont la demande de protection internationale n'a pas abouti,
- des bénéficiaires de protection internationale (BPI),
- des DPI ayant obtenu un séjour temporaire.

### b. Structures d'hébergement pour DPI

Le système de logement de l'OLAI prévoit l'hébergement séquentiel du DPI en trois étapes :

- Dès son arrivée sur le territoire, la personne est hébergée dans une structure d'hébergement de Phase 1, actuellement le foyer LuxExpo, jusqu'à la présentation de sa demande de protection internationale auprès du Ministère des Affaires étrangères et européennes; ce séjour ne devrait pas dépasser les 72 heures ;
- Après la présentation de sa demande, le DPI passe dans une structure d'hébergement de Phase 2. Ici les besoins spécifiques du DPI seront identifiés (médicaux, psychologiques, scolarisation des enfants...) et la personne sera orientée en conséquence pour la suite. En théorie ce séjour ne devrait pas dépasser quelques semaines, mais varie suivant les disponibilités d'hébergements adaptés.
- Ensuite, et pour l'ensemble de la durée de traitement de la demande de protection internationale, le DPI sera logé dans un des structures de Phase 3, les foyers durables.

L'hébergement de DPI en raison du manque de structures est l'une des missions les plus ardues de l'OLAI. Fin 2016, l'OLAI disposait de 360 lits en Phase 1 ; de 308 lits en Phase 2 et de 3.640 lits en Phase 3 ; l'ensemble de ces capacités d'hébergement est réparti sur 93 sites différents. La fermeture de sites existants à cause des échéances de contrats, d'impératifs sanitaires ou de maîtrise de risque pose l'administration devant un défi quotidien de trouver d'autres structures disponibles.

La gestion et l'entretien de ces sites est assurée par la Division Accueil – Logement de l'OLAI, y inclus son atelier technique. À cela s'ajoute la fourniture de repas ou de denrées alimentaires.

La majorité des structures d'hébergement, notamment les foyers durables, fonctionne sans aucun personnel encadrant permanent sur place. Toutefois, l'OLAI a continué à élargir le nombre de structures d'hébergement dont la gestion quotidienne et le suivi social des DPI hébergés sont confiés à des partenaires externes, notamment la Croix Rouge, la Caritas et l'ASTI. De plus, pour certains foyers accueillant un grand nombre de personnes et/ou des personnes vulnérables du personnel de gardiennage permet d'assurer une permanence physique.

- **Taux d'occupation et population hébergée**

Fin 2016, l'OLAI logeait 3.095 personnes dans ses structures, avec les foyers durables de Phase 3 affichant un taux d'occupation moyen de 76%.

Comme il s'avère très difficile pour les réfugiés, notamment les familles, de trouver un logement dans les semaines ou mois qui suivent l'obtention de leur statut, de nombreux BPI ou bénéficiaires de la protection subsidiaire continuent à loger dans les structures de l'OLAI. Depuis 2015 ce chiffre est en constante augmentation pour atteindre autour de 23% de la population hébergée fin 2016. Comme les regroupements familiaux des nouveaux BPI s'intensifient parallèlement, ceci pose un problème de capacité substantielle pour l'administration.

Notons également que 14% des personnes hébergées sont en attente de retour dans un autre pays, comme leur demande de protection internationale n'a pas pu être accordée.

De par sa mission, l'OLAI est confronté à une multitude d'ethnies, de langues et de nationalités. Ainsi, en décembre 2016, l'OLAI hébergeait des personnes de 65 nationalités différentes, ce qui pose des configurations de cohabitation très hétéroclites dans les logements collectifs. Les nationalités les plus représentées sont la Syrie (25% des personnes hébergées), l'Iraq (20%), et l'Afghanistan (7%). À noter que plus que 20% des personnes hébergées par l'OLAI proviennent de l'un des pays du Balkan (toutes nationalités confondues).

### c. Suivi social, aides matérielles et assistances, encadrement pédagogique

Chaque DPI au Grand-Duché de Luxembourg est accueilli dès son arrivée à l'OLAI pour recevoir des explications sur ses droits et devoirs, l'aide sociale (aide matérielle et financière) et la prise en charge des frais médicaux. Le service social a ainsi assuré 268 séances d'information aux DPI nouveaux arrivants.

Pour bénéficier des aides matérielles, un membre de chaque famille doit se présenter à un rythme mensuel à l'accueil de l'OLAI. À ceci s'ajoute toute personne qui a une question sur les aides matérielles ou les conditions d'accueil qui lui sont fournies et qui s'adresse aux guichets. Ainsi, à titre d'exemple, au mois d'octobre 2016, 1.222 personnes ont été reçues par l'accueil.

En ce qui concerne le suivi social individuel des DPI, chaque assistant social de l'OLAI a assuré le suivi social d'environ 150 personnes logées dans les foyers de l'OLAI et d'environ 300 personnes logées dans les foyers gérés par les prestataires gestionnaires. Au mois d'octobre 2016, chaque assistant social a en moyenne effectué 50 consultations individuelles. Parmi les questions et problèmes exposés, ceux ayant trait au logement, aux questions financières et l'accès à la formation, ont été les plus fréquents.

Au mois de juin 2016, le service « *Lëtzebuurger Integratiouns – a Sozialkohäsiouns-zenter* » (LISKO) a été créé en vue de faciliter l'intégration des bénéficiaires de protection internationale (BPI) au Luxembourg. Dès lors l'équipe sociale de l'OLAI avec l'étroite collaboration de l'équipe de la LISKO assurent le suivi social des BPI logés dans les foyers de l'OLAI. Les thèmes principaux du suivi social sont la recherche de logement, l'aide dans les démarches administratives, l'aide à l'apprentissage de langue et/ou formation.

À côté du suivi social et de la gestion administrative des aides matérielles et financières, l'OLAI assure ponctuellement à travers son équipe éducative des activités éducatives et de loisirs pour les personnes logées dans ses structures. Il s'agit notamment d'activités périscolaires et les activités de vacances

pour les enfants ou de guidances individuelles visant plus particulièrement des familles dans le domaine de l'éducation et de la promotion de la santé.

Au défi du nombre de nouveaux arrivants se sont ajoutés les difficultés liées à l'origine des personnes à encadrer ; les problèmes de traduction et d'interprétariat avec les personnes en provenance d'Afghanistan et d'Érythrée, mais aussi les traumatismes des personnes ayant fui dans des conditions dramatiques les conflits armés au Moyen Orient. D'autres thématiques récurrentes dans la prise en charge sociale des personnes sont liées à l'administration des aides et appuis dans le cadre de la procédure, la prise en charge de personnes présentant un handicap physique ou mental, ou encore des maladies chroniques, la gestion de vie en communauté dans un foyer ou encore les relations personnelles et intrafamiliales (séparation du couple, violence conjugale, décès du conjoint, fugue d'un enfant mineur, regroupement familial).

#### d. Programmes de réinstallation et solidarité européenne

Dans le contexte des décisions prises au niveau européen en réaction à la crise migratoire, le Luxembourg a pris des engagements en matière de réinstallation et en matière de relocalisation.

Ainsi, lors du Conseil « *Justice et Affaires intérieures* » du 20 juillet 2015 qui a décidé de la réinstallation de 22.504 personnes déplacées provenant de l'extérieur de l'UE et ayant manifestement besoin d'une protection internationale, le Luxembourg s'est engagé à réinstaller 30 personnes. Une mission de sélection aura lieu au cours de l'année 2017.

Suite à l'accord du 18 mars 2016 conclu entre l'Union européenne et la Turquie, de procéder pour chaque Syrien réadmis par la Turquie au départ des îles grecques, à la réinstallation d'un autre Syrien de la Turquie vers l'un des Etats membres de l'UE, le Luxembourg s'est engagé à réinstaller un total de 190 personnes. Jusqu'à la fin de l'année 2016, 52 personnes ont été réinstallées dans ce contexte.

Outre ces efforts au niveau européen en matière de réinstallation, le Luxembourg s'est engagé à réinstaller 20 Syriens ayant manifestement besoin d'une protection internationale suite à l'appel lancé par l'UNHCR lors de la Conférence à Genève du 30 mars 2016. Une mission de sélection aura lieu au cours de l'année 2017.

Selon la décision du Conseil (EU) 2015/1523 du 14 septembre 2015 prévoyant de relocaliser 32.238 personnes qui se trouvent sur le territoire de l'Union européenne, le Luxembourg a accepté d'accueillir 320 demandeurs de protection internationale jusqu'à la fin de l'année 2017, dont 192 personnes se trouvant en Italie et 128 personnes se trouvant en Grèce.

Selon la décision du Conseil (EU) 2015/1601 du 22 septembre 2015 qui retient la relocalisation de 120.000 personnes, le Luxembourg accueillera, jusqu'à la fin 2017, 237 personnes dont 56 personnes se trouvant en Italie et 181 personnes se trouvant en Grèce.

Dans le contexte de la mise en œuvre de ces décisions, le Luxembourg a été le premier Etat membre à relocaliser un groupe de 30 personnes d'origine syrienne et irakienne au Luxembourg en date du 4 novembre 2015 en provenance de la Grèce.

Au total jusqu'à la fin de l'année 2016, 61 personnes sont été relocalisées de l'Italie et 136 personnes ont été relocalisées de la Grèce.

## B. L'intégration

En 2016, l'OLAI a continué à travailler sur la cohérence des actions menées en termes d'intégration avec la politique mise en œuvre dans le cadre de ses programmes et de ses relations avec ses partenaires.

La Division Intégration a commencé à élaborer des projets pilotes afin de cibler également les DPI dans le cadre de ses programmes d'intégration.

### a. Le Contrat d'accueil et d'intégration (CAI)

En 2016, les changements organisationnels décidés en 2015 ont porté leurs premiers fruits. En 2015, un projet pilote avait départagé le processus de signature du CAI en deux parties :

- une session d'information collective (SIC) en différentes langues assurée par une partie des formateurs d'instruction civique ayant reçu une formation spécifique à cet effet,
- un entretien individuel avec un membre du personnel de l'OLAI permettant de constituer un dossier, de signer le contrat et de poser des questions individuelles en relation avec l'intégration au Luxembourg.

Ce système a été continué en 2016 et ainsi 210 SIC ont accueilli les futurs signataires du CAI en semaine ainsi que le samedi matin. Les séances ont eu lieu en langue française (73 séances) et anglaise (86 séances), mais aussi en portugais, serbo-croate, allemand, espagnol et italien ainsi qu'avec traduction arabe et chinoise.

511 personnes ont accompli leur CAI avec succès et ont été invitées à une des deux remises officielles de certificats de fin de CAI en présence du Ministre de la Famille et de l'Intégration. En parallèle au maintien de la gestion quotidienne, la Division a continué ses travaux de mises à plat des prestations du contrat d'accueil et d'intégration ayant pour objectif de maintenir la qualité tout en augmentant le nombre de signataires.

En 2016, avec l'afflux massif et les perspectives d'intégration accrues des DPI, la Division Intégration a mis en place un certain nombre de projets pilotes. Ces projets pilotes avaient pour objectif d'une part de tester les approches prônées en matière d'intégration, de tester le dispositif actuel en termes d'adaptabilité et de créer des synergies avec les programmes existants. Le CAI étant un instrument d'intégration ouvert à tous, l'OLAI a lancé une analyse du CAI en matière d'adaptabilité à un groupe de bénéficiaires de la protection internationale (BPI).

Ainsi, des prestations du CAI (SIC et cours d'instruction civique) ont été proposées à un groupe de BPI arrivés au mois de mai 2016 dans le cadre de la réinstallation, afin de vérifier si le CAI est adapté à ce public cible spécifique. Un « *focus group* » a permis de récolter les impressions des intéressés. Les BPI ont notamment apprécié l'échange, lors des cours d'instruction civique, avec des personnes installées depuis plus longtemps au Luxembourg. Le groupe témoin était composé en grande partie par des personnes non alphabétisées, ce qui a permis de mieux comprendre les besoins de ces personnes eu égard au CAI. Les prestations du CAI étant adaptées à une diversité de publics, il en ressort que la communication dans le cadre de ces prestations doit être révisée afin de prendre en compte cette diversité. Suite à ce projet pilote, des outils de communication et d'information sous, notamment, sous forme « audio » sont en cours de développement afin de pouvoir proposer des supports de cours adaptés à ce groupe cible entre autres.

### b. Le projet pilote « Bienvenue au Luxembourg »

Alors que le CAI s'adresse aux ressortissants étrangers séjournant légalement sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg, un autre projet pilote en matière d'intégration a été mis en place à l'attention des DPI portant notamment sur l'égalité des chances entre femmes et hommes.

Le projet pilote mis en œuvre conjointement par l'OLAI, le Ministère de l'Égalité des Chances et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse visait à :

- Sensibiliser les DPI aux valeurs et aux grands principes qui sont le fondement du Grand-Duché du Luxembourg,
- Permettre à cette population cible de mettre en œuvre des comportements conformes à ces mêmes principes et valeurs, notamment pour ce qui a trait à l'égalité des femmes et des hommes et le respect mutuel.

Au cours de trois ateliers – « Photographie », « Dialogue joué », et « Poster » – les DPI sont amenés :

- à apprendre en interaction et par l'exemple, leurs droits mais aussi leurs devoirs au Luxembourg,
- à (re)produire des comportements valorisés au Luxembourg au regard des valeurs qui y ont cours.

A travers ces ateliers, il s'agit donc de transmettre aux DPI le message clef suivant: « *les femmes et les hommes, au Luxembourg, sont égaux en droit, en devoir, traitement, chance et valeur* ».

Basé sur le même modèle que les cours d'instruction civique du CAI, 18 formateurs ont été formés pendant 10 heures. La formation a abordé des questions de fond relatives à l'égalité entre hommes et femmes et l'éducation des adultes au Luxembourg mais a également donné des informations sur le contexte des DPI et leur accueil au Luxembourg. L'approche pédagogique et le contenu de la séance avaient été définis à l'avance et les formateurs ont été formés à la mise en œuvre.

Un duo de formateurs a ensuite dispensé des cours entre mai et mi-juillet 2016. Au total 18 cours organisés dans les foyers Logopédie, Monopol et Weilerbach ainsi qu'un cours organisé dans le Foyer « Millebaach », à l'intention d'un groupe de BPI réinstallés ont permis à 113 participants (78 hommes et 35 femmes) de s'informer, sur une base volontaire, sur les us et coutumes du Luxembourg.

Du projet pilote, il ressort qu'il est impératif de placer l'intégration au cœur du dispositif d'accueil dès les premières semaines d'arrivée des DPI et d'accompagner et soutenir le DPI qui souhaite œuvrer en faveur de son intégration.

### c. Les conventions sous forme de projets

Afin de poursuivre la démarche entreprise en 2015, dans le cadre des conventions avec les partenaires de l'OLAI en matière d'intégration à savoir le CLAE, l'ASTI et le CEFIS, les conventions 2016 se sont articulées davantage sous forme de projet incluant des indicateurs qualitatifs et quantitatifs à atteindre ainsi qu'un descriptif détaillé et un calendrier du projet. L'OLAI a conventionné en 2016 les projets suivants:

- ASTI
  - Accompagnement des communes dans le cadre de la mise en place d'actions et de politique en matière d'intégration,
  - Développement de projets pilotes prioritairement dans le cadre des mesures supplémentaires proposés dans le cadre du CAI,
  - Assurer la gestion du service de traduction orale directe.
  
- CLAE
  - Favoriser les expressions citoyennes et l'empowerment par le biais d'un bureau d'assistance technique,
  - Favoriser l'orientation, l'intégration et l'inscription dans la société luxembourgeoise.
  
- CEFIS
  - Mise en place d'une campagne de sensibilisation au niveau communal en collaboration avec des administrations communales et les CCCI (commission consultative communale d'intégration) en vue des prochaines élections communales de 2017,
  - Structurer l'offre d'information et de formation,
  - Mise en œuvre de recherches-actions afin de mettre en évidence les facteurs favorisant le processus d'intégration.

### **C. Ressources humaines et finances**

Alors que les travaux de la Division Administration et Finances étaient en fin d'exercice 2015 fortement dominés au niveau des ressources humaines par le recrutement de personnel, suite à l'afflux massif de DPI qui a commencé en août de la même année, l'année 2016 a été marquée par la consolidation de ces recrutements, la continuation de la mise en œuvre des réformes de la Fonction publique et la préparation d'une nouvelle vague de recrutement. Les dépenses de l'OLAI ont par ailleurs augmenté parallèlement à l'afflux continu de DPI.

#### a. Le recrutement de personnel supplémentaire nécessaire

Malgré les renforcements en personnel consentis en 2015 il a fallu se rendre à l'évidence qu'ils n'allaient pas suffire face à un afflux d'en moyenne 200 DPI par mois.

Grâce au renforcement en personnel décidé par le gouvernement en 2015, le ratio du personnel d'encadrement social de l'OLAI a pu être porté à 1 ETP pour 160 DPI (avant 1 ETP par 190 DPI). A titre de rappel il convient de relever que pour les structures d'hébergement durables, les accords de collaboration conclus entre l'OLAI et ses partenaires gestionnaires ont déterminé un ratio d'encadrement de 1 ETP en personnel d'encadrement social soit pour 30 ou 50 DPI.

Face à cette situation le gouvernement a de nouveau réagi en décidant le recrutement de personnel encadrant supplémentaire permettant de ramener le ratio au niveau de l'OLAI à 1 ETP d'encadrement social pour 50 DPI.

En même temps il a été décidé de renforcer l'équipe des agents d'accueil. En effet, tout DPI logé dans les structures de l'OLAI doit se présenter mensuellement auprès des agents d'accueil dans les guichets

de l'OLAI pour obtenir des bons d'achat, des bons donnant droit à des visites médicales ou des titres de transport.

Il en va de même des gestionnaires de structure qui assurent le logement et le relogement de DPI dans les structures d'hébergement ainsi que le suivi logistique de l'entretien de ces dernières. Aussi, l'atelier technique qui s'occupe du matériel à acheminer pour les structures d'hébergement s'est vu consentir des postes supplémentaires.

Afin d'accompagner adéquatement au niveau administratif le défi logistique de l'accueil de DPI il a également été décidé de doter l'OLAI du personnel nécessaire. En effet, cette administration est amenée à élaborer des marchés publics (alimentation, gardiennage, nettoyage et nettoyage de linge) avec le grand nombre de personnes à accueillir. L'OLAI entend à cette fin charger une équipe essentiellement dédiée à l'élaboration et au suivi des marchés publics tout comme à un contrôle de qualité encore davantage soutenu de ses structures.

Enfin, il sera également procédé au renforcement dans le domaine des ressources humaines afin de cibler encore davantage le développement des compétences et la formation continue du personnel de l'OLAI et plus particulièrement des agents de la division accueil qui sont au contact avec les DPI.

## b. Finances

L'afflux massif de DPI en 2016 s'est traduit en une augmentation très importante des dépenses de l'OLAI. Ainsi, les dépenses pour l'accueil des DPI ont plus que doublé en 2016 par rapport à l'année précédente (+108%) après avoir déjà connu une hausse de 20% en 2015.

Au-delà des dépenses occasionnées par un nombre plus important de DPI accueillis, l'augmentation des frais résulte principalement d'un encadrement social (accords de collaboration avec la Croix-Rouge, Caritas et l'ASTI) et d'un gardiennage renforcés. S'y ajoutent des charges de location et d'entretien plus importantes des foyers exploités par l'OLAI. Par ailleurs, l'OLAI a recouru à des prestataires externes pour la coordination de certaines tâches (gardiennage, restauration, nettoyage, entretien technique) au sein des structures d'hébergement nouvellement prises en exploitation.

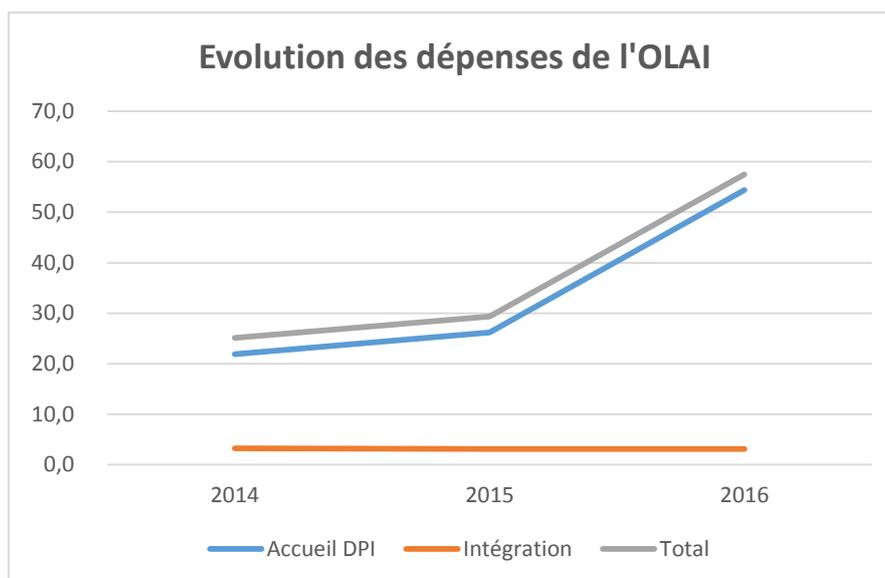
D'autre part, le nombre plus important de DPI accueillis ne s'est pas encore entièrement traduit en une augmentation parallèle des moyens déployés pour les mesures d'intégration dans la société luxembourgeoise.

L'OLAI amplifiera ses efforts en 2017 en matière d'intégration des personnes étant bénéficiaires d'une protection internationale et des autres arrivants au Luxembourg de sorte que les dépenses devraient également s'accroître.

*(en mio. EUR)*

	2014	2015	2016	Var. 2015/14	Var. 2016/15
Accueil DPI	21,9	26,2	54,4	19,6%	107,6%
Intégration	3,2	3,1	3,1	-2,8%	-1,1%
<b>Total</b>	<b>25,1</b>	<b>29,3</b>	<b>57,5</b>	16,7%	96,0%

\*Le total inclut les dépenses de l'OLAI qui transitent par l'article budgétaire 00.6.33.001 du Haut-Commissariat à la Protection Nationale (HCPN).



#### D. Le volet européen

L'OLAI avec sa cellule direction suit aussi les développements politiques au niveau européen et international concernant les domaines de migration, d'intégration et d'accueil.

La cellule direction assure la coordination de la représentation de l'OLAI dans les divers groupes d'experts et groupes de travail où la migration, l'intégration ou l'accueil sont à l'ordre du jour et suit activement les évolutions et décisions prises.

Assurant le suivi des migrations, l'OLAI est représenté dans le Comité directeur du « European Migration Network (EMN) » et est membre du Système d'observation permanent des migrations (SOPEMI) qui se trouve sous l'égide du Groupe de travail sur les migrations de l'OCDE. Chaque année l'OLAI contribue, comme tous les pays membres, au rapport annuel du SOPEMI « *Perspectives des migrations internationales* » et publie un rapport annuel sur les migrations au Luxembourg.

Dans le domaine de l'intégration, l'OLAI suit le développement du groupe de travail « *migration, expulsion et intégration* » (JAI – Justice et Affaires Intérieures) et participe aux réunions où le volet intégration est à l'ordre du jour.

L'OLAI est également membre du « *European Integration Network* » (EIN), où chaque Etat membre est représenté par un expert, afin de faire des échanges sur les bonnes pratiques dans le domaine de l'intégration. L'OLAI participe aussi à divers comités et groupes d'experts dans le domaine de la diversité et l'anti-discrimination (comme la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance - l'ECRI).

Dans le domaine de l'asile, l'OLAI représente le Luxembourg au sein de l'EASO (Bureau européen d'appui en matière d'asile) et fait partie du réseau informel EPRA (European Platform of Reception Agencies).

L'OLAI suit également la réforme du régime d'asile européen commun et participe activement aux réunions touchant à l'accueil.

## E. Programme européen – Fonds « asile, migration et intégration »

Le Fonds «*Asile, migration et intégration* » a été créé par le Règlement (UE) n°516/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014. Il a pour objectif général de contribuer à la gestion efficace des flux migratoires ainsi qu'à la mise en œuvre, au renforcement et au développement de la politique commune en matière d'asile et d'immigration, dans le plein respect des droits et principes consacrés dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. Le programme national du Luxembourg prévoit un montant de 12.837.577 euros pour la mise en œuvre des actions dans le domaine de l'asile, de la migration, de l'intégration et du retour.

L'OLAI est l'autorité responsable (AR) de la mise en œuvre de l'AMIF et la Direction de l'immigration du ministère des Affaires étrangères et européennes est l'autorité déléguée (AD). L'OLAI est responsable du management de l'ensemble du programme ainsi que de sa mise en œuvre opérationnelle. De plus, l'OLAI est l'interlocuteur de la Commission européenne à laquelle elle transmet tous les rapports, demandes de paiements et autres documents requis justifiant une bonne gouvernance du Fonds.

En 2016, la Division Intégration et Diversité, en collaboration avec la Division Administration et Finances, a poursuivi le conventionnement et le suivi de douze projets sélectionnés lors des deux appels à projets lancés en 2015. En outre, l'OLAI a lancé un appel à projets en fixant la date limite de dépôt des demandes de cofinancement au 30 septembre 2016.

Suite à cet appel, 15 demandes de cofinancements ont été introduites dont 5 projets ont été sélectionnés par le comité de sélection et de suivi, composé de représentants du :

- Ministère des Affaires étrangères et européennes
- Ministère de la Culture
- Ministère de l'Economie
- Ministère de l'Egalité des chances
- Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
- Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région
- Ministère de l'Intérieur
- Ministère de la Santé
- Ministère du Travail et de l'Emploi, de l'Economie sociale et solidaire
- Syvicol
- Conseil national pour étrangers (CNE)

Ces 5 projets avec une durée de mise en œuvre maximale de 3 ans, vont démarrer au courant de l'année 2017.

Par ailleurs, l'OLAI a organisé en date du 21 juin 2016, le premier comité de porteurs de projets de l'AMIF. Ce comité a réuni tous les porteurs de projets et de nombreux partenaires dont notamment des représentants de ministères, des gestionnaires d'autres fonds européens au Luxembourg et l'UNHCR. Le comité consiste en une plate-forme d'échanges, d'information et de création de synergies dont l'objectif est de s'échanger sur les bonnes pratiques et les expériences, d'augmenter les capacités de réalisation des projets et de renforcer le cadre commun de travail et de coopération. Cette première rencontre a favorisé le travail en réseau et a permis aux participants de s'échanger en trois ateliers sur les sujets suivants « *Renforcement du système de prise en charge des DPI : enjeux et perspectives* », « *Empowerment du public cible et processus d'intégration* » et « *Interaction comme facteur de cohésion sociale* ».

Il convient enfin de mentionner les travaux de renforcement des capacités des porteurs de projets afin de les outiller et de les assister au mieux dans la réalisation de leur projet. A cet effet, différents supports méthodologiques ont été élaborés et un accent a été mis sur le dispositif d'évaluation du programme et des projets ainsi que la consolidation du système d'indicateurs.

Liste des projets cofinancés par l'OLAI au cours de l'année 2016 (disponible sur le site internet de l'OLAI)

- 4 Motion - Peertraining, pour une intégration partagée,
- AMCHAM – Empowerment économique des ressortissants de pays-tiers,
- ASTI – Réussir sa migration,
- CLAE – InSitu Jobs,
- Cohabitation – Favoriser l'intégration à travers l'habitat intergénérationnel,
- Croix-Rouge luxembourgeoise – Répondre à la vulnérabilité du DPI,
- Doheem versuergt ASBL – Services des Aides et Soins de la Croix-Rouge – Des mots pour guérir,
- Entente sans frontières – Pont de l'entente,
- Fondation Caritas : DPI – Santé mentale,
- IMS - TCN Job – guidelines pour les employeurs,
- multi-LEARN Institute for Interaction and Development in Diversity asbl - Luxembourg: ton pays - mon pays: la construction d'images mutuelles du Luxembourg par la technologie participative.
- Piratenpartei - Mobile Assisted Language Tool – MALT.

## F. Charte de la diversité

En 2016, la Charte de la Diversité Lëtzebuerg, a accueilli 23 nouveaux signataires augmentant le nombre d'organisations engagées en faveur de la diversité à 170.

La cérémonie de signature officielle, en présence du Ministre de la Famille et de l'Intégration et marraine de la Charte a clôturé la deuxième édition du Diversity Day. Cette journée nationale dédiée à la diversité a marqué un temps fort de l'agenda de la Charte en 2016. Plus de cinquante actions ont été organisées à travers le pays dont 8 ont bénéficié d'une visite officielle. Cette édition du Diversity Day a vu un nombre plus important d'actions communes entre entreprises et associations, notamment autour de la thématique des réfugiés.

2016 a également été l'année de la publication du deuxième baromètre « *Diversité et Entreprise* », qui offre un état des lieux des démarches entreprises en termes de gestion de la diversité au sein des organisations signataires de la Charte de la Diversité Lëtzebuerg. Ce baromètre a permis de constater que les entreprises signataires de la Charte ont mieux structuré leur politique diversité en se basant sur la méthodologie préconisée par le guide pratique « *Gestion de la Diversité* ». Des évolutions sont en cours, même si les effets ne se feront remarquer qu'à long terme, d'où l'intérêt de continuer à mesurer les tendances dans les démarches de mise en œuvre par les signataires. Ce baromètre a également mis en avant le rôle d'impulsion et d'inspiration du Comité pour la Charte de la Diversité, notamment en mettant en avant les sujets les moins thématiques par les signataires comme l'orientation sexuelle ou le handicap.

En tant que signataire de la Charte de la Diversité Lëtzebuerg, et à l'occasion du Diversity Day, l'OLAI a organisé une formation à l'attention du personnel.

Cette formation avait pour objectif de présenter les activités du groupe de travail diversité OLAI et de réfléchir avec les participants sur les mesures à mettre en place dans le futur en matière de diversité au sein de l'OLAI notamment en matière de ressources humaines.

## *2. Service national d'action sociale (SNAS)*

La mission principale du SNAS consiste à remplir les obligations découlant du chapitre II de la loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti (loi RMG).

Il élabore notamment les statistiques annuelles relatives aux bénéficiaires des prestations au titre du revenu minimum garanti qui sont présentées sous le point 2.5 ci-après.

### **2.1. Organisation du SNAS**

Dans l'exécution de ses missions, le SNAS comprend au 31 décembre 2016, quinze agents publics (dont trois agents à mi-temps et deux agents en service à temps partiel de 75%) et quatre collaborateurs bénéficiaires de l'indemnité d'insertion.

Le SNAS - particulièrement en ce qui concerne l'organisation et le suivi des activités d'insertion professionnelle prévues à l'article 10(1) de la loi - est assisté par les services régionaux d'action sociale (SRAS). Ceux-ci ont été créés sur base de l'article 38 de la loi RMG et sont gérés par des organismes gestionnaires privés ou par des offices sociaux communaux. Les droits et devoirs de ces services, dont le nombre est de 8 (avec 26,25 postes ETP), sont réglés par convention à passer avec le Gouvernement.

### **2.2. Exécution des dispositions du chapitre II de la loi RMG**

En exécution des dispositions en question, le SNAS assure notamment en son sein:

- **L'accueil des personnes demandant l'indemnité d'insertion :**

En 2016, 2749 convocations ont été envoyées aux personnes éligibles pour une indemnité d'insertion pour participer à une réunion d'information au SNAS-Accueil, destinée à les informer de leurs droits et devoirs et à les orienter vers le SRAS compétent ; 628 personnes ont dû être convoquées par lettre recommandée à un deuxième rendez-vous suite au non-respect de la première invitation ; 147 notifications d'annulation ont dû être envoyées, puisque les personnes ne répondaient pas à la convocation par lettre recommandée; s'y ajoutent 78 notifications d'annulation prises suite au non-respect d'un rendez-vous ultérieur auprès du SRAS.

Parmi les participants à la réunion d'information, 70% ont choisi de participer en langue française et 30% ont choisi de participer en langue luxembourgeoise/allemande.

Pour des cas particuliers, des entretiens individuels sont accordés ; 13 entretiens de cette sorte ont eu lieu en 2016.

En sus, 187 requérants, ayant déjà fait l'objet d'une notification d'annulation ou d'un retrait d'une prestation au titre du RMG, ont été invités en 2016 à un entretien individuel respectivement à une réunion d'information au SNAS avant l'instruction de leur nouvelle demande par le Fonds

national de solidarité (FNS) et sur demande de ce dernier ; de ces 187 requérants, 169 se sont présentés au SNAS et 18 étaient absents et ont par conséquent eu une annulation de leur nouvelle demande.

- L'accueil des personnes bénéficiaires de protection internationale (BPI) :

À partir de 2015, le SNAS-Accueil s'est vu confronté à une nouvelle catégorie de bénéficiaires du RMG, éligibles pour une indemnité d'insertion, à savoir celle des bénéficiaires de la protection internationale ou subsidiaire et majoritairement originaires du monde arabe; une procédure SNAS-Accueil spécifique pour cette clientèle arabophone a été appliquée de janvier à juillet 2016 comme suit : invitation, par courrier rédigé en langue française et accompagné d'une note explicative succincte en arabe, à des réunions d'information (ou entretiens individuels) avec interprétariat en arabe et 1<sup>ier</sup> entretien avec le SRAS en présence d'un interprète arabophone.

De janvier à juillet 2016, le SNAS-Accueil a adressé à 127 personnes une telle invitation spécifique et a organisé 87 1<sup>iers</sup> entretiens auprès de SRAS avec interprétariat en arabe.

Après concertation avec le *Lëtzebuenger Integratiouns- a Sozialkohäsiounscenter (LISKO)*, opérationnel à partir de juin 2016, et l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM), une nouvelle procédure en ce qui concerne l'accueil et l'orientation des personnes BPI a été instaurée au SNAS au cours du mois de juillet 2016 afin de rencontrer encore mieux les besoins de ces personnes respectivement afin de soutenir leur entrée sur le marché de l'emploi.

En application de cette nouvelle procédure, le SNAS fait, dans le cadre d'une réunion d'accueil et d'information avec interprétariat en arabe, un partage entre les personnes BPI parlant soit l'anglais, soit le français, soit l'allemand et celles qui ne parlent aucune des langues couramment pratiquées au Luxembourg permettant de briguer un emploi sur le marché de l'emploi.

En fonction de leur capacités linguistiques les personnes se voient soit octroyer un contrat d'insertion reprenant l'obligation de collaborer régulièrement avec l'ADEM, soit un contrat d'insertion les obligeant à une collaboration régulière avec le LISKO et à la participation à des cours de langue française. Toutes les personnes signant un contrat d'insertion de type « LISKO », reçoivent un bon pour participer à un cours de langue française à tarif réduit par le SNAS.

Pour les mois de juillet à décembre 2016, 203 personnes ont participé à une telle réunion, 116 personnes ont signé un contrat de type « LISKO » et 87 personnes ont signé un contrat reprenant l'orientation vers l'ADEM.

- Un SRAS :

Ce SRAS est composé de quatre assistants sociaux (3 ETP) qui assument la même mission que les SRAS conventionnés.

- La coordination et la guidance des SRAS :

A cet effet, le SNAS met à disposition des SRAS un VADEMECUM de directives et affecte quatre de ses agents (3,25 EPT) au pilotage sectoriel régional qui veille à l'application correcte des directives établies et qui intervient également si les relations entre le bénéficiaire et l'agent du service régional d'action sociale risquent de devenir conflictuelles.

- Le suivi des organismes gestionnaires prévus à l'article 13 de la loi RMG :

Afin d'y assurer une guidance professionnelle et un encadrement appropriés.

- Le contrôle de la gestion des indemnités d’insertion :

Cette tâche englobe des saisies, cessions et remboursements aux entreprises du secteur privé en ce qui concerne la participation aux frais de personnel prévue à l’article 13, alinéa 3 de la loi RMG, confiée à une agence fiduciaire, et le lien avec le FNS qui liquide les montants.

- La gestion et l’envoi des convocations de clients auprès de SRAS :

Le nombre de telles convocations était de 4.486 en 2016.

- L’examen et l’envoi des contrats d’insertion :

Les contrats sont signés en application de l’article 8 de la loi RMG (9667 en 2016). S’y ajoute l’examen des rapports (1329 en 2016) et avenants (6166 en 2016) y relatifs.

- Les décisions relevant de l’article 15 de la loi RMG :

En 2016, 1027 avertissements ont été adressés à des personnes ne respectant pas leur contrat d’insertion.

Le SNAS a dû prendre une décision telle que prévue à l'article 15 (2) de la loi RMG (concernant la perte de l’indemnité d’insertion et de l’allocation complémentaire pendant une durée de 3 mois) à plusieurs reprises (200 fois) ; ces décisions ont conduit à 128 retraits de toute prestation RMG.

- La gestion et l’envoi des notifications légales prévues :

En 2016, le nombre de notifications était de 2190.

### **2.3. Collaboration avec les services de l’Etat et organismes privés**

Le SNAS collabore avec les services de l’Etat et organismes privés, à savoir :

- Le Fonds national de solidarité (FNS) :

Le Commissaire de Gouvernement à l’action sociale est membre du comité-directeur du FNS.

- L’Administration du contrôle médical de la sécurité sociale :

En 2016, 316 personnes relevant de la compétence du SNAS ont été convoquées au contrôle médical de la sécurité sociale dont les conclusions ont été les suivantes :

Dispense définitive des activités d’insertion et de l’inscription à l’ADEM	152
Inaptitude transitoire au travail avec réexamen	76
Apte au travail sans réexamen	86
Apte au travail avec réexamen	2
<b>TOTAL</b>	<b>316</b>

S’y ajoutent 46 personnes qui étaient convoquées au contrôle régional étant donné qu’elles se trouvaient en maladie ininterrompue supérieure à 6 semaines ; tous les certificats médicaux

étaient justifiés.

9 personnes ont été invitées à se présenter avec tout nouveau certificat médical au contrôle régional. Tous les certificats étaient justifiés.

- Le Service de santé au travail multisectoriel (STM) :

En 2016, 702 examens de personnes relevant de la compétence du SNAS ont eu lieu auprès d'un médecin STM.

- Le Conseil arbitral des assurances sociales :

Toute décision prise par le SNAS sur base du chapitre II de la loi RMG est susceptible d'un recours devant les juridictions de la sécurité sociale. En 2016, 23 recours y ont été introduits contre les décisions du SNAS.

- Les organismes offrant des cours de langue à droit d'inscription réduit :

Le SNAS oriente les requérants non seulement vers l'Institut National des Langues, mais également vers des cours de langue organisés par le Service de la Formation des Adultes du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ou par des communes ou associations sans but lucratif ayant obtenu un agrément-label de qualité. Le système d'émission de bons utilisé<sup>7</sup> permet aux requérants de choisir librement l'organisateur du cours.

En 2016, le SNAS a émis 1162 bons pour l'inscription à tarif réduit à un cours de langue. Le tableau qui suit indique les langues demandées :

français	luxembourgeois	allemand	anglais	autres
595	466	50	29	22

La forte augmentation de l'émission de bons pour des cours de français (+38% par rapport à 2015) s'explique par l'orientation obligatoire systématique des bénéficiaires de protection internationale arabophones n'ayant pas les connaissances linguistiques suffisantes, soit en français, soit en allemand, soit en anglais, pour une insertion sur le marché de l'emploi (cf. point 2.2).

- Le service d'accompagnement social :

Au cours de l'année 2016, le service d'accompagnement social a effectué l'accompagnement social auprès de 41 bénéficiaires du RMG, 8 nouvelles demandes ont été introduites par les SRAS et 16 dossiers ont été clôturés.

La répartition des clôtures par année d'ouverture est relevée comme suit :

Année d'ouverture	2002	2006	2007	2009	2010	2012	2013	2014	2015	Total
Nombre de dossiers clôturés au courant de l'année 2016	1	1	1	2	1	2	3	4	1	16

<sup>7</sup> A savoir, le logiciel GICEA (Gestion Informatisée des Cours en Education des Adultes) mis en place par le MENJE.

Les raisons de ces clôtures se répartissent comme suit :

	Nombre de dossiers clôturés au courant de l'année 2016
Objectif atteint	8
Absence de collaboration du client	4
Rupture du contact par le client	4
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>

Au 31.12.2016, 25 dossiers d'accompagnement social dans le cadre de l'article 16 restent actifs ce qui représente 3,4 % de la totalité des dossiers actifs au Service d'accompagnement social.

Le nombre de dossiers actifs est en constante diminution depuis 2012 à savoir de 83 en 2012, 70 en 2013, 57 en 2014, 46 en 2015 à 25 en 2016.

- L'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) :

La collaboration entre l'ADEM et le SNAS dans le cadre de la Commission consultative prévue à l'article L.523-1 du Code du travail a été poursuivie. La Commission a été saisie à 11 reprises, a analysé 146 dossiers et retenu 32 dossiers comme pouvant bénéficier, à l'expiration de la mesure ADEM « Occupation temporaire indemnisée », des dispositions du paragraphe (1) (b) de l'article 10 de la loi RMG.

L'échange de données entre l'ADEM et le SNAS, portant sur le statut des bénéficiaires non dispensés de présentation aux bureaux de placement de l'ADEM, sur leurs présentations et leur participation à des activités d'insertion, a été précisé et maintenu à titre mensuel.

Afin d'éviter des aides étatiques doubles, le SNAS a communiqué régulièrement à l'ADEM les données relatives aux participations financières accordées à des employeurs en application de l'article 13, alinéa 3 de la loi RMG.

Vu les bons résultats obtenus, les principes d'un projet-pilote de l'ADEM et du SNAS qui vise à optimiser la gestion des dossiers de bénéficiaires du RMG relevant de la compétence des deux organismes ont été retenus. Ils visent par ailleurs à éviter des doubles emplois et à utiliser de manière efficiente les ressources humaines disponibles des deux côtés, et ce moyennant une stratégie de départage clair des dossiers en question. Ils sont mis en œuvre à l'agence ADEM de Wasserbillig en 2015 et ont été appliqués en 2016 à l'agence ADEM de Dudelange aussi.

- L'a.s.b.l. Inter-Actions

Au courant de l'année 2016, 27 personnes bénéficiaires du RMG (dont 10 hommes et 17 femmes) ont participé à un des trois ateliers socio-professionnels organisés par le SNAS en collaboration avec « Inter-Actions ».

- L'a.s.b.l. « Centre d'orientation socio-professionnelle » (COSP)

Au courant de 2016, COSP a organisé 30 projets avec un total de 656 participants y inclus 95 bénéficiaires RMG dont 10 projets avec 53 bénéficiaires RMG sur le site de Lintgen, 10 projets avec 24 bénéficiaires RMG sur le site de Bastendorf et 10 projets avec 18 bénéficiaires RMG sur le site de Differdange.

## 2.4. Relations internationales

Un fonctionnaire du SNAS est membre (suppléant) du comité du « Programme de l'Union européenne pour l'emploi et l'innovation sociale » (EaSI) qui vise à contribuer à la mise en œuvre d'Europe 2020, y compris de ses principaux objectifs, de ses lignes directrices intégrées et de ses initiatives phares, en fournissant une aide financière pour atteindre les buts de l'Union européenne en matière de promotion d'un niveau élevé d'emplois durables et de qualité, de garantie d'une protection sociale adéquate et correcte, de lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté et d'amélioration des conditions de travail et qui complète le Fonds social européen (FSE) et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM).

## 2.5. Statistiques administratives

Les statistiques qui suivent reflètent l'état des données encodées dans la base de données du SNAS au 31 décembre 2016.

### **Nombre et composition des ménages bénéficiaires du RMG**

Dans la banque de données du SNAS, on peut distinguer entre les ménages :

- ne touchant pas d'allocation complémentaire RMG, mais bénéficiant d'une indemnité d'insertion ;
- ne touchant pas d'allocation complémentaire RMG, mais bénéficiant d'un contrat subsidié suivant article 13, alinéa 3 ;
- bénéficiant d'une allocation complémentaire RMG, assortie, le cas échéant, d'une indemnité d'insertion ou d'un contrat subsidié de la part du FNS.

**TABLEAU 1. Données générales**

	MENAGES	MEMBRES		
		FEMMES	HOMMES	TOTAL
Ménages bénéficiant exclusivement de l'indemnité d'insertion	757	302	455	757
Ménages bénéficiant exclusivement d'un contrat subsidié (suiv. Art. 13.3)	181	111	70	181
Ménages bénéficiant de l'allocation complémentaire, assortie ou non d'une autre prestation RMG	9149	10637	9094	19731
<b>TOTAL</b>	<b>10087</b>	<b>11050</b>	<b>9619</b>	<b>20669</b>

Fichiers SNAS du 31.12.2016

Les situations concernant la composition des ménages n'ont guère changé au courant des années passées. On constate toujours une nette prépondérance des ménages à une personne seule (54% des ménages), qui restent surreprésentés par rapport à leur part dans la population générale. En deuxième position, bien que nettement moins nombreuses, suivent les ménages à deux adultes avec un ou plusieurs enfants (20%), suivi des familles monoparentales (13%). En général, les ménages avec enfants représentent un tiers des communautés domestiques bénéficiaires.

### Âges des membres des ménages bénéficiaires du RMG

**TABLEAU 2. Âge des membres**

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Agés de <18 ans	3178	28,8%	2861	29,7%	6039	29,2%
Agés de 18-24 ans	774	7,0%	802	8,3%	1576	7,6%
Agés de 25-29 ans	556	5,0%	436	4,5%	992	4,8%
Agés de 30-34 ans	740	6,7%	540	5,6%	1280	6,2%
Agés de 35-39 ans	868	7,9%	691	7,2%	1559	7,5%
Agés de 40-44 ans	910	8,2%	772	8,0%	1682	8,1%
Agés de 45-49 ans	892	8,1%	794	8,3%	1686	8,2%
Agés de 50-54 ans	820	7,4%	843	8,8%	1663	8,0%
Agés de 55-59 ans	670	6,1%	703	7,3%	1373	6,6%
Agés de >=60 ans	1642	14,9%	1177	12,2%	2819	13,6%
TOTAL	11050	100,0%	9619	100,0%	20669	100,0%

Fichiers SNAS du 31.12.2016

On continue à observer une forte surreprésentation des membres âgés de moins de 18 ans par rapport à la population générale. Dans le groupe des personnes en âge de travailler, la tranche d'âge de 40 à 49 ans constitue le groupe le plus fortement représenté.

### Situation des membres par rapport à l'ADEM

Le tableau qui suit donne le relevé des membres des ménages bénéficiaires suivant la condition de disponibilité pour le marché de l'emploi.

9 % des membres bénéficiaires étaient dispensés en raison de leur âge élevé et 32 % des membres étaient en âge scolaire. Parmi les derniers figurent les bénéficiaires mineurs, pour lesquels la loi ne prévoit pas de condition de disponibilité pour le marché de l'emploi et les jeunes majeurs qui sont encore bénéficiaires des prestations familiales.

La catégorie « *en instance / en suspens* » concerne notamment les bénéficiaires récents, dont les dossiers sont en voie d'instruction ou bien ceux dont la situation a changé et une procédure d'évaluation est en cours. Y sont compris 125 bénéficiaires de protection internationale (BPI) en attente de convocation aux réunions spécifiques pour BPI (cf. point 1.2) au SNAS.

Dans la catégorie « *incapacité permanente ou transitoire* », sont regroupées les dispenses accordées par le médecin du contrôle médical, les dispenses permanentes sur base d'une situation d'invalidité, les dispenses transitoires pour raisons diverses et les hospitalisations.

Concernant la catégorie « *Dispense pour dépassement plafond* », il s'agit de bénéficiaires dispensés du fait qu'un membre de leur ménage a déjà une activité d'insertion professionnelle ou un contrat de travail à plein-temps et qui, avec une activité supplémentaire, dépasseraient le plafond des taux RMG prévus. Il y a toujours une nette différence entre les genres, étant donné que seulement 171 hommes sont touchés par cette disposition, alors que les femmes touchées sont au nombre de 1065.

La nouvelle catégorie « *Projet pilote - partage ADEM* » concerne les personnes qui évoluent dans la compétence exclusive du SNAS, sur base d'une concertation ADEM-SNAS dans le cadre du projet pilote mis en œuvre dans les agences ADEM de Wasserbillig et Dudelange (cf. point 1.3).

Concernant le nouveau motif de dispense libellé « *Lisko* », il est applicable aux BPI qui n'ont pas les compétences (linguistiques) pour pouvoir bénéficier de l'offre de l'ADEM en matière d'aide à l'insertion professionnelle, et qui sont orientés vers le centre luxembourgeois pour l'intégration et la cohésion sociale. Ce centre, inauguré en 2016, soutient les personnes ayant obtenu le statut de réfugié à s'intégrer au mieux dans la société luxembourgeoise (cf. point 2.2).

**TABLEAU 3. Dispense de l'ADEM**

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Non dispensés ADEM	878	7,9%	998	10,4%	1876	9,1%
<b>DISPENSES POUR:</b>						
Age élevé du bénéficiaire	1109	10,0%	649	6,7%	1758	8,5%
Enfants en âge scolaire	3434	31,1%	3166	32,9%	6600	31,9%
Incapacité permanente ou transitoire	1865	16,9%	1657	17,2%	3522	17,0%
Travailleur handicapé	47	0,4%	59	0,6%	106	0,5%
Bénéficiaire RPGH	287	2,6%	360	3,7%	647	3,1%
Enfants à élever/personne à soigner	155	1,4%	11	0,1%	166	0,8%
En instance / en suspens	570	5,2%	470	4,9%	1040	5,0%
Occupation professionnelle	744	6,7%	1082	11,2%	1826	8,8%
Membres non bénéficiaires	575	5,2%	686	7,1%	1261	6,1%
Dispenses pour dépassement plafond	1065	9,6%	171	1,8%	1236	6,0%
Projet pilote - partage ADEM	154	1,4%	151	1,6%	305	1,5%
Lisko	47	0,4%	70	0,7%	117	0,6%
Formation	120	1,1%	89	0,9%	209	1,0%
TOTAUX	11050	100,0%	9619	100,0%	20669	100,0%

Fichiers SNAS du 31.12.2016

## Situation des membres par rapport aux activités d'insertion professionnelle

Le nombre de personnes dispensées des conditions de l'article 10 (activités d'insertion professionnelle, AIP) est moins important que celui des personnes dispensées de l'ADEM. En effet, l'inaptitude pour le marché de l'emploi, dont les exigences sont élevées, ne signifie pas nécessairement qu'un bénéficiaire soit incapable de fournir un travail d'utilité collective adapté à ses capacités.

**TABLEAU 4. Dispense des activités d'insertion professionnelle**

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Non dispensés MSC	1196	10,8%	1333	13,9%	2529	12,2%
<b>DISPENSES POUR:</b>						
Age élevé du bénéficiaire	1109	10,0%	648	6,7%	1757	8,5%
Enfants en âge scolaire	3434	31,1%	3166	32,9%	6600	31,9%
Incapacité permanente ou transitoire	1543	14,0%	1343	14,0%	2886	14,0%
Travailleur handicapé	21	0,2%	10	0,1%	31	0,1%
Bénéficiaire RPGH	287	2,6%	360	3,7%	647	3,1%
Enfants à élever/personne à soigner	149	1,3%	13	0,1%	162	0,8%
En instance / en suspens	588	5,3%	486	5,1%	1074	5,2%
Occupation professionnelle	789	7,1%	1107	11,5%	1896	9,2%
Membres non bénéficiaires	575	5,2%	686	7,1%	1261	6,1%
Dispenses pour dépassement plafond	1088	9,8%	177	1,8%	1265	6,1%
Projet pilote « partage Adem »	95	0,9%	125	1,3%	220	1,1%
Lisko	47	0,4%	70	0,7%	117	0,6%
Formation	129	1,2%	95	1,0%	224	1,1%
<b>TOTAUX</b>	<b>11050</b>	<b>100,0%</b>	<b>9619</b>	<b>100,0%</b>	<b>20669</b>	<b>100,0%</b>

Fichiers SNAS du 31.12.2016

Les définitions des catégories de dispensés reprises dans le tableau ci-devant sont plus ou moins les mêmes que celles données pour le tableau précédent. Les résultats sont également comparables.

Le nombre de personnes bénéficiaires du RMG non dispensées des activités d'insertion professionnelles reste à un niveau élevé, suite à sa progression largement supérieure à la progression observée pour le nombre total de personnes dans les ménages bénéficiaires du RMG.

En ce qui concerne le nombre important de bénéficiaires dispensés pour occupation professionnelle, il s'agit de personnes qui ont un emploi ne permettant pas d'activité supplémentaire, et dont le revenu est inférieur au revenu minimum garanti à leur ménage.

La catégorie libellée « Projet pilote - partage ADEM » concerne les personnes qui sont dispensées de la participation aux AIP parce qu'elles évoluent dans la compétence exclusive de l'ADEM, sur base d'une concertation ADEM-SNAS dans le cadre du projet pilote mis en œuvre dans les agences ADEM de Wasserbillig et Dudelange (cf. point 2.3).

L'article 14 de la loi prévoit des dispenses pour les bénéficiaires qui élèvent un enfant ou qui soignent une personne atteinte d'une infirmité grave, nécessitant l'aide constante d'une tierce personne. En ce qui concerne les dispenses accordées pour garde d'enfants, leur nombre a diminué considérablement depuis l'instauration du « Chèque-Service Accueil » en 2009 mais la différence très nette entre hommes et femmes persiste. Une analyse plus approfondie des caractéristiques des ménages de ces femmes fait ressortir un pourcentage très élevé de femmes vivant seules avec leurs enfants.

**TABLEAU 5. Caractéristiques des ménages de femmes dispensées pour garde d'enfants**

Femmes vivant seules avec leur(s) enfant(s)	59	74,7%
Femmes vivant en couple avec leur(s) enfant(s)	20	25,3%
TOTAL	79	100,0%

Fichiers SNAS du 31.12.2016

### Caractéristiques des bénéficiaires majeurs non dispensés des activités d'insertion professionnelle

L'orientation des bénéficiaires vers des activités d'insertion est préparée sur base du projet d'insertion individualisé élaboré ensemble avec le service régional d'action sociale, en fonction de la formation et des antécédents (professionnels) des personnes en question.

Une analyse de ces éléments fait ressortir une opposition entre certains niveaux de formation, étant donné que 24% des personnes en question ont achevé des études secondaires ou professionnelles, voire supérieures, alors qu'une très grande partie n'a pas dépassé la scolarité obligatoire.

**TABLEAU 6. Formation des personnes non dispensées des AIP**

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Etudes primaires complémentaires ou moins	387	32,4%	434	32,6%	821	32,5%
Etudes secondaires ou professionnelles inachevées	205	17,1%	261	19,6%	466	18,4%
Etudes secondaires ou professionnelles achevées	208	17,4%	208	15,6%	416	16,4%
Etudes supérieures inachevées	12	1,0%	25	1,9%	37	1,5%
Etudes supérieures achevées	77	6,4%	83	6,2%	160	6,3%
Formation scolaire pas (re)connue	307	25,7%	322	24,2%	629	24,9%
TOTAL	1196	100,0%	1333	100,0%	2529	100,0%

Fichiers SNAS du 31.12.2016

Quant aux antécédents professionnels, ils se situent pour les femmes surtout dans le domaine de l'entretien (21%), Horeca (12%) et commerce (8%), alors que pour les hommes les catégories bâtiment (14%), Terre et Nature (7%) et Horeca (7%) sont les plus représentées.

**TABLEAU 7. Antécédents des personnes non dispensées des AIP**

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Secteur alimentaire (Ouvrier, vente, ...)	43	3,6%	59	4,4%	102	4,0%
Atelier ou artisanat (menuisier, ouvrier non qualifié, ...)	20	1,7%	75	5,6%	95	3,8%
Bâtiment (maçon, couvreur, sanitaire, peintre, ouvrier non qualifié, ...)	2	0,2%	185	13,9%	187	7,4%
Travail de bureau (secrétariat, réception, ...)	68	5,7%	67	5,0%	135	5,3%
Commerce (magasinier, assortisseur, vendeur, ...)	93	7,8%	91	6,8%	184	7,3%
Horeca (cuisinier, serveur, plongeur, ...)	140	11,7%	92	6,9%	232	9,2%
Services (agent d'entretien, femme de ménage, ...)	251	21,0%	53	4,0%	304	12,0%
Terre et Nature (jardinage, ouvrier entretien extérieur, ...)	6	0,5%	96	7,2%	102	4,0%
Transport (chauffeur, chauffeur-livreur, taxi, ...)	4	0,3%	38	2,9%	42	1,7%
Autres / non renseigné / inexistant	569	47,6%	577	43,3%	1146	45,3%
<b>TOTAL</b>	<b>1196</b>	<b>100,0%</b>	<b>1333</b>	<b>100,0%</b>	<b>2529</b>	<b>100,0%</b>

Fichiers SNAS du 31.12.2016

**Activités d'insertion professionnelle en cours au 31.12.2016****TABLEAU 8. Activités en cours**

	FEMMES		HOMMES		TOTAL	
Affectations temporaires indemnisées	569	31,1%	724	39,6%	1293	70,7%
Stages en entreprise	149	8,2%	122	6,7%	271	14,8%
Contrats subsidiés suivant article 13,3	150	8,2%	114	6,2%	264	14,4%
<b>TOTAL</b>	<b>868</b>	<b>47,5%</b>	<b>960</b>	<b>52,5%</b>	<b>1828</b>	<b>100,0%</b>

Fichiers SNAS du 31.12.2016

Concernant les différents types d'activités, il y a lieu de faire les remarques suivantes:

- Sur le moyen terme, l'augmentation du nombre d'activités est surtout due aux affectations à des travaux d'utilité collective, dont le nombre a doublé endéans 10 ans, alors que les stages en entreprise ont connu une augmentation de 47% pendant cette même période.
- Les deux types d'activités connaissent une croissance depuis 2015.

- Le nombre de contrats avec participation financière conformément à l'article 13, alinéa 3 de la loi RMG, résultant le plus souvent de stages en entreprise auprès de la même société, diminue depuis 5 ans pour s'établir au même niveau que les stages en entreprise.

### Participation des personnes non dispensées aux activités

En ce qui concerne les personnes soumises à l'obligation d'être disponibles pour les activités d'insertion professionnelle, leur nombre s'élevait à 2529 personnes, dont 1470 étaient inscrites à l'ADEM et 1564 participaient aux activités d'insertion. Cela correspond à un taux de participation de 61,8% des bénéficiaires concernés.

Alors que ces dernières années le nombre d'activités d'insertion professionnelles a connu une croissance manifeste, ce renforcement de l'activation n'a pas permis de maintenir le taux d'activation d'antan.

**TABLEAU 9. Participation des non dispensés des AIP**

	Non dispensés des activités	Inscrits ADEM	Taux d'inscription	Participation aux activités	Taux de participation
Femmes	1196	672	56,2%	718	60,0%
Hommes	1333	798	59,9%	846	63,5%
TOTAL	2529	1470	58,1%	1564	61,8%

Fichiers SNAS du 31.12.2016

### Résultats annuels des activités en 2016

Le tableau qui suit donne un résumé du nombre de mesures venues à terme et des mesures nouvellement réalisées au courant de l'année 2016.

**TABLEAU 10. Résultats annuels**

Type de mesure indemnisée	En cours 12/2015	Echues en 2016	Nouvelles en 2016	En cours 12/2016
Affectations temporaires indemnisées	1274	889	908	1293
Stages en entreprise	243	378	406	271
Contrats subsidiés suivant article 13,3	263	117	118	264
TOTAL	1780	1384	1432	1828

Fichiers SNAS du 31.12.2016

Concernant les dépenses engendrées par les activités d'insertion et les participations au titre de l'article 13, alinéa 3, le tableau suivant en donne quelques détails, communiqués au SNAS par la fiduciaire chargée du calcul des différentes prestations.

**TABLEAU 11. Dépenses annuelles**

	<b>Total en €</b>
Net viré	24 879 207,13
Cotisations bénéficiaires	3 387 413,30
Impôts	284 862,50
<b>Brut</b>	<b>28 551 482,93</b>
Part patronale	3 850 817,59
a) Total indemnités	32 402 300,52
b) Participations art 13.3	5 118 683,16
<b>TOTAL</b>	<b>37 520 983,68</b>

Chiffres préliminaires 2016 fournis par la fiduciaire en charge

a) Dépenses mois 01-12 b) Dépenses mois 01-11

**Les raisons d'expiration des AIP venues à terme au courant de 2016**

Vu le caractère temporaire des activités, les changements sont très fréquents en cours d'année. Ce fait est bien illustré par le nombre important d'activités qui ont pris fin au courant de l'année 2016.

L'analyse des raisons pour lesquelles elles ont pris fin, donne aussi une idée des suites réservées aux activités d'insertion, notamment s'il y a eu un changement de mesure ou si une insertion sur le premier marché de l'emploi a pu être réalisée.

**TABLEAU 12. Fréquence et raisons d'expiration des activités indemnisées**

Cause Fin	Affectations indemnisées		Stages en entreprise		TOTAUX		TOTAUX	
	F	H	F	H	FEMMES	HOMMES		
Autre mesure	137	113	31	22	168	27,8%	135	20,4%
Dispense	70	87	12	8	82	13,6%	95	14,3%
Fin 52 semaines	0	2	0	0	0	0,0%	2	0,3%
Fin de droit	14	26	4	5	18	3,0%	31	4,7%
Rupture/Suspens	9	33	6	10	15	2,5%	43	6,5%
Reprise FNS	133	158	77	73	210	34,8%	231	34,8%
Insertion prof.	36	55	8	21	44	7,3%	76	11,5%
Contrat subsidié	12	4	55	46	67	11,1%	50	7,5%
TOTAL / sexe	411	478	193	185	604	100,0%	663	100,0%
TOTAL	889		378		1267			

Fichiers SNAS du 31.12.2016

L'analyse des fins de mesure des affectations temporaires indemnisées et des stages en entreprise fait ressortir que 117 mesures se terminaient par un contrat subsidié. En ajoutant les « insertions professionnelles », qui correspondent aux embauches sans participation financière accordée par le SNAS, on constate que dans l'ensemble 19% des mesures étaient suivies d'un contrat de travail. Le taux important de « reprises », indiquant en général des fins d'activité suite à la fin d'une convention, sans qu'une nouvelle affectation n'ait pu être organisée, témoigne cependant d'une certaine réticence des organismes d'affectation d'engager une personne suite à son activité d'insertion.

### Nouvelles demandes

Les nouvelles demandes sont normalement transmises au SNAS par le FNS, dès qu'elles sont réputées faites conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement grand-ducal du 16 janvier 2001 fixant les modalités d'application de la loi RMG.

**TABLEAU 13. Répartition des nouvelles demandes par mois**

MOIS	Ménages	Membres		Nombre de membres à considérer <sup>8</sup>			
				<18	18-65	>65	Total
	TOT	F	H	TOT	TOT	TOT	TOT
Janvier	225	295	247	147	256	5	408
Février	280	363	293	176	307	7	490
Mars	280	305	292	157	310	6	473
Avril	246	282	247	122	278	6	406
Mai	192	223	196	88	231	3	322
Juin	216	247	224	121	241	5	367
Juillet	255	252	240	104	278	5	387
Août	224	253	217	125	256	2	383
Septembre	233	275	245	137	266	7	410
Octobre	241	303	244	132	292	5	429
Novembre	161	188	162	82	195	3	280
Décembre	111	139	128	56	136	2	194
<b>TOTAL</b>	<b>2664</b>	<b>3125</b>	<b>2735</b>	<b>1447</b>	<b>3046</b>	<b>56</b>	<b>4549</b>

Fichiers SNAS du 31.12.2016

Le tableau ci-devant donne le résumé des nouvelles demandes parvenues au SNAS, à savoir le nombre brut des ménages et des membres suivant la date de la demande (colonne 1-3) et le nombre des ayants droits par catégories d'âge (colonnes 4-7).

En 2016, 2664 ménages, comprenant 5860 membres, introduisaient une demande en obtention d'une indemnité d'insertion au SNAS. Après déduction des doublons, des dispensés, des refusés et des non ayants droit d'office, il restait 4549 personnes à considérer, dont 1503 furent dispensées pour raison d'âge (cf. colonnes <18 et >65).

---

<sup>8</sup> ont été déduits les membres dispensés, refusés et les non ayants droit d'office.

**TABLEAU 14. Convocations à la réunion d'information au SNAS**

	<b>TOTAL</b>
Janvier	172
Février	44
Mars	251
Avril	230
Mai	168
Juin	366
Juillet	323
Août	232
Septembre	150
Octobre	310
Novembre	346
Décembre	157
<b>TOTAL</b>	<b>2749</b>

Fichiers SNAS du 31.12.2016

Le tableau ci-avant montre le nombre de bénéficiaires effectivement convoqués à une réunion d'information au service accueil du SNAS.

## VII. Établissements publics

### *1. La Caisse pour l'avenir des enfants (CAE)*

#### **1.1. Introduction**

L'année 2016 a été marquée par des changements d'envergure occasionnés par la mise en place de plusieurs réformes. La « Zukunftskeess », donc l'ancienne Caisse nationale des prestations familiales, rassemble au sein d'une seule caisse la gestion des prestations en espèces existantes (allocations familiales, allocation de rentrée scolaire, congé parental etc.), ainsi que la gestion du chèque-service accueil pour les travailleurs frontaliers.

D'abord la loi du 23 juillet 2016 relative à la réforme des prestations familiales, de même que son règlement d'exécution<sup>9</sup>, font partie d'un ensemble de mesures en faveur des enfants et de leurs familles, qui ont été prises ou sont prévues par le gouvernement pour garantir à chaque enfant les meilleures chances pour son avenir et aider les familles de façon ciblée. La réforme est entrée en vigueur le 1er août 2016.

La caisse a été étroitement liée à une large campagne d'information du Ministère de la Famille et de l'Intégration. Chaque famille ayant droit à des prestations familiales a reçu entre fin juillet et mi-août 2016 un courrier lui expliquant la réforme et l'informant sur le montant qu'elle touchera à l'avenir pour ses enfants. Ce courrier a été accompagné d'un dépliant informatif, retraçant le résumé des

---

<sup>9</sup> Voir document parlementaire 6832

points essentiels de la réforme. Par ailleurs, la CAE a entièrement remis à neuf et complété son site internet ([www.cae.lu](http://www.cae.lu) – [www.zukunftskeess.lu](http://www.zukunftskeess.lu) – [www.zukunftskasse.lu](http://www.zukunftskasse.lu)), tant en français qu'en allemand.

La réforme a évidemment entraîné une charge de travail considérable et une adaptation conséquente des systèmes techniques et informatiques. Grâce à l'engagement et à la disponibilité exemplaire de tous les collaborateurs de la Caisse et à l'excellente collaboration avec le ministère de tutelle, le Centre informatique de la sécurité sociale (CISS), le centre commun d'affiliation (CASS), l'Administration des Contributions directes (ACD) et l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), la réforme a pu être achevée avec succès et ceci parallèlement à la gestion des tâches courantes, en augmentation constante depuis des années.

Au niveau de la Direction Traitement des Prestations, et plus précisément dans le département Gestion des relations clients, une mission supplémentaire a dû être prise en charge depuis le 5 septembre 2016. Il s'agit de l'établissement et de la gestion des chèques-service accueil (CSA). Ce département a connu un renforcement en personnel à raison de 4 ETP pour une durée déterminée de 2 années. Depuis son introduction et jusqu'au 31 décembre 2016, 807 contrats CSA pour travailleurs frontaliers ont été établis. Au total, 1606 personnes se sont présentées aux guichets de la CAE pour présenter leur demande de chèque-service.

En dernier lieu, la CAE a activement participé à l'élaboration, à la communication (séances d'information avec Madame le Ministre) et surtout à la préparation et à la mise en place d'une nouveauté importante : la réforme du congé parental est entrée en vigueur le 1er décembre 2016. A côté d'une flexibilisation des périodes de congé, l'indemnité forfaitaire a été remplacée par un véritable revenu de remplacement avec une limite maximale de quelques 3.200 € brut pour un contrat de travail à plein temps.

Toutes ces réformes et nouveautés ont évidemment conduit à une surcharge des systèmes téléphoniques, des boîtes de réception du mail et des guichets de la CAE ; surcharge que la CAE ne pourra plus assumer en offrant un service de qualité, si elle n'est pas renforcée conséquemment en personnel au cours de l'année 2017.

Au cours de l'année 2016, 48.174 personnes se sont présentées dans les guichets. Ce chiffre élevé était plus ou moins stable par rapport à l'année passée (48.379 visites en 2015). 119.320 appels téléphoniques ont été traités, contre 82.427 en 2015. Ceci constitue une augmentation de plus de 40% par rapport à 2015. A ceci s'ajoute, que les personnes qui n'arrivent pas à joindre la caisse ne sont pas chiffrables. 177.905 courriers et près de 14.950 courriels sont entrés. Près d'un million de pièces ont été numérisées. En ce qui concerne les emails, la progression s'élève ainsi à presque un tiers par rapport à l'année précédente.

La CAE a collaboré avec le Centre des technologies de l'information de l'Etat (CTIE) pour entamer une procédure de simplification administrative en visant des démarches en ligne. Dès le 1er août 2016, un premier formulaire de demande d'allocations familiales a été mis à disposition via le site MyGuichet. D'autres pistes permettant de soulager le service courrier, téléphone et le guichet d'accueil sont actuellement étudiées.

De plus, afin d'optimiser les procédures d'échanges d'information entre la CAE et les caisses étrangères, les représentants de la CAE ont pu rencontrer les responsables des Caisses d'allocations familiales de Metz et de Thionville ainsi que de la Familienkasse Rheinland-Pfalz-Saarland. Grâce à ces rencontres, des contacts personnels ont pu être établis et ont permis d'améliorer la collaboration des caisses au niveau de la gestion quotidienne des dossiers ainsi qu'au niveau du recouvrement.

La Direction des Ressources humaines a continué à mettre l'accent sur un recrutement de qualité et sur le développement de la formation initiale et continue. La mise en œuvre des réformes a engendré l'adaptation de tous les supports de formation.

La formation initiale et continue constitue un pilier central dans l'augmentation de la qualité du service de la CAE. A cette fin la formation initiale a été complétée par une formation pratique qui se poursuit pendant au moins six mois dans les équipes pépinières. Les réformes des prestations familiales, du congé parental et du chèque-service ont impliqué un nombre d'heures de formation important qui ont été assurées par les responsables de projet du département Maîtrise d'ouvrage.

A travers sa formation continue, la CAE vise en outre à accroître la polyvalence de ses agents afin de pouvoir les muter en fonction des besoins de la CAE et en fonction des pics de travail. Les synergies de ressources humaines entre départements et la mobilité interne ont été fortement accrues et seront dorénavant un facteur clé d'une gestion optimisée des ressources humaines à disposition.

En outre, le département RH a mis en œuvre la réforme de la Fonction publique entrée en vigueur déjà le 1er octobre 2015 et ayant des répercussions importantes sur la gestion des ressources humaines.

Le département Comptabilité et Finances a concentré ses efforts sur le développement et le test de l'interface entre PF2 et le programme de gestion comptable et sur les nouveautés procédurales relatives au changement réglementaire du financement de la CAE mis en place dans le cadre de la réforme des prestations familiales.

Le service Recouvrement a continué à déployer ses efforts pour traiter d'un côté de façon prioritaire les dossiers récents et de l'autre côté de poursuivre ses efforts dans l'évacuation des dossiers anciens. La collaboration avec les CAF étrangères a permis de résoudre de nombreux dossiers en souffrance grâce à la mise en œuvre pratique des règles de recouvrement internationales en matière de sécurité sociale.

La Direction Maîtrise des Prestations a concentré ses efforts sur le développement de la nouvelle application PF2, l'amélioration et la communication des procédures de travail et l'exécution de travaux liés aux réformes en matière de prestations familiales et de congé parental.

Le département Maîtrise d'ouvrage et Service center a prioritairement poursuivi le développement de la nouvelle application PF2 et ce en étroite collaboration avec le Centre informatique de la Sécurité sociale et avec le soutien d'une consultance externe (Eurogroup consulting). 2016 a été marquée par la mise en production du module de l'application PF2, dédié à la gestion du congé parental. La flexibilisation des formes de congé parental et la création d'un revenu de remplacement soumis à des charges sociales et fiscales introduites par la loi du 3 novembre 2016, ont en effet nécessité la mise en place rapide d'un nouvel outil nettement plus performant.

Après la mise en production en 2014 du module dédié à la gestion des primes, il s'agit d'un deuxième grand pas vers la mise en place d'une application commune à la gestion de toutes les prestations gérées par la CAE. En 2017, le projet PF2 devrait aboutir avec la finalisation des développements relatifs aux modules « Allocation familiale » et « Complément différentiel ».

Le Service center a continué à remplir son rôle d'intermédiaire de prédilection au sein de la Caisse. Il constitue d'un côté – volet service center relations internes - un instrument précieux d'aide et de soutien au travail des agents de traitement et d'un autre côté - service center relations externes - un interlocuteur privilégié pour les administrations publiques et privées, les offices sociaux, les caisses et institutions étrangères et autres partenaires professionnels. En 2016, les attributions du Service center

ont été élargies avec la prise en charge de toutes les demandes adressées par voie électronique à la CAE par les assurés (14.950 emails). Grâce à une qualification élevée des agents du Service center, les délais de traitement des demandes et la qualité des réponses ont pu être considérablement améliorés.

Au sein du département Contrôle, un effort continu a été fourni afin de mettre en place des contrôles efficaces destinés à garantir l'exactitude des dossiers et le bien-fondé des prestations versées. Le recours systématique à des bases de données et une étroite collaboration avec d'autres administrations luxembourgeoises dont notamment le Centre d'affiliation, le FNS et l'ADEM ont permis d'augmenter la réactivité et de limiter la problématique des paiements indus.

Finalement, le volet Contrôle externe a connu un essor considérable auquel la CAE a pu faire face grâce à l'affectation d'un contrôleur externe supplémentaire. Sur l'année 2016, plus de 60 enquêtes externes ont ainsi été diligentées et réalisées suite à des soupçons d'irrégularités.

Le département Méthodes de travail a pour sa part continué ses efforts en matière de soutien aux agents de traitement via la communication de notes de services spécifiques et la mise à disposition de lettres types. Les réformes en matière de prestations familiales et de congé parental ont évidemment généré un surplus de travail considérable avec d'un côté les changements légaux et d'un autre côté la nouvelle dénomination et Corporate Identity de la Caisse.

La Direction de la Coordination informatique s'est principalement concentrée sur l'exploitation et la maintenance corrective et évolutive des applications de la caisse. L'année 2016 a été marquée par l'adaptation de l'application CDI (gestion du complément différentiel) à la nouvelle législation en matière de prestations familiales.

La réforme du congé parental et plus précisément la gestion de la correspondance dans le cadre de la mise en œuvre d'un module dédié au congé parental dans le logiciel PF2, a été l'occasion pour une première application concrète de la solution d'édition (OMS) proposée par le CISS. Fort de cette première expérience, le service compte sur la mise en production du module dédié aux prestations familiales dans le logiciel PF2, pour étendre le champ d'application de cette solution en lieu et place des lettres-modèle WORD utilisées actuellement.

Dans le contexte du rapprochement de la DCI avec le Centre Informatique de la Sécurité Sociale (CISS), il convient aussi de citer le projet d'externalisation du parc informatique de la CAE (postes clients) auprès du CISS. Ce projet constitue une étape supplémentaire dans le repositionnement du rôle de la DCI tel que figurant dans son plan de développement établi en 2012.

## **1.2. Le Comité-directeur de la CAE**

Le Comité-directeur se compose du président de la CAE, des représentants des syndicats les plus représentatifs sur le plan national (CGFP, LCGB et OGBL), des représentants des chambres professionnelles patronales (Chambre de l'Agriculture, Chambre de Commerce et Chambre des Métiers) et d'un représentant des professions libérales.

En 2016, le Comité-directeur a siégé à 7 reprises et a tranché sur quelques 770 dossiers, contre 617 dossiers en 2015. A côté des missions qui lui sont réservées par la loi et le règlement, le Comité a eu plusieurs échanges fructueux sur des questions de principe d'application, ainsi que des séances d'information sur les réformes.

A noter finalement que la réforme des prestations familiales a adapté le statut du président de la CAE, qui fait depuis le 1er août 2016 partie intégrante du personnel de la caisse.

### **1.3. L'effectif de la CAE**

En 2016, l'effectif officiel de la caisse a été relevé de 5 postes en vue de la réforme des prestations familiales et s'élève actuellement à 111 postes à plein temps, auxquels s'ajoutaient 5 agents engagés sous le statut du travailleur handicapé, 4 agents sous le statut OTI et des remplaçants temporaires. Au total, 137 personnes sont au service de la CAE.

### **1.4. Les prestations familiales**

En 2016, le montant des prestations familiales atteint 1.101.534.672,06 € contre 1.120.161.685,03 € en 2015. Cette légère baisse s'explique principalement par l'abolition des allocations de maternité et d'éducation ainsi que par l'uniformisation du montant de l'allocation de rentrée scolaire.

#### ***a. Les allocations familiales***

Au 31 décembre 2016, 110.036 familles avec 186.898 enfants ont bénéficié du montant complet des allocations familiales, contre 110.023 familles avec 188.602 enfants au 31 décembre 2015.

La progression du nombre moyen annuel des familles bénéficiaires des allocations familiales se chiffre en 2016 à +0,99% contre +1,46% en 2015. Le nombre moyen annuel d'enfants bénéficiaires augmente de +0,28% en 2016 contre +1,22% en 2015.

Rang de l'enfant	2014	Différence	2015	Différence	2016
1 <sup>er</sup> enfant	108 094	+1 929	110 023	+13	110 036
2 <sup>e</sup> enfant	56 871	+695	57 566	-738	56 828
3 <sup>e</sup> enfant	16 354	+27	16 381	-635	15 746
4 <sup>e</sup> enfant	3 542	+60	3 602	-233	3 369
5 <sup>e</sup> enfant et plus	1 019	+11	1 030	-111	919
Total des enfants	185 880	+2 722	188 602	-1 704	186 898

La composition des familles attributaires au 31 décembre 2016 et les variations par rapport aux exercices 2015 et 2014 se présentent comme suit :

Familles avec	2014	Différence	2015	Différence	2016
1 enfant	51.223	+1.234	52.457	+751	53.208
2 enfants	40.517	+668	41.185	-103	41.082
3 enfants	12.812	-33	12.779	-402	12.377
4 enfants	2.782	+63	2.845	-160	2.685
5 enfants et plus	760	-3	757	-73	684
Total des familles	108.094	+1.929	110.023	+13	110.036

On peut constater que le montant total des allocations familiales s'élevait à 787.930.065,90 € en 2016 contre 708.415.518,14 € en 2015, ce qui constitue une augmentation à raison de 79,50 millions d'euros. Or, ce surplus correspond plutôt à un décalage de la dépense, intervenu depuis la réforme des prestations familiales : le boni pour enfants, qui a été qualifié (déjà en 2011) par la Cour de justice européenne de « prestation familiale » a été aboli et son montant a intégralement été intégré dans celui de l'allocation familiale. Ceci tant dans le montant « gelé » que dans le montant unique de l'allocation familiale qui s'élève à 265 € par mois et par enfant. A ce montant s'ajoute une majoration d'âge de 20 € pour les enfants de plus de 6 ans et de 50 € pour les enfants de plus de 12 ans. A noter que les majorations d'âge ont ainsi connu des augmentations de leur montant depuis la réforme.

#### ***b. L'allocation de naissance***

En 2016, 6.621 femmes ont bénéficié de l'allocation prénatale contre 6.953 en 2015. Le montant versé s'élève à 3.835.158,36 € contre 4.021.824,59 € en 2015.

L'allocation de naissance proprement dite a été versée à 6.784 femmes en 2016 contre 7.008 en 2015 pour un montant de 3.930.283,28 € contre 4.062.530,12 € en 2015.

Finalement, 6.612 femmes ont bénéficié en 2016 de l'allocation postnatale contre 6.505 en 2015 pour un montant de 3.825.887,59 € contre 3.766.691,37 € en 2015.

En comparant les chiffres de 2016 par rapport à 2015, on constate que l'allocation prénatale et de naissance ont diminué ensemble de 556 unités alors que l'allocation postnatale a augmenté de 107 unités. Donc le total des primes de naissances diminue de 449 unités ce qui représente une baisse de 2,19%.

Le montant global des allocations de naissances en 2016 s'élève à 11.591.329,23 € contre 11.851.046,08 € en 2015, ce qui représente une diminution de 2,19% par rapport à 2015.

Pour la troisième tranche postnatale de l'allocation de naissance, il faut souligner que le volet du contentieux connaît une augmentation constante, puisque pour cette seule tranche les délais des examens médicaux doivent être respectés scrupuleusement.

#### ***c. L'allocation de maternité***

L'allocation de maternité a été abolie au 1er juin 2015 par la loi du 19 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du paquet d'avenir. La dépense n'affiche plus que 29.381,63 € contre 1.731.821,92 € versé en 2015.

#### ***d. L'allocation de rentrée scolaire***

Depuis la mise en vigueur de la loi du 28 juillet 2016 relative aux prestations familiales, l'allocation de rentrée scolaire correspond à un montant unique par enfant et augmente avec la tranche d'âge.

Auparavant, l'allocation de rentrée scolaire était liée au même « groupe familial » que l'allocation familiale, alors que les dépenses pour le matériel scolaire sont identiques pour tous les enfants. Les montants de l'allocation de rentrée scolaire ont également connu une augmentation ; surtout substantielle pour les enfants de plus de 12 ans : un enfant de plus de 6 ans touche dorénavant 115 euros et un enfant de plus de 12 ans a droit à 235 euros.

Au niveau de la dépense, on peut constater une baisse de 15,67%. Elle s'élève à 30.495.471,08 € contre 36.160.597,03 € en 2015.

Le nombre des enfants bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire du mois d'août se répartit comme suit:

Catégorie	2014	2014/2015	2015	2015/2016	2016
6-11 ans	57 753	+405	58 158	+171	58 329
plus 12 ans	64 539	+407	64 946	-1 288	63 658
Total enfants	122 292	+812	123 104	-1 117	121 987
Var. en %		+0,66%		-0,91%	

#### **e. L'allocation d'éducation**

Au 31 décembre 2016, l'allocation d'éducation a bénéficié à 3.196 familles (contre 6.886 familles en 2015) pour un montant total de 39.283.098,60 € en 2016 contre 65.268.521,70 € en 2015 ce qui représente une diminution de -39,81%.

Le tableau ci-après indique l'évolution des catégories de familles et montre l'évolution selon le type de revenu au 31 décembre de chaque exercice:

Année	Plein temps	Mi-temps	Total
31.12.2012	8 398	26	8 424
31.12.2013	8 330	27	8 357
31.12.2014	8 195	17	8 212
31.12.2015	6 872	14	6 886
31.12.2016	3 190	6	3 196

L'analyse des chiffres recueillis révèle qu'il y a une nette diminution dès 2015, ce qui s'explique par l'abolition de cette prestation. L'abolition ne touche pas les dossiers en cours pour les enfants nés avant le 1er juin 2015 et pour lesquels la demande a été introduite avant cette date. Il s'ensuit que le paiement se poursuivra prévisiblement pour les 3 années à venir.

#### **f. L'allocation spéciale supplémentaire**

Au 31.12.2016 on comptait 2.426 bénéficiaires de l'allocation spéciale supplémentaire contre 2.401 au 31.12.2015, ce qui constitue une augmentation de 25 bénéficiaires ou +1,04%. Le montant afférent s'élève à 7.758.585,36 € en 2016 contre 7.344.248,91 € en 2015.

Ce montant augmentera certainement davantage dans les années à venir, puisqu'avec la réforme des prestations familiales, le montant de l'ASS a été relevé de 185,60 € à 200 € par mois et par bénéficiaire.

#### **g. Le boni pour enfant**

Le boni pour enfant a été aboli au 01.08.2016 par la loi du 28 juillet 2016 en matières de prestations familiales et son montant a intégralement été inclus dans celui de l'allocation familiale.

Par conséquent, l'article budgétaire concerné chute de 73,4 millions euros et la dépense s'élève en fin d'exercice 2016 à 148.182.504,13 € contre 221.630.477,60 € en 2015.

## 1.5. L'indemnité de congé parental

Le congé parental a été réformé par la loi du 3 novembre 2016. En fin d'année 2016, l'indemnisation du congé parental s'élevait à un montant global de 84.022.821,49 €. Ce montant comprend la somme de 5.510.815,52 € à titre de cotisations sociales, ainsi que la somme de 38.907,53 € à titre d'impôts.

La dépense pour indemnité de congé parental affiche en 2016 une hausse de +11,88% avec une dépense totale de 84.022.821,49 € contre une dépense de 75.103.702,56 € pour 2015.

Le congé parental connaît ainsi un succès en constante augmentation ; tendance qui sera certainement renforcée avec la réforme intervenue depuis le 1er décembre 2016. Les retombées de la réforme devraient être connues vers la mi-2017.

Les tableaux ci-dessous illustrent plus en détail l'évolution du congé parental depuis son introduction en 1999.

### a) Comparaison entre le 1er et le 2e congé parental - situation au 31 décembre de chaque exercice

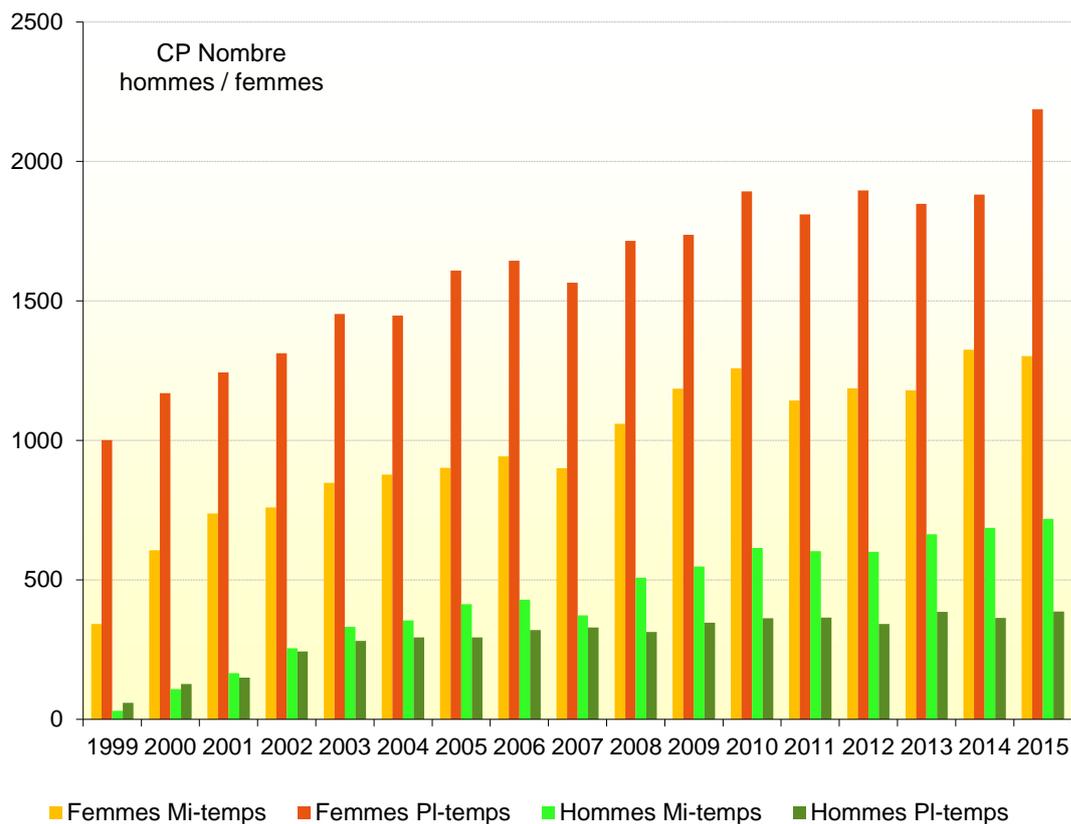
Année	Femmes 1 <sup>er</sup> congé	Hommes 1 <sup>er</sup> congé	Femmes 2 <sup>e</sup> congé	Hommes 2 <sup>e</sup> congé
1999	1323	60	20	30
2000	1707	79	69	156
2001	1886	75	96	240
2002	1951	104	122	394
2003	2143	91	158	521
2004	2155	107	170	541
2005	2325	96	186	611
2006	2389	105	199	644
2007	2285	111	181	591
2008	2526	124	248	697
2009	2681	106	241	788
2010	2921	110	231	866
2011	2711	119	242	849
2012	2879	116	204	826
2013	2859	141	169	908
2014	3006	122	200	928
2015	3268	149	221	957
2016	3065	163	217	916

\*Remarque: Pour le 31.12.2016, la statistique des 359 cas qui bénéficient du nouveau congé parental n'est pas encore disponible.

### b) Comparaison congé parental à plein-temps et à mi-temps - situation au 31 décembre de chaque exercice

Année	Femmes Mi-temps	Femmes PI-temps	Hommes Mi-temps	Hommes PI-temps
1999	342	1001	31	59
2000	606	1170	108	127
2001	738	1244	166	149
2002	760	1313	255	243
2003	848	1453	331	281
2004	877	1448	354	294
2005	902	1609	413	294
2006	943	1645	429	320
2007	900	1566	373	329
2008	1059	1715	508	313
2009	1185	1737	548	346
2010	1259	1893	614	362
2011	1143	1810	603	365
2012	1187	1896	600	342
2013	1180	1848	664	385
2014	1325	1881	686	364
2015	1302	2187	719	387
2016*	1217	2065	645	434

\*Remarque: Pour le 31.12.2016, la statistique des 359 cas qui bénéficient du nouveau congé parental n'est pas encore disponible.



## 2. Fonds national de la solidarité (FNS)

### 2.1. Administration et personnel

#### **Législation :**

Loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité.

Arrêté grand-ducal du 20 août 1960 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 30 juillet 1960 concernant la création d'un Fonds national de solidarité.

Règlement grand-ducal du 11 août 1970 déterminant les modalités du contrôle de la gestion financière du Fonds national de solidarité par la chambre des comptes.

#### **Contact :**

Fonds national de solidarité  
Bureaux: 8-10, rue de la Fonderie  
L-1531 Luxembourg  
Adresse postale: B.P. 2411  
L-1024 Luxembourg  
Tél.: 49 10 81-1  
Fax: 26 12 34 64  
[www.fns.lu](http://www.fns.lu)

**Comité-directeur :**

Composition au 31.12.2016 :

Présidente : Dominique FABER

Membres : Romain ALFF, Thomas FEIDER, Tom GOEDERES, Robert KIEFFER, Marc VANOLST, Gaby WAGNER et Brigitte WEINANDY

Assiste : Patrick BISSENER (administrateur)

Secrétaire: Nathalie REDING

En 2016, le comité-directeur du Fonds a siégé à 11 reprises. Au cours de ces séances, outre les affaires de personnel, le comité-directeur a examiné et tranché des cas particuliers relatifs aux diverses prestations dispensées et il a été saisi de questions d'ordre général qui se rapportent à la mise en pratique des dispositions législatives. Il a en outre analysé et délibéré sur le rapport d'activité, le bilan et le compte d'exploitation ainsi que le budget relatif au prochain exercice. Les demandes de dépassements et transferts de crédit budgétaires lui ont été soumises pour approbation.

**Effectif du FNS :**

En 2016, l'effectif du Fonds s'élevait à 45 fonctionnaires, 21 employés, 17 travailleurs handicapés et 16 auxiliaires (5 affectations temporaires indemnisées et 11 occupations temporaires indemnisées), soit un total de 99 collaborateurs.

## 2.2. Aperçu synoptique

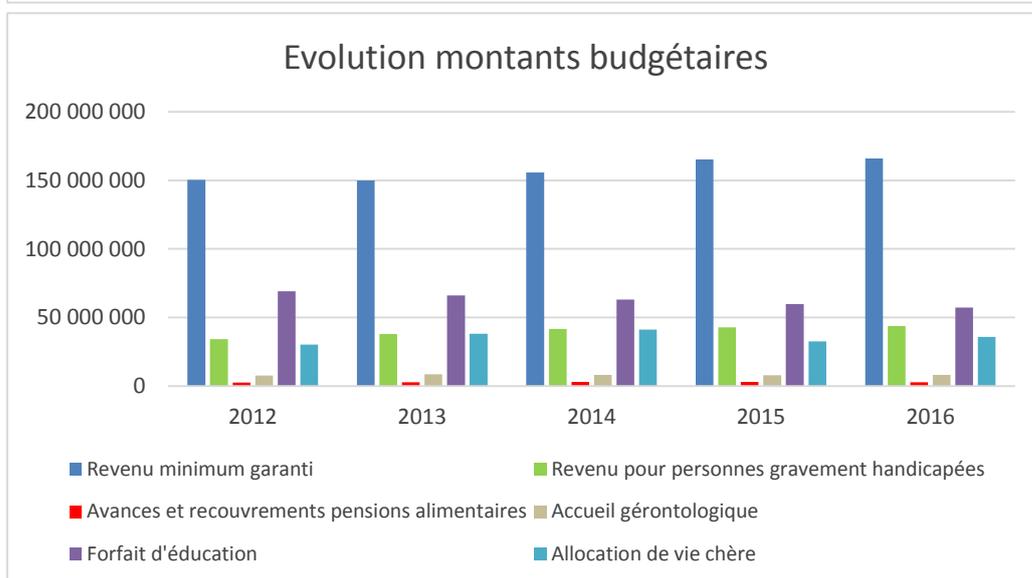
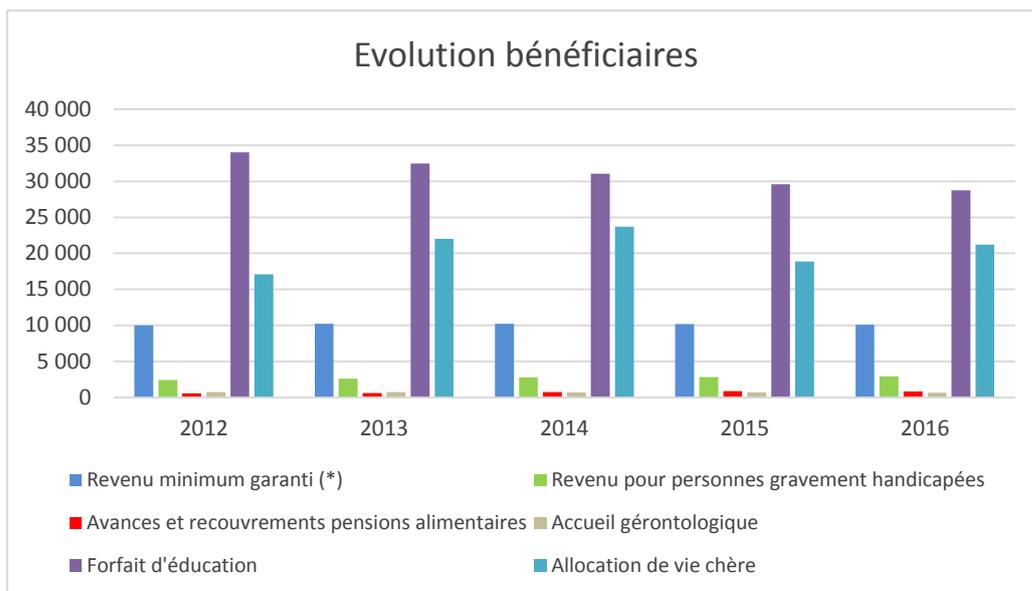
### Nombre de ménages bénéficiaires au 31.12.2016

Exercice	Revenu minimum garanti (*)	Revenu pour personnes gravement handicapées	Avances et recouvrements pensions alimentaires	Accueil gérontologique	Forfait d'éducation	Allocation de vie chère
2012	9.989	2.422	557	726	34.009	17.088
2013	10.208	2.595	589	715	32.458	22.010
2014	10.204	2.771	728	684	31.057	23.705
2015	10.193	2.827	871	694	29.603	18.863
2016	10.087	2.910	825	661	28.725	21.228

(\*) ménages bénéficiaires d'une allocation complémentaire et/ou d'une indemnité d'insertion respectivement d'un contrat subsidié

### Montants payés

Exercice	Revenu minimum garanti	Revenu pour personnes gravement handicapées	Avances et recouvrements pensions alimentaires	Accueil gérontologique	Forfait d'éducation	Allocation de vie chère
2012	150.499.295	34.279.448	2.641.497	7.762.350	69.221.900	30.271.282
2013	149.949.435	37.863.412	2.845.874	8.524.466	66.066.032	38.266.912
2014	155.770.551	41.706.831	2.971.013	8.177.653	63.054.155	41.090.005
2015	165.433.714	42.876.350	3.062.030	7.989.050	59.909.108	32.652.669
2016	165.924.836	43.728.072	2.757.020	8.044.501	57.340.565	35.894.029



## Nombre de décisions

RMG	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Total
Décisions d'attribution	299	265	309	302	204	255	242	317	202	313	270	214	3.192
Décisions modificatives (augmentation)	202	188	192	171	153	172	162	176	148	207	186	160	2.117
Décisions modificatives (diminution)	247	209	256	216	196	237	206	227	240	282	294	205	2.815
Décisions de retrait	228	191	228	218	215	278	236	262	223	280	276	196	2.831
Décisions de restitution	232	219	199	199	185	193	197	189	189	183	218	192	2.395
Décisions de refus	94	95	101	94	88	81	102	130	82	94	91	90	1.142
Décisions paiement unique	24	16	23	22	19	22	0	0	16	22	23	22	209
Décisions maintien (calcul rétroactif)	21	17	27	21	20	17	21	29	33	20	18	20	264
Décisions succession/RMF	4	3	0	1	1	2	2	13	15	11	5	8	65
Décisions définitives	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décisions article 18	0	16	4	5	3	3	2	4	0	6	0	1	44
<b>Totaux</b>	<b>1.351</b>	<b>1.219</b>	<b>1.339</b>	<b>1.249</b>	<b>1.084</b>	<b>1.260</b>	<b>1.170</b>	<b>1.347</b>	<b>1.148</b>	<b>1.418</b>	<b>1.381</b>	<b>1.108</b>	<b>15.074</b>

RPGH	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	nov.	déc.	Total
Décisions d'attribution	39	20	39	16	14	24	25	36	19	15	23	26	296
Décisions modificatives (augmentation)	3	3	7	1	1	4	1	1	2	5	3	1	32
Décisions modificatives (diminution)	16	11	7	13	8	10	7	11	6	11	7	7	114
Décisions de retrait	11	4	23	10	10	24	20	14	9	17	14	11	167
Décisions de restitution	17	24	22	11	14	14	11	11	16	16	14	6	176
Décisions de refus	1	1	4	3	3	4	2	2	2	1	1	2	26
Décisions paiement unique	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Décisions maintien (calcul rétroactif)	1	2	2	2	1	2	1	0	2	2	1	2	18
<b>Totaux</b>	<b>88</b>	<b>65</b>	<b>104</b>	<b>56</b>	<b>51</b>	<b>83</b>	<b>67</b>	<b>75</b>	<b>56</b>	<b>67</b>	<b>63</b>	<b>55</b>	<b>830</b>

Forfait d'éducation	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	nov.	déc.	Total
Décisions d'attribution	70	50	85	57	82	102	37	84	88	80	82	61	878
Décisions modificatives (augmentation)	4	4	9	2	1	0	44	2	1	0	0	0	67
Décisions modificatives (diminution)	22	59	12	9	10	9	5	8	8	0	9	5	156
Décisions de retrait	17	5	7	1	6	0	1	41	1	5	0	2	86
Décisions de restitution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décisions de refus	9	3	9	8	9	13	10	16	6	11	9	9	112
Décisions paiement unique	2	1	1	1	2	0	2	0	4	0	3	2	18

Décisions maintien (calcul rétroactif)	0	1	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	3
<b>Totaux</b>	<b>124</b>	<b>123</b>	<b>123</b>	<b>78</b>	<b>110</b>	<b>124</b>	<b>99</b>	<b>152</b>	<b>108</b>	<b>97</b>	<b>103</b>	<b>79</b>	<b>1.320</b>

<b>Accueil gérontologique</b>	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	nov.	déc.	<b>Total</b>
Décisions d'attribution	13	14	3	17	19	20	20	12	11	12	16	8	165
Décisions modificatives (diminution)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	0	7
Décisions de retrait	0	0	3	9	2	2	2	5	6	1	4	6	40
Décisions de refus	6	2	1	3	0	1	3	0	4	3	6	3	32
Décisions de restitution	1	2	2	0	0	5	0	0	11	0	0	0	21
Décisions paiement unique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Décisions de successions	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	2
<b>Totaux</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>9</b>	<b>30</b>	<b>21</b>	<b>28</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>32</b>	<b>23</b>	<b>26</b>	<b>17</b>	<b>267</b>

<b>Allocation spéciale pour personnes gravement handicapées</b>	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept.	octobre	nov.	déc.	<b>Total</b>
Décisions de retrait	4	4	2	0	0	2	2	3	3	3	2	0	25

### **2.3. Revenu minimal garanti**

#### **Législation :**

Loi modifiée du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti.

Règlement grand-ducal du 16 janvier 2001 fixant les modalités d'application de la loi du 29 avril 1999 portant création d'un droit à un revenu minimum garanti.

Règlement grand-ducal du 30 décembre 2010 portant nouvelle fixation des montants du revenu minimum garanti.

#### **Dépenses :**

Au 31 décembre 2016 le nombre de ménages bénéficiaires de l'allocation complémentaire et/ou d'une indemnité d'insertion, respectivement de la prestation prévue à article 13(3) s'élevait à 10.087 contre 10.193 au 31 décembre 2015, soit une régression de 106 ménages.

Le nombre de bénéficiaires d'une indemnité d'insertion a augmenté de 44 unités (2,9%), pour atteindre le niveau de 1.559 unités au 31 décembre 2016 (2015 : 1.515).

Le nombre de bénéficiaires reste plutôt stable avec une légère tendance à la baisse. Cette situation, s'explique par la migration d'une partie des bénéficiaires RMG dans le cercle des bénéficiaires RPGH. En plus, le renforcement du personnel a permis des contrôles plus poussés (visites sur places, lettres de contrôle et convocations au guichet). Ceci limite l'augmentation des dépenses brutes à 0,30%.

Au vu de ce qui précède et en considération de l'évolution des recettes (voir point 3.6.), la dépense nette à charge du budget de l'Etat diminue de 5,92%.

**Barème RMG pour la période du 1.1.2016 - 31.12.2016**

Composition communauté domestique	N.I. 100  par mois	1.1.2016 - 31.12.2016	
		N.I.  par mois	775,17  immunisation  30%
1er adulte	173,92	1.348,18	1.752,64
2ème adulte	86,96	674,09	-
adulte subséquent	49,76	385,73	-
supplément pour enfant	15,81	122,56	-
un adulte + un enfant	189,73	1.470,74	1.911,97
un adulte + deux enfants	205,54	1.593,29	2.071,28
un adulte + trois enfants	221,35	1.715,84	2.230,60
un adulte + quatre enfants	237,16	1.838,40	2.389,92
un adulte + cinq enfants	252,97	1.960,95	2.549,24
deux adultes	260,88	2.022,27	2.628,96
deux adultes + un enfant	276,69	2.144,82	2.788,27
deux adultes + deux enfants	292,50	2.267,38	2.947,60
deux adultes + trois enfants	308,31	2.389,93	3.106,91
deux adultes + quatre enfants	324,12	2.512,49	3.266,24
deux adultes + cinq enfants	339,93	2.635,04	3.425,56
trois adultes	310,64	2.407,99	3.130,39
trois adultes + un enfant	326,45	2.530,55	3.289,72
trois adultes + deux enfants	342,26	2.653,10	3.449,03
trois adultes + trois enfants	358,07	2.775,66	3.608,36
trois adultes + quatre enfants	373,88	2.898,21	3.767,68
trois adultes + cinq enfants	389,69	3.020,76	3.926,99

**Bonification à charge de loyer (max.): 123,94 € bruts \***

**Cotisation assurance-maladie : 2,80%**

**Cotisation assurance-dépendance : 1,40 % sur RMG brut diminué de l'abattement de 480,26 (NI 775,17)**

### Prestations brutes (RMG et/ou ATI respectivement bénéficiaires article 13)

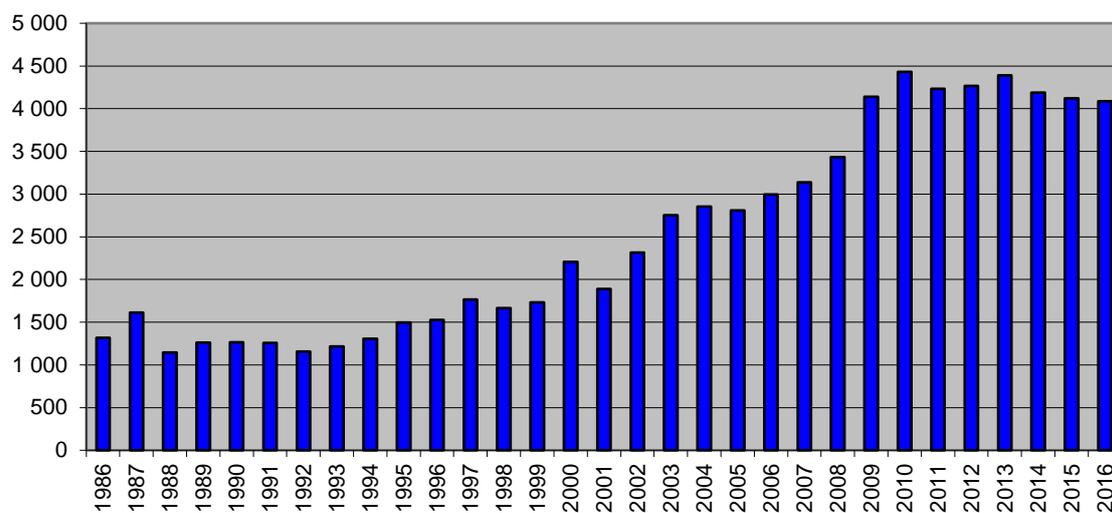
	nombre de ménages		augment./	décompte	décompte	augment./
	bénéficiaires au		diminution		provisoire	
	31.12.2015	31.12.2016	en %	2015	2016	en %
RMG	9.198	9.141	-0,62%	123.321.786,34	123.025.215,36	-0,24%
ATI	1.515	1.559	2,90%	28.259.358,23	28.551.738,01	1,03%
Art. 13	250	254	1,60%	5.821.650,03	5.568.047,09	-4,36%
<b>Totaux (*)</b>	<b>10.193</b>	<b>10.087</b>	-1,04%	157.402.794,60	<b>157.145.000,46</b>	-0,16%
Cotizat. Sociales (part assuré + patronale)				7.236.342,69	<b>7.225.728,46</b>	-0,15%
Art. 18 (part assuré + patronale)				794.576,41	<b>1.554.107,23</b>	95,59%
<b>Total RMG</b>				165.433.713,70	<b>165.924.836,15</b>	0,30%
Loterie nationale				6.598.725,11	14.262.914,38	116,15%
Revenus à meilleur fortune				10.087.024,05	10.302.881,80	2,14%
Successions				1.347.438,99	1.689.693,60	25,40%
Restitutions RMG				1.626.315,21	2.519.782,10	54,94%
Revenus divers				1.596,39	12.270,79	668,66%
<b>Total Recettes</b>				<b>19.661.099,75</b>	<b>28.787.542,67</b>	46,42%
<b>Dépense budgétaire</b>				145.772.613,95	<b>137.137.293,48</b>	-5,92%

## Statistiques diverses

### Evolution pluriannuelle – nouvelles demandes

<b>Exercice</b>	<b>demandes</b>	<b>Variation</b>
1986	1.318	
1987	1.614	22,46%
1988	1.144	-29,12%
1989	1.261	10,23%
1990	1.265	0,32%
1991	1.258	-0,55%
1992	1.155	-8,19%
1993	1.217	5,37%
1994	1.306	7,31%
1995	1.495	14,47%
1996	1.527	2,14%
1997	1.766	15,65%
1998	1.666	-5,66%
1999	1.730	3,84%
2000	2.206	27,51%
2001	1.887	-14,46%
2002	2.315	22,68%
2003	2.751	18,83%
2004	2.853	3,71%
2005	2.810	-1,51%
2006	2.996	6,62%
2007	3.136	4,67%
2008	3.432	9,44%
2009	4.141	20,66%
2010	4.430	6,98%
2011	4.234	-4,42%
2012	4.267	0,78%
2013	4.391	2,91%
2014	4.188	-4,62%
2015	4.119	-6,19%
2016	4.087	-2,41%

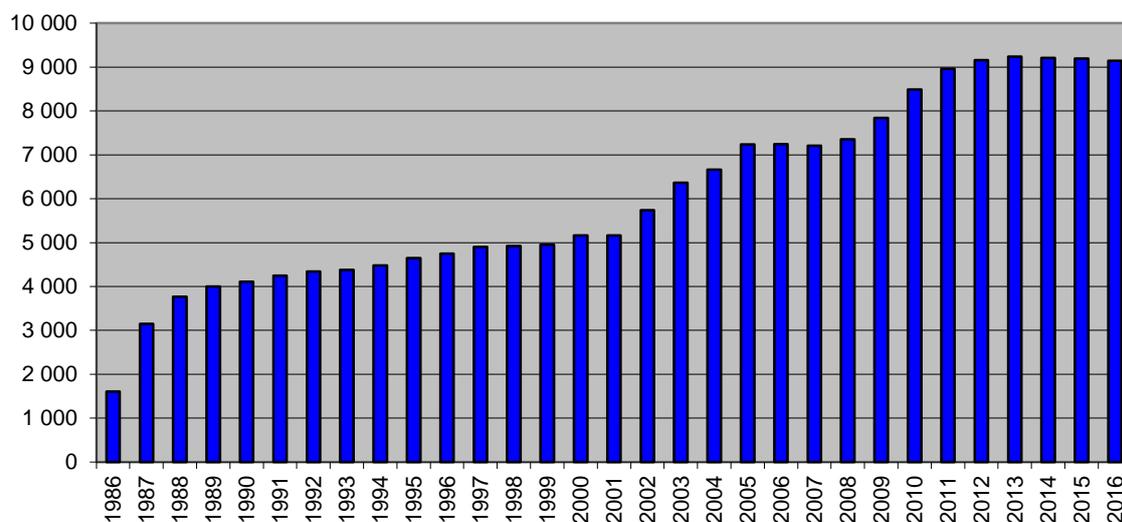
## Evolution nouvelles demandes RMG



## Evolution des ménages bénéficiaires d'une allocation complémentaire RMG

Exercice	Nbre au 31.12.	Variation
1986	1.606	
1987	3.148	96,01%
1988	3.770	19,76%
1989	3.998	6,05%
1990	4.109	2,78%
1991	4.249	3,41%
1992	4.342	2,19%
1993	4.377	0,81%
1994	4.483	2,42%
1995	4.648	3,68%
1996	4.746	2,11%
1997	4.899	3,22%
1998	4.927	0,57%
1999	4.950	0,47%
2000	5.163	4,30%
2001	5.163	0,00%
2002	5.738	11,14%
2003	6.367	10,96%
2004	6.662	4,63%
2005	7.238	8,65%
2006	7.243	0,07%
2007	7.205	-0,52%
2008	7.352	2,04%
2009	7.841	6,65%
2010	8.491	8,29%
2011	8.965	5,58%
2012	9.158	2,15%
2013	9.242	0,92%
2014	9.209	0,56%
2015	9.198	0,44%
2016	9.141	-1,09%

## Evolution nombre de ménages bénéficiaires RMG



### Recettes

On constate une progression des recettes provenant de la loterie nationale (+7,66 millions) ainsi que des recettes cumulées provenant des successions et des bénéficiaires revenus à meilleure fortune lesquelles augmentent de 4,88% pour atteindre le montant de 11.992.575 €. Pour la garantie en restitution des prestations versées, le Fonds est amené à gérer ± 8.000 hypothèques légales. On constate une régression des montants recouverts de 166.260 € par rapport à 2015.

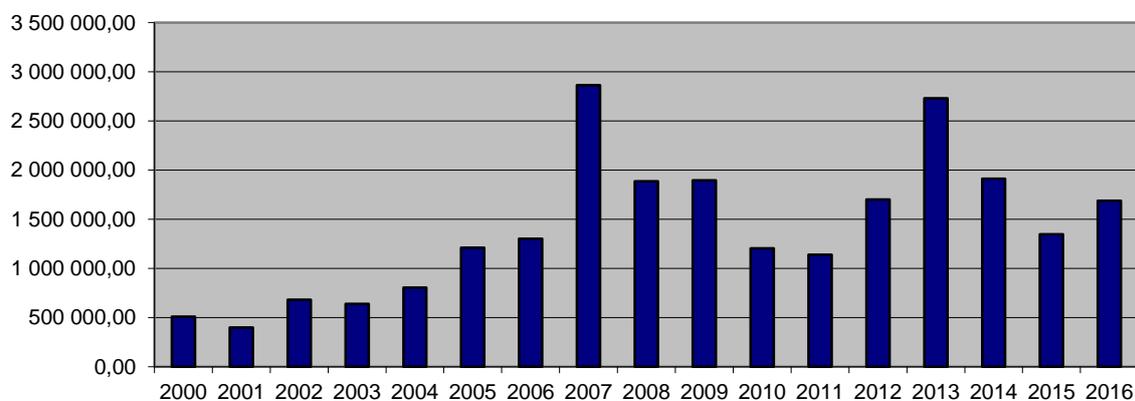
1. Œuvre Gr.-D. Charlotte et loterie nationale	14.262.914 €
2. Recettes provenant de la succession des bénéficiaires de l'allocation complémentaire	1.689.694 €
3. Recettes provenant de la demande en restitution à l'encontre des bénéficiaires revenus à meilleure fortune	10.302.882 €
4. Recouvrements de prestations indûment touchées	6.742.855 €

(se composant d'extourne de charges d'une part et de recettes d'autre part et tiennent compte de la variation du total à récupérer)

**Ad point 2. (Recettes provenant de la succession des bénéficiaires de l'allocation complémentaire):**

Exercice	nbre		montants	
2000	16		507.591,12	
2001	23	43,75%	397.175,28	-21,75%
2002	23	0,00%	681.143,22	71,50%
2003	45	95,65%	637.757,40	-6,37%
2004	29	-35,56%	805.722,15	26,34%
2005	76	162,07%	1.210.303,23	50,21%
2006	73	-3,95%	1.300.962,03	7,49%
2007	107	46,58%	2.864.614,10	120,19%
2008	94	-12,15%	1.887.913,04	-34,10%
2009	157	67,02%	1.897.498,01	0,51%
2010	70	-55,41%	1.203.479,00	-36,58%
2011	49	-30,00%	1.138.088,13	-5,43%
2012	156	218,37%	1.700.864,28	49,45%
2013	192	23,08%	2.730.656,37	60,55%
2014	182	-5,21%	1.911.467,81	-30,00%
2015	151	-17,03%	1.347.438,99	-29,51%
2016	226	49,67%	1.689.693,60	25,40%

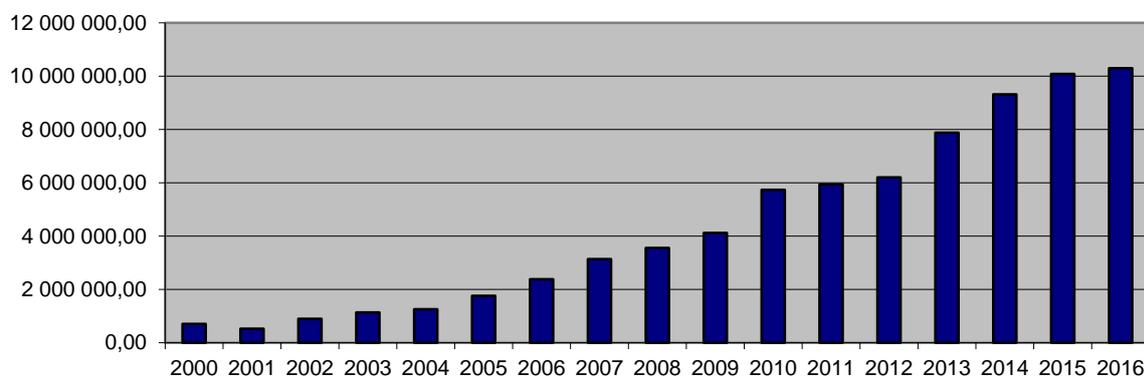
**Evolution - successions**



**Ad point 3 (Recettes provenant de la demande en restitution à l'encontre des bénéficiaires  
revenus à meilleure fortune):**

Exercice	nbre		montants	
2000	31		704.637,57	
2001	22	-29,03%	529.727,54	-24,82%
2002	42	90,91%	898.112,48	69,54%
2003	56	33,33%	1.132.734,84	26,12%
2004	205	266,07%	1.261.900,84	11,40%
2005	108	-47,32%	1.759.180,71	39,41%
2006	101	-6,48%	2.379.686,59	35,27%
2007	163	61,39%	3.138.191,00	31,87%
2008	171	4,91%	3.561.566,69	13,49%
2009	149	-12,87%	4.122.557,15	15,75%
2010	384	157,72%	5.737.524,00	39,17%
2011	546	42,19%	5.940.676,00	3,54%
2012	500	-8,42%	6.204.095,37	4,43%
2013	623	24,60%	7.876.210,20	26,95%
2014	796	27,77%	9.321.112,69	18,35%
2015	881	10,68%	10.087.024,05	8,22%
2016	1.405	59,48%	10.302.881,80	2,14%

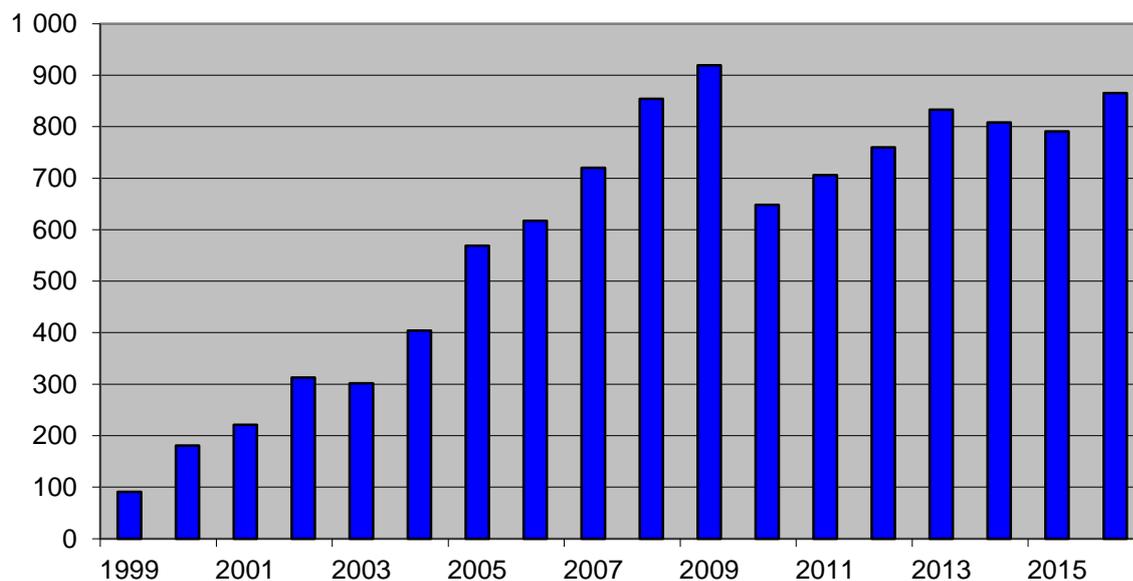
**Evolution - revenus à meilleure fortune**



### Evolution pluriannuelle - hypothèques

Année	Nouv. hypo.	Renouv.	Postpos.	Mainlevées	Mainlevées partielles	Total
1999	91					
2000	181					
2001	221					
2002	313					
2003	302					
2004	404					
2005	569					
2006	617					
2007	720					
2008	854					
2009	919					
2010	648					
2011	706					
2012	760					
2013	833	147	3	340	15	<b>1.338</b>
2014	808	181	2	445	13	<b>1.449</b>
2015	791	217	2	435	26	<b>1.471</b>
2016	865	229	1	496	28	<b>1.619</b>

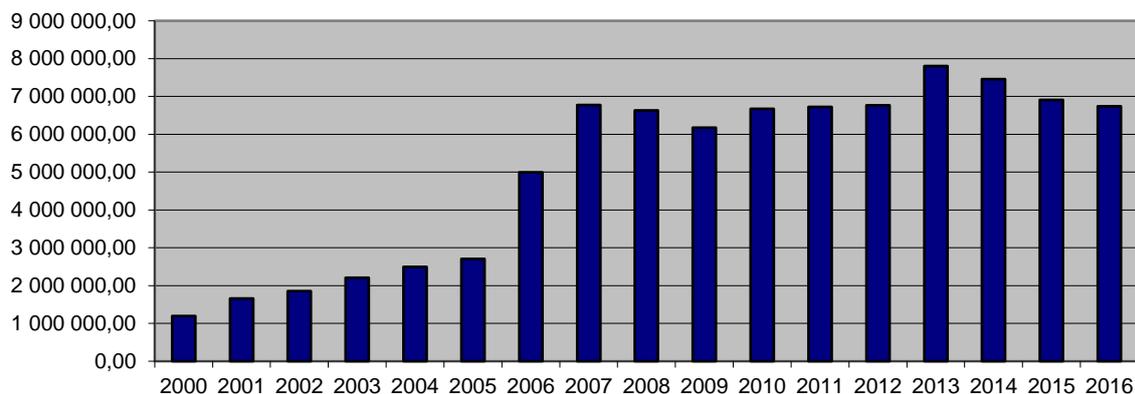
### Evolution hypothèques



**Ad point 4 (Recouvrements de prestations indûment touchées):**

Exercice	Montants	
2000	1.194.860,01	
2001	1.656.025,55	38,60%
2002	1.855.879,48	12,07%
2003	2.212.307,97	19,21%
2004	2.499.340,57	12,97%
2005	2.708.804,48	8,38%
2006	4.995.257,80	84,41%
2007	6.775.286,63	35,63%
2008	6.630.920,22	-2,13%
2009	6.175.130,90	-6,87%
2010	6.669.929,43	8,01%
2011	6.726.056,00	0,84%
2012	6.767.815,38	0,62%
2013	7.804.461,71	15,32%
2014	7.454.945,93	-4,48%
2015	6.909.114,97	-7,32%
2016	6.742.854,71	-2,41%

**Evolution - recouvrements**



## 2.4. Allocation compensatoire

### Législation :

Loi du 13 juin 1975 portant création d'une allocation compensatoire en faveur de certaines catégories de bénéficiaires de rentes et de pensions.

### Commentaires :

L'attribution de nouvelles allocations compensatoires ayant été suspendue en 1989, par suite de l'abrogation de la législation y relative, le nombre de bénéficiaires accuse une baisse régulière. Lors de la clôture de l'exercice au 31.12.2016, le nombre de bénéficiaires s'élevait à 267 contre 304 pour l'année précédente.

La dépense 2016 (FNS + autres Caisses) s'élève à 228.085,78 €. La diminution des dépenses de 28.737,52 € par rapport à 2015 résulte exclusivement de la régression du nombre de bénéficiaires.

Caisses	nombre de		augment./	décompte	décompte	augment./
	31.12.2015	31.12.2016	diminution			provisoire
			en %	2015	2016	en %
FNS	4	3	-25,00%	4.009,44	3.190,82	-20,42%
CNAP	299	263	-12,04%	251.470,90	224.020,40	-10,92%
CFL	1	1	0,00%	1.342,96	874,56	-34,88%
<b>TOTAL :</b>	<b>304</b>	<b>267</b>	<b>-12,17%</b>	<b>256.823,30</b>	<b>228.085,78</b>	<b>-11,19%</b>

## 2.5. Allocation spéciale en faveur de personnes gravement handicapées

### Législation :

Loi du 16 avril 1979 portant création d'une allocation spéciale pour personnes gravement handicapées.

### Commentaires :

Avec la mise en vigueur de la loi du 19 juin 1998 portant création d'une assurance dépendance la loi du 16 avril 1979 a été abrogée. Par contre le paiement des allocations existantes est toujours assuré par le FNS pour compte de la Caisse nationale de santé. Pour le mois de décembre 610 allocations ont été payées (2015 : 637), dont :

Nombre :

aveugles	66
handicapés non aveugles	539
HNP	5
total	610

3 affaires ont été annulées. Aucune affaire ne fait actuellement l'objet d'un recours auprès du Conseil Arbitral de la Sécurité Sociale.

Montants des allocations au 31.12.2016:

N.l. 100	N.l. 775,17
89,24 €	691,76 €

La dépense a atteint le montant de 5.159.232,96 €. La diminution de 234.501,19 € par rapport à 2015 (- 4,35%) résulte de la régression constante du nombre des bénéficiaires, conséquence de l'introduction de la loi créant une assurance-dépendance.

nombre de bénéficiaires		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
31.12.2015	31.12.2016	en %	2015	2016	en %
637	610	-4,24%	5.393.734,15	5.159.232,96	-4,35%

## 2.6. Avance et recouvrement de pensions alimentaires

### **Législation :**

Loi du 26.7.1980 concernant l'avance et le recouvrement de pensions alimentaires

### **Commentaires :**

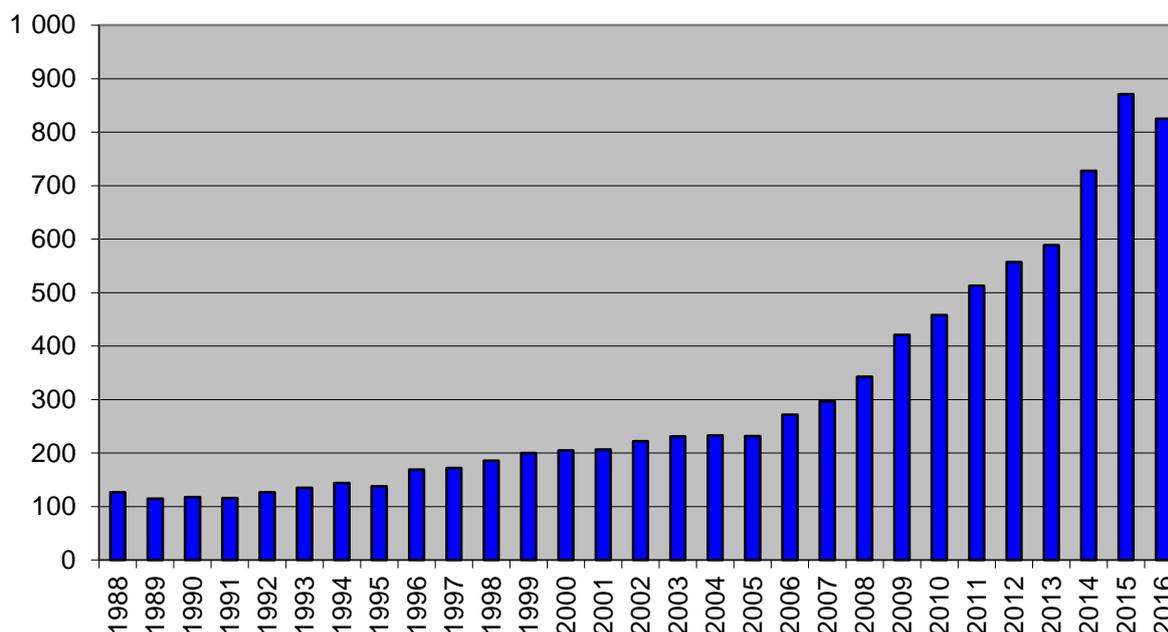
Au 31 décembre 2016 le nombre des allocataires se chiffrait à 825 contre 871 à la fin de l'exercice précédent. 129 affaires ont été refusées, 112 suspendues et 245 se trouvent en voie d'instruction. 36 % des nouvelles demandes ont été refusées avec motif 'revenu du débiteur saisissable' (article 2.c), 33 % ont été refusées avec motif 'incomplet'. 34 % des retraits ont été effectués avec motif 'fin études' (enfants majeurs). Compte tenu du recouvrement de pensions alimentaires qui atteint le montant de 1.012.315,05 € et des restitutions s'élevant au montant de 264.028,02 €, la dépense à charge du budget de l'Etat est de 1.276.343,07€ pour l'exercice 2016.

Les frais de recouvrement (10%) des pensions alimentaires effectivement récupérées s'élèvent à 101.232,92 € et sont versés au Trésor à la fin de l'exercice.

nombre de bénéficiaires		augment./ diminution en %	décompte 2015	décompte provisoire 2016	augment./ diminution en %
31.12.2015	31.12.2016				
871	825	-5,28%	3.062.030,13	2.757.019,96	-9,96
Recouvrements			1.183.399,74	1.012.315,05	-14,46%
Restitutions			649.794,10	264.028,02	-59,37%
<b>Total Recettes</b>			<b>1.833.193,84</b>	<b>1.276.343,07</b>	<b>-30,38%</b>
<b>Dépense budgétaire</b>		:	1.228.836,29	1.480.676,89	20,49%

Exercice	Dossiers au 31.12	Variation	Cumul
1988	127		
1989	115	-9,45%	-9,45%
1990	118	2,61%	-7,09%
1991	116	-1,69%	-8,66%
1992	127	9,48%	0,00%
1993	135	6,30%	6,30%
1994	144	6,67%	13,39%
1995	138	-4,17%	8,66%
1996	169	22,46%	33,07%
1997	172	1,78%	35,43%
1998	186	8,14%	46,46%
1999	200	7,53%	57,48%
2000	205	2,50%	61,42%
2001	207	0,98%	62,99%
2002	222	7,25%	74,80%
2003	231	4,05%	81,89%
2004	233	0,87%	83,46%
2005	232	-0,43%	82,68%
2006	272	17,24%	114,17%
2007	297	9,19%	133,86%
2008	343	15,49%	170,08%
2009	421	22,74%	231,50%
2010	458	8,79%	260,63%
2011	513	12,01%	303,94%
2012	557	8,58%	338,58%
2013	589	5,75%	363,78%
2014	728	30,70%	473,23%
2015	871	56,37%	585,83%
2016	825	40,07%	549,61%

## Evolution bénéficiaires



### 2.7. Allocation de vie chère

#### Législation :

Règlement du Gouvernement en Conseil du 16 décembre 2015 - allocation de vie chère

#### Commentaires :

On constate une régression du nombre de demandes de l'ordre de -10,82%, ceci étant dû à la nouvelle date limite d'introduction (30.9.2016).

La décision quant à l'octroi de l'allocation sert souvent comme condition d'attribution d'autres prestations similaires payées par les administrations communales et autres institutions. Depuis l'année 2010, les bénéficiaires d'une allocation de vie chère ont droit au « Kulturpass ». De manière générale, le Fonds se charge de faire parvenir au bénéficiaire de l'AVC une notice d'information quant à son droit au « Kulturpass ».

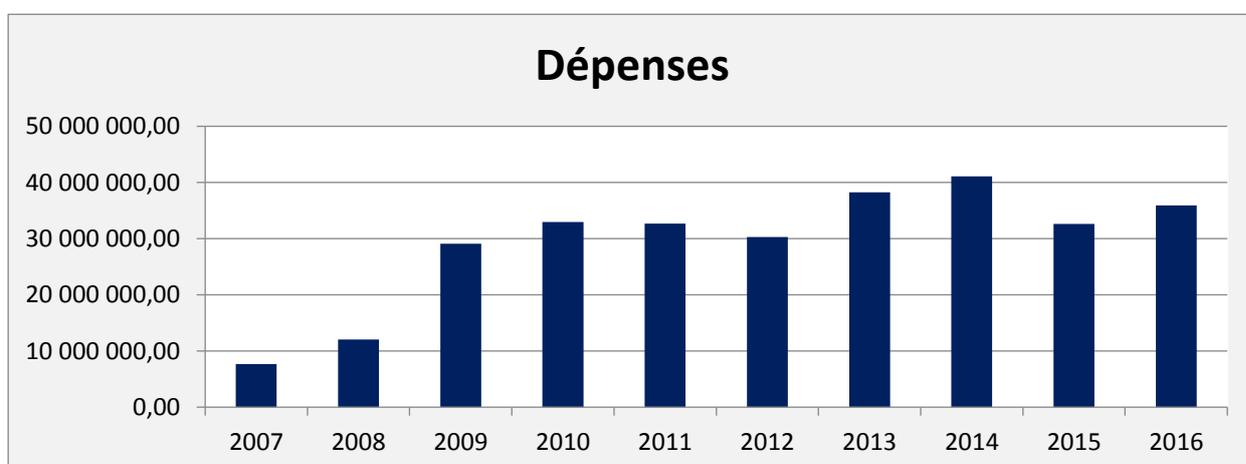
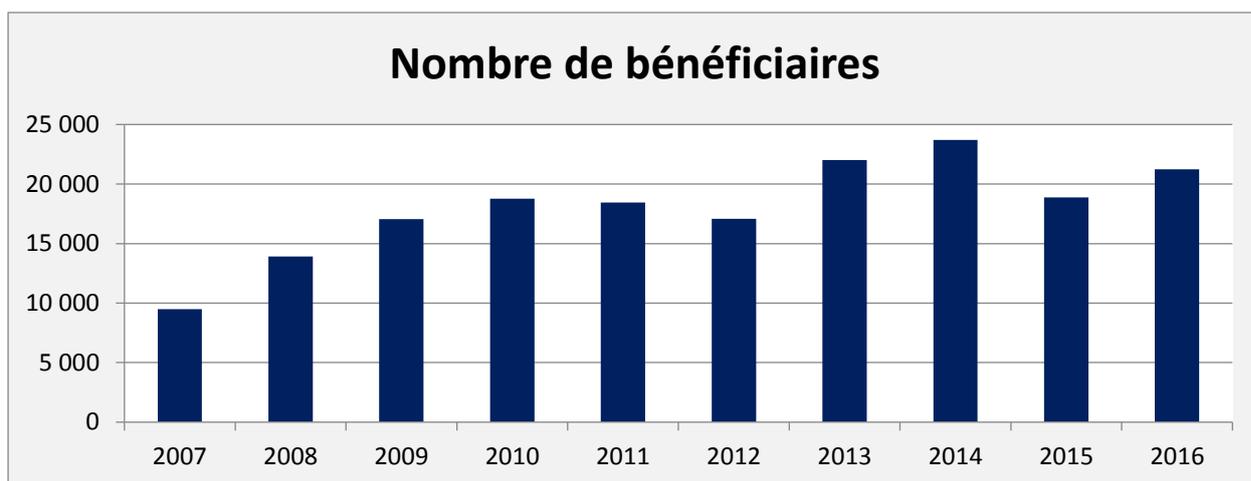
nbre de ménages bénéf. pour l'exercice	augment./ diminution en %	décompte 2015	décompte 2016	augment./ diminution en %
2015	2016	2015	2016	2016
18.863	21.228	32.652.669,00	35.894.028,94	9,93%

## Evolution allocation de chauffage 2007 – 2008 / allocation de vie chère 2009 – 2016

Exercice	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Nombre de demandes</b>	13.036	16.402	20.112	22.539	25.594	26.749	27.086	25.247	25.869	23.071
<b>Variation</b>		25,82%	22,62%	12,07%	13,55%	4,51%	1,26%	-6,79%	2,46%	-10,82%
<b>Bénéficiaires (*)</b>	9.495	13.904	17.040	18.759	18.460	17.088	22.010	23.705	18.863	21.228
<b>Variation</b>		46,43%	22,55%	10,09%	-1,59%	-7,43%	28,80%	7,70%	-20,43%	12,54%
<b>Dépense budgétaire (en millions)</b>	<b>7,68</b>	<b>12,03</b>	<b>29,08</b>	<b>32,94</b>	<b>32,69</b>	<b>30,27</b>	<b>38,25</b>	<b>41,09</b>	<b>32,63</b>	<b>35,89</b>
<b>Variation</b>		56,69%	141,69%	13,26%	-0,75%	-7,40%	26,37%	7,41%	-20,59%	10,00%

(\*) Bénéficiaires dont le paiement a eu lieu avant le 31.12.N. Les paiements ultérieurs sont imputés à l'exercice subséquent.





## **2.8. Accueil gérontologique**

### **Législation :**

Loi du 22 mai 1989 portant création d'une allocation de soins et organisant le placement dans une maison de soins.

Loi du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit.

Règlement grand-ducal du 27 septembre 2004 portant exécution de la loi du 30 avril 2004 autorisant le Fonds national de solidarité à participer aux prix des prestations fournies dans le cadre de l'accueil aux personnes admises dans un centre intégré pour personnes âgées, une maison de soins ou un autre établissement médico-social assurant un accueil de jour et de nuit.

### **Commentaires :**

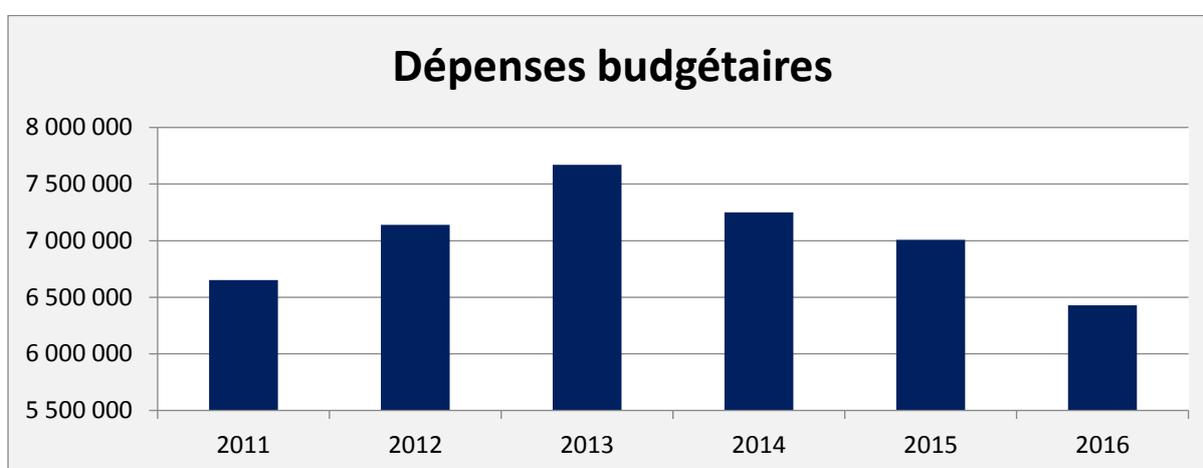
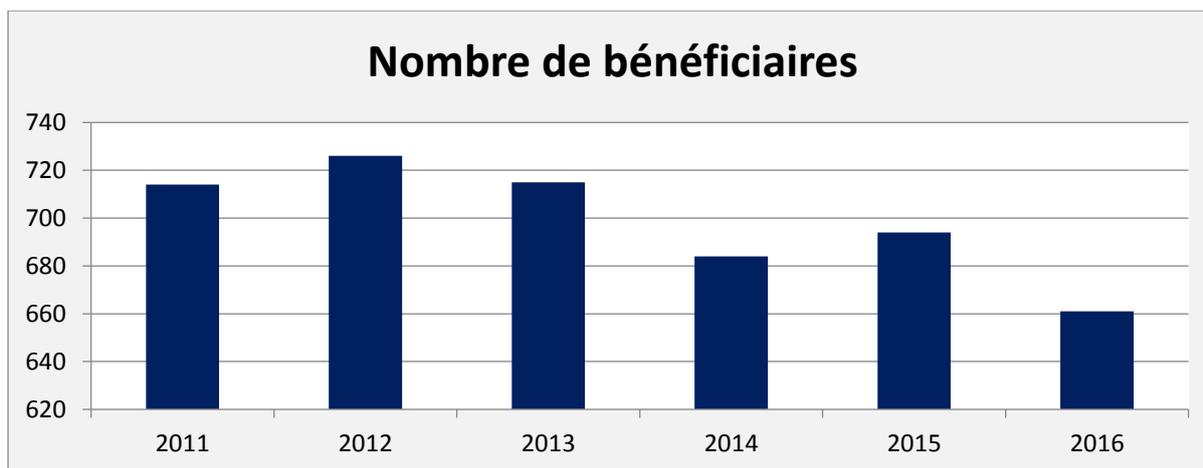
Pour l'exercice 2016 le nombre des nouvelles demandes introduites se chiffre à 184 (2015: 213) dont 37 ont été refusées, 181 cas ont été annulés (dont 149 décès) et 6 affaires ont fait l'objet d'un recours

auprès du Conseil Arbitral des Assurances Sociales. 21 demandes sont restées en instruction au 31.12.2016. Le nombre de bénéficiaires au 31.12.2016 a diminué de 33 pour atteindre 661 unités (-4,76%). Les prestations nettes au montant total de 6.427.714,44 € ont diminuées de 8,25% par rapport à l'exercice précédent, pour lequel la dépense se chiffrait à 7.005.909,97 €. Les montants payés en décembre 2016 se situaient dans une fourchette de 21,20 € à 2.591,90 € avec un montant moyen de 952,63 €.

	nombre de bénéficiaires	augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution	
	31.12.2015	31.12.2016	en %	2015	2016	en %
	694	<b>661</b>	-4,76	7.989.049,88	<b>8.044.500,80</b>	0,69
% RECETTES				983.139,91	<b>1.616.786,36</b>	64,45
<b>Dépense budgétaire</b>				7.005.909,97	<b>6.427.714,44</b>	-8,25%

### **Evolution 2011-2016 :**

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<b>Coût annuel brut</b>	7.581.307	7.762.350	8.524.466	8.177.653	7.989.050	8.044.501
<b>Variation</b>		2,39%	9,82%	-4,07%	-2,31%	0,69%
<b>bénéficiaires au 31.12.</b>	714	726	715	684	694	661
<b>Variation</b>		1,68%	-1,52%	-4,34%	1,46%	-4,76%
<b>Recettes</b>	930.650	623.450	853.734	928.135	983.140	1.616.786
<b>Dépense budgétaire</b>	6.650.658	7.138.900	7.670.732	7.249.519	7.005.910	6.427.714



## **2.9. Revenu pour personnes gravement handicapées (RPGH)**

### **Législation :**

Loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

Règlement grand-ducal du 7 octobre 2004 portant exécution de la loi du 12 septembre 2003 relative aux personnes handicapées.

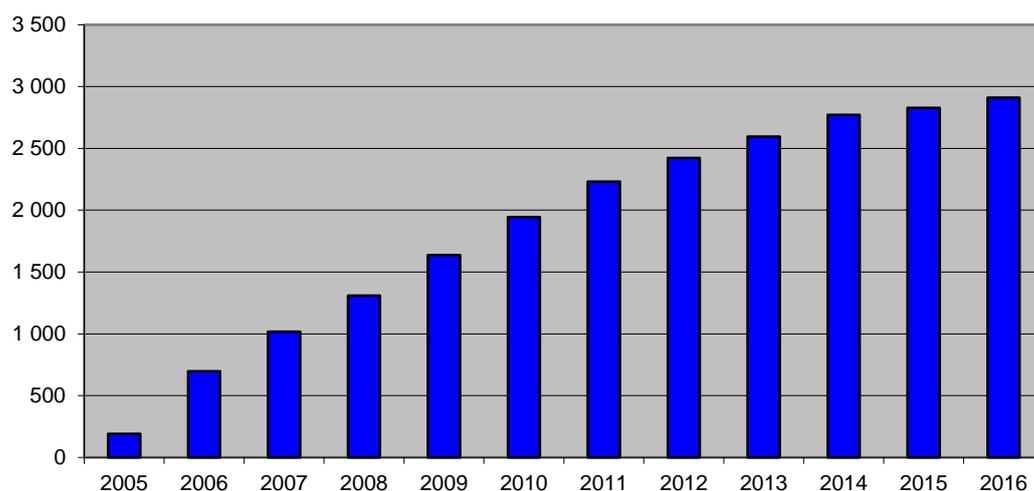
### **Commentaires :**

La loi du 12 septembre 2003 (mise en vigueur : 1.6.2004) avait introduit un revenu en faveur des personnes handicapées qui présentent une diminution de la capacité de travail de 30% au moins. Les personnes reconnues travailleurs handicapés perçoivent soit un salaire pour travailleurs handicapés, soit un revenu pour personnes gravement handicapées. Cette dernière prestation, à charge du Fonds, s'élève mensuellement à un montant net (équivalent au RMG pour le premier adulte) de 1.298,29 € (N.I. 775,17). Le nombre de bénéficiaires au 31.12.2016 était de 2.910 unités pour une dépense annuelle, compte tenu des recettes, de 43.148.574,89 € (+ 3,02%). 857 bénéficiaires touchaient le RPGH en vertu de l'article 28(1) et 2053 bénéficiaires en vertu de l'article 28(2).

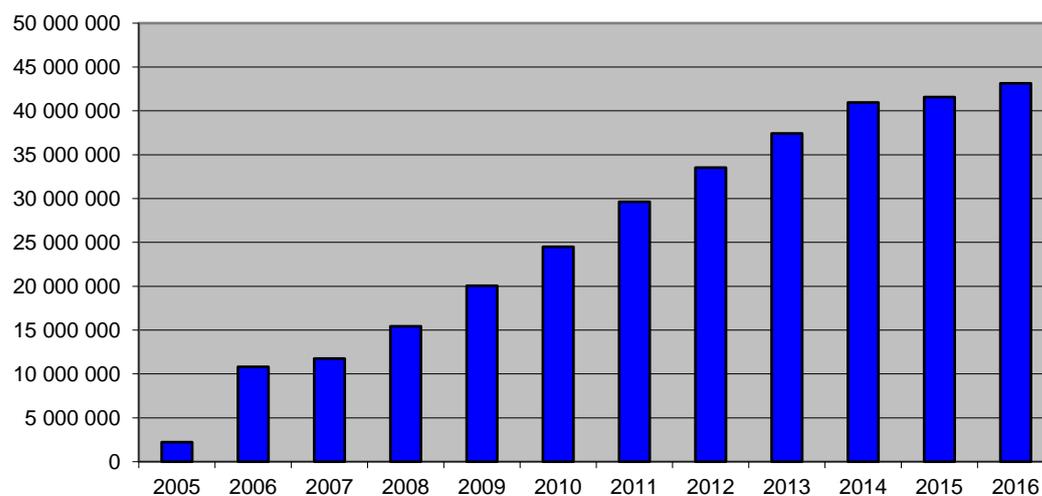
nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
31.12.2015	31.12.2016	en %	2015	2016	en %
2.827	2.910	2,94	42.876.350,18	43.728.071,81	1,99
% RECETTES		:	992.179,67	579.496,92	-41,59
<b>Dépense budgétaire</b>		:	41.884.170,51	43.148.574,89	3,02%

Exercice	Dossiers au 31.12	Variation	Dépense nette	Variation
2005	191		2.232.233	
2006	697	264,92%	10.828.455	385,10%
2007	1.017	45,91%	11.777.387	8,76%
2008	1.310	28,81%	15.438.834	31,09%
2009	1.637	24,96%	20.079.835	30,06%
2010	1.944	18,75%	24.492.396	21,98%
2011	2.231	14,76%	29.644.818	21,04%
2012	2.422	8,56%	33.530.384	13,11%
2013	2.595	7,14%	37.415.290	11,59%
2014	2.771	6,78%	40.944.450	9,43%
2015	2.827	8,94%	41.595.100	11,17%
2016	2.910	5,02%	43.148.575	5,38%

### Evolution bénéficiaires



### Evolution dépenses nettes



Exercice	Total	Dossiers au 31.12 tombant sous le champ d'application de	
		l'article 28(1)	l'article 28(2)
2011	1.738	463	1.275
2012	1.988	623	1.365
2013	2.229	682	1.547
2014	2.506	744	1.762
2015	2.827	818	2.009
2016	2.910	857	2.053

## 2.10. Forfait d'éducation

### Législation :

Loi modifiée du 28 juin 2002 portant création d'un forfait d'éducation.

### Commentaires :

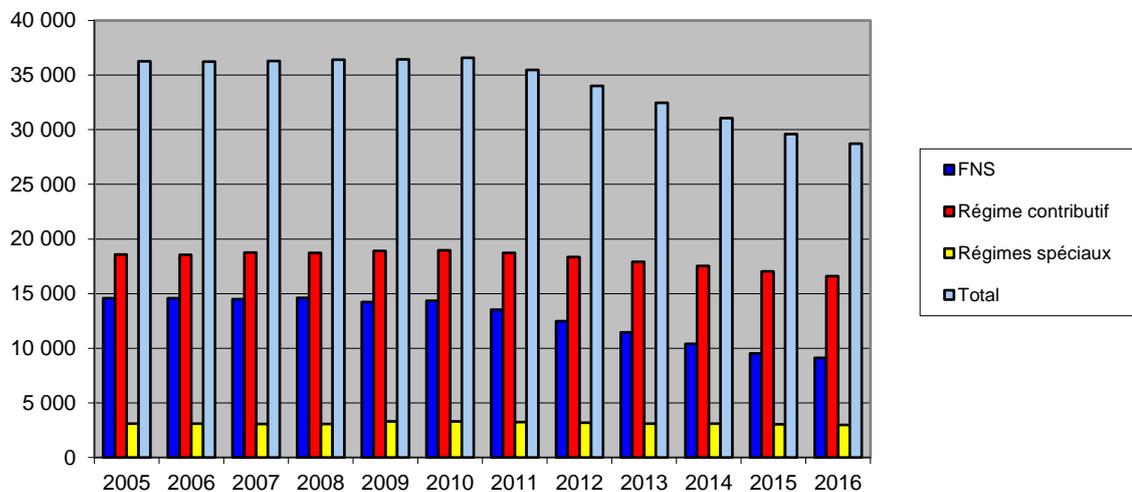
Le nombre de bénéficiaires s'élevait à 28.725 au 31.12.2016. Pendant l'exercice 2016, le montant de 55.835.075,82 € a été liquidé. On constate une régression de 4,30 % pour la dépense à charge du budget de l'Etat par rapport à l'exercice précédent. L'âge d'entrée pour cette prestation a été relevé à 65 ans depuis l'exercice 2011, de sorte que les bénéficiaires potentiels présentaient leurs demandes en 2016. Cependant, le nombre de demandes est moins important qu'avant 2011 puisque cette génération profite d'avantage des années consacrées à l'éducation des enfants.

En outre, il y a beaucoup de pensions personnelles pour lesquelles les années-bébés sont mises en compte par les organismes de pension, ce qui entraîne le retrait du forfait d'éducation. On constate également un recul plus important pour les cas FNS ce qui est dû à la migration d'une partie de ces bénéficiaires vers les organismes de pension.

	nombre de bénéficiaires au		augment./ diminution	décompte	décompte provisoire	augment./ diminution
	31.12.2015	<b>31.12.2016</b>	en %	2015	<b>2016</b>	en %
FNS	9.533	<b>9.129</b>	-4,24	20.745.076,45	<b>19.470.438,02</b>	-6,14
CNAP	17.024	<b>16.610</b>	-2,43	30.932.198,32	<b>30.057.128,57</b>	-2,83
Etat	1.810	<b>1.769</b>	-2,27	3.896.567,06	<b>3.814.780,34</b>	-2,10
FEC	449	<b>446</b>	-0,67	956.523,20	<b>879.509,64</b>	-8,05
CFL	787	<b>771</b>	-2,03	1.811.399,47	<b>1.613.219,25</b>	-10,94
Total brut	29.603	<b>28.725</b>	-2,97	58.341.764,50	<b>55.835.075,82</b>	-4,30
Ass. maladie / part patr.			:	1.567.343,04	<b>1.505.489,12</b>	-3,95
Total Forfait d'éducation			:	59.909.107,54	<b>57.340.564,94</b>	-4,29
% RECETTES			:	<b>5.062,66</b>	<b>59.365,15</b>	1072,61
<b>Dépense budgétaire</b>			:	59.904.044,88	<b>57.281.199,79</b>	-4,38%

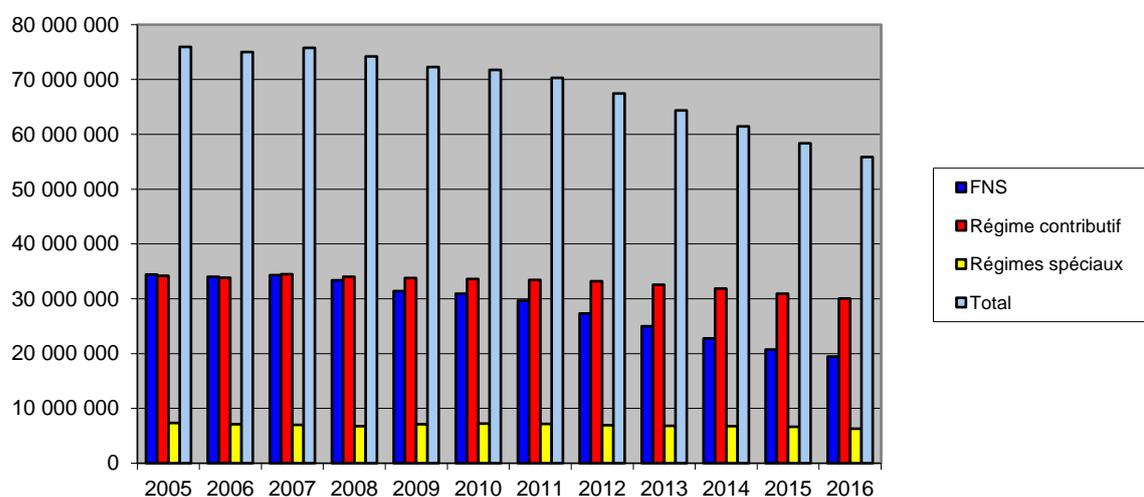
Exercice	Dossiers au 31.12				Variation
	FNS	Régime contrib.	Rég. Spéciaux	Total	
2005	14.585	18.598	3.087	36.270	
2006	14.572	18.557	3.098	36.227	-0,12%
2007	14.490	18.750	3.055	36.295	0,19%
2008	14.601	18.738	3.070	36.409	0,31%
2009	14.225	18.919	3.289	36.433	0,07%
2010	14.340	18.960	3.298	36.598	0,45%
2011	13.520	18.736	3.228	35.484	-3,04%
2012	12.485	18.344	3.180	34.009	-4,16%
2013	11.450	17.913	3.095	32.458	-4,56%
2014	10.413	17.544	3.100	31.057	-4,32%
2015	9.533	17.024	3.046	29.603	-4,68%
2016	9.129	16.610	2.986	28.725	-2,97%

### Evolution bénéficiaires - forfait d'éducation



Exercice	Dépenses brutes				Variation
	FNS	Régime contrib.	Rég. Spéciaux	Total	
2005	34.399.136	34.215.572	7.345.307	75.960.016	
2006	34.038.117	33.848.265	7.127.454	75.013.836	-1,25%
2007	34.279.314	34.507.645	6.980.018	75.766.977	1,00%
2008	33.398.390	34.030.681	6.757.926	74.186.998	-2,09%
2009	31.416.428	33.767.810	7.115.379	72.299.616	-2,54%
2010	30.943.851	33.611.227	7.214.632	71.769.709	-0,73%
2011	29.674.496	33.454.971	7.183.766	70.313.232	-2,03%
2012	27.314.479	33.171.694	6.937.010	67.423.184	-4,11%
2013	24.958.763	32.575.647	6.802.271	64.336.681	-4,58%
2014	22.802.949	31.870.833	6.765.058	61.438.840	-4,50%
2015	20.745.076	30.932.198	6.664.490	58.341.764	-5,04%
2016	19.470.438	30.057.129	6.307.509	55.835.076	-4,30%

### Evolution dépenses brutes - forfait d'éducation



### **2.11. Service Recouvrement**

Le service recouvrement s'occupe principalement de la procédure de recouvrement et de recouvrement forcé de tous les montants indûment payés dans le cadre de toutes les prestations dont le FNS a la charge et accessoirement du recouvrement forcé des créances du FNS émanant du service Restitutions.

Les tâches journalières du service s'orientent en général vers la gestion des retenues opérées par le FNS sur les prestations mensuelles et uniques payées à ses bénéficiaires débiteurs ainsi que vers l'analyse des dossiers en suspens.

La vérification des dossiers constitue le premier pas actif dans le cadre de la procédure appliquée par le service.

Suite à certains problèmes dans différents dossiers, le service a modifié sa procédure de recouvrement forcé en 2009, en demandant, au préalable l'établissement d'un titre exécutoire par la justice de paix avant d'entamer une requête de saisie sur salaire ou une exécution par un huissier de justice. Cette modification entraîne un supplément de travail par dossier, mais le Fonds considère que le taux de réussite augmentera progressivement.

Cette procédure est aussi appliquée pour les bénéficiaires d'une indemnité d'insertion, ceci afin d'éviter une saisie sur l'indemnité. Le service recouvrement s'occupe également du recouvrement forcé de trop-payés dans le cadre du paiement d'une indemnité d'insertion. Dans ce contexte, le Service national d'action sociale transmet les créances via fichier électronique.

Parallèlement à ces tâches de recouvrement proprement dites, le service assure également la gestion des dossiers de surendettement touchant le Fonds national de solidarité soit en qualité de « tiers saisi » ou de créancier.

Depuis 2009, le service est également chargé de représenter le Fonds national de solidarité dans les requêtes de gestion tutélaire des prestations sociales auprès des différentes juridictions des tribunaux de paix.

Finalement, le service de recouvrement collabore activement avec le service avance et recouvrement de pensions alimentaires dont les procédures ont été entièrement refondues, ce qui a engendré un supplément de travail. Le service s'occupe du recouvrement forcé dans les cas où les débiteurs de pensions refusent de coopérer.

Depuis juillet 2015, le service demande des injonctions de payer européennes auprès des différents tribunaux européens afin de recouvrer les créances auprès d'anciens clients ayant déplacé leur domicile hors du territoire national. Ceci vaut pour des sommes indûment versées dans le cadre du RMG et/ou RPGH, ainsi que pour les sommes payés à titre d'avances sur pensions alimentaires.

Le solde à récupérer s'élève à ± 22,55 Mio euros.

## **2.12. Service Restitutions**

Le service restitutions a pour mission de réclamer la restitution des prestations :

- Contre le bénéficiaire de l'allocation complémentaire revenu à meilleure fortune (vente d'un bien immobilier, héritage, partage etc.)
- Contre le donataire du bénéficiaire d'une allocation complémentaire ou d'une prestation servie dans le cadre de l'accueil gérontologique
- Contre le légataire d'une allocation complémentaire du revenu pour personnes gravement handicapées et du bénéficiaire d'une allocation complémentaire
- Contre la succession du bénéficiaire d'une allocation complémentaire, d'une prestation de l'accueil gérontologique, du revenu pour personnes gravement handicapées et de l'avance de la pension alimentaire

et traite ses dossiers en étroite collaboration avec le service recouvrement relatif au remboursement cumulé des prestations dues et indues.

Pour la garantie des demandes en restitution, les immeubles appartenant aux bénéficiaires de l'allocation complémentaire sont grevés d'une hypothèque légale requise par le Fonds. Le service gère actuellement +- 6.500 hypothèques pour lesquelles il doit effectuer les renouvellements décennaux et les mainlevées. Nombre de postpositions sont instruites et accordées sur demandes des organismes financiers.

Les requêtes des notaires chargés des ventes des immeubles et des rédactions des déclarations de successions sont vérifiées et les renseignements pratiques permettent de formuler des revendications à l'égard des bénéficiaires.

Le service s'occupe des courriers émanant des cabinets des avocats et des instituts financiers tendant à recouvrer des créances moyennant saisie-arrêt spéciale sur les prestations liquidées.

Les organismes de sécurité sociale, notamment l'association d'assurance contre les accidents, informent le Fonds de leurs demandes de rachat de rentes de sorte que le service peut ainsi récupérer directement ses prestations allouées.

Dans ses actions et recours contre le tiers, le service réclame la restitution d'allocations complémentaires contre le tiers responsable du fait qui a rendu nécessaire le paiement de la prestation.

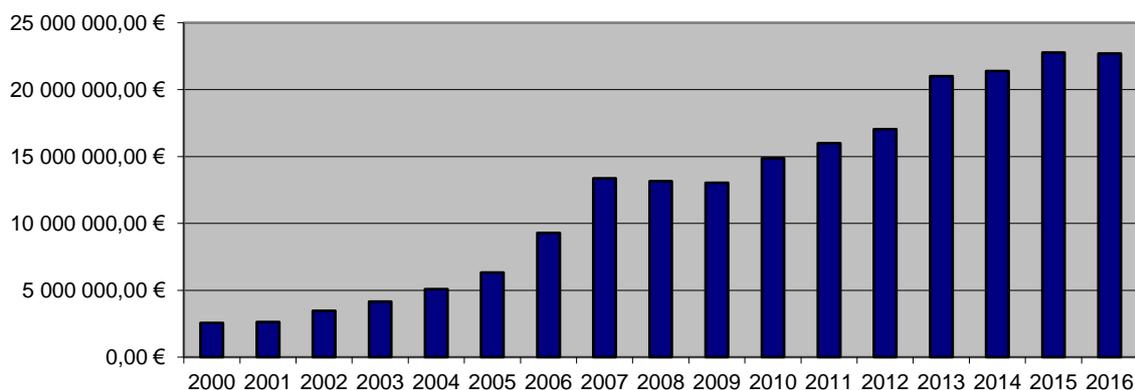
Le service restitutions se concerte avec les receveurs de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines en vue de la vérification ou de l'ajustement des valeurs données aux biens immobiliers repris dans les déclarations de succession et parfois les actes notariés. L'accès à la consultation de la propriété cadastrale permet de retracer les mutations des biens et l'établissement de la propriété. Ensemble avec les données de l'outil Géoportail, le service dispose d'une situation claire et précise des biens lui permettant une gestion plus rigoureuse et efficace.

En vue de la récupération de ses prestations allouées à un bénéficiaire défunt, à défaut de successeurs ou de renonciation des successeurs, le service entame la procédure et demande le jugement de la succession vacante auprès du tribunal d'arrondissement. Le service se charge également de la récupération d'éventuels soldes auprès de la Caisse de Consignation ou des organismes financiers.

## Evolution Recouvrements et Restitutions

Exercice	Total prestations	RMG	RPGH	Pensions alim.	Accueil géront.	Forfait d'éduc.
2000	2.555.605,70 €	2.407.088,70 €	0,00 €	148.517,00 €	0,00 €	0,00 €
2001	2.628.121,37 €	2.582.928,37 €	0,00 €	45.193,00 €	0,00 €	0,00 €
2002	3.451.102,18 €	3.435.135,18 €	0,00 €	15.967,00 €	0,00 €	0,00 €
2003	4.149.043,97 €	3.982.800,21 €	0,00 €	36.132,00 €	67.252,88 €	62.858,88 €
2004	5.075.886,42 €	4.566.963,56 €	0,00 €	232.779,00 €	77.792,61 €	198.351,25 €
2005	6.333.683,03 €	5.678.289,00 €	0,00 €	102.415,00 €	46.793,71 €	506.185,32 €
2006	9.278.620,35 €	8.675.906,42 €	0,00 €	167.578,00 €	157.838,15 €	277.297,78 €
2007	13.373.018,03 €	12.778.091,73 €	0,00 €	88.892,00 €	251.325,00 €	254.709,30 €
2008	13.160.272,17 €	12.080.399,95 €	414.893,39 €	233.186,00 €	221.976,18 €	209.816,66 €
2009	13.040.874,09 €	12.195.186,06 €	446.404,22 €	248.362,00 €	13.528,90 €	137.392,91 €
2010	14.883.823,06 €	13.610.932,43 €	433.429,38 €	285.954,00 €	339.484,33 €	214.022,92 €
2011	15.994.985,15 €	13.804.820,13 €	535.664,91 €	515.525,36 €	930.649,75 €	208.325,00 €
2012	17.045.488,45 €	14.672.775,03 €	749.063,49 €	751.263,17 €	623.449,70 €	248.937,06 €
2013	21.015.231,21 €	18.411.328,28 €	708.112,81 €	958.811,87 €	856.326,23 €	80.652,02 €
2014	21.385.576,91 €	18.687.526,43 €	729.031,64 €	1.061.738,93 €	899.841,47 €	7.438,44 €
2015	22.784.943,25 €	18.343.578,01 €	1.523.365,81 €	1.931.254,80 €	983.139,91 €	3.604,72 €
2016	22.702.277,77 €	18.735.430,11 €	846.830,57 €	1.380.241,14 €	1.628.583,30 €	111.192,65 €

### Evolution globale



### **2.13. Répression des fraudes**

Ce service, issu du service Recouvrement, effectue des sorties journalières sur le terrain dans le cadre de sa lutte contre les fraudes. Des contacts avec de nombreux commissariats de proximité ainsi que d'autres services de Police ont été pris et une collaboration fructueuse s'est mise en place. Le service Répression des Fraudes traite toutes les dénonciations rentrant au FNS de diverses sources et organise des contrôles collectifs d'adresses déterminées. Des enquêtes demandées par les services prestations du FNS entrent bien entendu dans ce contexte. Le nombre d'enquêtes effectuées durant l'exercice 2016 s'élevait à 420.

Il prépare les dossiers en vue de l'introduction de plaintes aux Parquets de Luxembourg et de Diekirch et en assure le suivi en déposant lors des audiences. Les demandes de partie-civile en justice sont également rédigées.

Finalement, le service représente le FNS devant la justice de paix lors de requêtes introduites dans le cadre de l'article 437 du CSS.

## *3. Servior*

### **3.1. Les activités de SERVIOR**

SERVIOR est un établissement public au service de la personne âgée.

Créé en 1999 avec une capacité de 950 lits, SERVIOR a hébergé en 2016 quelque 1.660 clients dans ses 15 centres (8 CIPA, 6 maisons de soins et 1 résidence services) à travers le pays.

Au cours des dernières années, le nombre d'admissions consécutives à une hospitalisation a constamment augmenté pour atteindre en 2016 un taux de 46 %. En réaction à cette situation, SERVIOR a intensifié sa collaboration avec les hôpitaux afin d'offrir aux personnes âgées une prise en charge post-hospitalière adéquate.

Dans le cadre de la réforme annoncée de l'Assurance dépendance, SERVIOR, en tant que gestionnaire important dans le domaine du long séjour et en tant que membre de la Fédération des organismes prestataires d'aides et de soins asbl (COPAS), a participé activement aux différents groupes de travail et commissions instaurés.

En 2016, SERVIOR a pu élargir son offre au service des personnes âgées. En effet, le 11 janvier 2016, SERVIOR a ouvert sous forme d'un projet-pilote son tout premier centre psycho-gériatrique. Le foyer de jour «Am Gäertchen», intégré dans la maison de soins Geenzebléi à Wiltz, accueille des personnes souhaitant bénéficier d'un encadrement en journée tout en continuant à vivre à leur domicile.

A côté de ce nouveau service, SERVIOR a continué à offrir ses services destinés aux seniors vivant encore à domicile à savoir:

- Le **Repas sur roues** offrant des menus variés et équilibrés à tout senior n'étant plus en mesure d'assurer la préparation des repas à son domicile ou souhaitant simplement profiter d'un service de confort. En 2016, SERVIOR a offert son service Repas sur roues pour les habitants de 26 communes

- La **Table de midi** permettant à chaque senior qui le souhaite de prendre le repas principal de la journée dans un des centres SERVIOR
- La **Journée découverte** proposant aux seniors qui continuent à vivre à leur domicile de passer l'après-midi dans un centre de leur choix et de participer aux activités proposées
- Les **Chambres de vacances** dont les seniors peuvent disposer temporairement dans nos centres (p.ex. après une hospitalisation)

De plus amples informations sur les activités sont disponibles dans le Rapport annuel 2016 de SERVIOR.

### **3.2. Le Conseil d'administration de SERVIOR**

Les administrateurs de l'établissement public «Centres, Foyers et Services pour personnes âgées» sont nommés pour une durée de 6 ans et les mandats sont venus à échéance au 31 décembre 2016.

Il a ainsi été pourvu à leur renouvellement et, depuis le 1er janvier 2017, la nouvelle composition du conseil d'administration est la suivante:

- |                |                |
|----------------|----------------|
| • Héloïse Bock | présidente     |
| • Dan Theisen  | vice-président |
| • Laurent Jomé | membre         |
| • Marc Vanolst | membre         |
| • Rui Gomes    | membre         |

Il incombe au conseil d'administration de préparer l'entreprise aux évolutions du secteur en général et d'élaborer une stratégie définissant les objectifs que SERVIOR veut se donner pour relever les futurs défis.

### **3.3. L'effectif de SERVIOR**

Avec un effectif de 1.866 personnes, SERVIOR est 16ème employeur au Luxembourg en 2016.

En 2016, SERVIOR a engagé 81 nouveaux collaborateurs sous contrat à durée indéterminée. SERVIOR offre aussi régulièrement des opportunités aux apprentis et stagiaires, tant dans le domaine des soins et de l'encadrement que dans la restauration ou encore dans l'administration.

Plus des deux tiers de l'effectif travaillent dans le domaine des soins et de l'encadrement (1.282 salariés soit 68,70%). Le personnel de l'économie domestique (cuisine, restauration et ménage) représente 18,97% et les 12,33 % restants se répartissent sur les volets administration et technique.

Le personnel féminin représente 79,21 % et la moyenne d'âge de l'ensemble du personnel est d'environ 41 ans.

## B. Département à la Grande Région

Le Département à la Grande Région a suivi les travaux des groupes de travail du Sommet des Exécutifs de la Grande Région, du Comité Economique et Social et de l'ensemble des autres organes de la coopération transfrontalière.

Il a consolidé sa mission de coordination de la coopération transfrontalière au sein de l'administration gouvernementale luxembourgeoise et organisé, en collaboration avec les autres départements, des réunions, entrevues et visites de travail.

L'année 2016 a été principalement marquée par :

- la préparation de la Présidence luxembourgeoise de la Grande Région (2017-2018)
- le Sommet final de la Présidence wallonne de la Grande Région (2015-2016)
- la 5<sup>e</sup> session de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière.

### **1.1 Présidence luxembourgeoise de la Grande Région (2017-2018)**

Le thème principal retenu est la proximité et l'intégration du citoyen. La Présidence veillera à mettre les citoyens au cœur du projet de la Grande Région.

Le rôle de la Maison de la Grande Région sera renforcé en tant que point de contact et lieu de rencontres. Un espace citoyen sera aménagé.

Le développement d'un marketing territorial permettra la mise en avant de la richesse culturelle et naturelle. Une stratégie de communication a été élaborée. Le développement d'une image de marque permettra à la Grande Région d'être plus visible et de prendre un nouvel élan.

Avec une population de 11,4 millions d'habitants et une coopération à travers une diversité de secteurs, la Grande Région est le reflet de l'Union européenne sur une échelle locale. Actuellement, le marché du travail de la Grande Région est alimenté par environ 200.000 travailleurs frontaliers.

Des facteurs externes tels que la globalisation, l'évolution démographique, la mobilité et la digitalisation du monde du travail exigent des mesures politiques adéquates.

Alors qu'il s'agit de facteurs externes qui auront un impact sur l'UE dans son ensemble, il est important de développer un cadre opérationnel encourageant la croissance économique à l'échelle de la Grande Région et d'œuvrer à la cohésion sociale à travers une coopération renforcée.

C'est dans cet esprit que le thème de la Présidence luxembourgeoise du Sommet « Proximité et intégration du citoyen » est inextricablement lié à l'emploi, au marché du travail et à la formation professionnelle. Le travail est en effet un outil majeur pour promouvoir l'intégration du citoyen dans la société.

Suite à l'entrée en vigueur de l'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière dans la Grande Région le 5 novembre 2014, la Présidence luxembourgeoise poursuivra sa mise en pratique. Les deux premières années de son application ont prouvé que l'accord-cadre est un outil

efficace pour relier les différentes mesures mises en place dans le cadre de la formation professionnelle transfrontalière.

Outre la formation professionnelle, l'accord-cadre vise tout particulièrement à intensifier au sein de la Grande Région l'intégration du marché du travail, la mobilité professionnelle, la lutte contre le chômage des jeunes, la qualification des travailleurs, la suppression des obstacles réglementaires.

Le marché du travail de la Grande Région offre une panoplie d'opportunités aux citoyens et aux entreprises. Cependant, les avantages engendrés par l'ouverture du marché à travers la Grande Région, restent encore souvent inaperçus.

Alors que différentes offres locales et régionales sont en place, elles peuvent facilement se compléter. Le Luxembourg poursuivra les efforts engagés afin de créer un espace plus opérationnel et de promouvoir sa plus-value. Dans cette optique, le numérique offre des opportunités considérables pour recueillir des informations et les faire communiquer aux citoyens.

Par conséquent, la Présidence soutiendra les efforts en vue de l'achèvement du site web de la Grande Région ([www.granderegion.net](http://www.granderegion.net)) et d'EURES Grande Région (<http://www.eures-granderegion.eu/fr>) afin de permettre aux citoyens d'obtenir toutes les informations sur les offres existantes.

En ce qui concerne l'emploi, un des plus grands défis actuellement est le chômage en Grande Région, et notamment celui des jeunes (dont le taux varie entre 7%-32% selon la région). Suite à la mise en œuvre de la Garantie Jeunesse de l'UE au niveau national, des échanges ont eu lieu au niveau de la Grande Région. Les échanges sur les meilleures pratiques seront poursuivies afin d'améliorer les stratégies pour atteindre les jeunes défavorisés.

Vu l'actualité, la Présidence entend intensifier la communication avec les partenaires sur l'optimisation de l'intégration des demandeurs de protection internationale dans le marché du travail. Il s'agit d'un défi commun et le retour d'expérience des pays peut s'avérer précieux pour mettre en place des structures performantes.

La formation professionnelle sur le plan transfrontalier est un instrument clé. L'accès aux centres de formation au-delà des frontières permet un enrichissement et un échange professionnel mutuellement bénéfique.

Les formations professionnelles et continues deviennent de plus en plus vitales dans un contexte dans lequel le besoin des entreprises pour des qualifications est en constante évolution. L'exemple de la digitalisation s'impose : d'ici peu, quasiment tous les emplois exigeront un seuil de compétences numériques. La Grande Région dans son ensemble sera touchée par ce phénomène et il importe de trouver des solutions communes à ce défi. En outre, la question du besoin et de l'évaluation des compétences est également une priorité pour l'UE qui vient de lancer son initiative « new skills agenda ».

Dans le domaine de l'aménagement du territoire les travaux entamés au cours de la Présidence luxembourgeoise du 11<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région seront poursuivis. Ils concernent l'élaboration d'un schéma de développement territorial de la Grande Région (SDT-GR).

Pour rappel, le Département de l'aménagement du territoire assure la présidence du Comité de coordination du développement territorial (CCDT), groupe de travail du Sommet de la Grande Région qui coordonne les travaux relatifs à l'aménagement du territoire et qui a été mandaté par le Sommet de la Grande Région avec l'élaboration du SDT-GR.

La convention-cadre définissant les modalités de financement et de coopération concernant le SDT-GR prévoit que ledit schéma soit finalisé pour décembre 2018, donc sous Présidence luxembourgeoise.

Cette démarche s'inscrit clairement dans un processus politique qui est, depuis son lancement en 2009, suivi par les Exécutifs de la Grande Région.

Divers ateliers de travail seront organisés au cours des deux années à venir en vue d'associer les acteurs locaux, les acteurs thématiques et la société civile à ce processus qui se veut largement participatif.

Enfin, une réunion ministérielle « aménagement du territoire » est prévue vers la fin de l'année 2018.

Le Département de l'aménagement du territoire (DATer) assure également la Présidence du comité de pilotage du SIG-GR qui est le système d'information géographique de la Grande Région.

Différents travaux sont prévus dans le cadre du SIG-GR, à savoir : l'élaboration d'une nouvelle convention cadre, l'organisation d'un séminaire autour du SIG-GR pour présenter le nouveau géoportail ou encore la production de diverses cartes thématiques.

La convention qui définit les modalités de financement et de coopération entre les partenaires du SIG-GR se terminera en décembre 2018. Sous réserve de la décision des responsables politiques lors de la réunion ministérielle « Aménagement du territoire » le 23 novembre 2016, il s'agira au cours des deux prochaines années d'élaborer une nouvelle convention qui couvrira une période pluriannuelle à partir de janvier 2019.

Actuellement, le SIG-GR travaille sur la révision de son site internet, le géoportail de la Grande Région qui permet de consulter les cartes réalisées sous forme de documents PDF commentés et couches interactives. Lors d'un séminaire prévu pour le mois de mai 2017 à Luxembourg, il est prévu de présenter ce nouveau géoportail ainsi que de mettre en avant la plus-value de la coopération entre le SIG-GR et les acteurs et les institutions de la Grande Région.

Il est proposé que le SIG-GR s'inscrive dans le cadre du programme de communication prévu par la Présidence luxembourgeoise en fournissant du matériel cartographique qui permettra de rendre la Grande Région plus visible et plus accessible. En effet, le SIG-GR possède de nombreuses cartes et données qui pourraient être facilement mises à disposition.

Le Département de l'aménagement du territoire assure conjointement avec la région française Grand Est la fonction d'autorité de gestion du programme INTERREG VA Grande Région au sein d'un GECT de droit luxembourgeois. Le secrétariat technique du programme est installé dans les locaux de la Maison de la Grande Région à Esch-sur-Alzette.

Le DATer souhaite pouvoir inscrire le programme Interreg VA Grande Région dans la campagne de communication prévue par la Présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région afin de faire connaître le programme et les opportunités offertes par ce dernier, mais surtout de faire émerger de nouveaux projets.

Le programme Interreg VA Grande Région accorde, à titre d'exemple, une importance particulière à la mobilité en consacrant un objectif spécifique à cette thématique dans sa stratégie de coopération. Des possibilités de cofinancement se situant entre 35% et 60% sont offertes par le programme. Compte tenu du fait qu'aucun projet stratégique grand régional n'a été déposé dans le cadre du premier appel à projet, le DATer souhaite mettre un accent particulier sur cette thématique en organisant des séminaires et en relançant des projets tels que Mobiregio.

Dans le domaine des transports, la Présidence luxembourgeoise poursuivra la stratégie de communication Mobiregio qui a été lancée afin de promouvoir la mobilité transfrontalière par transport public dans la Grande Région. Elle mettra en œuvre l'application de la charte graphique retenue dans le cadre Mobiregio afin d'offrir aux utilisateurs une apparence commune de toutes les offres transfrontalières des transports en commun, notamment sur l'affichage des horaires des transports publics aux arrêts, les dépliants et brochures, ainsi que dans les girouettes des bus circulant sur des lignes transfrontalières.

Une campagne de communication transfrontalière sur l'offre des transports publics dans la Grande Région sera organisée. La politique commune dans le domaine des transports publics au sein de la Grande Région sera intensifiée. La coopération entre les autorités organisatrices des transports publics devrait être établie de manière ample et durable.

Le portail d'information [www.mobiregio.net](http://www.mobiregio.net) sera développé en intégrant la Wallonie et la région Grand Est, en améliorant le calculateur d'itinéraire par de nouveaux contenus plus dynamiques.

Dans le domaine économique, l'agence nationale pour l'innovation et la recherche (Luxinnovation) mettra un accent particulier sur la dimension transnationale de l'économie luxembourgeoise en soulignant le rôle du Luxembourg en tant que moteur la Grande Région. Favoriser la croissance économique au Luxembourg à travers la recherche et l'innovation entraîne des transferts de connaissances et de compétences dans la Grande Région.

Le Cluster Initiative, géré par Luxinnovation, vise à développer et promouvoir les secteurs économiques qui présentent un haut potentiel de croissance aux yeux du Gouvernement luxembourgeois, à savoir :

- le secteur des technologies propres représenté par le Cluster « EcoInnovation »
- le secteur des équipementiers de l'automobile représenté par le Cluster « Automotive Components »
- le secteur des matériaux et technologies de production représenté par le Cluster « Materials and Production Technologies »
- le secteur de l'industrie spatiale représenté par le Cluster « Space »
- le secteur des sciences et technologies de la santé représenté par le Cluster « Biohealth »
- le secteur des technologies de l'information et de la communication représenté par le Cluster « ITC ».

Certains des Clusters entretiennent des liens privilégiés avec des acteurs de la Grande Région.

Le Cluster « EcoInnovation » participe dans « Greater Green », un projet Interreg VA Grande Région. Ce dernier regroupe différentes grappes d'entreprises nationales actives dans le secteur des technologies propres.

Par cette mise en relation, le partage de connaissances, l'échange de bonnes pratiques et la promotion des technologies et des entreprises innovantes, la Présidence vise la création de nouvelles opportunités d'affaires pour les entreprises de la Grande Région.

Ces efforts visent à produire des retombées positives tant au niveau de l'économie et de l'emploi que de la protection de l'environnement dans la Grande Région. Au cours de l'année 2017, une réunion au Luxembourg sera organisée avec l'ensemble des partenaires du projet.

La Présidence entend promouvoir la Grande Région en tant que région leader pour les technologies propres.

Une autre priorité est la promotion de l'économie circulaire et sa mise en application au Luxembourg.

L'économie circulaire est une approche de type holistique. Afin de créer des impacts positifs, il est très peu utile de considérer une entreprise ou un pays comme vase clos. Comme le Luxembourg est grand importateur de ressources (matières premières, main d'œuvre, financières) les parties prenantes de la Grande Région seront intégrées dans cette démarche circulaire.

Luxinnovation est également occupée à nouer des partenariats avec des institutions similaires pour stimuler la dite transition au niveau de la Grande Région (Idelux, IFAS, IZES,...). L'organisation d'un événement dédié à l'économie circulaire permettra de mettre en évidence les efforts du Gouvernement luxembourgeois visant à accélérer la transition d'une économie linéaire à une économie circulaire. Il servira également de vitrine pour les compétences des entreprises luxembourgeoises dans ce domaine. Inclure la Grande Région fait, au vu des flux de matières, beaucoup de sens et constitue un axe de travail pour l'organisation de cet événement.

Le Cluster « Automotive » a pour ambition le développement d'un terrain d'essais transfrontalier en partenariat avec les pays limitrophes du Grand-Duché de Luxembourg.

La position centrale du Luxembourg, au cœur des principaux centres de développement automobile européens et la proximité immédiate de 3 pays, offrent une opportunité unique de mettre sur pied un tel terrain d'essais permettant de valider différents aspects, comme par exemple :

- l'impact d'un passage de frontière et de changement de réseau de télécommunications sur la connectivité des automobiles ainsi que sur la conduite automatisée,
- la conformité vis-à-vis des différentes réglementations nationales,
- l'expérimentation de situations de trafic distinctes et d'une large gamme de panneaux de circulation présents au Luxembourg, en Belgique, en France, en Allemagne et aux Pays-Bas.

La vision du Cluster « Automotive » consiste à mettre en place un circuit autour de la Grande Région et de procurer toutes les autorisations nécessaires pour permettre notamment la conduite automatisée. Le circuit sera développé en étroite collaboration avec les partenaires de la Lorraine, de la Wallonie, de la Sarre, du Limbourg et de la Rhénanie-du-Nord/ Westphalie.

Le renforcement de la collaboration intra-pays ainsi que la mise en réseau des véhicules et des infrastructures routières sont des conditions essentielles pour transformer la mobilité de la Grande Région vers une mobilité plus écologique, moins congestionnée et moins accidentogène. De plus, ils permettront à de nombreuses entreprises de développer ou d'améliorer leurs connaissances dans les domaines de la connectivité et de la conduite autonome, et ainsi d'accéder à de nouvelles perspectives de marché.

Dans le domaine de la sécurité sociale des actions viseront à mieux informer les citoyens, respectivement les parties prenantes. Les propositions sont les suivantes:

- Elargissement éventuel de la campagne luxembourgeoise « Vision Zero » à la Grande Région
- Analyse de l'idée d'une collaboration élargie des services de prévention des accidents
- Échanges sur l'opportunité de créer une institution de contact en vue d'un échange unifié d'informations pour les institutions de sécurité sociale de la Grande Région. Une communication des informations pourrait ainsi être facilitée et le citoyen ne serait plus obligé de faire toutes les démarches auprès des différentes administrations de la Grande Région concernées
- Regroupement dans un document (guide) unique des informations sur les institutions compétentes en matière de sécurité sociale de la Grande Région (point de contact de l'institution compétente pour un sujet/question donné, par exemple en matière de droits de pension). Le document serait à mettre à disposition des citoyens sur les sites Internet de chacune de ces

administrations, ainsi que des autres sites officiels de la Grande Région. Il serait à mettre à la disposition des gestionnaires en vue de guider le citoyen.

- Organisation régulière de forums thématiques (pensions, assurance-accident,...) lors desquels les institutions de la sécurité sociale de la Grande Région pourraient davantage se rapprocher des citoyens (à l'instar de ce qui existe déjà en matière de pensions).

En matière d'éducation et de formation le programme d'échanges SCHUMAN permet aux élèves de passer 2 ou 4 semaines dans la région de leurs correspondants et d'y fréquenter l'école. Les élèves de Rhénanie-Palatinat et de Sarre rendront visite à leurs correspondants en Belgique, en Lorraine et au Luxembourg en automne. Les visites des élèves belges, lorrains et luxembourgeois en Rhénanie-Palatinat et en Sarre se dérouleront également en automne.

Le groupe de travail "Éducation et Formation", créé pour assurer le lancement et la coordination d'activités relatives à l'éducation et la formation au niveau de la Grande Région organise depuis 2005 des « Journées européennes des Lycéens ». Elles sont organisées en alternance par les régions partenaires (Grand Est, Communauté française de Belgique, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat et Sarre).

Les activités proposées lors de ces rencontres de trois jours ont notamment pour objectif de permettre, en dehors de l'apprentissage formel, à des jeunes de 15 à 18 ans, provenant de chacune de ces régions de se rencontrer, d'avoir des échanges en allemand/français et de réfléchir et de s'exprimer sur des thèmes qui leur sont proposés.

Le projet « Training without borders » ambitionne de créer pour les jeunes à risque de décrochage scolaire ou déjà décrocheurs un espace de formation à l'échelle de la Grande Région qui soit en adéquation avec les besoins réels des entreprises afin d'augmenter leur employabilité et leur intégration sociale et culturelle. Il s'adresse à des jeunes en France, en Belgique et au Luxembourg et est appelé à s'élargir aux partenaires allemands. Le projet se déroule dans deux secteurs porteurs, la construction/gros œuvre et l'aide à la personne.

L'accord-cadre relatif à la formation professionnelle transfrontalière signé en novembre 2014 vise à structurer les nombreuses activités des différents acteurs au niveau local, régional, national et bilatéral, à renforcer leur visibilité au sein de la population. Tout en tenant compte des différences qui caractérisent les différents systèmes, il définit pour la première fois des objectifs communs en matière de formation professionnelle et professionnelle continue pour la Grande Région et propose des approches appropriées pour réaliser ces objectifs communs (notamment la mise en réseau des interlocuteurs et services compétents, l'utilisation et l'amélioration des modalités de détermination de l'équivalence et de reconnaissance des qualifications et diplômes professionnels et de formations continues obtenus à l'étranger).

Cet accord encourage les différentes régions à collaborer plus étroitement ensemble en élaborant des accords bilatéraux. À côté d'un accord entre la France et le Luxembourg qui existe depuis des années, le Luxembourg et la Rhénanie-Palatinat sont en train de travailler avec les partenaires sociaux sur un tel accord en matière de formation professionnelle. Ces accords permettent surtout aux jeunes de faire leur formation professionnelle dans la Grande Région, tout en ayant la garantie que leur certification soit reconnue dans les différentes régions.

Depuis des années, l'Institut de formation de l'Éducation nationale (IFEN) échange et collabore régulièrement avec les collègues de la Grande Région au sein du groupe de pilotage „apprendre et enseigner dans la Grande Région“. Des formations bilatérales, l'échange de formateurs, des hospitalisations transfrontalières, la mise en place d'un réseau « Netzwerk Grundschulen » sont une

réalité. Une formation modulaire commune portant sur l'apprentissage interculturel et qui s'adresse à des enseignants intéressés de la Grande-Région vient de voir le jour.

Des séminaires et conférences seront organisés sur le multilinguisme et l'inclusion. Une rencontre scolaire est en cours de préparation.

L'objectif de l'Université de la Grande Région (UniGR) est d'augmenter la mobilité des étudiants, des scientifiques et des doctorants et d'étoffer l'offre de formation et les profils de recherche. La coopération transfrontalière est particulièrement soutenue dans les domaines-phares de l'UniGR : la Biomédecine, les Border Studies et la Science des Matériaux et utilisation rationnelle des ressources.

Les activités de recherche et de formation au sein de l'UniGR se prêtent particulièrement bien à promouvoir le plurilinguisme, à étudier l'usage linguistique transfrontalier dans un contexte multilingue et l'interculturalité dans un espace multinational.

L'UniGR regroupe 5 régions et 6 universités (les universités de la Sarre, de Liège, du Luxembourg, de Lorraine, ainsi que l'Université de Kaiserslautern et l'Université de Trèves) et offre l'opportunité d'étudier et de rechercher en 3 langues. Il s'agira d'encourager la mise en place d'initiatives communes à l'instar de projets existants. Le séminaire « La gestion du savoir dans des contextes multilingues » va réunir des étudiants de l'Université du Luxembourg, de l'Université de Lorraine-Metz et de l'Université de la Sarre qui travaillent ensemble pour mieux connaître les multiples dimensions du plurilinguisme et son rôle dans la gestion du savoir, surtout dans le contexte de l'enseignement/de l'apprentissage des langues .

Pendant la Présidence luxembourgeoise, le groupe de travail « Jeunesse » orientera son travail autour de la mobilité des jeunes, plus particulièrement sur les trois aspects suivants : mobilité de jeunes volontaires : service volontaire dans la Grande Région ; mobilité des groupes de jeunes : programmes d'échanges dans la Grande Région ; mobilité des travailleurs de jeunesse : quelles mesures pour favoriser les échanges entre professionnels du secteur ?

La Présidence luxembourgeoise entend réaliser un état des lieux de la situation actuelle au niveau de la mobilité des jeunes, un relevé des défis et des propositions de remédiation.

Le JugendForumJeunesse, organisé sous chaque Présidence, réunira des acteurs du secteur jeunesse issus de toutes les parties de la Grande Région. Le thème sera celui de la « mobilité des jeunes ».

La formation transfrontalière prépare des animateurs à mener des actions transfrontalières. Identité et altérité culturelle, préjugés, méthodes de communication et d'apprentissage interculturel, projets d'échanges sont les thèmes abordés lors de cette formation. En partenariat avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports (DDJS) et la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports cette formation est reconnue comme un approfondissement BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur). La formation réunit les partenaires suivants : Culture et Liberté (FR), Service National de la Jeunesse du Luxembourg (LU), le Centre de Médiation Interculturel (FR), Le Conseil de la Jeunesse de la Communauté germanophone de Belgique (BE), AWO Jugend Saar (DE), Fédération Départementale des Maisons des Jeunes et de la culture de Moselle (FR).

Le Réseau Créajeune organise des concours annuels où les jeunes sont invités à présenter leurs productions audiovisuelles à un jury. Les projets sélectionnés sont montrés dans différentes villes de la Grande Région.

En-dehors de ce concours les partenaires organisent une journée d'études sur le thème de l'éducation à l'image et le travail social au Luxembourg. Cette journée a pour objectif de croiser les expériences sur les différentes approches dans l'utilisation de l'audiovisuel dans le travail social.

Le séminaire s'adresse à tous les volontaires, bénévoles et animateurs de structures du secteur jeunesse (animation, action sociale, aide à la jeunesse) de la Grande Région.

Ce réseau réunit les acteurs suivants : Saarländisches Filmbüro e.V., Ligue de l'Enseignement/FOL Moselle, Département audio-visuel de l'IRTS Lorraine, Centre Social et Culturel Thionville Est Le Lierre, MEDIA JEUNES A.M.O., Service National de la Jeunesse Luxembourg.

Le Service National de la Jeunesse organisera en partenariat avec l'IFEN le Forum « BNE Grossregion/EDD Grande-Région » sur les sites de Walferdange et de Hollenfels/Marienthal. Le thème du forum sera: „Neue Herausforderungen an die BNE – neue Medien, partizipative Didaktik, aktuelle Themen“. L'IFEN couvrira notamment la partie formation professionnelle continue des enseignant(e)s.

Dans le domaine culturel 2017, marquera le 10<sup>e</sup> anniversaire de l'année culturelle « Luxembourg et Grande Région, Capitale européenne de la culture 2007 », suite à laquelle ont été créées des structures de collaboration transfrontalière comme l'« Espace Culturel Grande Région / Kulturraum Großregion » et le comité stratégique Plurio.net. La Présidence luxembourgeoise va tirer un bilan de ces dix dernières années afin d'analyser la façon dont cette coopération a caractérisé les relations entre les entités de la Grande Région, de vérifier les modalités de cette coopération et, le cas échéant, de les adapter à la situation actuelle.

En Grande Région se trouvent plus de vingt sites recensés sur les listes de l'UNESCO ainsi que de nombreux autres trésors culturels qui restent encore largement inconnus du grand public et qui méritent d'être mieux mis en valeur. Décrétée par l'Union européenne « année européenne du patrimoine culturel » la Présidence luxembourgeoise souhaite initier en 2018 des mesures qui viseront à promouvoir de façon commune et durable ce patrimoine culturel.

Une conférence d'experts en culture (patrimoine), tourisme et marketing va débattre de la question d'une meilleure exploitation culturelle et touristique du patrimoine en Grande Région, ainsi que de la création de produits communs accessibles d'attirer davantage de visiteurs en ces lieux culturels.

La promotion de la dimension européenne constitue un des piliers de la Présidence luxembourgeoise. Il est envisagé de créer un Circuit Robert Schuman qui retrace les liens (la concurrence comme les relations humaines, sociales et commerciales) entre les sites industriels et sidérurgiques d'antan qui ont existé bien avant la création du marché commun, mais qui se trouvent à l'origine du marché commun en Europe et du grand projet de paix lancé après la Deuxième Guerre mondiale.

Le ministère de la Culture prévoit l'organisation de deux réunions des ministres de la culture de la Grande Région et l'organisation d'une conférence d'experts sur la promotion du patrimoine culturel.

En matière de sûreté et sécurité nucléaire la division de la radioprotection entend organiser un séminaire sur la mise en œuvre de l'approche HERCA-WENRA (Association des responsables des autorités de contrôle de la radioprotection en Europe, Association de responsables d'autorités de sûreté nucléaire des pays d'Europe de l'Ouest) pour une meilleure coordination transfrontalière des actions de protection durant la première phase d'un accident nucléaire (HWA).

En l'absence d'une harmonisation européenne en matière de l'urgence nucléaire, la gestion d'un accident nucléaire au CNPE de Cattenom relève tout un nombre de défis.

Du 13 au 15 juin 2016, les associations HERCA et WENRA ont tenu un séminaire européen en Slovénie pour discuter l'implémentation de HWA avec d'autres acteurs impliqués dans la préparation d'urgence, notamment les protections civiles. Une des conclusions de ce séminaire était de commencer l'implémentation sur un niveau régional autour de sites nucléaires qui se trouvent proche d'une frontière (à moins de 20 km).

Le séminaire servira à mettre en œuvre cette conclusion. Les participants seront les acteurs responsables de l'urgence nucléaire des entités de la Grande Région, des représentants venant des capitales nationales, des représentants d'autres régions ayant déjà concrètement commencé à implémenter HWA, notamment le Bade-Wurtemberg mais également la Suisse.

Le séminaire aura comme objet de faire comprendre les mécanismes de l'approche HWA aux acteurs régionaux et de mettre en place un groupe de travail chargé d'implémenter l'approche HWA au site de Cattenom, tout en tenant compte des mécanismes déjà existants.

Dans le domaine de la santé, la Présidence vise à établir un meilleur accès des patients à des soins de qualité. La révolution digitale devrait être au service du patient.

Grâce à l'eSanté, la vie et le rôle du patient évolueront. Le dossier de soins partagés (DSP) permettra d'améliorer les échanges entre le patient et les professionnels de santé dans l'intérêt d'une prise en charge de meilleure qualité. Par ailleurs, le DSP contribuera à l'émancipation et à la responsabilisation du patient, facilitant ainsi un choix éclairé.

En mettant le DSP à disposition de toutes les personnes assurées auprès de la Caisse nationale de Santé au courant de l'année 2017, donc également au profit des frontaliers issus de la Grande Région travaillant au Grand-Duché, le Luxembourg souhaite contribuer activement à l'objectif d'un patient plus actif et plus éclairé, bénéficiant de tous les atouts d'un système de santé moderne et résolument tourné vers l'avenir.

Animé par la volonté de mettre en place une médecine hospitalière de pointe basée sur la coopération entre les différents prestataires de soins en milieu hospitalier et d'une utilisation plus efficiente des ressources disponibles au service de la qualité des soins en milieu hospitalier, le Luxembourg recherchera des synergies avec certains hôpitaux dans la Grande Région. Cette collaboration revêt une valeur ajoutée pour certaines prises en charge ou interventions complexes ou rares qui ne sont pas prestées par les établissements hospitaliers nationaux.

Des services à l'égalité existent dans les différentes entités de la Grande Région mais il n'y a que peu d'interactions entre eux. Des échanges réguliers pourraient résulter en des initiatives et projets communs tels que l'organisation de colloques ou de formations. Il convient de promouvoir le réseautage entre les différents services décentralisés à l'égalité entre femmes et hommes de la Grande Région.

Ayant assuré la Présidence du Comité des Ministres de l'Union Benelux en 2016, le Luxembourg a l'opportunité unique pour mettre en pratique les expériences acquises en matière de coopération transfrontalière au profit de la Grande Région. Sur initiative de la Présidence luxembourgeoise, l'Union Benelux a inscrit l'organisation d'une conférence sur le thème de la coopération transfrontalière du Benelux et de ses régions limitrophes. L'idée consiste à organiser cette conférence de concert avec la Grande Région dans l'objectif de mettre en valeur les différentes formes de coopération en place et de dégager des synergies au profit des citoyens.

La collaboration avec la région métropolitaine trinationale du Rhin supérieur entre la France, la Suisse et l'Allemagne a de nombreuses similarités avec la Grande Région en termes de gouvernance et de

domaines d'activités. Une conférence conjointe pourra permettre d'avoir un échange de bonnes pratiques et d'identifier des pistes potentielles de coopération.

Un réseau relationnel sera mis à la disposition de la Présidence par les missions diplomatiques luxembourgeoises afin de promouvoir les priorités et faciliter la coordination des travaux. Un flux d'information continu entre les départements ministériels en charge et les missions diplomatiques contribuera au déroulement efficace de la Présidence.

## **1.2. Sommet final de la Présidence wallonne de la Grande Région (2015-2016)**

La Présidence wallonne avait été placée sous le leitmotiv « création et innovation » qui a été retranscrit dans les axes thématiques suivants, définis comme champs d'action prioritaires.

### Economie et Compétitivité

La stimulation du tissu économique constitué principalement par des PME passe par la création de clusters transfrontaliers permettant l'échange de savoir-faire et de technologie. Un premier méta-cluster a été créé. « Greater Green » bénéficiera des structures de la Grande Région qui permettront de présenter les technologies environnementales lors de foires et salons internationaux.

Les bases d'un redéploiement de l'industrie productive ou industrie 4.0 ont été posées.

### Mobilité et Développement territorial

Le schéma de développement territorial de la Grande Région (SDT) a procédé à un rééquilibrage entre territoires urbains et ruraux. Un groupe de travail « Agriculture et forêts » a été créé, la « Charte de l'Agriculture de la Grande Région » a été signée, la présence de la Grande Région à la Foire agricole et forestière internationale de Libramont a été pérennisée.

### Education et Apprentissage tout au long de la vie

La formation professionnelle est une des clefs de la création d'un marché du travail intégré. Dans le contexte de l'accord-cadre sur le marché du travail la mise en réseau des centres de formation transfrontaliers a été intensifiée.

### Société, Citoyenneté et Sécurité

La Présidence wallonne a fait connaître et reconnaître la Grande Région auprès des citoyens moyennant de nombreuses initiatives populaires comme les Journées de la Grande Région à Bastogne, les célébrations autour des 20 ans du Sommet, l'hommage rendu aux victimes de la bataille de Verdun.

La coopération policière et douanière au sein du Centre de Coordination installé à Luxembourg-Ville a été renforcée.

### Tourisme et Culture

La première conférence ministérielle tourisme s'est soldée sur l'engagement d'une coopération renforcée en vue de l'intégration du marché touristique grand-régional. L'importance du vélotourisme a été soulignée. Deux projets Interreg ont été approuvés : la mise en place d'un marketing touristique digital et la concrétisation du dossier « Land of Memory ».

## Environnement et Durabilité

Des objectifs concrets ont été fixés en matière de valorisation intelligente des ressources, de préservation du patrimoine naturel ou encore du développement d'une économie durable. La création du groupe de travail « Agriculture et forêts » dote la Grande Région d'un outil important pour la poursuite de ses objectifs visant à concilier créativité économique et responsabilité écologique.

### **1.3. 5e session de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière**

La 5<sup>e</sup> session de la CIG s'est tenue le 21 novembre 2016 au Château de Senningen. La délégation luxembourgeoise était présidée par Mme Corinne Cahen, Ministre à la Grande Région, la délégation française était présidée par M. Harlem Désir, Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes.

La coopération transfrontalière entre le Luxembourg et la France s'est considérablement intensifiée depuis la création de la CIG en 2010 contribuant significativement à l'intégration des territoires frontaliers à travers les échanges dans les domaines les plus divers.

Dans le contexte d'une augmentation constante du nombre de résidents français travaillant au Luxembourg, plus de 90.000 au second trimestre 2016 soit une progression de plus de 20% depuis 2010 et un triplement en 20 ans, les deux parties ont réaffirmé leur attachement à ce cadre intergouvernemental pour assurer la bonne coordination des politiques publiques et susciter l'émergence et la mise en œuvre d'initiatives communes destinées à améliorer le quotidien des habitants frontaliers et à favoriser le développement économique de cet espace.

La facilité des déplacements et la mobilité des frontaliers ont été au cœur des préoccupations de la CIG. Les deux parties ont mis tout particulièrement l'accent sur les transports collectifs et durables, seuls à même d'assurer des solutions durables au flux croissant de travailleurs frontaliers. De nombreuses avancées ont pu être constatées :

- la mise en place du cadencement sur la ligne Nancy-Metz-Thionville-Luxembourg avec pour conséquence, une augmentation du nombre de places offertes aux voyageurs
- l'ouverture de nouvelles lignes de bus, reliant notamment Thionville à Leudelange et au quartier du Kirchberg
- l'ouverture du tronçon routier entre Tiercelet et Micheville-Villerupt et celle du tronçon entre Micheville et Belval.

Ces mesures ont permis à un nombre croissant de frontaliers d'avoir recours au train ou au bus pour se rendre sur leur lieu de travail, ce dont témoigne une augmentation de plus de 5% par an de l'affluence sur ces moyens de transport.

La partie luxembourgeoise a pris note du nouveau calendrier de déploiement sur le territoire lorrain du système européen de signalisation ETCS/ERTMS qui permettra une meilleure sécurisation des liaisons ferroviaires entre la France et le Luxembourg. Les deux parties se sont réjouies de la mobilisation d'un financement européen de ce projet à hauteur de 5 millions d'euros dans le cadre de la mise en œuvre du réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

La partie française a pris note des travaux en cours côté luxembourgeois : réaménagement du réseau des gares avec, notamment, la construction d'un cinquième et sixième quai à la gare de Luxembourg-Ville, déploiement de bornes électriques qui permettront de faciliter et d'encourager le recours aux véhicules électriques.

Les réflexions en vue de l'amélioration de la mobilité frontalière se poursuivent, comme l'illustrent :

- la décision ministérielle française du 12 février 2016 qui a acté le principe de l'élargissement de l'A31 bis, l'affectation multimodale de sa 3<sup>e</sup> voie restant en discussion
- sur le versant luxembourgeois, la loi est en cours de préparation en vue du financement de l'élargissement à deux fois trois voies de l'A3 entre le Ban de Gasperich et l'échangeur de Dudelange
- la décision prise d'étendre les parkings relais de Luxembourg-Sud et de Rodange, plusieurs projets en cours d'étude tels que la création d'un parking relais à la gare de Longwy ou l'extension du parking relais de Frisange
- l'étude capacitaire sur l'axe ferroviaire transfrontalier Metz-Luxembourg en cours de réalisation
- la décision prise par la CIG de mettre en place un groupe de réflexion sur le télétravail et le coworking
- les divers projets de réorganisation de l'infrastructure ferroviaire luxembourgeoise (dédoublage de la ligne ferroviaire Luxembourg-Bettembourg, réaménagement des gares de Bettembourg et de Luxembourg, construction de nouvelles gares à Howald et Pfaffenthal-Kirchberg...) destinés notamment à accroître les capacités et la rapidité des liaisons frontalières tout en facilitant l'interopérabilité entre les divers modes de transport en commun.

Les deux parties se sont également accordées pour soutenir une approche prospective, commune et inclusive en matière d'infrastructures de transport et de mobilité durable afin notamment d'optimiser les financements européens.

Les deux parties ont également déployé d'importants efforts en faveur de la jeunesse :

- le projet « training without borders » s'attache à augmenter l'employabilité et l'intégration sociale et culturelle de jeunes en décrochage scolaire en leur proposant une formation en adéquation avec les besoins réels des entreprises dans le secteur de la construction et du gros œuvre et dans celui de l'aide à la personne,
- l'ouverture, au sein de l'école internationale de Differdange, d'une section francophone ouverte aux élèves français issus des communes frontalières qui, tout comme la mise en place de cours d'initiation à la langue luxembourgeoise proposés dans plusieurs établissements scolaires lorrains, contribuera à faciliter l'intégration des populations françaises résidant et/ou travaillant au Luxembourg,
- le projet Interreg « Alzette Belval, vivons ensemble » porté par le GECT Alzette Belval qui doit favoriser l'émergence parmi les résidents de ce territoire ouvert d'un véritable sentiment de vivre-ensemble.

Les deux parties ont exprimé leur satisfaction quant au dynamisme de la coopération universitaire. A titre d'exemple, les étudiants français constituent avec 15% des effectifs globaux le premier contingent d'étudiants étrangers à l'Université du Luxembourg. La partie luxembourgeoise a rappelé que 6.374 étudiants français (enfants de résidents et de frontaliers) avaient pu bénéficier en 2015/2016 de bourses d'études de la part du Luxembourg pour un montant total de 16,1 millions d'euros.

Les deux parties se sont également réjouies que l'expérience pilote de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) sur le modèle français, lancée en 2013 au sein du Lycée d'Echternach en partenariat avec le Lycée Georges-de-La-Tour de Metz, ait pu se voir confortée sur le plan légal par la loi du 23 juillet 2016 qui entérine le principe et les modalités du dispositif au Luxembourg. La partie luxembourgeoise a fait part de son souhait d'élargir cette expérience à la préparation aux concours

des écoles d'ingénieurs et de son désir d'en élargir également le recrutement, notamment au niveau frontalier.

Les deux parties ont salué la signature d'un accord de coopération sanitaire qui permettra de renforcer les coopérations notamment en matière de gestion frontalière des urgences médicales et de formation du personnel. Un premier sous-groupe dédié à l'entraide des services de secours en cas d'attentat terroriste a été activé. Les travaux devraient notamment conduire à la mise en place d'un répertoire des personnes à contacter en cas de crise et à la rédaction de fiches « actions » facilitant, le cas échéant, le travail des centres de régulation SAMU.

Les deux parties se sont félicitées du renforcement de la coopération frontalière en matière de prévention des attentats et de gestion de crise, ce dont témoignent également :

- l'accord trouvé entre les douanes luxembourgeoises et françaises en vue de la mise à disposition de ces dernières d'un camion-scanner luxembourgeois qui permettra, dans l'espace frontalier, un contrôle plus efficace des trafics, notamment des trafics d'armes,
- l'organisation, par les services de secours des deux pays, et ceux des partenaires allemands, d'un premier exercice annuel commun dédié à la prise en charge en cas d'attentats terroristes,
- les travaux destinés à assurer une meilleure communication entre les centres de crise via l'utilisation de la base de données du Système d'Information Géographique (SIG) de la Grande Région.

Les deux parties ont également souligné la qualité de leur coopération en matière de sûreté et de sécurité nucléaire. La partie française a pris note des inquiétudes de la partie luxembourgeoise quant au prolongement éventuel de la durée de vie de la Centrale de Cattenom au-delà de 40 ans.

#### **1.4. Entrevues et visites de Madame Corinne Cahen, Ministre à la Grande Région**

Le 11 janvier 2016 Monsieur le Premier Ministre et Madame le Ministre à la Grande Région ont eu une réunion de travail à Luxembourg avec Mme Malu Dreyer, Ministre-Présidente de Rhénanie-Palatinat.

Le 14 avril 2016 Monsieur le Premier Ministre et le Madame le Ministre à la Grande Région ont reçu le préfet du Grand Est Stéphane Fratacci. Les discussions ont porté sur la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière et le renforcement de la coopération dans le domaine de la sûreté nucléaire. La Présidence luxembourgeoise du Sommet a été un sujet de même que la gouvernance de la Grande Région.

Le 21 avril 2016 Madame le Ministre a effectué une visite à Strasbourg auprès de M. Philippe Richert, le nouveau Président du Conseil régional Grand Est. Les discussions ont porté sur les changements structurels après la réforme territoriale française, la coopération bilatérale dans les domaines du transport et de la formation professionnelle.

Le 8 juin 2016 Madame le Ministre a participé avec M. Claude Meisch, Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse à la 2<sup>e</sup> rencontre scolaire de la Grande Région qui s'est tenue à Trèves. Ce projet avait été initié en 2015 par Madame le Ministre pour souligner l'importance d'une éducation plurilingue dès le plus jeune âge.

Le 15 juin 2016 Madame le Ministre a reçu le préfet de la Moselle, M. Emmanuel Berthier. Les discussions ont porté sur les questions bilatérales telles que la sûreté nucléaire, l'éducation, les transports, l'autoroute A3/A31 et la signature de l'accord-cadre sanitaire.

Le 11 juillet 2016 Madame le Ministre a accueilli les deux délégations du Comité de pilotage de la Conférence intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière (CIG).

Le 21 novembre 2016 Madame le Ministre a présidé au Château de Senningen la 5<sup>e</sup> session de la Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise pour le renforcement de la coopération transfrontalière (CIG). La délégation française était présidée par M. Harlem Désir, secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes.

Le 20 et le 21 décembre 2016 Madame le Ministre a participé au Sommet final de la Présidence wallonne de la Grande Région qui s'est tenu à Arlon.